This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

F 1036.5
*

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

HARVARD COLLEGE
LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
PURCHASED APRIL, 1927

AVÉNEMENT
DE BONAPARTE
AU
TRÔNE IMPÉRIAL.

۵۱۲۲-۱۵
۹۱۱

Double

AVÉNEMENT DE BONAPARTE AU TRÔNE IMPÉRIAL,

Prix extraordinaire proposé au Lycée de Dijon;

PAR Son Excellence le Président du SÉNAT-CONSERVATEUR, Titulaire de la Sénatorerie de la Côte-d'Or, FRANÇOIS (de Neufchâteau.)

Remporté par AIMÉ NANCY, de Dijon, Pensionnaire du Gouvernement.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE BOSSANGE, MASSON ET BESSON.

AN XII. — MDCCCIV.

adulation

Fr 406.65

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED POULET DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

LETTRE D'ENVOI
A SON EXCELLENCE
LE PRÉSIDENT DU SÉNAT.

MONSEIGNEUR,

J'AI l'honneur de vous adresser la Composition qui a remporté le Prix extraordinaire que vous avez bien voulu proposer aux Élèves du Lycée. L'Auteur de ces vers est *Aimé Nancy*, de Dijon, Pensionnaire du Gouvernement. Ce jeune homme, recommandable par ses talens et sa bonne conduite, a suivi les Cours de Belles-Lettres et de Mathématiques, avec le plus grand succès.

La Composition qui a mérité l'*accessit*, est l'ouvrage d'*Auguste Piffond*, de Dijon, âgé de quinze ans.

Nous avons, au Lycée, beaucoup

d'Élèves qui ont d'heureuses dispositions. La bienveillance dont vous honorez cet Établissement, nous fournit un nouveau moyen d'exciter leur émulation, en les entretenant de l'intérêt que vous avez la bonté de prendre à leurs progrès, et de la juste célébrité que vous avez acquise par vos vertus civiques et morales, autant que par vos Ouvrages. Je vois, avec plaisir, que cette aimable Jeunesse partage les sentimens de la vive reconnoissance et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

MONSEIGNEUR,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

JACOTOT,

Proviseur du Lycée.

Dijon, 21 Fructidor an 12.

LE SONGE

DE MALESHERBES.

Au tems, aux jours affreux, où l'horrible anarchie
Excitant ses serpens, désolait ma Patrie,
Malesherbes, ce Sage, ami de l'équité,
De ses lâches fureurs ne fut pas respecté.
Ce Vieillard, dans les fers, privé de la lumière,
Traînait les derniers pas de sa noble carrière :
Sans plainte, sans murmure, obéissant au sort,
Affligé, mais tranquile, il attendait la mort.

La mort ! ..... c'était trop peu qu'un pareil sacrifice,
A ses tyrans cruels il fallait son supplice :
Ils contentent leur rage, ils dictent son arrêt :
Malesherbes l'apprend : — « Je meurs, c'en est donc fait,
» Dit-il, ah ! sans regret j'abandonne la vie ;
» Mais je laisse, en mourant, à ma triste Patrie,
» L'opprobre et le malheur, l'anarchie et des fers.
» O Dieu de mes aïeux, Dieu puissant que je sers !
» Dans ses derniers momens, à son heure dernière,
» D'un Vieillard malheureux écoute la prière ;

» Long-tems il a souffert, sans t'implorer pour lui ;
» Pour sa Patrie entière il te prie aujourd'hui.
» Grand Dieu ! du haut du Ciel où siége ta puissance,
» Jette un œil de pitié sur les maux de la France !
» A nos pères jadis prodiguant tes bienfaits,
» Tu semblais de ton bras protéger les Français :
» Eût-on pu croire, hélas ! que cette heureuse terre
» Ressentirait, un jour, le poids de ta colère ?
» Que du Ciel.... ? Dieu puissant ! apaise ton courroux ;
» Assez et trop long-temps il a pesé sur nous.
» Mais j'ose l'espérer ; ta clémence propice
» Conservera la France au bord du précipice.
» Tu lui rendras ces jours de joie et de bonheur,
» Ces momens fortunés de gloire et de grandeur,
» Qu'elle tenait de toi, que toi seul peux lui rendre ;
» La gloire des Français renaîtra de sa cendre. »

Il dit : et de ses yeux coulent de nobles pleurs ;
Un espoir bienfaisant soulage ses douleurs ;
Et bientôt le sommeil, enfant de l'espérance,
Vient dans un doux repos endormir sa souffrance.

A peine il en goûtait la paisible douceur,
Quand, tout-à-coup, brillant d'une sainte splendeur,
S'offre à lui du Très-Haut un auguste Ministre ;
De l'Ange de la mort il n'a pas l'air sinistre,

Un feu pur et divin étincelle en ses yeux.

Il approche : — « Salut, ô mortel vertueux,
» Salut, homme de Dieu ! vers toi ce Dieu m'envoie
» Verser sur tes douleurs le baume de la joie.
» Jusqu'au séjour heureux de la Divinité,
» La prière du juste et ses vœux ont monté.
» Écoute, m'a-t-il dit, Ange, à qui ma puissance
» Remit le noble soin de veiller sur la France !
» Un mortel vertueux pleure sur ses malheurs ;
» Vas lui rendre la paix et calmer ses douleurs ;
» Rends heureux ces momens, les derniers de sa vie,
» Montre-lui les destins promis à sa Patrie :
» *Obéis*..... Il a dit, et plus prompt que l'éclair,
» Rapide, j'ai fendu le vaste sein de l'air.
» Suis-moi donc, ô mortel que le Ciel favorise !
» Cette insigne faveur à toi seul est permise,
» De t'avancer vivant jusqu'aux portes des Cieux ;
» Viens-y voir des Français les destins glorieux.

Il a dit : sur un char de flamme et de lumière,
Tous deux ils sont montés, tous deux quittent la terre ;
Ils ont franchi l'espace ; au plus haut ciel des Cieux,
Sur ce char éclatant ils arrivent tous deux.

Malesherbes descend : ô surprise chérie !
Il croit revoir, il voit son heureuse Patrie.

Sur ces lieux fortunés qu'habitent des Français,
Il promène long-tems ses regards satisfaits.
Enfin l'Ange de Dieu parle en ces mots au Sage :
« — Du séjour des humains, ici tu vois l'image,
« Ici, de l'avenir trompant l'obscurité,
» Est le tableau des temps et de l'éternité :
» Mortel, ouvre les yeux, vois, c'est Dieu qui t'éclaire. »

Au même instant, frappé d'une vive lumière,
Malesherbes surpris baisse ses faibles yeux :
Il les relève enfin. Dieu ! quel spectacle affreux !
A des tyrans cruels sa Patrie asservie,
Gémit en proie aux maux d'une affreuse anarchie.
L'honneur n'est plus qu'un crime, et le sang le plus beau,
Indignement versé, coule sur l'échafaud.
Que d'horreurs ! Le Français, ou tyran, ou victime,
Tombe avec les vertus, ou règne avec le crime.
Aux emplois les plus vils les temples destinés
Montrent avec effroi leurs autels profanés.

« — Mais quel est, dit le Sage à son guide céleste,
» Ce Français.... ou ce monstre aux Français si funeste ?
» Sur un monceau de morts je le vois s'élever,
» Il commande, bientôt..... — « Bientôt, il va tomber,
Répond l'Ange au mortel, « l'instant de sa puissance
« Est marqué pour sa chûte, et ce moment s'avance ;
» Ses Amis qu'à leur tour il veut intimider,
» Autour de lui déjà commencent à gronder ;

» Seul il croit, mais en vain, résister à l'orage :
» Que peuvent ses efforts, et sa cruelle rage ?
» Il tombe. Délivrés de son joug odieux,
» Pour un instant, hélas ! les Français sont heureux.
» — Qu'entends-je ! Que dis-tu ? dit le Sage au Génie :
» Ils ne sont point finis, les maux de ma Patrie !
» J'espérais. » — « Vain espoir, ô malheureux mortel !
Répond en gémissant le Ministre éternel,
» Ils dureront encor les malheurs de la France :
» Ainsi le veut un Dieu, terrible en sa vengeance.

Le Vieillard, cependant, l'ame en proie aux douleurs,
De ses Concitoyens déplorait les malheurs.
Il les voit gouvernés par des mains ignorantes,
Tourner contre l'État leurs forces défaillantes ;
Des fureurs des partis trop malheureux excès !
Que vois-je ? des Français..... combattent des Français !
Puissans de nos malheurs, forts de notre faiblesse,
Nos ennemis nombreux croissent en hardiesse ;
Ils viennent, réunis, fondre ensemble sur nous :
O France, pourras-tu résister à leurs coups ?
Pourras-tu repousser leurs ligues menaçantes ?
Rassemblez, ô Français, vos forces languissantes,
Unissez-vous, du moins, contre vos ennemis ! ....
Vains discours, vain espoir ! les Français désunis
Par leurs dissentions augmentent leurs alarmes :
C'est contre des Français qu'ils dirigent leurs armes.

Malesherbes le voit, Malesherbes frémit.
« Dans ce funeste lieu pourquoi m'as-tu conduit? »
Dit-il, en soupirant, ô céleste Génie!
« Ton malheur, ta ruine, ô ma triste patrie!
» Était-ce là, grand Dieu, ce que je devais voir!
» J'espérais! Fallait-il m'arracher cet espoir?
» J'espérais que le Ciel, abjurant sa colère,
» La verrait à la fin d'un regard moins sévère, ...
» — Faible mortel, de Dieu révère les décrets:
» Connais-tu les destins réservés aux Français,
Dit le Guide divin?.... Comme il parlait encore,
Des lieux où naît le jour, où commence l'aurore,
Quel astre bienfaisant se lève radieux,
Et promet aux Français des jours moins malheureux?
Qu'ai-je entendu? Quel cri d'allégresse et de joie,
De Fréjus élancé, dans les airs se déploie?
La France le répète, et l'Univers surpris,
Voit, quittant leur orgueil, fléchir nos ennemis.

Malesherbes charmé, versant de douces larmes:
» Quel pouvoir, des Français, vient finir les alarmes?
» — Regarde ce Héros, dit l'Ange du Seigneur!
» Aux bords brûlans du Nil surpris de sa valeur,
» Il marchait: chaque pas était une victoire;
» Tout-à-coup, il s'arrête au milieu de sa gloire.
» La voix de la Patrie a traversé les mers,
» Elle apprend au Héros ses malheurs, ses revers;

» L'Abîme est sous mes pas, viens me sauver, dit-elle;
» Il l'entend, et docile à la voix qui l'appelle,
» Il part : il quitte tout, sa gloire, ses succès,
» Il ne voit, il ne veut que sauver les Français.

» Il arrive, et déjà son auguste présence
» Ranime, en un instant, leur mourante espérance;
» Il s'avance à leur tête, et conduit aux combats
» Le Français, sûr de vaincre en marchant sur ses pas.
» Vois-le, des Appennins, franchir les hautes cimes,
» Et voler à la gloire au milieu des abîmes.
» NAPOLÉON les guide. Avec lui, sous ses yeux,
» Qui peut intimider les Français généreux?
» Entends-tu ce long cri d'allégresse et de gloire?
» Ton pays est vainqueur, jouis de sa victoire.
» Le Germain, que surprend cette soudaine ardeur,
» Frémit, en même-temps, de crainte et de fureur;
» Il frémit, il voudrait résister à l'orage,
» Mais, en vain; les Français retrouvent leur courage.
» Honteux de leurs succès, si courts, si passagers,
» Vois du sol des Français sortir les étrangers.
» Vois tes Concitoyens, fiers arbitres du monde,
» Endormir leur valeur dans une paix profonde.

» Mais ce n'est pas assez. Au Héros, leur sauveur,
» Il faut plus que leur gloire, il lui faut leur bonheur.
» A l'arbre de Pallas suspendant son épée,
» Il revient rappeller dans la France charmée

» Les Sciences, les Arts, qui fuyaient ces climats.
» Il revient, l'abondance arrive sur ses pas.
» — Dans les détours obscurs d'une doctrine impie,
» Le Français se perdait, conduit par l'anarchie.
» Abjurant du vrai Dieu le culte révéré,
» En cherchant la nature, il s'était égaré.

» BONAPARTE paraît : à sa voix rappellée,
» Vois la Religion, si long-temps exilée,
» Se remontrer soudain brillante de splendeur.
» Vois, de l'impiété formidable vainqueur,
» Le seul Dieu tout-puissant, le seul Dieu véritable,
» En France rétablir son Culte vénérable ;
» Vois ce Héros Français, si craint, si respecté,
» Abaisser devant lui son auguste fierté.
» Il veut que les Français, renonçant aux chimères,
» Reviennent au vrai Dieu qu'ont adoré leurs Pères ;
» Il le veut, et déjà par ses soins revêtus,
» S'élèvent de ce Dieu les autels abattus.
» Ils s'élèvent : le Ciel d'un œil de complaisance.....

» Mais, tandis qu'il travaille au bonheur de la France,
» Interrompt le Mortel, Ange sacré, dis-moi,
» Quel objet plein d'horreur vient me glacer d'effroi ?
» Cette Paix, qu'il avait assurée à la Terre,
» Qui donc veut la troubler ? — La perfide Angleterre,
» Cherchant à s'opposer à ses nobles desseins,
» Arme les bras cachés de lâches assassins.

» Des Français à leurs bras joignent leurs bras coupables ;
» Grand Dieu, rompe des méchants les trames détestables !...
» Rassure-toi, dit l'Ange, un Héros tel que lui
» N'a-t-il pas sa valeur et le Ciel pour appui ?
» Dieu lui-même prend soin de veiller sur sa vie ;
» Que peuvent contre lui les fureurs de l'envie ?
» Mets donc fin, ô Mortel, à des vœux superflus,
» L'orage affreux se calme et le danger n'est plus. »

Il dit : au même instant, portés jusques aux nues,
Mille cris ont frappé leurs oreilles émues ;
Malesherbes surpris regarde..... Que son cœur,
Jouit, en cet instant, d'un pur et vrai bonheur !
Ce sont, ce sont des cris de joie et d'espérance ;
Le bonheur reparaît, il renaît dans la France ;
Le Français revenu de ses longues erreurs,
De l'Anarchie enfin déteste les horreurs.

Liberté, Liberté, précieuse et chérie,
Qu'au prix de tant de sang acheta ma Patrie,
Ah ! loin, bien loin de lui d'abandonner tes droits !
Mais il veut être libre, esclave de ses Lois.
Il veut que de ces Lois le Pouvoir tutélaire,
Puisse tout enchaîner sous un joug salutaire ;
Il veut, à prendre un Chef, abaissant sa fierté,
Que ce Chef soit soumis à leur autorité.
Et quel est-il, celui que se choisit la France ?
Celui qui, dès long-temps, par la reconnaissance,

Commandait aux esprits et régnait sur les cœurs ;
Celui, dont la sagesse a fini ses malheurs.

Malesherbes charmé versait de douces larmes.
O ma Patrie ! après de cruelles alarmes,
Tu renais, disait-il, à la gloire, au bonheur :
Mais est-ce pour toujours que finit ton malheur ?
« C'est pour toujours, répond le céleste Ministre.
» Il ne renaîtra plus, ce temps, ce temps sinistre,
» Où, sous un joug sanglant, les Français asservis,
» Voyaient par la Terreur désoler leur pays.
» NAPOLÉON commande, et son Pouvoir propice
» Enchaîne les Partis, fait régner la Justice.
» Où les Français rampaient asservis sous des Rois,
» Gouverne un Empereur, soumis lui-même aux Lois.
» De quel éclat nouveau brille ce diadême ! . . . .
» Sur le front du Héros Dieu l'a posé lui-même.
» Commande, lui dit-il, à ces braves Français :
» Vas rendre le bonheur, l'abondance et la paix.

» Aux ordres du Très-Haut, vois le Héros fidèle
» Remplir avec ardeur une charge aussi belle,
» Sur le Peuple veiller, en mériter l'amour.
» O combien les Français béniront l'heureux jour,
» Qui, pour mieux affermir la liberté publique,
» Doit confier l'Empire à sa race héroïque !

» Et toi, farouche Anglais, Tyran altier des Mers,
» Qui depuis si long-temps pèses sur l'Univers,
» Tremble !

» Tremble ! le Héros s'arme, il tient en main la foudre ;
» S'il frappe, c'en est fait, tu vas tomber en poudre. . . . .

Ainsi l'Ange a parlé : de rapides éclairs
Sillonnent tout-à-coup le vaste sein des airs ;
Le tonnerre a grondé ; sous un sombre nuage,
Le soleil s'est caché : du milieu de l'orage
Une voix formidable en ces mots a parlé :

» A tes yeux l'avenir s'est assez dévoilé ;
» Rends grâces à ce Dieu dont la bonté t'éclaire,
» Et sans porter plus loin un regard téméraire,
» Satisfait du bonheur de tes Concitoyens,
» Retourne sur la terre accomplir tes destins.

Il dit. . . . . Au même instant, frappé d'un bruit horrible,
Malesherbes s'éveille : ô spectacle terrible !
O surprise ! Et ce Char, et cet Ange, et les Cieux,
Tout disparaît : il est dans un cachot affreux.
De barbares accens, des pas se font entendre :
Est-ce la liberté, grand Dieu ! qu'on va lui rendre ?
Les portes ont tourné sur leurs gonds gémissans,
On entre ! Dieu ! Ce sont les soldats des Tyrans.
Ils saisissent le Sage, et leurs mains inhumaines
Chargent son corps tremblant du poids d'indignes chaînes.
« Où me conduisez-vous ? dit-il avec douceur . . . . .
» A la mort. — « A la mort ; ah ! j'y vais sans douleur ;

» Sans plainte, sans regret j'abandonne la vie ;
» Je connais les destins promis à ma Patrie.
» Pour sa cause, aujourd'hui, vous me faites mourir ;
» Mais sa cause, après tout, ne doit jamais périr.
» Les principes sacrés dont je suis la victime,
» Triompheront, un jour, de l'erreur et du crime.
» Je ne fais qu'un seul vœu ; qu'ils durent à jamais,
» Ces momens de bonheur destinés aux Français ! . . . .

L'AVÉNEMENT DE BONAPARTE À LA COURONNE.

COMPOSITION qui a mérité l'*Accessit* au Lycée de Dijon, par AUGUSTE PIFFOND, de la même Ville, âgé de 15 ans.

L'AVÉNEMENT DE BONAPARTE A LA COURONNE.

ESPRIT céleste, ô mon Génie! c'est toi que j'invoque; si jusqu'à ce jour tu guidas mes pas, ne m'abandonnes pas à présent: si tu ne viens pas à mon secours, je serai obligé de rester muet, tandis que mes Compagnons vont célébrer, à l'envi l'un de l'autre, l'*Avénement de* BONAPARTE *à la Couronne*. Pourquoi, ô Génie puissant, m'abandonnerais-tu en cette occasion? La palme qui ornerait mon front, serait ton propre ouvrage.

La foudre se fit entendre en cet instant. Quoi! tu m'exaucerais, ô Génie bienfaisant! m'écriai-je, rempli de joie. J'aperçus alors une Divinité qui m'en imposait; sa tête était rayonnante; elle semblait me regarder

avec complaisance : C'est moi, dit-elle, qui suis ton bon Génie, le Tout-Puissant m'a permis d'exaucer ta prière ; approches, mon fils, et écoute attentivement ce que je vais te dire ; puis il commença ainsi :

« L'Éternel assis sur son trône, environné d'une troupe nombreuse d'Anges et de Chérubins, était occupé à contempler la terre ; ses yeux s'arrêtent enfin sur l'Europe, il aperçoit tous les peuples ligués contre une seule nation. Cette terre, dit-il, a été assez long-tems punie de ses fautes, je veux la récompenser dignement des maux qu'elle a soufferts ; il est un homme que je réserve, pour lui faire oublier tous ses malheurs : vas, dit-il, en s'adressant à un Chérubin, vas lui annoncer ma volonté. L'Ange aussitôt, docile à sa voix, se hâte de parcourir l'horizon, et s'arrête sur l'Égypte. La nuit couvrait alors la terre de ses sombres voiles ; Bonaparte, car c'était lui qu'avait choisi l'Éternel, était livré, pour un moment, aux douceurs du sommeil. Quoi ! dit

l'Envoyé de Dieu, tu dors, et la France est malheureuse! quitte, quitte ce repos, viens à l'instant, suis-moi, c'est la France, c'est ton Dieu qui te l'ordonne. Aussitôt, le Héros suit son guide divin sur le rivage de la mer; un léger bâtiment les attendait. Monte sur ce vaisseau, dit l'Ange; bientôt je reviendrai, et tu sauras ce qu'il m'est permis de te dire et des secrets de l'Éternel et de ta destinée. L'ancre est levée, les Zéphirs se hâtent de le porter sur les côtes de la France. L'Ange alors prend la figure de ce *Héros*, il marche vers le camp, va trouver un des Généraux; je pars, dit-il, pour la France, toutes les armées m'appellent à grands cris, prenez en mon absence le commandement de nos braves soldats; adieu, je ne puis m'arrêter davantage, mon retard pourrait causer de grands malheurs. Il le quitte en disant ces mots, puis reprenant sa forme naturelle, il vole rapidement vers les cieux; le tems d'aprendre à NAPOLÉON sa destinée n'étant pas encore arrivé.

« Le Démon planait alors au-dessus de l'univers; il voit passer le vaisseau qui portoit le sauveur de la France; l'avenir se montre à ses yeux, il croit déjà voir renaître la paix. Quoi, dit-il, enflammé de courroux, je serais vaincu ! je ne pourrais plus me baigner dans le sang des victimes ! un homme vertueux gouvernerait la France ! non, c'est déjà bien assez que l'on ait fait justice de Robespierre et de Marat. Ce Dieu cruel n'est pas content de nous avoir plongés dans d'éternels supplices, il veut encore nous enlever l'empire de la terre ? En disant ces paroles, il vomissait des torrens de flamme; il amasse les nuages, il forme les tonnerres, la foudre gronde, les flots mugissent, il pousse lui-même les vagues sur le vaisseau, qui tantôt est porté jusqu'au ciel, tantôt est précipité jusqu'au fond de l'abîme des mers. L'Ange voit tout du haut du Ciel, il voit le danger qui menace les jours de Napoléon; il court, il se précipite sur l'Esprit immonde, qui, à sa vue, pâlit et tout

épouvanté, s'enfuit dans les enfers, en frémissant de rage. L'air devient serein, les ondes se calment, et le vaisseau vogue en sûreté.

« L'Ange se présente alors aux yeux de Napoléon : Je viens, dit-il, acquitter ma promesse.

« Les malheurs qu'a soufferts la France, en punition de ses fautes, ont satisfait la justice de l'Éternel. Il veut la rendre heureuse, et c'est toi qu'il a choisi pour faire son bonheur. Tu vas aborder en France, c'est toi qui vas gouverner ; n'allègue pas de vains prétextes pour t'en défendre, c'est son bonheur, c'est ton Dieu qui te l'ordonne. Quelques insensés méconnaîtront la main de Dieu ; ils voudront, par ta mort, plonger la France dans de nouveaux malheurs ; mais ne crains rien, Dieu te protégera, et sa main s'appesantira sur eux. Une nation ennemie de Dieu, dont elle a altéré le culte, te cherchera par toute la terre des assassins. Un homme, que long-tems tu

croiras ton ami, se laissera séduire par eux, l'infortuné ! Combien il sera malheureux, poursuivi partout de la colère de Dieu et des remords, vengeurs des crimes ! Mais ces meurtriers, loin de te donner la mort, la trouveront eux-mêmes : quelques-uns ont été trompés, tu leur pardonneras. Et ce Gouvernement parjure, qui rompt les traités d'alliance, et qui entasse perfidie sur perfidie, bientôt l'heure de venger tous ses crimes sonnera : tremblez, malheureux Anglais, tremblez ! le moment fatal approche. L'Ange se tut en disant ces mots, il en avait assez dit, le vaisseau entrait dans le port. Il ajouta : Napoléon, je vais te quitter ; j'ai accompli les ordres de l'Éternel, il ne m'est pas permis de te suivre davantage : en disant ces mots, il disparut.

« Napoléon aborde, se rend à Paris, les soldats se rangent sous ses drapeaux ; il marche vers le Conseil qui gouvernait la France ; à sa vue ceux qui le déshonoraient, pâlissent et fuient de tous côtés. Alors un monstre poussé

par le désespoir, la rage, lève un fer homicide sur le Héros ; mais l'Ange qui, par de nouveaux ordres de Dieu, l'avait suivi, sous la la forme d'un soldat, se précipite au-devant du coup, le reçoit, son sang coule. Bonaparte, qui ne reconnaissait pas en lui l'Envoyé de Dieu, se hâte de le secourir, le comble de présens. Que ne lui dois-je pas, disait-il, il m'a sauvé la vie ! Tout rentre dans le calme, et la France consolée lui apporte les faisceaux de Consul. Mais les ennemis approchent, il faut les vaincre. Le Héros rassemble les Français ; il marche au-devant des ennemis, puis avant que de livrer la bataille, il adresse ces paroles à ses troupes : « Compagnons, » leur dit-il, il faut vaincre ou mourir. »

« Le combat commence, l'air est obscurci par la fumée, les foudres d'airain vomissent au loin la mort et l'épouvante, et l'on n'aperçoit de tous côtés que des nuages de flamme. Napoléon, à la tête des Français, les encourage ; il attaque les ennemis, trois fois il est

repoussé, trois fois il revient au combat; la mort vole autour de lui, il voit tomber à ses côtés ses plus courageux défenseurs; mille coups lui sont portés et parés à l'instant.

« La Victoire planait dans les airs, encore indécise; mais elle aperçoit BONAPARTE, elle le voit rallier nos soldats et attaquer une quatrième fois l'armée ennemie. Elle vole à lui, et lui pose sa couronne sur la tête : le combat change de face, les ennemis sont repoussés à leur tour; tremblans et éperdus, ils fuient de tous côtés, ils cherchent partout des retraites; les nôtres, furieux de la résistance qu'ils ont éprouvée, les poursuivent avec acharnement et vont les massacrer sans pitié. BONAPARTE ne peut voir égorger tant de braves soldats, il s'écrie : « Compagnons, suspendez votre cou» rage, c'est assez répandre de sang; Fran» çais ! épargnez le vaincu ! »

« Les ennemis demandent la paix, il la leur accorde; l'Angleterre même alors la

réclame aussi, elle l'obtient; et le Héros, après avoir pacifié toute l'Europe, revient triomphant dans la capitale de la France. Ce fut alors qu'il s'occupa du bonheur de ce pays; ce fut alors qu'il fonda ces établissemens utiles pour l'instruction de la jeunesse. Mais bientôt le perfide Anglais rompt le traité; il arme, il corrompt des assassins, pour faire périr ce grand homme. Mais le complot prédit par l'envoyé de Dieu, est découvert. La France fait punir ces scélérats; le magnanime BONAPARTE pardonne à plusieurs d'entr'eux.

« C'est alors que Dieu dit : « BONAPARTE » est digne de la Couronne. Sa famille régnera » sur la France, et lui-même va devenir » Empereur des Français. » O France, si longtems malheureuse, que de beaux jours vont éclore! Il envoie aussitôt plusieurs Anges pour annoncer sa volonté; tous les Français enivrés de joie les reçoivent avec respect et en bénissant l'Éternel. Enfin, bientôt après, BONAPARTE est placé sur le Trône impérial. »

J'ai accompli l'ordre de Dieu, me dit alors mon Génie, il faut que je te quitte, aime et honore toujours BONAPARTE. En disant ces mots il disparut, et me laissa rempli d'amour et de respect pour l'Empereur, placé sur le trône de la main de Dieu.

FIN.

2

1804

COURONNEMENT

DE NAPOLÉON BONAPARTE

COMME CHEF DE LA NATION FRANÇAISE,

PAR S. S. PIE VII, SOUVERAIN PONTIFE:

TIRÉ du grand Prophète Daniel, dans son livre mystérieux et prophétique;

Par J. F. JURIE, *des Camiers, né en* 1747, *dans le diocèse de Lyon.*

On verra les figures de la révolution fr.^te. — De la Reine de France, Marie-Antoinette d'Autriche. — De l'assemblée nationale constituante. — De l'assemblée nationale législative. — De la Convention nationale. — Du supplice de la Reine. — Des armées de la Convention nationale. — De l'armée révolutionaire. — Des sociétés populaires et comités de surveillance. — De la venue du général Bonaparte au gouvernement. — De l'exaltation du Souverain Pontife. — Du concordat fait entre le Chef du gouvernement français et le Souverain Pontife. — De la persécution de l'Eglise catholique. — Du couronnement de Bonaparte par le Souverain Pontife. — Du rétablissement de l'Eglise catholique dans tous les pays soumis à la domination française.

DANIEL, chap. VII.

1. Anno primo Baltassar regis Babylonis, Daniel somnium vidit: visio autem capitis ejus in cubili suo: et somnium scribens, brevi sermone comprehendit: summatimque perstringens, ait.

1. Dans la première année de Baltazar roi de Babylone, Daniel vit un songe, et la vision de son esprit *se passa* dans son lit; et écrivant ce songe, le rapporta succinctement, et le mettant en abrégé, dit:

2. Videbam in visione mea nocte, et ecce quatuor venti cœli pugnabant in mari magno.

2. Je voyais dans ma vision de nuit, et voilà les quatre vents du ciel qui combattaient dans une grande mer.

3. Et quatuor bestiæ grandes ascendebant de mari diversæ inter se.

3. Et quatre grandes bêtes qui montaient de la mer, différentes entr'elles.

4. Prima quasi leæna, et alas habebat aquilæ: aspiciebam donec evulsæ sunt alæ ejus; et sublata est de terra, et super pedes quasi homo stetit, et cor hominis datum est ei.

4. La première était comme une lionne, et elle avait des ailes d'aigle: je la regardais jusqu'à ce qu'on eut arraché ses ailes; ensuite elle fut levée de terre, et se tint debout sur ses pieds comme un homme, et le cœur d'homme lui fut donné.

5. Et ecce bestia alia similis urso, in parte stetit, et tres ordines erant in ore ejus et in dentibus ejus; et sic dicebant ei: surge, comede carnes plurimas.

5. Et voilà une autre bête semblable à un ours, qui se tint debout à côté *de la lionne*, et trois rangs étaient dans sa gueule et dans ses dents, et on lui disait ainsi: levez-vous, et mangez des chairs de toutes espèces.

6. Post hæc aspiciebam, et ecce alia quasi pardus, et alas habebat quasi avis, quatuor super se, et quatuor capita erant in bestia, et potestas data est ei.

6. Après cela je regardais, et voilà une autre bête comme un léopard, et elle avait quatre ailes d'oiseau sur elle, et quatre têtes étaient dans cette bête, et la puissance lui fut donnée.

7. Post hæc aspiciebam in visione noctis, et ecce bestia quarta terribilis, atque mirabilis, et fortis nimis; dentes ferreos habebat magnos, comedens atque comminuens, et reliqua pedibus suis conculcans: dissimilis autem

7. Après cette bête, je regardais dans cette vision de nuit, et voilà la quatrième bête terrible et épouvantable, et forte à l'excès; elle avait de grandes dents de fer, mangeant et brisant, et foulant à ses pieds les restes; mais elle était différente aux autres bêtes que

erat cæteris bestiis quas videram ante eam, et habebat cornua decem.

j'avais vues avant elle, et elle avait dix cornes.

8. Considerabam cornua, et ecce cornu aliud parvulum ortum est de mediis eorum, et tria de cornibus primis evulsa sunt à facie ejus: et ecce oculi quasi oculi hominis erant in cornu isto, et os loquens ingentia.

8. Je considérais ces cornes, et voici qu'une autre petite corne sortit du milieu d'elles, et trois des cornes premières furent arrachées par sa présence; et voilà des yeux comme des yeux d'homme, qui étaient dans cette corne, et une bouche parlant sur de grandes affaires.

9. Aspiciebam donec throni positi sunt, et antiquus dierum sedit: vestimentum ejus candidum quasi nix, et capilli capitis ejus quasi lana munda: thronus ejus flammæ ignis: rotæ ejus, ignis accensus.

9. Je regardais jusqu'à ce que des trônes furent placés, et que l'ancien des jours siégea: son vêtement était blanc comme la neige, et les cheveux de sa tête comme la laine blanche; son trône, des flammes de feu; ses roues, le feu ardent.

10. Fluvius igneus rapidusque egrediebatur à facie ejus: millia millium ministrabant ei, et decies millies centena millia assistebant ei: judicium sedit et libri aperti sunt.

10. Un fleuve de feu rapide sortait de sa face: un million le servaient en qualité de ministres, et dix mille millions étaient à son service: le jugement se tint et les livres furent ouverts.

11. Aspiciebam propter vocem sermonum grandium, quos cornu illud loquebatur: et vidi quoniam interfecta esset bestia, et perisset corpus ejus, et traditum esset ad comburendum igni.

11. Je regardais à cause des grands discours que la voix de cette corne prononçait; et je vis que la bête avait été tuée, et que son corps était péri, et qu'il avait été livré pour être consumé par le feu.

12. Aliarum quoque bestiarum ablata esset potestas, et tempora vitæ

12. *Je vis* pareillement que la puissance des autres bêtes leur avait été ôtée, et que les

constituta essent eis usque ad tempus et tempus.

temps de leur durée leur avaient été constitués jusqu'à un temps et un temps.

13. Aspiciebam ergo in visione noctis, et ecce cum nubibus cœli quasi filius hominis veniebat, et usque ad antiquum dierum pervenit, et in conspectu ejus obtulerunt eum.

13. Je regardais donc dans cette vision de nuit, et voici avec les nuées du ciel comme si c'était le fils de l'homme qui venait, et jusqu'à l'ancien des jours il parvint, et devant sa face ils le présentèrent.

14. Et dedit ei potestatem, et honorem, et regnum : et omnes populi, tribus et linguæ ipsi servient : potestas ejus, potestas æterna, quæ non auferetur: et regnum ejus, quod non corrumpetur.

14. Et il lui donna la puissance, et l'honneur, et le royaume et tous les peuples, les tribus et les langues seront à son service : sa puissance sera une puissance éternelle, qui ne lui sera pas enlevée ; et son royaume, qu'on ne viendra à bout de corrompre.

15. Horruit spiritus meus, ego Daniel territus sum in his, et visiones capitis mei conturbaverunt me.

15. Mon esprit fut saisi d'horreur, moi Daniel je fus terrorisé par ces choses, et les visions de mon cerveau me troublèrent.

16. Et accessi ad unum de assistentibus, et veritatem quærebam ab eo de omnibus his. Qui dixit mihi interpretationem sermonum, et docuit me.

16. Et je m'approchai vers un de ceux qui assistaient, et je cherchais à savoir la vérité de cet homme sur toutes ces choses; lequel m'apprit l'interprétation de ce qu'on disait, et m'enseigna.

17. Hæ quatuor bestiæ magnæ, quatuor sunt regna, quæ consurgent de terra.

17. Ces quatre grandes bêtes sont quatre royaumes qui s'élèveront de la terre.

18. Suscipient autem regnum sancti Dei altissimi : et obtinebunt reg-

18. Mais les Saints du Dieu Très-Haut entreprendront de *conquérir* le royaume, et ils ga-

num usque in sæculum, et sæculum sæculorum.

19. Post hoc, volui diligenter discere de bestia quarta, quæ erat dissimilis valdè ab omnibus, et terribilis nimis : dentes et ungues ejus ferrei : comedebat, et comminuebat, et reliqua pedibus suis conculcabat.

20. Et de cornibus decem, quæ habebat in capite : et de alio, quod ortum fuerat, ante quod ceciderant tria cornua : et de cornu illo, quod habebat oculos, et os loquens grandia, et majus erat cæteris.

21. Aspiciebam, et ecce cornu illud faciebat bellum adversùs sanctos, et prævalebat eis.

22. Donec venit antiquus dierum, et judicium dedit sanctis Excelsi, et tempus advenit, et regnum obtinuerunt sancti.

23. Et sic ait : Bestia quarta, regnum quartum erit in terra, quod majus erit omnibus regnis, et devorabit universam terram, et conculcabit, et comminuet eam.

24. Porrò cornua decem ipsius régni, decem reges

gneront le royaume jusqu'à la fin du siècle, et le siècle des siècles.

19. Après cela, je voulus diligemment m'instruire de la quatrième bête, qui était fort différente de toutes les autres, et terrible à l'excès, ayant des dents et des ongles de fer : elle mangeait, et mettait tout en pièces ; et les restes, elle les foulait avec ses pieds.

20. Et touchant les dix cornes qu'elle avait dans la tête ; et de l'autre qui était sortie, devant laquelle trois cornes étaient tombées et de cette corne qui avait des yeux, et une bouche parlant de grandes affaires, et qui était plus grande que les autres.

21. Je regardais, et voilà que cette corne faisait la guerre contre les Saints, et qu'elle avait l'avantage sur eux.

22. Jusqu'à ce que vint l'ancien des jours, et il rendit un jugement pour les Saints du Très-Haut, et le temps arriva, et les Saints obtinrent le royaume.

23. Et il dit ainsi : La quatrième bête sera le quatrième royaume sur la terre, qui sera plus grand que tous les royaumes *qui l'auront devancé*, et il dévorera toute la terre, et la foulera et la réduira en cendre.

24. Au reste les dix cornes de ce même royaume, se-

mea nocte, et ecce quatuor venti cœli pugnabant in mari magno.

de nuit; et voilà les quatre vents du ciel qui combattaient dans une grande mer.

Cette vision du Prophète est pour nous apprendre que l'Eglise catholique aura vu s'élever des choses que l'esprit humain ne pouvait ni prévoir, ni comprendre; C. A. Q. S. C. P. (*) : *je voyais dans ma vision de nuit.* — L'Eglise catholique aura vu le trouble et l'agitation, et tous les partis se soulever dans un vaste royaume; C. A. Q. S. C. P. : *et voilà les quatre vents du ciel qui combattaient dans une grande mer.*

3. Et quatuor bestiæ grandes ascendebant de mari diversæ inter se.

3. Et quatre grandes bêtes qui montaient de la mer, différentes entr'elles.

Ces figures sont pour nous apprendre, que dans le temps des troubles et des agitations suscitées dans ce vaste empire, on aura dû remarquer quatre grandes puissances très-distinctes les unes des autres, qui l'auront gouverné; C. A. Q. S. C. P. : *et quatre grandes bêtes qui montaient de la mer, différentes entr'elles.*

4. Prima quasi leæna, et alas habebat aquilæ: aspiciebam donec evulsæ sunt alæ ejus, et sublata est de terra, et super pedes quasi homo stetit, et cor hominis datum est ei.

4. La première était comme une lionne, et elle avait des ailes d'aigle: je la regardais jusqu'à ce qu'on eut arraché ses ailes; ensuite elle fut relevée de terre, et se tint debout sur ses pieds comme un homme, et le cœur d'homme lui fut donné.

(*) *C'est ainsi que s'entendent ces paroles;* ces mots étant fréquemment répétés, on se borne à les indiquer par les initiales.

Cette figure prophétique est pour nous apprendre, que de ces quatre grandes puissances qui auront successivement dominé dans ce vaste royaume, la première aura été une reine fière et courageuse; C. A. Q. S. C. P. : *la première était comme une lionne.* — Cette reine sera issue de la maison d'Autriche; C. A. Q. S. C. P. : *elle avait des ailes d'aigle.* — Cette fière reine se sera attiré l'attention publique, et le public aigri aura travaillé à lui ôter les moyens de faire usage de la force et de la puissance de sa maison; C. A. Q. S. C. P. : *je la regardais jusqu'à ce qu'on eut arraché ses ailes.*

Nota. Le 14 juillet 1789, le fort de la Bastille fut pris par les citoyens de Paris, qui craignaient une invasion des troupes autrichiennes, que la reine faisait avancer pour dissoudre l'assemblée qui tenait ses séances à Versailles; mais ces troupes furent obligées de se retirer. — Le 26 juillet 1789, il y eut une insurrection générale dans le royaume contre les seigneurs et les nobles, considérés comme trop attachés à la cour de Louis XVI.

Cette reine, après avoir perdu le plus puissant de ses appuis, aura trouvé le moyen de recouvrer sa dignité et son rang royal; C. A. Q. S. C. P.: *ensuite elle fut relevée de terre, et elle se tint debout sur ses pieds comme un homme.*

Nota. Voir la constitution de la première assemblée à l'égard du roi et de la reine.

Cette reine, rétablie dans sa dignité et son rang, aura montré une énergie et une force rares dans son sexe; elle aura été jusqu'à tenter des coups qui ne convenaient qu'à des hommes d'un grand caractère; C. A. Q. S. C. P. : *et le cœur d'homme lui fut donné.*

Nota. En juin 1791, la reine enleva le roi de Paris où il était gardé à vue, pour le faire passer en Allemagne, d'où elle pensait le faire rentrer en France les armes

la main, et dissoudre l'assemblée nationale dont elle prévoyait les suites funestes pour son sceptre et sa couronne; mais le roi fut reconnu à Varenne, arrêté, et ramené à Paris: il ne lui fallait plus qu'une journée pour être hors du royaume.

5. Et ecce bestia alia similis urso, in parte stetit, et tres ordines erant in ore ejus et in dentibus ejus; et sic dicebant ei: surge, comede carnes plurimas.

5. Et voilà une autre bête semblable à un ours, qui se tint debout à côté *de la lionne*, et trois rangs étaient dans sa gueule et dans ses dents; et on lui disait ainsi: levez-vous, et mangez des chairs de toutes espèces.

Cette figure mystérieuse et ces détails prophétiques, sont pour nous apprendre que le temps où l'on aura vu dominer dans ce grand royaume, cette reine si fière et si courageuse, sera celui où un corps considérable aura été convoqué; C. A. Q. S. C. P.: *et voilà une autre bête semblable à un ours.* — Ce corps convoqué et constitué, le lieu de ses séances aura été déterminé dans une des villes du royaume, la plus à portée du château royal qu'occupait cette souveraine; C. A. Q. S. C. P.: *qui se tint debout à côté de la lionne.* — Ce corps convoqué et constitué, aura été pris et choisi dans les trois ordres de l'état, savoir: dans celui du clergé, dans celui de la noblesse, et dans celui du tiers ordre; C. A. Q. S. C. P.: *et trois rangs étaient dans sa gueule.* — Chaque ordre avait des prérogatives différentes; C. A. Q. S. C. P.: *et dans ses dents.* — Les ordres réunis auront reçu chacun de leurs commettans des pouvoirs par écrit, pour demander et obtenir le redressement de leurs griefs; C. A. Q. S. C. P.: *et on lui disait: Levez-vous.* — Par ces pouvoirs littéralement donnés, on aura demandé la suppression d'une multitude de droits, la diminution des

impôts, l'abolition de tous les droits féodaux, l'anéantissement des dîmes, la radiation des annates et ainsi des autres ; C. A. Q. S. C. P. : *et mangez des chairs de toutes espèces.*

Nota. Il faudrait voir les cahiers des députés de 1789 ; on y trouverait au-delà de tout ce qu'on pourrait dire dans un volume. On peut encore suivre les décrets de la première assemblée.

6. Post hæc aspiciebam, et alia quasi pardus, et alas habebat quasi avis, quatuor super se, et quatuor capita erant in bestia, et potestas data est ei.

6. Après cela je regardais, et voilà une autre bête comme un léopard, et elle avait quatre ailes d'oiseau sur elle, et quatre têtes étaient dans cette bête, et la puissance lui fut donnée.

Cette autre figure mystérieuse et prophétique est pour nous apprendre, que l'assemblée des trois ordres de l'état ayant terminé ses travaux et sa mission, une autre assemblée composée de nouveaux membres lui aura succédé ; C. A. Q. S. C. P. : *après cela je regardais, et voilà une autre bête.* — Cette nouvelle assemblée n'aura pas été moins à craindre que la première ; C. A. Q. S. C. P. : *comme un léopard.* — Cette assemblée aura été un corps législatif, dont la plupart des membres auront été choisis parmi toutes espèces de mauvais écrivains ; C. A. Q. S. C. P. : *et elle avait quatre ailes d'oiseau sur elle.* — Cette assemblée aura été composée de quatre classes d'hommes, les uns pris parmi les ecclésiastiques, d'autres parmi les nobles, d'autres parmi le tiers état, d'autres enfin parmi les sociétés populaires ou la secte des jacobins ; C. A. Q. S. C. P. : *et quatre têtes étaient dans cette bête.*

Nota. La secte jacobite prit naissance pendant l'exercice de la première assemblée.

Cette assemblée convoquée, l'aura été en vertu de la constitution faite par l'assemblée qui l'avait précédée; C. A. Q. S. C. P. : *et la puissance lui fut donnée.*

7. Post hæc aspiciebam in visione noctis, et ecce bestia quarta terribilis, atque mirabilis, et fortis nimis, dentes ferreos habebat magnos comedens atque comminuens, et reliqua pedibus suis conculcans : dissimilis autem erat cæteris bestiis quas videram ante eam, et habebat cornua decem.

7. Après cette bête, je regardais dans cette vision de nuit, et voilà la quatrième bête terrible et épouvantable, et forte à l'excès; elle avait de grandes dents de fer, mangeant et brisant, et foulant à ses pieds les restes; mais elle était différente aux autres bêtes que j'avais vues avant elle, et elle avait dix cornes.

Cette dernière figure mystérieuse et prophétique est pour nous apprendre, qu'au temps où cette assemblée législative se sera retirée, sera celui où la vérité aura été obscurcie; C. A. Q. S. C. P. : *après cette bête, je regardais dans cette vision de nuit.* — Cette assemblée législative ne se sera pas plutôt retirée, qu'un nouveau corps appelé aura saisi le gouvernement; C. A. Q. S. C. P. : *et voilà la quatrième bête.* — Ce nouveau corps constitué l'aura été comme convention nationale; C. A. Q. S. C. P. : *terrible et épouvantable.* — Le premier acte de cette convention nationale, aura été d'abolir la royauté et de prononcer la déchéance du trône au préjudice de celui qui l'occupait; C. A. Q. S. C. P. : *et forte à l'excès.* — Cette convention nationale, après ces premiers actes d'une puissance sans borne, après s'être emparée des rênes du gouvernement, se sera saisie de la fortune publique et aura mis à l'encan les bien des particuliers; C. A. Q. S. C. P. : *mangeant et brisant.* — Cette convention nationale, en dissipant

la fortune publique et celle des particuliers, aura laissé voler et brigander par ses agens et ses suppôts, tout ce dont elle n'aura pu s'emparer; C. A. Q. S. C. P. : *et foulant à ses pieds les restes.* — Cette convention nationale aura eu une plénitude d'autorité et de puissance, dont aucune assemblée de celles qui l'avaient précédée n'avait usé ni joui; C. A. Q. S. C. P. : *mais elle était différente aux autres bêtes que j'avais vues avant elle.* — Cette convention nationale, dans l'exercice de son autorité et de sa puissance, aura eu à sa disposition dix fortes armées; C. A. Q. S. C. P. : *et elle avait dix cornes.*

8. Considerabam cornua, et ecce cornu aliud parvulum ortum est de mediis eorum, et tria de cornibus primis evulsa sunt à facie ejus, et ecce oculi quasi oculi hominis erant in cornu isto, et os loquens ingentia.

8. Je considérais ces cornes, et voici qu'une autre petite corne sortit du milieu d'elles, et trois des cornes premières furent arrachées par sa présence, et voilà des yeux comme des yeux d'homme, qui étaient dans cette corne, et une bouche parlant sur de grandes affaires.

Ces figures instructives et prophétiques sont pour nous apprendre, que l'on aura vu avec le plus grand étonnement, cette convention nationale, porter très au loin ses entreprises, et faire un usage constant et persévérant de toutes les gardes nationales armées; C. A. Q. S. C. P. : *je considérais ces cornes.* — Pendant que cette convention nationale faisait usage des forces armées pour l'état, on aura vu avec une nouvelle surprise, s'élever dans l'intérieur du royaume une armée révolutionnaire, dont le noyau aura pris naissance dans la capitale du gouvernement; C. A. Q. S. C. P. : *et voici qu'une autre petite corne sortit du milieu d'elles.* — Cette

armée révolutionnaire, en parcourant les divers départemens de l'empire, se sera grossie dans sa tournée, et aura soumis par la force et les menaces trois villes principales du royaume, considérées comme rebelles à la révolution, et ayant chacune une armée composée des mêmes gardes nationales; C. A. Q. S. C. P. : *et trois des premières cornes furent arrachées par sa présence.* (*) —Cette armée révolutionnaire aura été secondée par les clubs ou sociétés populaires, par les comités de surveillance et autres corps établis dans toutes les villes et cantons du royaume, pour consommer la révolution; C. A. Q. S. C. P. : *et voilà des yeux comme des yeux d'homme qui étaient dans cette corne.* —Les chefs des sociétés populaires, les chefs des clubs, les chefs de l'armée révolutionnaire et ceux des comités de surveillance, auront prêché publiquement la révolution et l'insurrection contre l'Eglise catholique, contre les grands du royaume, contre les riches et contre les familles puissantes dans l'Eglise et dans l'état; C. A. Q. S. C. P. : *et une bouche parlant sur de grandes affaires.*

9. Aspiciebam donec throni positi sunt, et antiquus dierum sedit: vestimentum ejus candidum quasi nix, et capilli capitis ejus quasi lana munda: thronus ejus flammæ ignis; rotæ ejus, ignis accensus.

9. Je regardais jusqu'à ce que des trônes furent placés, et que l'ancien des jours siégea; son vêtement était blanc comme la neige, et les cheveux de sa tête comme la laine blanche : son trône, des flammes de feu; ses roues, le feu ardent.

Ces figures mystérieuses sont pour nous apprendre, que pendant que la convention nationale, ses armées au-dehors, son armée révolutionnaire au-dedans, exercait ses cruautés et sa tyrannie; on aura vu nombre de prélats de l'Eglise catholique,

(*) Lyon, Marseille et Bordeaux.

délibérer en commun, et aviser aux moyens convenables et pressans pour conserver la foi qui était dans un très-grand danger ; C. A. Q. S. C. P. : *je regardais jusqu'à ce que des trônes furent placés.* — Des conférences qui auront eu lieu entre les prélats catholiques, le résultat aura été mis sous les yeux du Souverain Pontife, pour ordonner ; C. A. Q. S. C. P. : *et que l'ancien des jours siégea.* — Le Souverain Pontife établi juge de tout ce qui intéresse la Foi, aura été un juge plein de candeur et de justice ; ses vêtemens dans cette suprême fonction, auront été l'image vivante de la pureté de son cœur ; C. A. Q. S. C. P. : *son vêtement était blanc comme la neige* (le surplis ou l'aube). — Ce vénérable Pontife aura été plus respectable par son éminence et sa dignité, que par l'attention qu'on mettait à la netteté de ses cheveux blanchis par les années ou par la poudre fine dont on les couvrait ; C. A. Q. S. C. P. : *et les cheveux de sa tête comme la laine blanche.* — Les décisions rendues par ce Chef suprême de l'Eglise de N. S. J. C. sont sans recours ; C. A. Q. S. C. P. : *son trône, des flammes de feu.* — La Chambre apostolique unie au Saint Siége, discute et arrête ce que le Souverain Pontife sanctionne ; C. A. Q. S. C. P. : *ses roues, le feu ardent.*

10. Fluvius igneus rapidusque egrediebatur à facie ejus : millia millium ministrabant ei, et decies millies centena millia assistebant ei : judicium sedit et libri aperti sunt.

10. Un fleuve de feu rapide sortait de sa face : un million le servaient en qualité de ministres, et dix mille millions étaient à son service : le jugement se tint et les livres furent ouverts.

Ces rapports mystérieux que nous fait le Prophète, sont pour nous apprendre que le Souve-

rain Pontife est la source vivante du corps apostolique, que la puissance et l'autorité spirituelle de ce corps émanent de lui; C. A. Q. S. C. P. : *un fleuve de feu rapide sortait de sa face.* — Le Chef suprême de l'Eglise, indépendamment du Corps apostolique que lui seul ordonne et envoie dans tout le monde chrétien, a aussi un nombre prodigieux de pasteurs et de prêtres, qui travaillent dans tout l'univers chrétien catholique sous son obéissance; C. A. Q. S. C. P. : *un million le servaient en qualité de ministres.* — Ce grand Patriarche, outre le corps des premiers pasteurs dans l'Eglise catholique, outre celui des pasteurs et des prêtres du second ordre, a dans sa Communion sur tout l'univers chrétien catholique, une multitude innombrable de fidelles vivant tous sous son obéissance spirituelle; C. A. Q. S. C. P. : *et dix mille millions étaient à son service.* — Le corps apostolique, le corps des pasteurs et des prêtres du second ordre, et le corps des fidelles, considérant les dangers qui environnaient l'Eglise catholique, le Souverain Pontife, d'après les désirs de tous, aura présidé les délibérations tenues à cet effet; C. A. Q. S. C. P. : *le jugement se tint.* — Pour délibérer sur les malheurs et les oppressions du temps, à l'égard de l'Eglise catholique et de ses enfans, on aura fait lecture de tous les rapports par écrit, envoyés des différens pays ou provinces où la foi était le plus en danger; C. A. Q. S. C. P. : *et les livres furent ouverts.*

11. Aspiciebam propter vocem sermonum grandium, quos cornu illud loquebantur: et vidi quoniam interfecta esset bestia, et perisset corpus

11. Je regardais à cause des grands discours que la voix de cette corne prononçait; et je vis que la bête avait été tuée, et que son corps était péri, et qu'il avait été livré pour

être

ejus, et traditum esset être consumé par le feu. ad comburendum igni.

Cette attention du Prophète à nous faire le narré de tout ce qui lui est apparu, est pour nous apprendre, que dans le temps où l'Eglise catholique, unie au Souverain Pontife, était occupée à prendre les moyens les plus sages pour conserver la foi dans le monde chrétien, l'armée révolutionnaire, et les clubs ou sociétés populaires, auront prêché publiquement et tenu leur synagogue contre l'autel et contre le trône; et les vociférations les plus odieuses auront percé de toutes parts; C. A. Q. S. C. P. : *je regardais à cause des grands discours que la voix de cette corne prononçait.* — Dans le temps où l'armée révolutionnaire, jointe aux sociétés jacobites, prêchait la révolution et le renversement de l'autel et du trône, cette remarquable Reine aura été jugée et condamnée par la Convention nationale à être décapitée, et le supplice aura accompagné le jugement; C. A. Q. S. C. P. : *et je vis que la bête avait été tuée.*

Nota. Le mardi 16 octobre 1793, à 11 heures du matin, Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, fut guillotinée à Paris.

Après sa mise à mort, la tête séparée de son cadavre sanglant; l'ordre aura été donné de les enlever, de les jeter dans la fosse, et de les faire consumer par l'effet de la chaux vive qu'on aura fait éteindre sur ces chairs immobiles; C. A. Q. S. C. P. : *et que son corps était péri, et qu'il avait été livré pour être consumé par le feu.*

Nota. Le 25 vendémiaire an 3 de la république, correspondant au 16 octobre 1793, la Reine fut enterrée au

cimetière de la Magdeleine à Paris, avec les autres condamnés qui furent suppliciés le même jour, et son corps fut de suite couvert de chaux vive, que l'on fit fuser sur elle.

12. Aliarum quoque bestiarum ablata esset potestas, et tempora vitæ constituta essent eis usque ad tempus et tempus.

12. *Je vis* pareillement que la puissance des autres bêtes leur avait été ôtée, et que les temps de leur durée leur avaient été constitués jusqu'à un temps et un temps.

Ces détails de circonstances autant mystérieux que prophétiques, sont pour nous apprendre que pendant cette mise à mort et ces ruines, les différentes assemblées constituées en autorité, auront perdu leur pouvoir et leur puissance, pour avoir été dissoutes; C. A. Q. S. C. P. : *je vis pareillement que la puissance des autres bêtes leur avait été ôtée.*—On devra remarquer que par l'acte constitutionnel, fait par la première assemblée réprésentative de la nation, elle aura décrété la durée de chaque assemblée nationale à deux ans; C. A. Q. S. C. P. : *et que les temps de leur durée leur avaient été constitués jusqu'à un temps et un temps.*

Nota. Voir la constitution de 1789, 1790 et 1791, art.... « Chaque législature durera deux ans. »

13. Aspiciebam ergo in visione noctis, et ecce cum nubibus cœli quasi filius hominis veniebat, et usque ad antiquum dierum pervenit, et in conspectu ejus obtulerunt eum.

13. Je regardais donc dans cette vision de nuit; et voici avec les nuées du ciel comme si c'était le fils de l'homme qui venait, et jusqu'à l'ancien des jours il parvint, et devant sa face ils le présentèrent.

Ce rapport mystérieux et prophétique est pour nous apprendre, qu'à la suite de ces troubles, de

ces mises à mort pendant ces règnes malheureux; on aura été plongé dans les ténèbres les plus épaisses, sur le parti que l'Eglise et l'Etat avaient à prendre ; C. A. Q. S. C. P. : *je regardais donc dans cette vision de nuit.*—Dans cet état désespérant, un nombre d'hommes fidelles se sera réuni à un personnage merveilleux et admirable, fils de l'Eglise catholique, pour prendre les rênes du gouvernement ; C. A. Q. S. C. P. : *et voici avec les nuées du ciel, comme si c'était le fils de l'homme qui venait.*—Cet homme merveilleux, en délivrant la patrie de la fureur et de la tyrannie de ceux qui la gouvernaient, se sera occupé de lui rendre son culte et ses autels, à cet effet il aura eu des relations particulières et importantes avec le Chef de l'Eglise ; C. A. Q. S. C. P. : *et jusqu'à l'ancien des jours il parvint.*

Nota. Voir le Concordat de Pie VII avec le premier Consul, du 10 septembre 1801.

Ensuite de ces relations, et des accords faits entre ce Chef du gouvernement et le Souverain Pontife, les principaux et les plus fidelles sujets de l'empire et du gouvernement, le présenteront devant son Eminence Pontificale ; C. A. Q. S. C. P. : *et devant lui ils le présentèrent.*

14. Et dedit ei potestatem, et honorem, et regnum : et omnes populi, tribus et linguæ ipsi servient : potestas ejus, potestas æterna, quæ non auferetur: et regnum ejus, quod non corrumpetur.

14. Et il lui donna la puissance, et l'honneur, et le royaume et tous les peuples, les tribus et les langues seront à son service : sa puissance sera une puissance éternelle, qui ne lui sera pas enlevée ; et son royaume, qu'on ne viendra à bout de corrompre.

Ces instructions prophétiques sont pour nous apprendre, que le Chef suprême de l'Eglise catho-

lique et apostolique, aprés la présentation qui lui aura été faite par les personnes les plus éminentes dans l'Eglise et dans l'Etat, de ce libérateur du peuple, il le confirmera par sa puissance et son autorité spirituelle, dans la plénitude des droits attribués à la souveraineté; C. A. Q. S. C. P. : *et il lui donna la puissance, et l'honneur, et le royaume.*—Ce libérateur ayant reçu le sceptre et la couronne, de la main du Chef de l'Eglise; dès-lors tous les habitans des départemens, des diocèses et des communes dépendans des pays soumis à sa souveraineté, seront ses sujets; C. A. Q. S. C. P. : *et tous les peuples, les tribus et les langues seront à son service.*—Cet homme libérateur couronné par le Souverain Pontife, chef d'une très-grande nation, le sera de race en race; C. A. Q. S. C. P. : *sa puissance sera une puissance éternelle.*—Les trames et les conspirations qui pourraient avoir lieu pour lui ravir le sceptre et la couronne, échoueront; C. A. Q. S. C. P. : *qui ne lui sera pas enlevée.*—Vainement on cherchera à soulever des partis dans l'intérieur du royaume; les autorités constituées, dans l'ordre civil, dans le politique, dans l'administratif, dans le judiciaire et dans le militaire, se tiendront en garde et ne se laisseront pas séduire; C. A. Q. S. C. P. : *et son royaume, qu'on ne viendra à bout de corrompre.*

15. Horruit spiritus meus, ego Daniel territus sum in his, et visiones capitis mei conturbaverunt me.	15. Mon esprit fut saisi d'horreur; moi Daniel je fus terrorisé par ces choses, et les visions de mon cerveau me troublèrent.

Ce langage est pour nous apprendre, que pendant la durée des événemens qui auront précédé

ce couronnement, l'Eglise aura eu beaucoup à souffrir et à gémir des crimes qui se seront commis envers ses Ministres et ses enfans ; C. A. Q. S. C. P. : *mon esprit fut saisi d'horreur.* — L'Eglise se sera vue dans un état alarmant, et la terreur se sera répandue par-tout ; C. A. Q. S. C. P. : *moi Daniel je fus terrorisé.* — La terreur aura été mise à l'ordre du jour par ceux qui rendaient des lois aussi cruelles que barbares ; C. A. Q. S. C. P. : *par ces choses.* — La multitude des lois oppressives, absurdes et iniques, auront mis les Ministres de l'Eglise dans le cas de ne savoir quel parti prendre ; C. A. Q. S. C. P. : *et les visions de mon cerveau me troublèrent*

16. Et accessi ad unum de assistentibus, et veritatem quærebam ab eo de omnibus his. Qui dixit mihi interpretationem sermonum, et docuit me,

16. Et je m'approchai vers un de ceux qui assistaient, et je cherchais à savoir la vérité de cet homme sur toutes ces choses ; lequel m'apprit l'interprétation de ce qu'on disait, et m'enseigna.

Ceci est pour nous apprendre que pendant ces temps de malheur et d'effroi, l'Eglise catholique aura cherché à s'instruire auprès de quelqu'un des membres qui composaient ces assemblées, afin d'être à même d'en prévenir par sagesse et par prudence les suites fâcheuses : C. A. Q. S. C. P. : *et je m'approchai vers un de ceux qui assistaient, et je cherchais à savoir la vérité de cet homme sur toutes ces choses.* — L'Eglise catholique, en s'instruisant par le moyen de quelqu'un des membres qui composaient ces assemblées, aura reçu des avis importans sur ce qui se passait dans les séances et les délibérations ; C. A. Q. S. C. P. : *lequel m'apprit l'interprétation de ce qu'on disait, et m'enseigna.*

17. Hæ quatuor bestiæ magnæ, quatuor sunt regna, quæ consurgent de terra.

17. Ces quatre grandes bêtes sont quatre royaumes qui s'éléveront de la terre.

Ces figures sont pour nous apprendre que la durée des malheurs qui auront accablé l'Eglise et opprimé ses enfans, aura été aussi longue que ces règnes temporels; C. A. Q. S. C. P. : *ces quatre grandes bêtes sont quatre royaumes qui s'élèveront de la terre.*

18. Suscipient autem regnum sancti Dei altissimi : et obtinebunt regnum usque in sæculum, et sæculum sæculorum.

18. Mais les Saints du Dieu Très-Haut entreprendront de *conquérir* le royaume, et ils gagneront le royaume jusqu'à la fin du siècle, et le siècle des siècles.

Cette instruction prophétique est pour nous apprendre que malgré la rage et le désespoir de ces puissances temporelles contre l'Eglise catholique, les Ministres fidelles à Jesus-Christ n'auront cessé de travailler à maintenir la foi dans le royaume, que ces puissances voulaient éteindre; C. A. Q. S. C. P. : *mais les Saints du Dieu très-haut entreprendront de conquérir le royaume.* — La persévérance des fidelles Ministres de Notre-Seigneur Jesus-Christ sera venue à bout de conserver la foi dans ce grand royaume; C. A. Q. S. C. P. : *et ils gagneront le royaume.* — Ce succès aura eu lieu depuis l'entreprise faite par ces puissances qui voulaient décatholiser la France et l'univers entier, jusqu'à la fin du siècle qui les avait vus naître, et qui les a vus disparaître; C. A. Q. S. C. P. : *jusqu'à la fin du siècle.* — Ce siècle accompli, celui qui lui succédera sera le triomphe de l'Eglise; ce siècle verra réunir tous

les enfans des hommes sous la houlette du même pasteur ; C. A. Q. S. C. P. : *et le siècle des siècles.*

Nota. Au mois de novembre 1799, fut la fameuse journée du général Bonaparte, qui renversa le grand dragon d'Egypte : on l'appelle la journée du 18 brumaire : elle se voit dans le 45.e verset du chapitre XI de Daniel.

19. Post hoc, volui diligenter discere de bestia quarta, quæ erat dissimilis valdè ab omnibus, et terribilis nimis : dentes et ungues ejus ferrei : comedebat, et comminuebat, et reliqua pedibus suis conculcabat.

19. Après cela, je voulus diligemment m'instruire de la quatrième bête, qui était fort différente de toutes les autres, et terrible à l'excès, ayant des dents et des ongles de fer : elle mangeait, et mettait tout en pièces ; et les restes, elle les foulait avec ses pieds.

Cette curiosité du saint Prophète après la connaissance exacte des caractères qui indiquent positivement tous ces premiers règnes, nous fait voir que nous ne devons pas moins nous attacher à connaître le dernier qui aura été plus mauvais qu'aucun ; C. A. Q. S. C. P. : *après cela je voulus diligemment m'instruire de la quatrième bête.* — Ce dernier règne n'aura point été comme les précédens ; C. A. Q. S. C. P. : *qui était fort différente de toutes les autres.* — On l'aura vu comme convention nationale, ensuite comme corps législatif, directoire et pouvoir exécutif ; C. A. Q. S. C. P. : *et terrible à l'excès.* — Ce dernier transformé en tant de manières aura mis en réquisition les piques, les baïonnettes, les haches et les épées ; C. A. Q. S. C. P. : *ayant des dents et des ongles de fer.* — Ce dernier règne aura mis en réquisition toutes les provisions de bouche et toutes les marchandises ; C. A. Q. S. C. P. : *elle mangeait, et mettait tout en pièces.* — Ce dernier règne aura requis et pris beaucoup au-delà de ce qui était nécessaire en provisions et

Nota. Mort de Pie VI, prisonnier à Valence, le 29 août 1799.—Exaltation de Pie VII le 13 mars 1800, sur le trône Pontifical.

Après l'avénement du Souverain Pontife sur la chaire de son prédécesseur, mort dans la persécution, on aura vu un Concordat qui rendait aux ministres fidelles le libre exercice de leur culte ; C. A. Q. S. C. P. : *et il rendit un jugement pour les Saints du Très-Haut.*

Nota. Voir le concordat du 10 septembre 1801, entre sa Sainteté Pie VII et le Gouvernement Français.

Ce Concordat aura été reçu dans tout le royaume ; C. A. Q. S. C. P. : *et le temps arriva.* — Après la réception de ce Concordat dans toute l'étendue du royaume, les prélats, pasteurs et prêtres fidelles à Jesus-Christ et à sa sainte Eglise, auront eu la pleine et entière liberté d'exercer leurs fonctions sacrées dans toute l'étendue des pays soumis à la domination de la France ; C. A. Q. S. C. P. : *et les Saints obtinrent le royaume.*

23. Et sic ait : Bestia quarta, regnum quartum erit in terra, quod majus erit omnibus regnis, et devorabit universam terram, et conculcabit, et comminuet eam.

23. Et il dit ainsi : La quatrième bête sera le quatrième royaume sur la terre, qui sera plus grand que tous les royaumes *qui l'auront devancé*, et il dévorera toute la terre, et la foulera et la réduira en cendre.

Ces instructions données au saint Prophète, sont pour nous apprendre que la Convention nationale aura été le quatrième Gouvernement qui aura exercé l'autorité temporelle sur la France ; C. A. Q. S. C. P. : *et il dit ainsi, la quatrième bête sera le quatrième royaume sur la terre.*—Cette Convention nationale aura eu une plénitude de

affaires. — On aura remarqué enfin que les comités de surveillance, les clubs, les sociétés populaires étaient répandus sur toute la surface de la France, et qu'ils communiquaient tous les uns avec les autres ; C. A. Q. S. C. P. : *et qui était plus grande que les autres.*

21. Aspiciebam, et ecce cornu illud faciebat bellum adversùs sanctos, et prævalebat eis.

21. Je regardais, et voilà que cette corne faisait la guerre contre les Saints, et qu'elle avait l'avantage sur eux.

Ce que le saint Prophète a vu, est pour nous apprendre que les comités de surveillance, les clubs, les sociétés populaires et les jacobins, réunis et affiliés, auront attaqué avec des sarcasmes et des injures atroces, dans leurs synagogues antichrétiennes, tous les Ministres fidelles à Jesus-Christ et à sa sainte Eglise ; C. A. Q. S. C. P. : *je regardais, et voilà que cette corne faisait la guerre contre les Saints.* — De la suite de tant d'injures et d'horreurs, les saints Ministres de l'Eglise de Jesus-Christ auront été forcés de prendre la fuite, ou de s'exposer à la mort ; C. A. Q. S. C. P. : *et qu'elle avait l'avantage sur eux.*

22. Donec venit antiquus dierum, et judicium dedit sanctis Excelsi, et tempus advenit, et regnum obtinuerunt sancti.

22. Jusqu'à ce que vint l'ancien des jours, et il rendit un jugement pour les Saints du Très-Haut, et le temps arriva, et les Saints obtinrent le royaume.

Ces détails sont pour nous apprendre que la persécution contre les fidelles Ministres de Jesus-Christ n'aura été calmée qu'après l'avénement du Souverain Pontife sur la chaire de son prédécesseur ; C. A. Q. S. C. P. : *jusqu'à ce que vint l'ancien des jours.*

plus puissant que les premiers, et il humiliera trois rois.

25. Et sermones contra Excelsum loquetur, et sanctos Altissimi conteret, et putabit quòd possit mutare tempora et leges, et tradentur in manu ejus usque ad tempus, et tempora, et dimidium temporis.

25. Il tiendra des discours contre le Très-Haut, et il foulera aux pieds les Saints du Très-Haut, et il s'imaginera qu'il aura le pouvoir de changer les temps et les lois, et *les Saints* seront livrés entre ses mains jusqu'à un temps, des temps, et la moitié d'un temps.

Ces instructions données au Prophète Daniel, sont pour nous apprendre que cette armée de l'intérieur, dite révolutionnaire, aura été composée en plus grande partie de gens affiliés aux clubs ou sociétés populaires, et jacobins. Ces hommes auront débité publiquement les discours les plus impies qui furent jamais, contre l'existence de Dieu; ils auront prêché ouvertement l'athéisme. C. A. Q. S. C. P. : *il tiendra des discours contre le Très-Haut.* — Après avoir prêché l'athéisme, ils auront fait une guerre à mort contre tous les Ministres de Jesus-Christ et de son Eglise ; C. A. Q. S. C. P. : *et il foulera aux pieds les Saints du Très-Haut.* — Ces chefs d'horreur, d'athéisme et de révolution auront tenté d'abolir l'ancien calendrier chrétien, et en auront fait un nouveau, absolument opposé ; C. A. Q. S. C. P. : *et il s'imaginera qu'il aura le pouvoir de changer les temps.* — Ces agens de la désolation auront aboli tous les anciens usages, et en auront créé de nouveaux ; C. A. Q. S. C. P. : *et les lois.* — Ces agens de l'athéisme, de l'assassinat, du vol et du brigandage, auront exercé leur rage et leur fureur contre l'Eglise, contre ses plus fidelles Ministres, et contre les familles les plus respec-

tables, pendant trois ans et demi ; C. A. Q. S. C. P. : *et les Saints seront livrés entre ses mains, jusqu'à un temps, des temps, et la moitié d'un temps.*

Nota. Sur la fin de 1793, parut un nouveau calendrier qui dure encore en grande partie, qui fut décrété par la Convention nationale, qui datait de la seconde année de la république française, qui avait commencé le 22 septembre 1792 ; il fut divisé en 12 mois, chaque mois en 3 décades, chaque décade en 10 jours, chaque dixième jour, jour de repos ; pendant lesquels on devait célébrer des fêtes qui furent innovées et décrétées pour être célébrées tous les jours décadaires ; les derniers jours de l'année qui sont aujourd'hui appelés complémentaires, furent appelés Sanculotides, du nom de *Sans-culottes* qui avait été donné à ce ramas d'hommes sans fortune, sans mœurs et sans religion.

26. Judicium sedebit, ut auferatur potentia, et conteratur, et dispereat usque in finem.

26. Et le jugement se tiendra, pour que la puissance soit ôtée à *cette corne*, et qu'elle soit brisée, et disparaisse jusqu'à la fin.

Ces observations faites au saint Prophète, sont pour nous apprendre que la quatrième et dernière puissance, c'est-à-dire la Convention nationale, voyant l'ascendant et la force qu'avaient pris les prédicateurs de l'athéisme et du brigandage dans le royaume, et qu'ils rivalisaient contre son autorité, aura pris le parti de recevoir et d'accueillir les dénonciations et les plaintes multipliées qu'on lui aura fait de tous les points du royaume, pour arrêter leurs désordres ; C. A. Q. S. C. P. : *et le jugement se tiendra, pour que la puissance soit ôtée à cette corne.* — On aura demandé que ces assemblées de prédicans fussent dissoutes ; C. A. Q. S. C. P. : *et qu'elle soit brisée.* — On aura demandé que de pareils rassemblemens fussent défendus à l'avenir ; C. A. Q. S. C. P. : *et qu'elle disparaisse jusqu'à la fin.*

27. Regnum autem, et potestas, et magnitudo regni, quæ est subter omne cœlum, detur populo sanctorum Altissimi: cujus regnum, regnum sempiternum est, et omnes reges servient ei, et obedient.

27. Mais que le royaume, et la puissance, et l'étendue du royaume, qui est sous tout le ciel, soit donné au peuple des Saints du Très-Haut, dont le royaume est le royaume éternel, et tous les rois seront à son service, et lui obéiront.

Ce langage mystérieux et prophétique est pour nous apprendre, qu'ensuite de la destruction des prédicateurs de l'athéisme, on aura travaillé à remettre la France et son Gouvernement, et tous les pays assujettis à sa domination, sous l'autorité spirituelle des Ministres catholiques; C. A. Q. S. C. P. : *mais que le royaume, et la puissance, et l'étendue du royaume, qui est sous tout le ciel, soit donné au peuple des Saints.* — Les Ministres catholiques sont Ministres de Jesus-Christ; C. A. Q. S. C. P. : *du Très-Haut.* — L'Eglise de Notre-Seigneur Jesus-Christ durera tant que le monde sera monde; C. A. Q. S. C. P. : *dont le royaume est le royaume éternel.* — Les Autorités civiles, politiques, administratives, judiciaires et militaires, ainsi que les rois, ne peuvent se dispenser de la soutenir et de la protéger; C. A. Q. S. C. P. : *et tous les rois seront à son service.* — Toutes les autorités temporelles, et tous les rois ne peuvent se dispenser d'être sous son obéissance spirituelle; C. A. Q. C. S.P. : *et lui obéiront.*

28. Hucusque finis verbi. Ego Daniel multùm cogitationibus meis conturbabar, et facies mea mutata est in me; verbum autem in corde meo conservavi.

28. Jusqu'ici est la fin de ce qu'on me dit. Moi Daniel je me troublais beaucoup par mes réflexions, et ma face fut *toute* changée en moi; mais j'ai conservé ce que j'avais *vu et entendu* dans mon cœur.

Cette déclaration du saint Prophète est pour nous apprendre que telle aura été la révolution que l'on aura vu s'accomplir dans un vaste royaume; C. A. Q. S. C. P. : *jusqu'ici est la fin de ce qu'on me dit.* — Pendant cette révolution, l'Eglise de Notre-Seigneur Jesus-Christ aura éprouvé les plus violentes secousses, et ses fidelles Ministres auront été dans les plus vives alarmes, s'il fallait fuir ou périr; C. A. Q. S. C. P. ; *moi Daniel je me troublais beaucoup par mes réflexions.* — On aura vu les plus fidelles Ministres dans un état le plus triste, et tous méconnaissables; C. A. Q. S. C. P.: *et ma face fut toute changée en moi.* — L'Eglise catholique n'oubliera jamais les lois oppressives qui l'ont atteinte, et les rigueurs avec lesquelles on les a mises à exécution; les annales du siècle et celles de l'Eglise en conserveront un tableau qui sera ineffaçable, à la postérité ; C. A. Q. S. C. P.: *mais j'ai conservé ce que j'avais vu et entendu dans mon cœur.*

Fini le jour de Toussaint 1804. *Ad majorem Dei gloriam.*

A LYON, de l'Imprimerie de Ballanche père et fils, aux halles de la Grenette. Frimaire an 13.

588

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS SA CATHÉDRALE,

PAR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE

HIACINTHE-Charles DE LA TOUR,

ÉVÊQUE D'ACQUI,

LE XVI JUIN MDCCCIV,

A L'OCCASION DE LA FÊTE SOLENNELLE QU'ON CÉLÉBROIT

POUR L'HEUREUX AVÉNEMENT

DE

NAPOLÉON BONAPARTE

AU TRONE IMPÉRIAL DE LA FRANCE.

1804

Extrait d'une Homélie de M. Hyacinthe de la Tour, Evêque d'Acqui prononcée dans sa Cathédrale le 16 Juin 1804.

HOMÉLIE.

Un nouvel événement mémorable m'appelle sur cette auguste chaire. Cet homme étonnant, que l'Eternel a destiné aux entreprises les plus glorieuses; cet homme dont la renommée retentit dans toute la terre, ce rare modèle de sagesse, de valeur, de modération et d'activité, qui s'est toujours montré juge incorruptible, vainqueur généreux, et père bienfaisant, BONAPARTE, en un mot, le sauveur de la France, le restaurateur de la Religion, et le pacificateur du continent, porté, pour ainsi dire, sur les bras de tous les François, pleins de joie, d'amour et de reconnoissance, vient de monter sur le trône le plus brillant de l'Europe; trône qui, revêtu par lui d'un nouvel éclat, forme la gloire de la France, et l'admiration du monde. (pag. 3) .....

Mais d'où peut naître ce nouvel ordre de choses? d'où vient un changement si rapide et si frappant? Ah! peut-on s'y tromper? Mes chers frères, vous le devinez tous, tous vous me répondez d'une voix unanime: C'est l'ouvrage du Tout-Puissant; c'est une nouvelle grâce de cette Providence bienfaisante qui daigne veiller au

bonheur des humains. Il y a trois mois, je vous annonçois de cette chaire de vérité, que l'Etre-Suprême l'avoit élu pour fixer les destinées, non-seulement de la France, mais de l'Europe entière. En le comparant à l'immortel CHARLEMAGNE, ou, pour mieux dire, en l'appelant le fondateur d'un Empire aussi vaste que solide, aussi puissant que glorieux, parce qu'il pose sur la base inébranlable de la Religion; ne vous avois-je pas prédit, dès ce moment même, ce qui forme aujourd'hui l'objet de la joie universelle, et de cette fête sacrée que le zèle actif du gouvernement, la présence des autorités civiles et militaires qui s'empressent à l'envi de la célébrer, rendent plus solennelle et plus imposante? Je sais que, lorsque jaloux de vous offrir une consolation spirituelle, je vous invitois à méditer sur le grand privilége que Dieu a accordé à la Religion catholique, de voir tout changer autour d'elle, pendant qu'elle reste immobile, invariable, plusieurs personnes devinèrent mon allusion à l'heureux changement politique que nous fêtons aujourd'hui. Si des égards trop justes m'empêchèrent alors de vous dévoiler en entier mon pressentiment, je pourrai, grâce au ciel, manifester à présent toutes mes pensées à mes chers fils

en Jésus-Christ, qui ont tous les droits à l'effusion de mon ame. Mais il n'est désormais plus question de pressentiment : les faits parlent d'eux-mêmes, et déjà retentissent dans les deux hémisphères du globe.

Voilà une nation immense, répandue sur la vaste surface qui des Pyrénées s'étend jusqu'au Rhin, et des régions fertiles de l'Ausonie jusqu'aux rives éloignées de l'Océan occidental ; la voilà empressée d'émettre ce vœu sacré, qui décore NAPOLÉON BONAPARTE du diadême impérial, et le déclare chef auguste d'une nouvelle dynastie de héros, protecteurs magnanimes du bonheur et de la gloire des François. Ce vœu spontané, libre et unanime paroît le vœu de l'ame plutôt que celui des lèvres et de la plume. O prodige frappant! toute l'histoire des siècles passés peut-elle nous offrir un seul exemple d'un prince élevé à l'Empire par des vœux si sincères et si solennels? (Pag. 5.)....

Mais dans ce fait extraordinaire, unique dans les annales de l'univers, peut-on ne pas admirer la main du Tout-Puissant, qui change à sa volonté l'esprit des humains, et qui, plutôt que de défendre tout-à-fait le mal, aime mieux en faire naître le bien? S'il s'agissoit d'une

populace ignorante et volage, il ne faudroit pas s'en étonner : aveugle, inconsidérée, elle suit toujours le mouvement qu'on lui donne : mais il s'agit au contraire d'une foule immense de citoyens éclairés, qui diffèrent entr'eux dans le génie, dans l'intérêt, et les principes : il s'agit de tous les politiques les plus profonds, des magistrats les plus probes, des plus illustres guerriers, et de tous les François enfin célèbres par leur science, leur état, leur autorité et leur richesse. C'est donc la main de Dieu qui les guide ; c'est Dieu qui les inspire. Ce seroit un crime de le nier ; c'est un devoir de l'annoncer à haute voix dans cette enceinte consacrée à la source suprême de la vérité. Ce monstre infame, qui, détruisant les plus douces consolations de l'homme, l'avilit et le rend esclave de ses désirs dépravés, ce fléau de la vertu, qui ravit aux hommes tout ce qui peut les guider et les soutenir dans la pénible carrière de la vie, l'athéisme, en un mot, après avoir enrôlé sous ses infernales bannières plusieurs sectes de soi-disans philosophes, renversa d'un seul coup le Trône et l'Autel, divinisa le vice, et déclara une guerre implacable à la vertu. Il étoit près d'inonder toute la terre, lorsque le Dieu immor-

tel, auquel tout obéit, l'arrêta, en lui disant : *Tu viendras jusqu'ici, et pas plus loin ; ici se briseront tes flots orgueilleux.* A l'aspect du Héros invincible que Dieu envoya pour terrasser ce monstre abominable, à l'aspect du Restaurateur magnanime des deux suprêmes puissances du globe, on vit tomber en poussière les cornes menaçantes de cet horrible Dragon, dont la queue immense avoit arraché du Ciel un tiers des étoiles. Et n'étoit-il pas juste que le nouveau David, vainqueur glorieux de cet ennemi fatal qui menaçoit de détruire tous les fidèles, fût, comme le premier, choisi pour le gouverner en qualité de Souverain ? La foi catholique avoit précédé en France l'institution de la Monarchie ; de même le nouveau triomphe de la Religion de J. C. devoit précéder le rétablissement du Trône de CLOVIS. Que le méchant baisse donc sa tête altière devant le Dieu de BONAPARTE ; qu'il adore à genoux cette Providence éternelle, *qui in suâ dispositione non fallitur;* et qu'il partage sincèrement notre commune allégresse. Le trône fondé par le premier Roi très-chrétien, qui légua à tous ses successeurs le titre glorieux de fils aînés de l'Eglise, ce trône qu'ont illustré de leurs saintes vertus les *Charles*, les *Robert*, les

Job. 38, 11.

Apoc. 12, 4.

Louis, les *Clotilde* et les *Isabelle*, sur lequel on ne vit jamais siéger l'hérésie; ce trône étoit dû au mérite, aux vertus, à l'héroïsme incomparable de BONAPARTE.

Sans vous répéter, mes chers frères, tout ce que je vous ai dit autrefois sur ses principes religieux, je ne puis m'empêcher de vous faire observer que Dieu, en l'élevant au faîte des grandeurs humaines, a voulu peut-être aussi le récompenser de l'action célèbre de *Rimini*, action vraiment magnanime et religieuse, qui mérite non-seulement d'être rappelée pour l'instruction des mortels, mais encore d'être annoncée d'une voix solennelle à la postérité la plus reculée.

Chef suprême d'une armée victorieuse, qu'il devoit, d'après les ordres du Directoire, faire entrer dans les Etats pacifiques du grand Pontife, au moment de passer le Rubicon, il s'arrête, il appelle auprès de lui les deux clergés, et leur adresse d'un ton affable et majestueux ce discours mémorable. « Ministres sacrés, leur dit-il, je vous ai appelés tous auprès de moi, pour vous déclarer mes intentions. D'où vient le changement extraordinaire qui s'offre à mes yeux? Pourquoi vois-je les portes de vos temples

fermées ? Craindriez-vous quelque vol sacrilége, quelque insulte, quelque profanation? J'ai donné les ordres les plus sévères, et je puis me rendre garant auprès de vous de la conduite respectueuse de toute l'armée. Cessez donc de vous alarmer de la présence de mes phalanges guerrières. Hâtez-vous, en ce jour consacré au culte divin (1), d'aller satisfaire aux justes vœux des fidèles. Offrez à Dieu, même pour moi, la victime expiatoire. Ignorez-vous que je suis catholique? Oui, je le suis, et je m'en vante. Obéissant à des ordres sévères, je dois, de ces limites de l'antique Gaule Cisalpine, guider vers Rome mes légions triomphantes; mais je suis bien éloigné de vouloir faire marcher devant moi le désordre et la consternation, de vouloir effrayer des peuples sans armes, sans défense, des peuples tranquilles, et sujets au doux gouvernement de l'Eglise. Savez-vous quels doivent être mes précurseurs? Deux *Samuels* me précéderont dans chaque ville, annonçant par-tout mon entrée pacifique. Ceux que je viens de choisir parmi vous pour les envoyer à *Pesaro* (il les nomme tous deux), vous les connoissez, ils sont dignes de votre estime et de la confiance publique. Je

(1) C'étoit un Dimanche.

n'aspire point au triomphe d'*Attila;* non, j'aime mieux épargner au Chef suprême de la Religion la peine que lui causeroient les maux et les désordres inséparables de la présence d'une armée accoutumée à la guerre et à la victoire. La vieillesse vénérable de cet auguste Prélat mérite tous les égards; c'est un modèle de vertu, et je révère en lui l'illustre successeur du premier des Apôtres. Pour vous donner une preuve évidente de mon attachement filial à l'Eglise, dont il est pasteur et père, je vous fais la promesse solennelle de renoncer aux honneurs du Capitole, et à l'entrée dans la sainte Cité ». O générosité sans exemple! ô sentimens précieux d'une ame vraiment noble et magnanime! Ce guerrier invincible, ce fils respectueux du Vatican, qui, dans des circonstances peut-être aussi difficiles pour lui qu'elles étoient favorables pour le Directoire, baisse devant le grand Pontife les drapeaux de la république, et par respect pour la Religion, refuse d'entrer dans la ville fameuse qui domine sur l'univers, ne méritoit-il pas que Dieu le fit monter sur le trône du fils aîné de l'Eglise?

Peu satisfait d'avoir témoigné d'une manière si évidente le respect que lui inspiroit cet im-

mortel Vicaire de J. C., dont les générations présentes et futures admireront la grandeur d'ame, la bonté, la vertu et l'inébranlable constance digne du martyr le plus intrépide, dès qu'il prit les rênes du gouvernement Consulaire, il se hâta d'ordonner qu'on fît une réparation solennelle à la mémoire de cette auguste victime de l'impiété, en rendant à ses restes sacrés les honneurs les plus éclatans. Mais que ne fit-il pas après pour faire cesser ces temps abominables de deuil et de désolation, pour dissiper l'orage destructeur de la vertu et de la foi, pour faire renaître le culte de nos pères, l'éducation publique, l'autorité paternelle, la morale divine, et l'unité de l'Eglise, si nécessaire au salut des fidèles? Et n'est-ce pas l'oracle même du Vatican qui déclara de la manière la plus solennelle, qu'après Dieu, c'est au zèle infatigable de NAPOLÉON qu'on doit le glorieux rétablissement de la Religion catholique en France? Qu'il est heureux pour un Pontife de pouvoir vous répéter librement du haut de cette chaire sacrée, je ne dis pas les actions célèbres de ce Héros, dont le nom seul éclipse toutes les louanges; mais tout ce qu'à l'occasion du couronnement de NAPOLÉON les hommes les plus marquans, les écri-

vains les plus renommés, les orateurs les plus éloquens, gravent en lettres d'or dans le livre de la postérité.

Je puis donc vous l'assurer, mes chers frères, et c'est une vérité maintenant reconnue de tout le monde, que sans ce grand homme, doué d'un génie et d'une fermeté incomparables, jamais la France, attaquée au dehors par l'Europe entière, déchirée au dedans par la guerre la plus féroce et la plus fatale, n'auroit pu sortir de cet affreux chaos, qui fut le résultat funeste du délire d'une fausse philosophie, monstre malfaisant, destructeur des Etats, ennemi implacable de tous les cultes; en un mot, source empoisonnée du vice et de l'impiété. Je puis ajouter que les hommes de tous les partis, qui furent le jouet, l'instrument, ou la victime des discordes civiles, après l'horrible épreuve d'une anarchie sanglante, après trois lustres de troubles et de malheurs, sont forcés d'avouer que c'est à BONAPARTE qu'on doit l'existence, la tranquillité publique et la gloire du nom François, élevé par lui au plus haut degré d'éclat et de célébrité. Je puis enfin, sans être accusé de partialité, le louer d'avoir rappelé la France aux grands principes, consacrés par l'expérience de

tous les peuples, de tous les siècles, et des savans les plus célèbres. Nous allons, mes chers frères, oublier, grâce à lui, cette époque trop malheureuse, dans laquelle la raison en délire dictoit d'un ton impérieux cette maxime absurde : La nation ne paie aucun culte : et cela dans un temps où les impies se vantoient, ô folie ! d'avoir fondé leur république sur une base éternelle; comme si dès-lors l'homme sage, la voyant dépourvue de tout fondement religieux, n'avoit pas pu prévoir l'effet de cet oracle : « J'ai passé, elle n'existe plus : *transivi et ecce non erat* ».

Oui, mes chers frères, la Religion a été et sera toujours la base la plus sûre et la plus durable de toutes les institutions humaines. C'est elle qui anime, conserve, et soutient tout. Elle est l'ame de la société, la véritable source des bonnes mœurs et de toutes les vertus. Remontez à l'origine de tous les établissemens de l'Europe, vous verrez que c'est le Christianisme qui les a élevés ou sanctifiés. Grande vérité, dont notre sage Législateur, l'illustre BONAPARTE, s'est toujours montré justement convaincu ! (pag. 13.)

Toutes les Lois qu'il a fait promulguer, après la célèbre époque du gouvernement Consulaire,

ont été le fruit de ses longues et profondes méditations sur toutes les institutions politiques ; et plus ces Lois seront d'accord avec les principes infaillibles de la Religion, plus elles mériteront de subsister long-temps, et d'être l'objet de l'amour et de la vénération de tous les âges.

Comme parmi les astres du firmament il y en a quelques-uns qui surpassent les autres par leur forme et leur splendeur; de même parmi les Lois promulguées sous les auspices de ce nouveau Salomon, j'en aperçois une qui par sa grandeur et par sa lumière éclatante attire tous les regards. J'entends parler, comme vous le pensez sans doute, du titre second du fameux *Senatus-consulte organique*, monument immortel de sagesse, de politique et de prévoyance. Qu'auroit servi un demi-siècle de bonheur et de gloire sous l'heureux gouvernement d'un Héros, si à toutes les nouvelles élections on eut été exposé aux maux affreux des dissentions civiles, aux horreurs de l'anarchie? Rendons un hommage solennel de reconnoissance à cet auguste Sénat, qui décorant du diadême impérial l'arbitre suprême, (oui je ne puis m'empêcher de le répéter), l'arbitre suprême des destinées de la France et de l'Europe entière, a su, dans sa profonde sagesse,

rester en faveur des générations futures, élever une barrière insurmontable contre tous les conspirateurs, contre tous les ambitieux, donner au gouvernement beaucoup de stabilité, de force et de grandeur, et imprimer dans l'ame de tous les citoyens ce respect religieux, qui, naissant de la longue succession des siècles, est le gage le plus sûr du bonheur de la patrie. O Providence éternelle! combien il est consolant pour nous de voir notre auguste Religion, siégeant à côté du Trône le plus favorisé du Ciel, le plus ancien, le plus célèbre de l'Europe; en être la compagne fidèle, la protectrice bienfaisante; et en partager la gloire et la durée! Combien il est doux d'envisager la longue succession de ces Héros de la nouvelle dynastie, qui, heureux héritiers de l'esprit de leur auguste Chef, émules de son zèle éclairé, discret, conciliateur, se feront toujours une gloire d'en remplir tous les devoirs, d'en soutenir tous les droits, comme le moyen le plus sûr de réprimer la débauche et l'impiété! Combien je suis heureux de pouvoir vous annoncer, dans toute la joie de mon ame, que rien ne tient plus à cœur à notre auguste Souverain, que d'encourager la vertu, de punir le vice, de protéger l'agriculture, le commerce, les sciences, les

arts, et surtout les bonnes mœurs et la Religion catholique? Que ne puis-je dévoiler ici tous les sentimens religieux qu'il a daigné me manifester? Vous verriez le plus sage de tous les Rois, demandant à l'Etre-Suprême toutes les lumières et les secours indispensables pour bien gouverner le plus grand peuple de l'univers. Mais puisque le temps m'empêche de vous entretenir davantage, unissons, mes chers frères, nos vœux aux siens. Prions le Saint-Esprit d'inonder de sa céleste lumière l'ame d'un Monarque, véritable ami de l'humanité, et tendre père des peuples. Offrons à l'Eternel notre encens et nos prières. Puisse-t-il lui donner l'esprit de sagesse, pour suivre toujours le sentier qui guide au vrai bonheur; l'esprit d'intelligence et de conseil, pour pénétrer dans le labyrinthe obscur où se cache *la prudence de la chair*, et faire en tout temps un choix éclairé de Généraux, de Ministres et de Législateurs; l'esprit de force, pour réprimer l'impiété, l'irréligion, le scandale et la licence; l'esprit enfin de science, de piété et de crainte salutaire de Dieu, pour conserver à jamais dans son ame l'amour et le respect pour l'Etre immortel de qui sa puissance dérive.

4

DISCOURS

PRONONCÉ

AU SUJET DU COURONNEMENT

ET DU SACRE

DE NAPOLÉON I.er,

EMPEREUR DES FRANÇAIS,

PAR M. THÉRON, Curé de la Paroisse Notre-Dame de la Daurade à Toulouse, et ci-devant Visiteur de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne.

A TOULOUSE,

Chez MARIE-JOSEPH DALLES, Imprimeur de M. l'Archevêque, près les Changes.

DISCOURS

Prononcé au sujet du Couronnement et du Sacre de Napoléon I.er, Empereur des Français.

Dixitque Samuel ad Saul, quæsivit sibi Dominus virum juxtà cor suum, ut esset dux super populum suum.... Et tulit Samuel cornu olei et unxit David in medio fratrum suorum; et à die illâ spiritus Domini directus est in illum.

Samuel dit à Saül, le Seigneur s'est pourvu d'un homme selon son cœur, pour être le chef de son peuple.... Et Samuel ayant pris une corne pleine d'huile sacra David au milieu de ses freres; et dès ce moment l'esprit du Seigneur fut toujours avec lui. *Liv. premier des rois, chap. 13 et 16.*

Aux yeux d'une folle incrédulité et d'un insensé philosophisme, tout ce qui arrive dans ce monde, est l'effet ou du hasard, ou des combinaisons d'une sagesse purement humaine; mais c'est un dogme certain aux yeux de la religion, et un

principe évident à ceux de la raison, qu'une providence sage, juste et puissante regle tout, dispose tout, conduit tout à des fins dignes d'elle, et fait concourir à ses desseins depuis le plus petit événement jusques aux plus étonnantes révolutions. De quel aveuglement ne faudroit-il pas être frappé, pour ne pas reconnoître une main supérieure dans cette longue suite d'événemens que nous regarderions comme sans vraisemblance, si nous n'en avions été les témoins. Pourrions-nous ne pas porter nos regards vers ce modérateur suprême qui dirige tout dans cet univers, et qui sous le voile transparent des causes secondes a exercé avec éclat sur presque toutes les nations de l'Europe les jugemens de sa justice.

Quand on a présenté à un peuple l'insurrection comme le plus saint des devoirs ; que l'on a excité, alimenté sa barbarie; qu'on lui a appris, qu'on l'a même encouragé à ne pas respecter les propriétés ; qu'on a avili la religion à ses yeux en lui enlevant son culte et ses prêtres, en renversant ses temples et dépouillant ses autels ; quand enfin on a rompu tous les liens qui forment la société ; c'est demander à ce peuple une chose impossible que de lui demander d'être soumis, humain, juste, religieux et sociable. Les factions

qui l'ont violemment entraîné dans tous les excès du brigandage et de la scélératesse, tenteroient vainement de le faire remonter contre cette pente naturelle qui entraîne l'homme vers la licence. Il seroit absurde et ridicule qu'elles imaginassent pouvoir y parvenir par un mêlange monstrueux de lois, de décrets, de confiscations et de supplices. Alternativement élévées et abattues par les tourbillons que forme autour d'elles une rotation rapide, elles se heurtent sans se réunir, se décomposent sans s'éteindre, et se proscrivent suivant que la roue tourne. Pour retenir le peuple dans leur dépendance, l'asservir à leur volonté, le rendre le ministre de leurs passions et de leurs caprices, chacune d'elles lui fait entendre que ce n'est que pour lui qu'elle travaille, qu'elle veut l'enrichir, le rendre heureux et libre, et remettre dans ses mains le pouvoir souverain : ce peuple stupide et crédule imagine alors que sa liberté, son bonheur et son repos sont attachés aux emprisonnemens, aux proscriptions, aux assassinats et au pillage. Dès ce moment il se livre sans retenue à tous les désordres et à tous les crimes qu'entraîne l'anarchie ; et il n'ouvre les yeux sur ses vrais intérêts, il ne reconnoît ses erreurs que lorsque la divine providence lui sus-

cite un de ces génies bienfaisans, qui saisit avec habileté l'instant de son affaissement et de ses remords, pour lui faire entendre la voix d'un maître et lui faire chérir l'autorité d'un pere. Qui de nous pourroit ne pas reconnoître *Napoléon* dans ce génie ? Parcourez rapidement avec moi tout ce qu'il a fait au dehors et au dedans pour le bonheur de la France ? Les faits rapprochés suffiront pour vous convaincre qu'il est l'homme selon le cœur de Dieu, que c'est lui qui l'a choisi pour être le chef de son peuple. *Quæsivit sibi Dominus virum juxtà cor suum, ut esset dux super populum suum.* Il l'a rempli de son esprit pour qu'il fût le ministre de sa bonté envers une nation qui, enfoncée dans un abyme de maux, n'appercevoit aucun moyen pour en sortir. *Et spiritus Domini directus est in illum.* Voilà ce qui lui donne des droits incontestables à votre soumission et à votre fidélité, à votre reconnoissance et à votre amour.

Dieu seul est le vrai souverain, c'est lui, nous dit-il par la bouche de Jérémie, qui a créé le ciel et la terre par sa force et par sa puissance; qui la donne à qui il lui plaît; qui établit sur chaque portion qui il veut, et pour autant de temps qu'il le veut; que les peuples n'ont pour

maîtres que ceux qu'il leur donne, et qu'ils sont tous également assujettis à son empire. Ainsi lorsqu'une fausse philosophie, ou une politique irréligieuse ne voient dans la puissance et l'autorité souveraine que l'ouvrage du hasard, ou le fruit de la violence et de l'usurpation, ou tout au plus une délégation arbitraire, la religion nous donne du pouvoir une idée plus grande et plus élevée en *nous* la faisant envisager dans son auguste origine. Elle éleve nos pensées jusqu'au suprême modérateur de l'univers, qui donne des chefs aux nations et change, quand il lui plaît, la forme des gouvernemens : dès-lors la soumission et l'obéissance si pénibles et si coûteuses à l'orgueil de l'homme, n'ont rien que d'aimable et de doux pour *lui*, parce qu'il ne voit dans les souverains que l'autorité de Dieu même dont ils sont les dépositaires. Nous n'avons pas besoin qu'il nous envoie un prophete pour nous faire connoître qu'il a conduit et comme mené par la main, *Napoléon* sur le trône. Sa volonté s'est clairement manifestée par les événemens et par les succès. Quelques traits frappants choisis dans la vie de notre *héros* suffiront pour vous prouver la vérité de ce que j'avance, et vous convaincre qu'il a tenu à son égard la même conduite qu'il tint

autrefois envers plusieurs des conducteurs de son peuple.

Lorsque Dieu donnoit au peuple d'Israël des chefs pour le délivrer de la tyrannie et de l'oppression de ses ennemis, il ne les choisissoit pas parmi les plus grands, les plus riches et les plus accrédités de la nation. Il vouloit ne laisser aucune équivoque, et que l'on fût forcé de reconnoître sa main toute-puissante. Quand ce même peuple demanda à Samuel *un roi*, quoique cette demande déplût au Seigneur, il dit cependant au prophete de condescendre à ses desirs; mais par un effet de sa justice il le choisit selon le cœur des hommes qui le demandoient, et comme ils auroient pu le choisir eux-mêmes, c'est-à-dire consultant plutôt les qualités extérieures du corps que celles de l'ame : Saül étoit d'une force extraordinaire, il surpassoit de toute la tête le reste du peuple, et il n'y avoit personne dans Israël qui lui fût semblable; mais quand il voulut choisir un roi selon son cœur, il dit à Samuel, vous n'aurez égard ni à la mine, ni à la taille; les hommes ne jugent et ne peuvent juger que de ce qui paroît au dehors; mais je juge de l'intérieur des cœurs, parce qu'il n'y a que moi qui les connoisse. Il voyoit dans David, encore jeune, une

une grandeur d'ame, une sagesse et une piété qui le rendoient digne du trône. Son élection ne fut fondée que sur ses vertus et ses grandes qualités; la sagesse éternelle s'appliqua à les accroître et à les fortifier en lui, par les épreuves et les adversités auxquelles il fut exposé dans les dangers des combats, des persécutions et des pieges; elle lui apprit à obéir long-temps avant que de commander, afin que par ce salutaire délai il acquît cette fermeté d'ame qui le rendit pour toujours inébranlable au milieu des plus rudes et des plus violentes secousses. Les rapports qui se trouvent entre le choix que Dieu fit de David pour l'élever au trône, et celui qu'il a fait de *Napoléon* ne peuvent manquer de frapper l'esprit le moins attentif. La raison de ce choix n'est autre que les grandes et excellentes qualités qu'il a mises en eux. Aussi voyez comme il leur fraye le chemin au pouvoir souverain, comme il écarte tous les obstacles, comme il applanit toutes les difficultés, comme il leur gagne tous les cœurs; il fait triompher l'un et l'autre des ennemis de leur nation; il déconcerte les projets homicides que peuvent former contr'eux leurs concurrens et leurs rivaux; et il force ces hommes bas, jaloux de leur gloire à les admirer et à se taire.

Pour que je pusse vous décrire, sans en omettre aucune, ce grand nombre d'actions éclatantes de notre jeune héros en Italie, il faudroit que j'eusse le secret de graver dans vos esprits un plan invisible et raccourci de cette superbe région. Notre armée découragée, inférieure à celle de l'ennemi, manquant de tout, refugiée dans les montagnes stériles de Gênes, étoit réduite à se tenir sur une honteuse défensive. Ainsi, les israélites effrayés par la présence de Goliath, se tinrent cachés dans des cavernes devant les philistins, jusqu'au moment où le jeune David vint relever leur courage abattu, en terrassant ce géant superbe. *Napoléon* fait également passer dans l'ame de ses soldats le courage et la fierté qui l'enflamment; il annonce les talens et le génie d'un grand capitaine; il porte la victoire dans ses yeux, et il triomphe à *Montenote*, à *Millésimo* et à *Mondovi*, des forces réunies de plusieurs puissances. La conquête du Piémont et de la Lombardie fut le premier fruit de ses victoires. C'est en vain que Beaulieu se flatte de l'arrêter dans la rapidité de sa course, par la position redoutable qu'il prend au pont de *Lodi*. Un feu terrible en défendoit le passage; notre jeune héros voit à l'instant toute la grandeur du péril, mais il voit

en même-temps que le succès dépend de la célérité de l'attaque, et il l'ordonne ; *Berthier*, *Massena* la dirigent ; ils se précipitent ; le passage est forcé ; et l'ennemi vaincu va chercher une retraite au delà du *Mincio*. Mais où peut-il espérer d'en trouver une assurée contre la bouillante activité de ce nouvel Alexandre, qui semblable, comme le dit Daniel, à ces animaux vigoureux et bondissans, paroît plutôt voler que marcher, ne s'avance que par de vives et impétueuses saillies, et n'est arrêté ni par montagnes, ni par fleuves, ni par précipices. L'ennemi forcé de se refugier dans les gorges du *Tyrol*, abandonne à la merci du vainqueur, ses alliés et ses places. Si un nouveau général et de nouveaux renforts paroissent d'abord lui donner quelque avantage, ses succès éphémeres ne servent qu'à rendre sa défaite plus éclatante ; et *Vurmser* ne tarde pas à éprouver le sort de *Beaulieu*. *Napoléon* après avoir forcé à *Lonado* un corps quatre fois plus nombreux que celui qu'il commande à déposer les armes à ses pieds, poursuit l'ennemi à *Castiglione*, le met en fuite à *Roueredo* malgré sa forte position, et se rend maître de *Trente ;* s'il lui échappe pour quelques instans, sa ruine entiere n'est que différée ; il l'a bientôt

atteint à *St.-George*, et il n'évite une destruction totale qu'en se jettant dans *Mantoue*. Une nouvelle armée s'avance pour délivrer et recueillir ces tristes débris. Napoléon qui sent combien il est important et nécessaire d'empêcher cette jonction, marche à sa rencontre et l'attaque à *Arcole*. La position avantageuse qu'elle occupe et son opiniâtre résistance, semblent d'abord rebuter nos troupes ; notre jeune héros poussé par une sage et audacieuse témérité, après leur avoir *rappelé le pont de Lodi*, saisit un drapeau, s'élance à leur tête, et leur commande de le suivre. Mais ce n'est que par une de ces illuminations soudaines qui ne peut venir que d'en haut qu'il acheve de fixer la victoire. Comme *Gédéon* il ordonne qu'on fasse entendre en même-temps et sur plusieurs points le son des trompettes. Ce son porte l'alarme dans le cœur de l'ennemi, il se croit enveloppé, il s'ébranle pour fuir, et il éprouve le sort des Madianites.

Des revers aussi honteux et aussi multipliés auroient enfin dû faire ouvrir les yeux à un ennemi aveuglé par son ambition et par sa haine ; si Dieu pour punir les princes, nous dit Job, ne les trompoit souvent en les livrant à leurs passions et en les abandonnant à la vanité de

leurs conseils : comme il n'est ni force, ni sagesse, ni puissance qui puisse prévaloir contre ses décrets ; c'est en vain que l'empereur forme de nouveaux projets, qu'il s'épuise par de nouveaux efforts, qu'il appelle à son secours toutes les puissances ; tout ce qu'il tente contre l'instrument et le *ministre* de la providence tourne à sa honte. Ses troupes battues, dispersées à *Rivoli* et à *Roviguera*, ne savent plus que fuir ou mettre bas *les armes*, et la prise de *Mantoue*, ce boulevard de l'Italie, est la suite de ces désastres et de ces défaites. *Napoléon* convaincu que ce n'est qu'aux portes de Vienne qu'il peut dicter les conditions d'une paix honorable pousse en avant ses conquêtes ; il bat, dissipe et renverse tous les corps qui tentent de ralentir sa marche ; il triomphe à *Clausen* et à *Kell* des forces réunies de l'ennemi ; ni les meilleures dispositions de défense, ni des montagnes et des rochers inaccessibles, ni les bois qui le couvrent, ni une artillerie formidable, ne peuvent le garantir d'une déroute entiere et complette. Maître du Tyrol, de la Carniole, de la Carinthie et des gorges d'Inspruk ; du haut de ces fiers boulevards des états autrichiens il en menace la capitale. Des progrès aussi rapides, aussi incroyables, et qui

ne sauroient entrer dans les calculs d'une sagesse purement humaine, y portent l'alarme, l'épouvante et la terreur. Le danger allant toujours croissant, l'empereur se voit enfin forcé de demander une suspension d'armes, pendant laquelle on jette à *Léoben* les fondemens de la paix, dont on lui dicte ensuite les conditions à *Campo-Formio.* Ces succès inouis nous paroîtroient invraisemblables si nous ne voyons dans ce jeune héros l'homme selon le cœur de Dieu, établi pour être le chef de son peuple. *Quæsivit sibi Dominus virum juxtà cor suum, ut esset dux super populum suum.*

Après avoir ainsi relevé l'honneur et la gloire des armes françaises, et rendu à la nation sa prépondérance et son éclat; ce génie actif et vaste conçoit le grand projet de la conquête de l'Égypte, il le propose lui-même, il le discute, il en démontre la possibilité; les hommes les plus éclairés, les politiques les plus profonds jugent comme lui qu'il n'est pas de moyen plus assuré pour abattre dans les indes la puissance colossale des Anglais, et humilier ces fiers tyrans des mers. Il part de Toulon suivi de ces redoutables légions qui secondant ses dispositions savantes avoient étonné l'Europe par leurs victoires. Le concours

d'une infinité de circonstances, qu'il plaît souvent aux hommes peu attentifs ou peu religieux, de regarder comme l'effet du hasard, est cependant arrangé, combiné avec tant de sagesse et tant de précision, qu'il est impossible de ne pas reconnoître une puissance supérieure qui, presque sans coup férir, lui ouvre les portes d'une forteresse réputée imprenable, et regardée comme le boulevard de la chrétienté. L'Ange du Seigneur marche avec lui, comme autrefois il marcha avec Judith allant combattre Holopherne. Il échappe aux poursuites de *Nelson*, il trompe sa vigilance, et il arrive dans la rade d'Alexandrie au moment presque où l'ennemi avoit espéré de le surprendre : *Angelus Domini custodivit eum.* Après une vive mais courte résistance, il s'empare de cette fameuse cité, et sans perdre un moment il marche vers le *Caire*. Il bat, disperse et met en fuite dans quatre grandes batailles les troupes des tyrans de l'Égypte, ainsi que leur nombreuse cavalerie; il entre victorieux et triomphant dans cette célebre capitale, et il est décidé qu'on ne tient pas plus devant lui en Égypte qu'en Italie. Instruit que la politique ambitieuse et perfide des anglais s'agite en tout sens pour former en Syrie une ligue contre lui; il prend à l'instant l'héroïque résolution

de marcher vers cette contrée. Rien ne l'arrête dans sa course; il traverse des déserts stériles et brûlans; il culbute tout ce qui veut s'opposer à son passage; Gaza et Jaffa lui ouvrent leurs portes, et Dieu lui fait éprouver à la bataille du Thabor les effets de cette protection puissante qu'il accorda autrefois dans ces mêmes contrées aux différens conducteurs de son peuple. (†) Si une place échappe à ses mains, le but de son expédition n'en est pourtant pas moins rempli, en rendant inutiles et vains tous les projets d'attaque formés par son ennemi. *Angelus Domini custodivit commorantem.* A peine est-il de retour en Égypte, qu'il entend la voix plaintive et gémissante de sa patrie éplorée, et dans le moment il se propose de voler à son secours. Après avoir réglé avec autant de sagesse que de prudence toutes les branches d'administration propres à consolider sa nouvelle conquête et à la rendre florissante, il ne s'occupe plus que des moyens d'exécuter son projet. On frémit d'avance pour lui, et on ne conçoît pas comment il pourra éviter de tomber entre les mains d'un ennemi qui couvre pour ainsi dire de ses vaisseaux cette étendue immense de mer qu'il doit parcourir; ce danger paroît en même temps si grand et si vraisemblable,

(†) Ce fut auprès du mont Thabor que Barach et Debora, chefs du peuple de Dieu, avec une armée de dix mille hommes, battirent celle du Roi des Cananéens, composée de cent mille hommes d'infanterie, dix mille de cavalerie, et trois cents chariots de guerre. *Napoléon* n'avoit également que dix mille hommes, lorsqu'il battit dans ce même lieu l'Armée Turque, dont la seule cavalerie se montoit à vingt-cinq mille hommes.

vraisemblable, qu'on ne fait aucune attention à celui *qui* naît naturellement de l'inconstance et de la fureur de cet élément. Mais qu'on se rassure, la même main qui l'a conduit et protégé jusqu'à ce moment, continuera de veiller sur lui, et c'est elle qui le ramenera sain et sauf sur nos bords. *Angelus Domini custodivit revertentem.* Des preuves aussi convaincantes et aussi multipliées d'une protection toute divine, ne peuvent donc laisser *aucun doute sur* la soumission et la fidélité qu'on lui doit. Ses droits à votre reconnoissance et à votre amour ne sont ni moins justes ni moins incontestables.

Il n'est malheureusement que trop vrai que l'homme porte dans son cœur un principe d'ingratitude qui souvent lui fait oublier le bienfaiteur, lors même qu'il jouit des bienfaits qu'il en a reçus. Mais seroit-il possible que nous pussions nous rendre coupables d'un crime aussi monstrueux envers un homme qui, comme je vous l'ai déjà montré, est non-seulement l'instrument de la toute-puissance de Dieu par ses grandes actions, mais encore le ministre de sa bonté et de sa bienfaisance envers nous. Il le tire des trésors de sa miséricorde pour rétablir son culte, faire renaître le calme et la tranquil-

lité du sein des tempêtes, retirer l'état du gouffre dévorant de l'anarchie et le relever de ses ruines. Ah ! pourrions-nous oublier dans quel abyme de maux nous étions plongés il n'y a que quelques années? Au dedans, un gouvernement avili par sa nullité et sa démoralisation effrayante; nourrissant dans son sein les plus violentes passions; n'ayant jamais conçu aucune idée utile et conservatrice; n'ayant jamais eu dans sa conduite ni plans ni vues, et ne soutenant son administration foible et machiavélique que par des légions de délateurs et d'espions, ressource des tyrans. Une basse et vile cupidité, des machinations perfides, des intrigues obscures étoient la seule boussole de sa conduite: semblable à un homme ivre qui chancele et qui marche à tâtons au milieu des ténebres, il ne savoit ni où il alloit ni où il vouloit aller. Pour avoir un prétexte d'emprisonner, de proscrire et d'envahir toutes les fortunes, il faisoit renaître la Vendée de ses cendres, il fomentoit en secret les dissentions intestines et les troubles religieux; il armoit les citoyens les uns contre les autres; il organisoit, il commandoit les révoltes, les incendies et les assassinats; nos malheureuses contrées n'ont-elles pas éprouvé les terribles effets de cette tactique infernale : épo-

que déplorable où presque chaque ville avoit ses prisons, ses échafauds et ses tribunaux de sang. Des milliers d'infortunés que l'on avoit égarés et séduits étoient entassés dans de vastes cachots insalubres par leur infection, d'où ils ne sortoient que pour aller à la mort, ou après avoir été réduits à la dernière indigence; une liste immense de proscrits destinés à périr sur des plages lointaines étoit déjà dressée. Les endroits les plus cachés, les antres les plus obscurs, les montagnes et les bois ne pouvoient nous mettre à l'abri des recherches et des poursuites de mille petits tyrans subalternes. Personne ne pouvoit se regarder comme en sûreté dans sa propre maison. A chaque heure du jour et de la nuit, on étoit menacé de perdre sa liberté, et des requisitions arbitraires ne nous laissoient jamais la consolation et l'espoir de jouir paisiblement du fruit de nos travaux ou de notre industrie. Toutes les passions déchaînées spéculoient à la fois sur les malheurs publics. La justice n'étoit plus qu'un vain mot, le patriotisme un masque, la liberté un fantôme, la vertu un mensonge, et le corps social gangrené dans toutes ses parties étoit menacé d'une dissolution prochaine. Le soupçon et la frayeur planoient sur toutes les têtes, la con-

fiance et l'amitié étoient anéanties; l'égoïsme desséchant et resserrant tous les cœurs en avoit banni tous les sentimens tendres, affectueux, et chaque individu n'avoit qu'une froide et apathique indifférence pour la gloire et le bien de l'état; les différentes factions unies par le crime, mais divisées par l'intérêt, l'ébranloient sans cesse par des secousses continuelles. D'un bout de la France à l'autre elles secouoient les brandons de la discorde; mais c'est surtout dans la capitale qu'elles avoient accaparé tous les crimes pour les présenter en masse à l'univers effrayé; c'est là qu'elles se disputoient avec l'étranger les lambeaux palpitans de la patrie espirante. *Intùs vastabat pavor.*

La situation de la France ne présentoit pas au dehors un aspect ni moins alarmant, ni moins désastreux. Nos armées battues, dispersées, dénuées de tout et n'osant plus se montrer devant l'ennemi avoient été forcées de reculer depuis les bords de l'Adige jusqu'à la riviere de Gênes, où elles avoient éprouvé de nouveaux revers; des hordes barbares venues des extrêmités du nord menaçoient déjà d'envahir nos frontieres. Je ne saurois vous présenter un tableau plus vrai et plus énergique de nos malheurs qu'en remettant sous vos yeux celui que notre jeune héros en traça lui-

même dans le temps : « Dans quel état, disoit-il, » ai-je laissé la France ; dans quel état la re- » trouve-je? Je vous avois laissé la paix et je » retrouve la guerre ; je vous avois laissé des » conquêtes, et l'ennemi dépasse vos frontieres? » J'avois laissé des arsenaux garnis, et je n'y » trouve pas un arme ? Vos canons ont été ven- » dus, le pillage et le vol ont été érigés en sys- » tême ; les ressources de l'état sont épuisées, » les finances en désordre sont devenues la proie » d'une légion de dilapidateurs ; on a eu recours » à des moyens vexatoires réprouvés par la jus- » tice et le bon sens ; les nations amies ont été » opprimées et dépouillées par la puissance » même qui devoit les protéger ; le soldat a été » livré sans défense au fer de l'ennemi : Où sont- » ils ces braves et vaillants camarades que j'avois » laissés couverts de gloire et de lauriers, que » sont-ils devenus? . . . Ils sont morts. » *Foris vastabat gladius.* Les angoisses d'un long état de souffrance, l'impression profonde des maux passés et présens, la perspective affreuse de ceux que nous avions à craindre pour l'avenir. Tout nous faisoit éprouver le besoin impérieux d'un meilleur ordre de choses ; mais nous ne voyons pas ni comment ni par qui, un si grand et si heureux changement pouvoit s'opérer. C'est

dans cet état d'affaissement et où tout nous paroissoit désespéré, que la providence va chercher *Napoléon* sur les bords du Nil. Elle le remplit de cet esprit de courage, de sagesse et de fermeté nécessaire pour étouffer tous les partis ou les concilier, et rétablir la paix au dedans et au dehors. *Et Spiritus Domini directus est in illum.* Quelle étonnante révolution que celle du 18 Brumaire qui s'opere sans effusion de sang, et sans que nous éprouvions la moindre secousse? Ainsi l'avoit annoncé ce ministre des bontés d'un Dieu, lorsqu'il avoit dit qu'*elle s'opéreroit en sens contraire de toutes les autres; qu'elle feroit cesser toutes les proscriptions et n'en entraîneroit aucune.* A peine le vœu général de la nation l'a-t-il appelé à la suprême magistrature de l'empire qu'il jette ses premiers regards sur cette contrée malheureuse qui depuis tant d'années étoit un théatre de dévastations et d'horreurs. Il donne ses instructions à un général sage et modéré (1), qui combinant avec prudence les moyens de persuasion avec ceux de la force, étouffe en peu de temps ce foyer d'une guerre intestine, comprime ces hordes de brigands pour qui la paix est un état contre nature, et qui sous le nom de répu-

(1) Bernadotte.

blique ne vouloient que l'anarchie pour égorger et piller en toute liberté.

L'expérience de tous les siecles nous apprend que c'est l'orgueil inné dans l'homme qui en exaltant ses passions, fait fermenter dans son cœur un amas immonde d'injustices, d'atrocités et de perfidies; la rigueur des lois peut contenir cet orgueil, des réflexions sages et l'étude de soi-même peuvent l'affoiblir, mais la religion seule peut l'étouffer. Une vaine philosophie qui dans ses mensonges orgueilleux ne nous donne que le roman du cœur humain, veut que tout soit bien dans les mains de la nature. Mais la religion, d'accord avec les faits, nous apprend que l'homme porte en lui-même un fonds de corruption qui a toujours été la cause des révolutions des empires, et que c'est lui qui les a rendues atroces, injustes et sanglantes. *Napoléon* voit que tous les liens de l'état sont brisés; que les premiers élémens de la société sont ensevelis sous un amas de ruines et de sang; que tous les préceptes de la morale sont méprisés et les regles de la justice violées; que tous les sentimens nécessaires au bonheur de l'humanité, et qui se composent du respect filial, de la tendresse paternelle, des liens de l'amitié, de l'union des familles, sont méconnus et foulés

aux pieds. Il voit en un mot que la rigueur des lois ne peut être une digue assez forte pour arrêter ce torrent d'injustices publiques et particulieres, et il appelle la religion à son secours, comme pouvant seule remédier à tant de maux, et cicatriser des plaies aussi profondes. Il sait que ce n'est que par elle que l'homme peût être sûrement conduit à la pratique de ses devoirs, et à cette abnégation de soi-même, vertu sublime, qui met un frein à la dépravation de son cœur, à la fougue et à la violence de ses passions. Dans cette vue il s'adresse au chef de l'église, comme autrefois le pieux Jósias au grand-prêtre, afin de prendre avec lui les mesures les plus propres à réunir et à concilier par de sages ménagemens des esprits aigris, et à mettre fin au scandale des dissentions religieuses, sans cependant blesser ni l'intégrité du dogme, ni la pureté de la morale. Dès ce moment nos temples sont rouverts, nos autels relevés, les ministres sortent du fonds des cachots, ou reviennent des quatre parties du monde, pour annoncer encore à un peuple privé de toute instruction depuis longues années que la premiere vertu du chrétien, est le pardon des injures; la paix des consciences suit le rétablissement du culte, et l'on voit l'union et la concorde

concorde succéder aux divisions et aux troubles.

C'est par des moyens également doux, sages et modérés que *Napoléon* étouffe l'anarchie, dissipe les factions, éteint les discordes civiles et fait renaître la confiance et le calme dans tous les cœurs fatigués des orages révolutionnaires. Les administrations civiles éprouvent des changemens utiles; les tribunaux reprennent leur activité; les lois rédigées sur un plan plus simple et mieux ordonné sont mises en vigueur; et l'aurore d'un beau jour, dont l'éclat va toujours croissant, commence à luire sur la France. Toute l'affection et la tendresse que le sang et la nature nous inspirent pour la patrie ne doivent-elles donc pas se réunir dans celui qui en est le sauveur et le pere? Voyez à quels travaux, à quelles fatigues, et à quels dangers il va s'exposer encore pour vous procurer la paix au dehors? Comment pouvoir vous décrire tous les obstacles et toutes les difficultés qu'il eut à surmonter et à vaincre, en s'ouvrant à travers des montagnes de glace, des torrens et des précipices affreux, une nouvelle route que l'ennemi lui-même jugeoit impraticable? Aussi combien grande ne fut pas sa surprise lorsqu'il apprit que *Napoléon* après avoir pour ainsi dire vaincu la nature, et forcé toutes les

villes qui se trouvoient sur son passage, étoit maître de Milan, de Plaisance, et avoit passé le Pô à *Stradella*. Quand on réfléchit un instant sur ce plan vaste, ces combinaisons savantes, ces opérations rapides, on ne peut qu'admirer le génie supérieur qui les a conçues, dirigées et fait exécuter avec tant de concert et tant d'ensemble. Des succès aussi prodigieux ne remplissent cependant pas encore ses vues; après avoir battu à *Montebello* l'élite de l'armée autrichienne, il s'avance vers les plaines de *Marengo*, où l'ennemi faisant un dernier effort, avoit réuni toutes ses forces. C'est là que la paix et le sort de l'Italie vont se décider. Ah! que de sang fut versé dans ce lieu! que de braves y périrent! la fortune et la victoire semblent d'abord abandonner nos drapeaux; l'ennemi précédé d'une artillerie formidable vomit au milieu de nos rangs une grêle de boulets et d'obus; nos bataillons se serrent; ils se battent en retraite, mais lentement, avec ordre et sans se laisser entamer. Jamais on ne vit un mouvement plus régulier ni plus imposant. *Napoléon* calme et tranquille au milieu de ce feu terrible brave la mort; les boulets soulevent la terre sous les jambes de son cheval; l'armée qui voit toute la grandeur du danger frémit et

s'écrie d'un accord unanime : *Ah ! pourquoi s'expose-t-il, s'il alloit être tué* ! Mais les coups semblent le respecter et perdre leur force en l'approchant. Dans ce moment critique son esprit s'éleve, son ame paroît comme éclairée d'en-haut, ainsi qu'un autre Machabée son bras ne l'abandonne pas, et son courage s'irrite par tant de périls. Il soutient, il rallie ses troupes ébranlées et à demi vaincues, il court de rang en rang pour ranimer leur confiance, rallentir leur marche rétrograde, et il les concentre enfin dans un défilé d'où il brave tous les efforts et les attaques réitérées d'un ennemi qui se croyoit déjà victorieux. Le brave *Desaix*, déjà si célebre par ses exploits en Égypte, arrive à son secours par une marche forcée, et son arrivée fait renaître dans tous les cœurs l'espérance et la joie. Quels changemens merveilleux s'opérent en un instant ! *Napoléon*, secondé par tous ses braves généraux (1), prépare tout, dispose tout pour une nouvelle attaque. Il parcourt les lignes, il donne ses instructions, il rappelle au soldat que *son usage est de coucher sur le champ de bataille*;

(1) Murat, Berthier, Bessiéres, Kellermán fils, et le jeune Beauharnais dont *Napoléon* dit qu'il *deviendroit l'un des plus grands capitaines de l'Europe.*

il lui inspire cette ardeur qui l'anime, et il fait toutes *ses dispositions* sous le feu continuel et roulant *de l'ennemi : après* avoir tout prévu, tout calculé, *il donne le terrible* signal du pas de charge ; en un *clin d'œil le* défilé est franchi, et la ligne débouchant dans la plaine présente un front formidable. *Desaix* à la droite, *Murat* dans le centre franchissent comme un torrent les fossés et les haies ; ils renversent et culbutent tout ce qu'ils rencontrent sur leur passage ; l'ennemi étonné, déconcerté par une attaque aussi brusque qu'impétueuse plie de toute part. C'est dans ce moment de triomphe que le premier est atteint d'un coup mortel. La mort de cet intrépide général si digne de nos regrets et de nos larmes, si cher au cœur de *Napoléon*, enflamme d'une nouvelle ardeur les troupes qu'il commande, elles brûlent de le venger, elles se précipitent avec fureur sur tout ce qui leur résiste, et la nuit seule dérobe l'armée autrichienne à une destruction totale. C'est pour en sauver les tristes débris que *Melas* demande que l'on fasse cesser le carnage, et qu'il est disposé à consentir à tout. Il cede, en effet, toutes les places du Piémont, de la Lombardie, et *Massena* rentre dans Gênes qu'il avoit défendue avec autant d'intelligence que de

bravoure. Les suites de cette victoire d'autant plus glorieuse, qu'elle avoit été plus vaillamment disputée, furent également heureuses et brillantes; une paix générale suivit bientôt cette mémorable journée si féconde en grands souvenirs.

Jeune et victorieux, *Napoléon* eut pu se laisser aisément enivrer par l'éclat et par la rapidité de ses conquêtes, mais il reconnoît que c'est au Dieu des armées qu'il en est redevable, que c'est lui qui l'a instruit comme David à combattre et à manier l'épée; il lui en renvoie toute la gloire, et malgré les vaines clameurs d'une philosophie irréligieuse, il lui en rend d'immortelles actions de grâces dans la métropole de Milan. Après avoir rempli un devoir aussi sacré, il se hâte de porter en France l'olivier de la paix. Les Lyonnois réunis par un sentiment unanime d'admiration et de reconnoissance l'accueillent avec les plus vifs transports d'attendrissement et de joie; ceux de la capitale n'eussent été ni moins flatteurs, ni moins expressifs, si plein de cette maxime qui fait les grands hommes, que dans les grandes actions il faut uniquement songer à bien faire, et laisser venir la gloire après la vertu, il n'eût cru devoir s'y dérober en y entrant au milieu des ténebres de la nuit. Eh ! qui jamais a plus

justement mérité que lui ces témoignages d'admiration et d'amour ? Aussi infatigable dans le cabinet que dans les camps, il négocie en même-temps avec presque toutes les puissances des deux hémispheres. Ses négociations sont couronnées par les succès les plus heureux ; nos frontieres sont reculées au-delà de nos espérances ; la France n'a plus d'autres bornes que celles que la nature semble lui avoir prescrites ; le sort de l'Italie et de l'Allemagne est fixé ; la liberté des mers est assurée, les relations commerciales se rétablissent ; et l'Europe affaissée sous le poids d'une guerre sanglante et désastreuse, respire enfin par les soins, les travaux et les veilles de *Napoléon*.

L'ambition démesurée d'une nation inquiete et turbulente vient bientôt troubler ce calme et ce repos. Aveuglée par son orgueil, elle sacrifie sans remord à une fausse idée de grandeur sa prospérité intérieure et le bonheur du monde entier. Elle dit comme la fameuse Tyr, *je suis la reine des mers, je les couvre de mes vaisseaux* ; par l'étendue de ma sagesse et de mon industrie j'ai accru ma puissance et multiplié mon commerce ; l'or et l'argent coulent avec profusion dans mon sein, toutes les nations viennent grossir mes trésors en m'apportant leurs richesses, et

ma position me rend comme une forteresse imprenable et inaccessible à tous les efforts des hommes. Mais craignez, nation superbe et fiere, que le Seigneur irrité contre vous ne vous fasse éprouver le même sort qu'il fit éprouver autrefois à cette fameuse cité. Parce que votre cœur s'est élevé dans sa force, vous dit-il par la bouche d'Ezéchiel; parce qu'en multipliant votre commerce vos entrailles se sont remplies de perfidie et d'iniquité; je susciterai contre vous le plus puissant des peuples; je le ferai monter comme la mer fait monter ses flots; il abattra vos tours, il démolira vos remparts, il ruinera vos palais magnifiques; vos marchandises et vos richesses deviendront sa proie; votre chûte soudaine portera la terreur et l'épouvante chez toutes les nations, qui témoins de l'affreuse tempête qui vous aura submergée craindront de vous imiter. Que mieux éclairée sur ses vrais intérêts, elle cesse donc de contrarier les vues pacifiques, les inclinations bienfaisantes, les vertus conciliatrices d'un héros que la providence n'a tiré des trésors de sa miséricorde que pour en faire l'instrument visible de sa puissance, et le ministre de sa bonté. Eh! qui jamais en fut plus que lui une image fidelle? Ni le rang qu'il

occupe, ni la gloire dont il s'est couvert ne l'empêchent pas de s'écrier, en rappelant les malheurs de la France, *plût à Dieu qu'elle n'eût jamais entendu parler de moi* ! « Les maux de » ma patrie sont pour moi, vous dit-il, les maux » les plus sensibles ; je n'ambitionne de vivre » que pour la servir et me sacrifier pour elle ; » la mort n'aura rien d'amer pour moi si mes » derniers regards peuvent voir le bonheur de la » France aussi assuré que sa gloire, et quelle » que soit ma destinée, je ne desire d'exister » que pour la rendre heureuse et florissante. » S'il veut donc être le maître ce n'est que pour remplir plus librement les devoirs d'un pere.

Quand une nation a été pendant long-temps l'instrument et le jouet de toutes les passions déchaînées, et que les crimes de l'anarchie et des discordes civiles l'ont entiérement démoralisée ; une force unique et concentrée lui devient absolument nécessaire. La machine politique ne peut reprendre un pas réglé qu'à l'aide d'une forte roue qui communique par-tout un mouvement uniforme. C'est ce que le Sénat avoit apperçu lorsqu'il déféra à Napoléon le consulat à vie. Mais ce n'étoit là que le préliminaire d'une hérédité permanente, qui seule peut donner à l'empire

français

français cette stabilité qu'exige son étendue et sa puissance. Toutes les vengeances des factions anarchiques pourroient se reproduire encore sous une monarchie informe. Pour maintenir tout dans l'ordre, et comprimer tout avec énergie, la force publique doit être légalement et héréditairement déposée dans les mains d'un seul ; ainsi la souveraine justice de Dieu tient à sa souveraine puissance. L'unité d'intérêt qui tient toutes les parties d'un vaste empire dans un juste équilibre, ne peut se trouver que dans une autorité unique et légale. Auguste ne laissa un gouvernement incertain et vacillant que parce qu'il crut pouvoir allier les lois républicaines avec les lois monarchiques. Le bonheur des peuples est essentiellement lié à des institutions fixes, et l'hérédité seule peut leur donner de la durée et de la solidité. L'existence et les droits des familles particulieres, ne sont jamais plus assurés que lorsque ceux de la famille qui gouverne, sont légitimement établis et à l'abri des caprices d'un peuple inconstant et volage.

Une expérience funeste ne nous a que trop appris à connoître tous les inconvéniens qui naissent d'une démocratie tumultueuse ; une expérience contraire nous fait ressentir depuis quatre

ans tous les avantages du gouvernement d'un seul. Il n'est pas de français sage, vertueux et sincérement attaché à sa patrie, qui voulût la voir replonger encore dans cet océan de malheurs et de crimes, d'où elle est à peine sortie. Il n'en est pas qui ne sente le besoin impérieux qu'a la France de se reposer dans une partie de ces institutions dont l'amour de la nouveauté nous avoit écartés. Nous ne pouvons donc trop nous empresser d'attacher à nos *destinées* par le lien le plus durable, l'homme dont la sagesse, la valeur et le génie ont opéré tant de prodiges; qui a tant de fois conduit à la victoire nos braves légions, délivré l'Italie, triomphé de l'Europe conjurée, pacifié le continent, et rempli le monde du bruit de son nom; qui a brisé la faulx révolutionnaire, neutralisé les factions, éteint les discordes civiles, calmé les troubles religieux, et fermé la liste des proscrits; qui enfin a consolé l'humanité gémissante et ajouté aux bienfaits de la liberté ceux de l'ordre, de la paix et de la sécurité. Conquérant et législateur comme Charlemagne, *Napoléon* imprimera à la France renouvellée tous les mouvemens de sa grande ame, toute la vigueur de ses desseins, et il préparera pour nos descendans une longue carriere

de bonheur et de gloire. Ne soyons ni injustes ni ingrats. Si nous examinons attentivement et sans prévention toute la profondeur des maux auxquels il a remédié, toute l'immensité du bien qu'il a opéré dans un si court espace de temps, nous serons forcés de convenir qu'il est l'homme selon le cœur de Dieu, que c'est lui qui l'a établi pour être le chef et le sauveur de son peuple; nous ne pouvons donc lui refuser notre soumission et notre fidélité, sans nous déclarer rebelles envers le roi des rois. *Quæsivit sibi Dominus virum juxtâ cor suum, ut esset dux super populum suum.* Pour que vous ne puissiez pas douter que c'est lui-même qui l'éleve au rang suprême, il envoie le chef de l'église comme un autre Samuel, afin qu'il le consacre pour être son oint. Tels on vit autrefois Zorobabel et le grand-prêtre Jesus, désignés au prophete Zacharie, sous l'emblême de deux oliviers, toujours verds et chargés de fruits, se réunir pour accélerer la reconstruction du temple de Jerusalem; ainsi *Napoléon* et *Pie*, animés du même esprit, agissent de concert pour rendre son ancien éclat à une religion dont la durée et l'antiquité seules démontrent la certitude, et la venger des outrages qu'elle a reçus d'un impur philosophisme, essentiellement

désorganisateur de toute institution sociale. Chacun d'eux assis sur son trône comme les deux chefs du peuple de Dieu ; chacun portant une couronne indépendante l'une de l'autre ; un conseil de paix, d'union et de concorde regne entre eux deux pour rétablir le culte du Très-Haut, et applanir, suivant l'expression de l'écriture, ces hautes et superbes montagnes qui menaçoient le ciel. *Et erit consilium pacis inter illos duos. Et tu mons magne coram Zorobabel in planum.* N'allez pas chercher dans les conjectures d'une vaine et misérable politique la cause de tant d'événemens extraordinaires et surprenans dont vous êtes les témoins ; la volonté de Dieu se manifeste par des signes si frappants, et par des effets si éloignés du cours ordinaire des choses qu'il est impossible qu'un homme religieux et qui réfléchit, n'y reconnoisse pas sa main toute-puissante. En vain des hommes pervers, atroces et sanguinaires, conjureront contre ce nouveau David ? Inutilement des puissances jalouses se ligueront-elles contre lui ? Il triomphera de ses ennemis, parce que c'est l'esprit de Dieu qui le conduit et qui le dirige. *Et spiritus Domini directus est in illum.* Quels vœux ardents et sinceres pour sa conservation la reconnoissance et l'amour ne doi-

vent-ils pas nous inspirer ? Le souvenir de ses brillants exploits et de ses rapides conquêtes doit le rendre grand à nos yeux ; le souvenir de ses bienfaits et des maux dont il nous a délivrés, doit le rendre cher à nos cœurs : c'est là ce qui lui assure auprès de la postérité la plus reculée une réputation immortelle. Elle verra que ce génie vaste et bienfaisant n'a été pour nous que l'instrument et le ministre de la puissance et de la bonté de l'Être Suprême. Hâtons-nous donc de faire retentir les voûtes de ce temple, du cantique d'actions de grâces consacré par l'église. *Te Deum.*

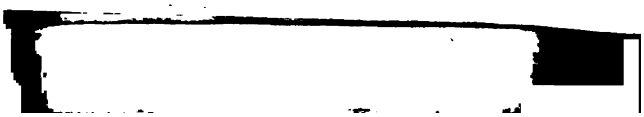

DE LOUIS XIV

ET

DE NAPOLÉON I.ER,

EMPEREUR DES FRANÇAIS

ET ROI D'ITALIE.

Quid vetat dicere verum?

PARIS,

Chez MANSUT, libraire, au Plessis, rue S. Jacques, N.° 117,

Et chez tous les Marchands de Nouveautés.

DE L'IMPRIMERIE DE GILLÉ.

AN XIII. — 1805.

✶ AVANT-PROPOS.

Ce ne sont que de rapides idées sur Louis XIV et Napoléon, que nous offrons au public. Cet aperçu provoquera sans doute des plumes plus éloquentes, pour compléter cet heureux cadre. On n'a considéré ces deux princes que sous quelques rapports; on aurait pu les envisager sous bien d'autres; mais on n'a voulu tracer qu'une esquisse, et non composer un ouvrage.

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

DE LOUIS XIV

ET

DE NAPOLÉON I.ER,

EMPEREUR DES FRANÇAIS

ET ROI D'ITALIE.

POURQUOI ne cesse-t-on de nous parler à tout propos du grand siècle? de nous parler de *Louis XIV*, de sa gloire, de la prospérité de son règne; de nous vanter le génie des écrivains de ce siècle renommé, la force, et la sublimité de leurs pensées, la délicatesse de leur goût, la pureté et les agrémens de leur style, la justesse et la vigueur de leurs raisonnemens?

Pourquoi rappele-t-on sans cesse à nos esprits avec tant d'emphase et une si singulière affectation ce siècle mémorable, et les grands hommes qui en furent dans tous les genres l'honneur et la gloire? n'est-ce pas pour exciter d'inutiles regrets sur une famille dont nos ennemis essayeront long-tems en vain de faire un instrument d'inquiétude pour la France? n'est-ce pas afin d'effacer, s'il était possible, le souvenir du dernier siècle, et des hommes célèbres qui en furent

à leur tour l'ornement et l'éclat, et qui, en imprimant à la pensée un si grand mouvement, ouvrirent à l'esprit humain une carrière nouvelle ?

Ne devrait-on pas au contraire tourner aujourd'hui toutes nos pensées vers la gloire nationale que la fortune nous réserve, si la sureté et l'indépendance de notre pays sont de nouveau menacées ? vers l'auguste famille appelée par la Providence et nos suffrages au trône de la France ?

Si *Louis XIV* obtint de la flatterie le nom de grand; s'il fut assez heureux pour voir naître, se former autour de lui une foule de génies extraordinaires, à qui il fut plus redevable qu'à lui-même, de l'illustration de son règne ; la justice, l'humanité, la victoire n'ont-elles pas depuis long-tems décerné le nom de Grand à *Napoléon* ? l'histoire n'a-t-elle pas déjà gravé de son burin ineffaçable ce nom glorieux sur ses pages immortelles ? le siècle présent ne sera-t-il pas distingué à plus juste titre dans les âges à venir, par le nom de *Bonaparte*, que ne le fut le dix-septième siècle par celui de *Louis XIV* ?

Louis XIV acheva l'édifice commencé par le cardinal de Richelieu. Il mit audacieusement sous ses pieds les franchises et les libertés de la nation ; il fonda sur leurs débris son despotisme absolu. Il crut par là augmenter, consolider la puissance et la grandeur de sa maison, mais il ne fit qu'en préparer la destruction inévitable.

Napoléon a assis son pouvoir suprême sur la volonté, le suffrage, l'amour de tous les français. La France en reprenant le gouvernement d'un seul,

a voulu jouir de tous les bienfaits de ce régime sans en redouter les inconvéniens; le sénat, le corps législatif, comme parties constitutives de l'Etat, ne sont-ils pas une barrière insurmontable à l'arbitraire et l'égide protectrice de nos libertés? Ces grands corps ne sont-ils pas placés entre le peuple et le prince, comme une digue puissante, pour maintenir entr'eux un juste équilibre, et nous préserver soit de la tyrannie populaire, soit de l'envahissement du pouvoir absolu? N'y trouve-t-on pas tous les avantages de la monarchie, sans ses intolérables abus? La carrière des emplois, des dignités ouverte indistinctement aux lumières, aux talents, aux vertus, les récompenses accordées au mérite, au zèle à remplir ses devoirs, au dévouement à la patrie, ne deviennent-elles pas la source d'une émulation salutaire? Enfin, l'heureuse alliance du pouvoir et d'une sage philosophie, en conciliant tous les intérêts, en ralliant tous les esprits, ne promet-elle pas à la France de longs jours de prospérité, de bonheur et de gloire?

Louis XIV fit des conquêtes brillantes; il étonna, il déconcerta ses ennemis par la gloire et le succès de ses armes; mais sa turbulente ambition réveilla leur haine, enflamma leurs passions, excita leur jalousie, réunit leurs efforts, et produisit les malheurs publics, sous lesquels ce Monarque fastueux manqua de succomber dans sa vieillesse.

Napoléon n'est-il pas le plus grand capitaine du monde? ses lieutenants ne sont-ils pas les plus intrépides, les plus habiles généraux de l'univers? Rien n'est comparable à sa gloire militaire, les

actions les plus éclatantes de l'antiquité, les victoires les plus célèbres de nos tems modernes, ne peuvent être mises dans la balance avec sa fortune et ses exploits. Si ses triomphes, ses succès, ses actions héroïques sont autant de merveilles et de prodiges qui surprennent l'imagination et lui attirent l'admiration des hommes, la libéralité de ses idées au milieu de sa puissance, ne commande-t-elle pas la confiance, la vénération des peuples ? n'est-elle pas une barrière inébranlable contre laquelle échoueront toujours les efforts combinés de ses ennemis ? n'est-elle pas le garant de l'indépendance, de la sécurité de l'Europe ?

N'est-ce pas au cours naturel des évènemens qu'il doit sa force et son influence politique ? n'est-ce pas la nature et le sort des combats qui ont fixé les limites de son empire ? a-t-il cherché à profiter de tous les avantages de la victoire pour reculer ses frontières, pour ajouter à son territoire de nouveaux domaines, de nouvelles côtes, de nouveaux fleuves, de nouveaux ports ? Si la réunion à l'empire de quelques pays indépendants, a eu lieu, n'est-ce pas par la volonté, le suffrage libre des citoyens qu'elle s'est opérée ? Ces petites puissances n'étaient-elles pas sous la protection immédiate de la France ? la victoire ne les avait-elles pas depuis long-tems soumises à ses lois ? le poids dont elles sont dans la balance de son pouvoir et de sa grandeur, n'est-il pas à peu près nul ? *Napoléon* a-t-il donné à ses voisins, par la hardiesse de ses entreprises, par des guerres ambitieuses, des sujets continuels d'inquiétude et de crainte ? a-t-il manifesté le moindre desir

d'attenter à la liberté des puissances européennes ? Quoique placé par la fortune dans les circonstances les plus heureuses, quoique chef d'un peuple belliqueux, puissant par sa population, la richesse de son sol et son industrie, a-t-il cessé d'invoquer la sainteté, la religion des traités, de se plaindre de leur sacrilège infraction, d'offrir la paix à ses ennemis, d'éviter par tous les moyens la guerre impie que l'Angleterre fait à la France ? N'est-ce pas une chose digne de remarque, qu'aux cris de fureur poussés par le délire de l'orgueil et de l'ambition, il n'ait opposé jusqu'ici que des paroles de paix, et le langage d'une modération imperturbable ?

Louis XIV conçut le projet de substituer une législation uniforme, à la bizarrerie, à la diversité de nos coutumes, de nos lois, de nos usages. Ce dessein glorieux fut moins le fruit de ses méditations, que l'ouvrage de quelques magistrats éclairés qui en sentaient l'utilité ; mais ce projet dont l'exécution suffisait seule pour immortaliser son règne, demeura enseveli dans les cartons du cabinet.

Napoléon est à peine appelé à l'administration générale de la France, que toutes ses pensées se tournent vers cet objet ; nos mœurs, nos institutions, nos habitudes sont sagement combinées dans ce travail important. Le chaos de nos lois se dissipe et disparaît ; le code civil est promptement terminé. Bientôt tout l'empire jouit avec reconnaissance du bienfait d'une législation uniforme et régulière.

Louis XIV, dans le cours de ses prospérités, voulut avoir une marine, aussitôt une marine for-

midable fut créée. Des flottes nombreuses sortirent tout-à-coup de nos ports, et furent courageusement défier sur toutes les mers les escadres britanniques ; la fortune d'Albion fut quelque tems balancée, et le destin de l'Angleterre sembla reculer alors devant le génie de la France. Mais cette époque brillante de notre gloire maritime ne dura qu'un instant. Louis XIV vit dans le déclin de ses jours de longs et tristes revers remplacer ses triomphes, la fortune abandonner ses drapeaux ; l'humiliation des défaites succéder à l'orgueil de la victoire ; enfin son pavillon s'abaisser honteusement devant l'audacieux anglais, et lui céder l'empire des mers et du commerce.

Napoléon environné de ruines et de débris, a relevé, comme par magie, l'édifice social sur ses véritables fondements ; à sa voix, on voit d'anciens travaux maritimes repris avec ardeur, continués sans relâche ; de nouveaux ports creusés, des vaisseaux construits, des armemens préparés, des marins s'exercer, des escadres menaçantes dans différents ports, la plus grande activité dans les chantiers. Des préparatifs redoutables sur plusieurs points. La terreur et l'épouvante planant sur les possessions lointaines de nos ennemis, au sein même de cette isle orgueilleuse qui veut être la dominatrice de l'Océan et la souveraine de l'Europe. Cent mille guerriers prêts à s'élancer au premier signal, sur les rivages opposés, afin de rompre les fers des nations, les affranchir du joug britannique, proclamer l'indépendance des mers et la liberté du commerce.

En vain parviendrait-on à opérer une diversion

momentanée, par l'armément de quelques puissances continentales ; la volonté courageuse qui préside aux destins de la France ne serait ni changée, ni modifiée ; la fortune nous a jetés dans de telles conjonctures, elle nous a *mis* dans une telle situation, que nous sommes *assez forts* pour conjurer les plus violents orages, nous venger de ceux qui les auraient excités, pour ne pas ralentir nos préparatifs dans les ports, sur les côtes, notre activité dans la construction de nos vaisseaux, dans le développement de toutes nos ressources maritimes, et dans le dessein généreux d'assurer invariablement l'indépendance de notre pavillon sur les mers. N'est-ce pas le vœu de tout ce qui porte un cœur vraiment français ? Nous ne reviendrons plus à ce point d'humiliation effacé pour jamais, de n'avoir qu'une marine précaire et subordonnée à l'intérêt politique et aux caprices de nos ennemis.

En vain nous opposerait-on les vieilles maximes des publicistes ; en vain nous objecterait-on que la plupart des puissances du continent sont entraînées invinciblement vers l'Angleterre, toutes les fois que la France s'efforce de donner à sa marine le développement dont *elle* est susceptible, sans diminuer ses armées de terre; qu'on a toujours vu des ligues, des alliances naître ou se renouveler, dans ce cas, pour le maintien de l'équilibre en Europe, ou plutôt afin de rendre inutiles aux français leurs richesses, leurs fleuves, leurs ports et les mers qui baignent leur territoire. Ainsi le continent n'a cessé, sous ce prétexte, de s'affaiblir, de s'épuiser, de se ruiner, et par une

alternative de succès et de revers, de préparer à l'ambitieux anglais la conquête générale des mers et du commerce.

Ce système apparent de contre-poids et de balance n'était qu'une conjuration permanente contre la France; il ne tendait qu'à lui interdire l'emploi de ses moyens naturels de prospérité, qu'à la tenir dans une espèce de servitude éternelle. Dans les dernières années de la monarchie, sous une race dégénérée et tombée dans la dégradation et le mépris, de pareilles idées pouvoient avoir quelqu'influence, et suspendre l'exécution des projets les plus glorieux. Mais la révolution a tout changé. Elle a donné aux français assez de force et de puissance, pour mettre un terme à cet artifice politique dont le cabinet de St.-James a seul recueilli les fruits; elle a répandu dans toutes les classes de l'empire cet esprit de confiance, de courage, de dévouement, qui nous met au-dessus de tous les obstacles, quelques grands qu'on les imagine; enfin elle nous a fait faire cette expérience si rassurante que pour des français, *oser*, c'est avoir réussi.

Louis XIV, maîtrisé par le génie de Guillaume III, vit au plus haut degré de sa gloire, des confédérations puissantes se former contre lui, contre la prospérité de ses états et la tranquillité de ses peuples. La politique de Guillaume devint une maxime d'état dans la plupart des cabinets, et le motif visible de toutes les guerres qu'on lui suscita. *Louis XIV* fit tête à l'orage. Accablé de défaites, abandonné de la fortune, épouvanté de la misère publique, dont les cris effrayans pénétraient les murs de son

palais et venaient ajouter à ses angoisses, consumé de chagrins domestiques, ce monarque n'en rejeta pas moins avec courage des propositions de paix humiliantes, et ne chercha son salut que dans des résolutions magnanimes; la victoire de Dénain couronna sa fermeté, et changea ses destinées. Elle sauva du moins l'honneur de ce prince, et lui procura la sécurité qu'il n'aurait point obtenue de sa faiblesse et d'une entière condescendance pour ses ennemis.

Napoléon, supérieur aux nouvelles coalitions que l'intrigue, la jalousie, la haine de l'Angleterre pourraient provoquer contre la France, n'a point à en redouter les suites. Les français soutenus seulement de l'amour de la liberté, n'ont-ils pas dans la guerre de la révolution, vaincu, dispersé leurs nombreux ennemis, qui s'étaient déja partagés dans la pensée leurs plus riches provinces? Dans cette terrible tourmente, dans cette crise effroyable où les ames se retrempent, où les ressorts d'un état se resserrent, se fortifient de nouveau ou sont brisés pour jamais, les français n'ont-ils pas fait des prodiges de valeur, frappé l'Europe d'étonnement par l'éclat de leurs victoires, et offert leurs généreux efforts à l'éternelle admiration des siècles? Les rapports politiques des nations n'ont-ils pas été changés, de nouveaux états créés, de nouvelles limites assignées aux royaumes et aux empires?

Si les français, au milieu des discordes civiles, des désordres de la licence, du silence des lois, et du déchaînement de toutes les passions, ont fait de si grandes choses, que n'aurait-on pas à attendre de

leur courage, aujourd'hui qu'ils vivent sous un gouvernement régulier, qu'ils ont des lois, des magistrats, des généraux expérimentés, et que la sévérité de la discipline a remplacé dans les camps les excès de la licence? Qui pourroit calculer les résultats d'une guerre continentale, aujourd'hui que les français, fiers et orgueilleux de la gloire, de la puissance de leur Souverain, combattraient une seconde fois pour l'indépendance de leur pays? Pleins du souvenir de leurs triomphes, ayant encore sous les yeux l'image brillante de leurs dernières victoires, que n'aurait-on pas à espérer de leur caractère belliqueux, de leur bouillante intrépidité, de leur passion pour l'honneur? Ce ressort actif et vigoureux, dirigé par la sagesse, et le génie du chef de l'empire, ne produirait-il pas des évènemens étonnants, et qu'il n'est pas impossible à la prévoyance humaine de pressentir. ?

Quand on commande à une nation aussi puissante par sa population, sa bravoure, son activité, ses richesses, qu'a-t-on à craindre de l'ambition de ses ennemis? n'est-il pas dans la nature des choses que des coalitions, quelques formidables qu'on les suppose, se dissipent devant elle, comme on voit la poussière se disperser devant l'aquilon, ou la neige se fondre, s'écouler aux rayons brûlants du soleil?

Depuis un siècle et demi, l'Angleterre a jeté sans cesse contre la France les puissances du continent, dans des guerres successives et ruineuses, sous le prétexte spécieux du rétablissement de l'équilibre. A l'aide de ces mots magiques, l'Angleterre n'a-t-elle

pas rompu réellement toute espèce d'équilibre en Europe par l'immensité de ses possessions coloniales, par l'usurpation de la monarchie universelle des mers et du commerce? Mais à l'époque où nous sommes, le prestige est détruit; de nouvelles ligues sous ce motif, ne sauraient être durables; elles seraient bientôt dissoutes, soit par les intérêts opposés des confédérés, par la rivalité des chefs, par des changemens imprévus, soit par le fer de nos guerriers, ou par tout autre accident de la fortune; elles n'auraient d'autre résultat que l'affaiblissement infaillible des puissances assez insensées pour se précipiter dans ce piège; quelle nation maritime ne doit pas désirer ardemment l'affranchissement absolu des mers, et que son pavillon soit indépendant sur l'Océan? C'est à l'Empereur des français que l'Europe sera redevable de ce bienfait inappréciable; n'en a-t-elle pas pour garant la générosité de ses sentiments? Si les trônes des rois dans cette partie du globe, sont encore debout, n'est-ce pas l'ouvrage de sa magnanimité seule? N'a-t-on pas vu les vents et les tempêtes de la révolution se calmer, s'arrêter à sa voix, et suspendre leurs ravages? ne les tient-il pas en quelque sorte enchaînés à ses pieds? Ainsi on voit dans un des plus célèbres poëtes de l'antiquité, Éole régner en souverain sur les puissances de l'air, ne leur permettre de bouleverser la terre et les mers, que quand il a brisé leur prison, et leur en a donné l'ordre.

Louis XIV multiplia les impôts, prodigua les trésors de l'état, ruina la fortune publique, créa une

dette immense, et légua à son successeur une banqueroute inévitable, un royaume épuisé, accablé sous le poids de tous les maux enfantés par un bigotisme hypocrite, un faste irréfléchi, une vanité ridicule ,et une intolérance persécutrice.

Napoléon se rend cher à ses peuples par son courage, ses travaux continuels, sa sévère économie. Toutes les branches de l'administration surveillées : le flambeau porté dans le dédale des finances : la fortune publique affermie, la dette de l'état diminuée ; aucun nouveau subside demandé, ni établi, malgré les impérieuses circonstances du moment ; tous les français disposés à faire les plus grands sacrifices, afin de soutenir la gloire et l'honneur de l'empire, si la nécessité le commande. Les arts encouragés, les manufactures protégées, l'agriculture honorée, les sources naturelles de la richesse des nations fécondées et multipliées ; les villes embellies, des canaux creusés, la nature vaincue, des chemins faciles, au milieu des précipices, des abymes même des Alpes ; tous les genres d'industrie récompensés, tout se ranimant, se vivifiant sous l'œil de son administration bienfaisante, tout atteste la vigilance, les sollicitudes, le génie du monarque ; tout présage à la France, sous ses heureux auspices, l'impuissance de nos ennemis, une nouvelle moisson de lauriers, s'ils nous forcent à tirer l'épée, et des jours non interrompus de bonheur et de prospérité.

Louis XIV outragea l'humanité, viola la justice, porta la désolation dans les familles, se plaça, le glaive à la main, entre le ciel et les consciences. Il

poursuivit par les armes et la terreur des supplices, les opinions religieuses; il persécuta, proscrivit une multitude de citoyens distingués par leurs lumières, leurs arts, leurs richesses, leur industrie; il jeta dans sa nation des semences toujours renaissantes de mécontentement, de haine, de vengeance; il souilla sa *gloire*, il ébranla les fondements de son trône, et prépara à sa vieillesse, chargée des malédictions des hommes et du ciel, bien des amertumes, des chagrins et des remords.

Napoléon a essuyé les pleurs de l'humanité; il a replacé la justice dans son sanctuaire : il a fait renaître la paix, la *sécurité* dans tous les cœurs : il a consolé les familles, rassuré les consciences, relevé l'autel de la concorde, ouvert le temple de la tolérance, et fondé la liberté des cultes sur les lumières de la sagesse et de la raison ; il a calmé nos orages politiques, enchaîné nos passions, mis un terme à nos erreurs, cicatrisé nos blessures, et a applani toutes les voies de la prospérité publique : quel prince eut jamais plus de droits à la reconnaissance, à l'affection de tout un peuple ?

On pousserait beaucoup plus loin ce rapprochement, si on voulait entrer dans de plus longs détails. Il suffit de cette légère esquisse, de ces rapides idées sur ce *Louis XIV* tant vanté, pour se convaincre que les louanges dont on le combla, furent l'ouvrage de la flatterie, et non l'expression de la vérité. S'il donna son nom à son siècle, s'il obtint cette gloire des Léon X, d'Auguste, de Périclès, d'Alexandre, ce fut moins à ses talens qu'il en fut redevable, qu'à cette foule de

grands hommes qui rendirent son règne si célèbre par les talens administratifs et militaires, la perfection dans les arts, les agrémens de l'esprit, les charmes de l'éloquence, et les trésors de l'imagination.

Le siècle de *Napoléon* ne peut avoir les mêmes caractères que celui de *Louis XIV*. Nos découvertes dans les sciences, les progrès de la civilisation, les lumières de l'expérience, nos opinions, l'impulsion donnée depuis long-tems à tous les esprits, les évènemens politiques de nos jours, imprimeront à notre âge un caractère particulier de grandeur. Avoir su concilier la sureté extérieure d'un peuple nombreux avec son indépendance, garantir à chaque citoyen sa sureté personnelle, diriger les passions de tous vers ce qui est beau, grand, libéral, travailler par une volonté ferme à la décadence de l'implacable ennemie de la France, être toujours prêt à repousser, à battre l'Autriche, si elle avait encore la faiblesse et la lâcheté de devenir une des provinces de l'Angleterre, est une sorte de prodige qui frappera le plus la postérité. *Napoléon*, fondateur d'un empire nouveau, législateur profond, protecteur éclairé des sciences et des arts, ne réunit-il pas tous les genres de gloire et d'éclat? Si on se rappelle avec délices le siècle des Trajan, des Antonin, des Marc-Aurèle, ne contemplera-t-on pas avec admiration dans les tems les plus reculés, les faits héroïques, les lois sages, les institutions utiles, les travaux de *Bonaparte*? On se dira avec un sentiment de reconnaissance : *Titus perdit un jour, et Napoléon n'en perdit pas.*

NAPOLÉON

LE GRAND,

CONSIDÉRÉ COMME LÉGISLATEUR.

AVIS.

Le TABLEAU *des campagnes, de la législation et des négociations de* NAPOLÉON LE GRAND, *jusqu'au premier janvier* 1808, *dont il est parlé dans le discours préliminaire, page* viij, *représente un arc de triomphe décoré de quatre colonnes d'ordre corinthien, et du portrait de Sa Majesté.*

Il a un mètre vingt-neuf millimètres (trente-huit pouces de hauteur), et un mètre quatre cent soixante-un millimètres (cinquante-quatre pouces de largeur).

Le dessin, la gravure, la typographie, concourent à donner à ce Tableau le degré de perfection dont il est susceptible.

Le modèle peut se voir au Dépôt des Lois, où l'on reçoit des souscriptions jusqu'au premier mars.

Le prix de la souscription est de 25 francs.

NAPOLÉON

LE GRAND,

CONSIDÉRÉ COMME LÉGISLATEUR,

OU

EXPOSÉ MÉTHODIQUE

DE L'ÉTAT DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION DE LA FRANCE SOUS LE GOUVERNEMENT CONSULAIRE ET IMPÉRIAL DE NAPOLÉON BONAPARTE;

PAR L. RONDONNEAU, Propriétaire du Dépôt des Lois.

PARIS.

Au Dépôt des Lois, hôtel de Boulogne, rue Saint-Honoré, près Saint-Roch.

JANVIER 1808.

Prix de l'Ouvrage.

1 fr. 50 cent, — 1 fr. 80 c. franc de port.

Deux exemplaires ont été déposés à la Bibliothèque nationale pour assurer le droit de propriété de l'Auteur.

Mondonneau

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

La connaissance des lois me paraît la première règle des devoirs de tout citoyen qui veut servir utilement son pays dans la profession ou dans l'emploi qu'il exerce.

Le militaire, aspirant à l'honneur de se faire distinguer de son prince, et d'acquérir des titres à la gloire, ne confie pas à sa seule vaillance les moyens d'avancement; il doit, par l'étude des lois et des réglemens qui établissent l'administration et la discipline militaires, seconder, diriger, éclairer ce noble enthousiasme qui le porte à braver la fatigue, les dangers, et à sacrifier, s'il le faut, ses jours pour transmettre avec honneur son nom à la postérité.

Le magistrat, bien pénétré de l'importance de ses fonctions, jaloux de justifier la confiance de son souverain, et de mériter l'estime de ses concitoyens, doit consacrer sa vie entière à étudier, à méditer les lois dont l'application lui est confiée,

et dont il doit être l'organe éclairé et impartial.

L'administrateur, guidé par le seul desir de concourir avec le Gouvernement à la tranquillité, à la sûreté, à la prospérité de l'État, doit chercher également dans l'étude et dans la méditation continuelles des lois et des réglemens d'administration les moyens de faire respecter et chérir l'autorité.

L'homme de lettres, le savant, qui briguent l'honneur de s'illustrer par leurs talens, trouvent aussi dans la connaissance des lois de leur pays des moyens de rendre utiles à l'agriculture, au commerce, aux sciences et aux arts les productions de leur génie, leurs découvertes et leurs perfectionnemens.

Le commerçant ne peut développer son industrie ou étendre ses spéculations, sans se conformer à des lois dont la sagesse et la prévoyance du législateur ont fait un moyen d'assurer et de garantir les opérations et les transactions commerciales. Enfin, tous les individus qui composent

la société ont des droits à exercer et des devoirs à remplir : ces droits, ces devoirs sont déterminés et fixés par les lois.

Pénétré de ces principes, j'ai vu dans le développement du fonds précieux du Dépôt des Lois, dans le classement de toutes les parties de la législation et de l'administration qui le composent, dans l'institution d'une salle publique de lecture pour faciliter aux fonctionnaires publics et à tous les citoyens la recherche, l'étude et la connaissance des lois; j'ai vu, dis-je, dans une organisation méthodique de mon établissement, un moyen de servir utilement la chose publique.

Chargé, en l'an 2, par les comités de Gouvernement de la classification des lois depuis 1789, sous la direction des représentans Cambacérès (aujourd'hui S. A. S. le prince Cambacérès, archichancelier de l'Empire) et Merlin de Douai (aujourd'hui conseiller d'État, procureur-général impérial près la cour de Cassation), je dois aux bontés, aux lumières et aux conseils de ces deux savans magistrats, le perfec-

tionnement de toutes les parties qui constituent le Dépôt des Lois, les nombreux Codes et Recueils de législation que j'ai publiés jusqu'à ce jour, les Répertoires, les Tables et les Collections par matières qui ont fait du Dépôt des Lois moins une maison de commerce qu'un établissement vraiment national d'instruction publique en matière de législation, d'administration et d'histoire moderne.

C'est sous ce dernier rapport également que j'ai rendu d'une utilité générale le Dépôt des Lois, par les moyens que j'offre de pouvoir vérifier les dates de tous les faits et événemens historiques depuis 1789.

Le résultat de mes recherches et de mes travaux en législation, administration et histoire moderne, va être rendu public au mois de mars prochain, par la mise en vente d'un Tableau à trois colonnes des campagnes, de la législation et des négociations de NAPOLÉON LE GRAND, considéré sous ces trois rapports, *conquérant*, *législateur*, *politique*.

Sous le titre *conquérant*, j'offre, par

ordre chronologique, la série des siéges, combats et batailles qui ont illustré les campagnes d'Italie, d'Egypte, de l'armée de réserve, d'Autriche et de Moravie, de Prusse et de Pologne : après chaque campagne, j'ai placé l'état par ordre alphabétique des généraux qui ont commandé sous le général en chef.

Sous le titre *législateur*, je présente les titres sommaires des sénatus-consultes, des lois, des arrêtés, des décrets et des réglemens qui ont organisé, ou réorganisé toutes les parties de la législation et de l'administration, depuis le 18 brumaire an 8 jusqu'au 1er janvier 1808, avec l'indication de la date de chacun.

Sous le titre *politique*, j'ai classé, par ordre alphabétique, les empires, les royaumes et les principautés dont les traités, conventions et capitulations conclus par Napoléon le Grand ont réglé et fixé les rapports avec la France, ou l'existence politique actuelle.

Chaque fait, chaque événement, chaque acte public porte la date de l'ère grégo-

rienne; mais, outre cette date, j'ai ajouté celle de l'ère républicaine aux sénatus-consultes, aux lois et aux décrets pour en faciliter la recherche dans le Bulletin et dans les Collections des Lois.

Mon but, en rédigeant ce Tableau, a été d'imprimer un caractère monumental au récit fidèle des faits, des événemens, des actes publics qui illustrent l'époque la plus glorieuse des annales du monde.

Heureux si, dans les établissemens publics, dans les lycées et écoles, auxquels ce Tableau est spécialement destiné, il rappelle de doux et brillans souvenirs, et si, par l'exposé des grandes choses que Napoléon a faites pour la gloire et le bonheur de l'Empire, il fortifie de plus en plus les sentimens d'amour, d'estime, de respect et d'admiration qu'inspire à tant de titres le héros législateur et pacificateur qui a sauvé la France de l'anarchie, et l'a placée au premier rang des puissances de l'Europe.

EXPOSÉ
MÉTHODIQUE

De l'état de la législation et de l'administration de l'Empire français sous NAPOLÉON BONAPARTE, *premier Consul et Empereur, depuis le* 18 *brumaire an* 8 *jusqu'au premier janvier* 1808.

CONSTITUTIONS DE L'EMPIRE.

L'ASSEMBLÉE constituante avait posé les grandes bases de l'ordre social : la souveraineté nationale, l'égalité des droits et le régime représentatif ; mais le gouvernement qu'elle institua mit dans une opposition continuelle les deux pouvoirs principaux, et cette lutte inégale entraîna la ruine du pouvoir exécutif, et par suite l'anéantissement de la première constitution. Une seconde fut présentée à l'acceptation du peuple par la convention : reconnue impraticable par ses propres auteurs, elle fut remplacée par un gouvernement révolutionnaire, dont les excès amenèrent la destruction.

Une troisième constitution, entachée des

mêmes vices que les précédentes, portait de plus le germe des agitations et des malheurs du peuple français, par l'organisation d'un directoire exécutif et de deux conseils législatifs.

Un article de cette constitution investissait le conseil des anciens d'un pouvoir particulier : celui de changer la résidence du Corps Législatif. C'est à l'exécution ferme de cet article que la France doit le 18 brumaire an 8. De ce jour date le retour aux vrais principes du gouvernement d'un grand peuple : l'unité de pouvoir et son indépendance ; la garantie de la charte constitutionnelle sous la garde tutélaire d'un corps institué pour sa conservation et son perfectionnement ; la hiérarchie des autorités législatives, judiciaires, administratives et militaires, concourant dans leurs rapports avec le chef de l'Etat, avec les ministres, avec les administrés, les justiciables et les subordonnés, à l'exécution des lois qui ont fixé les droits, les devoirs et les attributions de chacun ; enfin, l'ensemble et l'harmonie des opérations d'un gouvernement qui propose les lois et règle les mesures de leur exécution.

Tels sont les résultats, les avantages des actes des constitutions de l'Empire, successivement perfectionnés par l'expérience, améliorés par

le besoin d'affermir les bases du gouvernement de la France, et développés par le desir de répondre au sentiment général de la reconnaissance et de la confiance publiques, exprimé dans les suffrages librement émis des citoyens français qui ont voté pour l'acte constitutionnel fondamental du 22 frimaire an 8 qui a établi le gouvernement consulaire ; pour le sénatus-consulte du 14 thermidor an 10 qui a proclamé Napoléon Bonaparte premier Consul à vie ; enfin, pour le sénatus-consulte du 28 floréal an 12, qui a institué la dignité impériale et l'a déclarée héréditaire dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de *Napoléon Bonaparte*, et dans la descendance naturelle et légitime de Joseph Bonaparte et de Louis Bonaparte.

Par ce sénatus-consulte sont consolidées toutes les institutions qui ont réparé les malheurs de dix ans d'anarchie, et porté la France au degré de grandeur, de gloire, de force et de prospérité où elle est parvenue.

Par ce sénatus-consulte se trouvent liées et coordonnées au nouveau système de gouvernement impérial toutes les parties de l'administration publique successivement créées, organisées et perfectionnées par les actes des consti-

les parties du territoire où le trouble et la révolte la mettent en péril.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

Le système administratif coordonné avec les bases de la division constitutionnelle du territoire, et établi d'après les principes d'unité de pouvoir d'exécution et d'administration, présente cet ordre hiérarchique d'autorités dans la loi organique du 28 pluviose an 8, et dans le décret du 17 ventose suivant : *Préfectures*, *Sous-Préfectures*, *Municipalités*.

Dans chaque préfecture ou département, la loi établit un préfet et un secrétaire général, un conseil de préfecture et un conseil-général de département; dans chaque sous-préfecture ou arrondissement communal, un sous-préfet et un conseil d'arrondissement; dans chaque municipalité, un maire, un ou plusieurs adjoints, et un conseil municipal.

Le préfet, chargé seul de l'administration, correspond directement avec les ministres. Le secrétaire-général signe les expéditions. Le conseil de préfecture prononce sur le contentieux de l'administration qui embrasse les contributions, les travaux publics, la grande voirie et

les domaines nationaux. Le conseil général, dans sa session annuelle, fait la répartition des contributions, reçoit le compte annuel du préfet, et émet son opinion et son vœu sur l'état et les besoins du gouvernement.

Le sous-préfet est chargé seul de l'administration dans l'arrondissement, sous l'autorité interposée du préfet. Il n'y a point de conseil de sous-préfecture, parce que le sous-prefet n'a que voix consultative en matière contentieuse. Le conseil d'arrondissement, dans sa session annuelle, exerce, pour l'arrondissement, les mêmes fonctions que le conseil général pour le département.

Le maire est chargé seul de l'administration municipale sous la surveillance du sous-préfet et du préfet. L'adjoint, ou les adjoints, dont les attributions particulières sont le ministère public près les tribunaux de police, remplacent et suppléent le maire dans toutes ses fonctions. Le conseil municipal, dans sa session annuelle, ou dans ses sessions extraordinaires, connaît du compte des recettes et dépenses municipales, règle le partage des produits communaux, et délibère sur les besoins de la commune, les contributions, et les procès à intenter ou à soutenir.

L'Empereur nomme les préfets, les conseillers de préfecture, le secrétaire-général, les sous-préfets et les maires des communes au dessus de cinq mille ames.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

La loi du 27 ventose an 8 offre les premières bases de ce vaste plan régénérateur de nos institutions judiciaires, successivement améliorées et rendues à cette dignité qui fait respecter et chérir l'administration de la justice. Composition, organisation, attributions, traitemens, costumes, discipline intérieure, enfin tout ce qui constitue aujourd'hui les tribunaux de la France, sont dus aux lois et aux réglemens publiés depuis le consulat.

La haute cour impériale, par sa composition, offre des juges assez grands pour ne fléchir ni devant l'autorité, ni devant les distinctions des accusés traduits devant elle. (28 floréal an 12.)

La cour de cassation maintient l'uniformité de la législation civile, criminelle et correctionnelle, et réprime les abus et excès de pouvoir des tribunaux. (16 thermidor an 10 et 28 floréal an 12.)

La cour des comptes, par ses attributions relatives à l'apurement et au jugement des comptes, des recettes et dépenses de l'Etat, des départemens et des communes, complète les moyens d'ordre public pour régulariser l'administration des finances. (16 septembre 1807.)

Les cours d'appel exerçent le droit de surveillance sur les tribunaux de première instance, et statuent sur les appels de leurs jugemens en matière civile et commerciale. (27 ventose an 8 et 28 floréal an 12.)

Les cours de justice criminelle connaissent de tous les délits, appliquent les lois pénales d'après la déclaration des jurés, et statuent sur les appels des tribunaux de première instance en matière correctionnelle. (27 ventose an 8.)

Les cours de justice spéciale, par des formes plus simples, par une action plus rapide que la procédure par jurés, instruisent, jugent et punissent les voleurs, les assassins, les incendiaires, les faussaires, et généralement tous les coupables de crimes et attentats contre la sûreté et la propriété publique et particulière. (18 pluviose an 9 et 23 floréal an 10.)

Les tribunaux de première instance connaissent des matières civiles et correctionnelles, et prononcent sur l'appel des jugemens rendus

par les juges de paix. (27 ventose an 8 et 28 floréal an 12.)

Les magistrats de sûreté établis près les tribunaux de première instance, sont chargés de la recherche et de la poursuite des délits dont la connaissance appartient soit aux tribunaux civils jugeant en matière correctionnelle, soit aux cours de justice. (7 pluviose an 9.)

Le directeur du jury constitué entre le prévenu et le magistrat de sûreté, offre une double garantie de la poursuite du coupable et de la protection de l'innocent. (7 pluviose an 9.)

Le conseil des prises remplit les vues d'un gouvernement animé des principes de justice et d'impartialité dont l'influence se fait sentir sur nos relations commerciales. (6 germinal an 8.)

Les tribunaux de commerce, composés de juges nommés par les négocians, banquiers et marchands, confirmés dans leurs attributions par la loi du 27 ventose an 8, garantissent, par leur zèle et leurs lumières, l'exécution du nouveau Code.

Les justices de paix, par la nouvelle fixation de leur compétence et de leurs attributions, sont constituées juridiction vraiment paternelle des familles. (28 floréal an 10.)

Les prud'hommes établis dans quelques villes,

de commerce, garantissent la tranquillité des manufactures, fabriques et ateliers. (18 mars 1806, et 27 septembre 1807.)

Les arbitrages volontaires, favorisés par la constitution et les lois, tarissent la source de beaucoup de procès.

La dignité rendue à la profession d'avocat, l'importance donnée à celles exercées par les avoués, les notaires, les greffiers et les huissiers, tous à la nomination de l'Empereur, les établissemens de chambres de discipline; enfin, le sénatus-consulte, du 12 octobre 1807, qui fixe le délai après lequel les juges recevront leurs provisions de juges à vie, garantissent une organisation de tribunaux qui offriront dans les talens, le savoir et la moralité des membres qui les composent, des motifs puissans de cette confiance et de ce respect que les justiciables doivent au ministère le plus auguste de l'ordre social.

LÉGISLATION CIVILE.

L'objet des vœux de tant de siècles, des desirs des plus grands princes, des méditations des plus grands ministres, et des travaux des plus savans jurisconsultes, l'uniformité de la législation, est rempli par le Code Napoléon adopté par la plu-

part des Etats composant le système fédératif de la France. De la publication de ce monument impérissable de la gloire du héros qui a présidé à sa confection, date le retour à l'ordre social. Chaque famille, chaque individu jouit enfin, et jouira à jamais des bienfaits d'une législation qui a établi les bases des devoirs et des droits les plus sacrés, et des intérêts les plus chers, par la sagesse des dispositions législatives sur la publication, les effets et l'application des lois; la jouissance et la privation des droits civils; les actes de l'état civil; la fixation du domicile légal et civil; les biens des absens et l'intérêt de leurs familles; la solennité et la dignité du mariage; les formes du divorce pour en prévenir l'abus, ou en réparer les maux; la paternité et la filiation des enfans nés dans ou hors le mariage; l'adoption et la tutelle officieuse; la puissance paternelle; la minorité, la tutelle et l'émancipation; la majorité, l'interdiction et le conseil judiciaire; la distinction des biens, meubles et immeubles; les droits de propriété, de l'usufruit, de l'usage, de l'habitation; les servitudes ou services résultant des propriétés foncières; le droit de disposer par succession, donation ou testament; les conditions de la validité des contrats ou des obligations conventionnelles; les engagemens qui se forment sans convention; les formes et obliga-

tions du contrat de mariage, ainsi que les droits respectifs des époux ; la nature, la forme et les obligations de la vente, de l'échange, des contrats de louage et de société, du prêt, du dépôt et du sequestre, des contrats aléatoires, du mandat, du cautionnement et des transactions ; l'exercice de la contrainte par corps en matière civile ; la sûreté des créances par le gage et le nantissement ; les priviléges, les hypothèques et l'expropriation forcée ; enfin, les moyens d'acquérir ou de se libérer par la prescription. (Ans 11 et 12.)

Le même système d'uniformité appliqué aux formes d'exécution du Code Napoléon, à l'instruction et au jugement des affaires portées devant les justices de paix et les tribunaux civils, offre à la France comme un nouveau bienfait, aux juges et aux officiers ministériels comme une règle invariable de leur conduite, de leurs devoirs et de leurs droits, le Code de Procédure et le Tarif des frais et dépens judiciaires. (1806 et 1807.)

LÉCISLATION CRIMINELLE ET POLICE.

Un projet de Code criminel et correctionnel, soumis aux tribunaux, livré à la discussion

éclairée du Conseil d'Etat, promet de faire jouir bientôt la France des avantages d'une législation, d'une procédure, protectrices de la liberté, de la propriété, de la sûreté, droits sacrés des citoyens, qui ont toujours été l'objet des lois, des réglemens, de la surveillance de Napoléon, et des institutions judiciaires et de police formées pour en assurer l'exécution. Leur simple exposé suffit pour s'en convaincre.

An 8. Abrogation de la loi des ôtages. — Adjonction de juges et de jurés dans les procès qui entraînaient de longs débats.— Mode de reconnaissance de l'identité d'un individu condamné, évadé et repris.

An 9. Nouveau mode pour la confection des listes des jurés. —Réforme de diverses parties de l'instruction et de la procédure criminelle et correctionnelle, établie par l'assemblée constituante.

An 10. Procédure devant les tribunaux spéciaux substituée à ces formes lentes et graduelles de la vindicte publique, devenues impuissantes contre cette dernière écume des vagues révolutionnaires, contre ces brigands, ces incendiaires, ces assassins et ces faussaires enhardis par l'impunité. — Exécution sévère, mais nécessaire, des lois prononçant la peine de mort.

An 11. Autorisation donnée aux chefs des

administrations publiques de traduire directement devant les tribunaux leurs agens infidèles.

An 12. Attributions données au tribunal criminel du département de la Seine pour connaître des attentats contre la sûreté de la Métropole commis dans les colonies.

An 13. Réforme des abus dans les frais de la justice criminelle et correctionnelle. — Poursuite des crimes de rebellion contre la gendarmerie. — Peine de la récidive contres les forçats.

1806. Formalités pour la mise en jugement des agens du gouvernement, des comptables destitués.

1807. Améliorations dans les formes de procédure criminelle et correctionnelle dans la perception des frais de justice.

POLICE CORRECTIONNELLE ET MUNICIPALE.

An 8. Attribution aux tribunaux pour la connaissance des délits de vol simple, de menaces verbales ou par écrit, avec une plus juste proportion de peines. — Fixation des fonctions du Ministère public près les tribunaux de police.

An 9. Institution de commissaires généraux dans les principales villes de l'intérieur et maritimes. — Organisation des pompiers. — Amélioration du régime des prisons.

An 10. Extinction de la mendicité, et dépôts pour la réprimer.—Etablissement des Magistrats de sûreté.—Attributions en matière de grande voierie.

An 11. Police des maisons de détention et de justice.—Hôpital de maladies contagieuses établi à Saint-Germain-en-Laye.

An 12. Les attributions de la haute police de l'Etat déterminées et confiées à un ministre secondé par quatre conseillers d'Etat.—Mesures prescrites pour l'application de la responsabilité des communes dans le territoire desquelles il y a eu attentat contre la propriété et la sûreté.—Police des sépultures.

An 13. Fixation des fonctions et attributions des commissaires généraux de police.

An 14. Réglemens pour l'usage et le port d'armes.—Police de la pharmacie.

1806. Opposition et appel considérés relativement aux jugemens en matière de police.—Prohibition des maisons de jeux.—Correspondance des magistrats avec les maires et commissaires de police.

1807. Mesures de sûreté relatives aux forçats libérés et aux détenus dans les bagnes.—Police des théâtres.—Mode uniforme des passeports.

Tels sont les titres de NAPOLÉON à l'admira-

tion et à la reconnaissance nationales pour la partie de la législation criminelle et de la police, et qui justifient le rétablissement du droit de faire grâce, que le chef de l'Etat n'exerce que sous les yeux d'un conseil, et après avoir consulté les organes les plus sévères de la loi. (16 thermidor an 10.)

LÉGISLATION RURALE.

L'Agriculture, première source de la prospérité publique, a été constamment l'objet des encouragemens proposés et accordés par Napoléon. Des lois, des instructions ministérielles en ont développé les progrès depuis le consulat. Les résultats de l'expérience, faits dans les établissemens ruraux de Rambouillet et de Versailles, ont perfectionné, sous les auspices d'un gouvernement protecteur, la charrue, les pépinières, les plantations des arbres fruitiers, la culture de la garance et du coton, l'éducation des vers à soie et celle des bêtes à cornes.

Des établissemens de troupeaux mérinos distingués par la beauté de leurs laines, formés à Arles, à Perpignan, à Rambouillet, à Malmaisons, à Alfort, à la Mandria au pieds des Alpes, à l'Ecluse, à Nantes, à Trèves, offrent les moyens

de conserver des races dans toute leur pureté, de les multiplier et de les propager par des ventes annuelles.

Une nouvelle organisation des haras, et l'établissement d'un régime général des dépôts d'étalons choisis dans les meilleurs races étrangères et nationales; les primes accordées dans les oires, les récompenses décernées dans des courses publiques, garantissent à la France des espèces excellentes de chevaux pour l'agriculture, les transports et nos armées. (4 juillet 1806).

Le nouveau régime des écoles vétérinaires, leur administration, leur instruction, améliorés, peuplent les campagnes de sujets instruits dans l'art vétérinaire et dans la science pratique de l'économie rurale. (14 nivose an 13.)

La législation des desséchemens et des défrichemens ramenée à des principes d'ordre et de bien public, et l'exploitation des biens communaux, encouragée par des lois protectrices, multiplient les ressources de l'agriculture et les richesses en grains, bestiaux, fourages et bois. (9 ventose an 12 et 16 septembre 1807.)

Les lois et réglemens qui régularisent la chasse, concilient la sûreté publique, les droits des propriétaires et les plaisirs du prince. Les primes accordées pour la destruction des loups et autres

animaux nuisibles, et le zèle des agens du grand-veneur concourent à diminuer le nombre de ces animaux, et à rétablir la sécurité dans les pays où ils abondent. (8 fructidor an 12 et 1er germinal an 13.)

La pêche dans les rivières navigables, confiée à l'administration forestière, devient une des branches du revenu public. Les droits des propriétaires riverains sont mis sous la sauve-garde des lois. (14 floréal an 10 et 30 pluviose an 13.)

L'organisation et la composition d'une nouvelle administration forestière, arrête le cours des dilapidations exercées dans les bois et forêts, en dirige les aménagemens par sa surveillance sur les coupes ordinaires et extraordinaires, conserve et améliore une des plus belles et des plus utiles productions de la France. (16 nivose an 9.)

LEGISLATION COMMERCIALE.

Après l'agriculture, le commerce est la source féconde de la prospérité publique; et le devoir du législateur est d'encourager les travaux des manufactures, des fabriques, des ateliers, d'y faire régner l'ordre et la police par des lois qui concilient tous les droits, tous les devoirs; de diriger par des instructions le génie inventif de

ces fabricans et ouvriers qui s'occupent également des arts les plus difficiles comme des plus simples métiers, et qui exécutent avec une égale perfection les objets qui s'appliquent aux besoins ordinaires de la vie, et ceux qui offrent des jouissances au luxe le plus recherché ; de seconder cet esprit de spéculation du commerçant, dont les vaisseaux apportent et réunissent aux richesses indigènes, les richesses des nations étrangères ; de protéger, par des lois tutélaires, ce génie commercial qui fait circuler dans l'intérieur et à l'étranger les productions du sol national ; enfin, de développer l'industrie par des récompenses et par des honneurs. Ces devoirs ont été remplis par le héros à qui les Français, d'un vœu unanime, ont confié leurs destinées.

Des lois et des décrets rétablissent la police des manufactures, fabriques et ateliers ; règlent les obligations respectives des maîtres, des ouvriers, des compagnons et des apprentis ; déterminent la juridiction chargée de prononcer sur les contestations entr'eux, et prescrivent les marques particulières des objets de fabrication, qui leur ont rendu cette sécurité, cette activité si nécessaires à leur prospérité. (22 germinal an 11, 19 frimaire an 12, et 21 septembre 1807.)

L'organisation des bourses de commerce, des agens et courtiers de change, a imprimé aux négociations commerciales les plus importantes ce caractère de loyauté qui les distinguait avant la révolution. (28 ventose an 9.)

L'institution des chambres et du conseil général de commerce, celle du bureau consultatif des arts et manufactures, fournissent, par la réunion des hommes les plus instruits dans la science commerciale, les moyens d'accroître la prospérité de l'Empire. (5 nivose et 10 thermidor an 11.)

Les règles de devoirs tracées aux bouchers, aux boulangers, aux orfèvres, aux horlogers, aux commissaires-priseurs, dans les lois et les réglemens qui les concernent, dirigent vers le bien et l'ordre public ces importantes professions. (27 ventose, 13 germinal an 9 ; 8 et 19 vendémiaire an 10.)

Les halles, les foires, les marchés, soumis à un meilleur ordre, secondent les vœux des habitans des communes, l'intérêt du commerce et des approvisionnemens. (Ans 9 et 10.)

La liberté du commerce et de la circulation des grains, la tenue exacte des mercuriales, les mesures pour les approvisionnemens, ont effacé jusqu'au souvenir de ces tems affreux de disette qui ont affligé la France. (An 10.)

des plus grands maux auxquels l'anarchie a livré la France. La création et les émissions inconsidérées des assignats, des mandats et autres papiers-monnaies; le système des sequestres et confiscations, des délégations, des bons de réquisitions, d'arrérages de rentes, de syndicat et autres; les emprunts forcés, les taxes arbitraires, la versatilité des modes d'aliénation, de vente, de paiement des domaines nationaux; la réduction de la dette constituée et viagère, avaient successivement anéanti le crédit public, l'agriculture et le commerce. C'en était fait de la France, si Napoléon, après avoir sondé en homme d'État les profondes plaies des finances, n'eût apporté, comme législateur, le prompt remède dont la fortune publique avait besoin.

Dès les premiers jours du consulat, une nouvelle organisation du trésor public confié à un seul directeur rétablit le paiement en numéraire des rentes et pensions; active les versemens dans les caisses; assure la régularité dans l'acquittement de toutes les dépenses; éclaire, par une surveillance directe, toutes les parties de la perception et de l'emploi des deniers publics; fait marcher la comptabilité arriérée dégagée des entraves que lui donnaient l'ineptie et la mauvaise foi; met, pour ainsi dire, à jour la

comptabilité courante, et rétablit la confiance et le crédit. (An 8.)

Bientôt un système de finances, lié dans toutes ses parties à l'intérêt, au bonheur et à la gloire des Français, se développe, s'affermit par des institutions qui concourent avec le plus parfait ensemble à l'exécution de toutes les mesures déterminées par les lois et par les réglemens d'administration pour la perception et l'emploi des revenus de l'Etat.

Le trésor public confié à la direction d'un ministre particulier, qui veille immédiatement sur le dépôt de la fortune publique, et dont la responsabilité personnelle garantit l'inviolabilité, reçoit et distribue avec plus d'ordre, plus d'activité, les fonds qui assurent le paiement des rentes, des pensions, et de toutes les dépenses publiques. (9 fructidor an 9.)

Le ministre des finances, rendu tout entier aux travaux qu'exige le système de nos contributions directes et indirectes, remplit le vœu du gouvernement pour en régulariser, en activer l'assiette, la perception et le recouvrement, et pour donner l'impulsion aux grands travaux du cadastre, dont le résultat doit être la plus juste répartition de la contribution foncière. (Ans 10, 11 et 12, et 1807.)

Les directions des contributions, fidèles à l'exécution des lois qui ont tracé leurs devoirs et déterminé leurs attributions, relativement aux contributions foncière, mobilière, personnelle et somptuaire, des patentes et des portes et fenêtres, assurent à l'Etat une de ses principales ressources. (3 frimaire an 8.)

Le système des obligations des receveurs-généraux et particuliers, et des percepteurs des contributions, offre un gage certain de leur acquittement, et met dans le porte-feuille de la trésorerie les valeurs les plus solides que l'Etat et le commerce puissent présenter. (6 frimaire et 27 ventose an 8.)

L'administration de l'enregistrement et des domaines, dans son vaste plan de perception des contributions indirectes et des revenus domaniaux, embrasse le timbre, l'enregistrement, les hypothèques, les droits de greffe, les amendes et frais de justice, les fruits et revenus des biens nationaux et de ceux sequestrés, les rentes, les salines, les mines, les usines, les bois, les créances nationales, les remboursemens et rachats, les domaines engagés, les épaves, les déshérences, enfin toutes les recettes imprévues. (3e jour complémentaire an 9.)

L'administration des droits réunis fait revivre,

mais avec des formes moins sévères, moins arbitraires que sous la monarchie, l'exercice de ces droits sur les consommations qui forment une des branches importantes du revenu public; les octrois de navigation intérieure ; les droits de passe des bacs, bateaux et canaux ; les droits sur les voitures publiques, la garantie des matières d'or et d'argent, les cartes à jouer, les vins, les cidres, les poirés, les bières, les distilleries et les tabacs. (5 ventose an 12.)

L'administration des douanes, chargée de l'exécution des lois relatives aux importations et exportations dans nos relations commerciales avec l'étranger, de la perception des droits sur les sels, de la suite des entrepôts et des acquits à caution, seconde les grandes vues du Gouvernement, tendant à protéger notre commerce, nos manufactures, et à mettre autant qu'il est possible des bornes à la prospérité des manufactures de nos ennemis. Création d'un directeur, le 29 fructidor an 9.

L'administration générale des forêts, par son active surveillance sur les aménagemens, les coupes de bois, les desséchemens et défrichemens, l'exploitation des salines, de la chasse et de la pêche, les pépinières, les semis, les plantations, accroit la fortune de l'Etat. Création d'un directeur, le 4 avril 1806.

L'ordre public, l'intérêt de l'Etat et des citoyens, la prospérité du commerce, la circulation du numéraire ont dicté les dispositions législatives et réglementaires qui instituent, composent et organisent les administrations des monnaies, des postes aux lettres et aux chevaux, et de la loterie impériale; la régie des salines; la direction générale de la liquidation de la dette publique; l'établissement d'agens extérieurs du trésor public ou payeurs dans les départemens, près les armées, et dans les ports; l'intendance de ce même trésor public dans les départemens au delà des Alpes; la caisse d'amortissement et la banque de France. (Ans 10, 11, 12, 13, 1806 et 1807).

Enfin le budjet, ou compte annuel des recettes effectuées par le trésor public, des dépenses acquittées et de chaque nature de dépense, communiqué au Corps législatif, et publié par la voie de l'impression, justifie solennellement que tout ce qui est payé par la nation, est employé pour améliorer son territoire, soutenir ses armées, et subvenir à toutes les dépenses que sa sûreté et sa prospérité exigent. (19 nivose an 9.)

LEGISLATION MILITAIRE.

A l'aspect de cette masse imposante de forces

militaires déployées par Napoléon depuis la campagne de l'armée de réserve jusqu'à celle de Prusse et de Pologne, on ne peut se défendre d'un sentiment d'étonnement en réfléchissant à la vaste étendue de génie du Héros qui compose, organise et dirige lui-même ces nombreuses et brillantes armées qui triomphent en courant des puissances les plus belliqueuses de l'Europe ; et l'examen approfondi de la législation et de l'administration militaire ajoute à la gloire du vainqueur de Marengo, d'Austerlitz, d'Jena, d'Eylau et de Friedland.

Tout a été créé en cette partie, ou réorganisé avec les modifications que prescrivaient une plus forte constitution, et le désir sincère de conquérir la paix.

Le ministère de la guerre est composé et organisé d'après des bases sur lesquelles repose l'exécution de toutes les mesures, de tous les ordres. (2 thermidor an 9 et 17 ventose an 10).

La maison militaire du chef de l'Etat, composée avec toute la dignité qui lui convient ; donne aux vélites et à toute l'armée l'exemple de l'ordre, de la discipline et de la bravoure. (An 12.)

L'état-major de l'armée offre dans sa composition l'élite des guerriers français. (16 vendémiaire an 9.)

Les quatre armes de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie, sont organisées d'après un plan qui constitue leur force.

La conscription, par l'exécution ferme des lois qui l'ont régularisée, complète chaque année les cadres de l'armée active, et offre la pépinière précieuse des braves défenseurs de la patrie. (17 thermidor an 12 et 8 fructidor an 13.)

Les conseils de discipline, les conseils de guerre et de révision, les commissions militaires, organes sévères, mais impartiaux des lois et des réglemens, poursuivent, jugent et punissent ceux qui, oubliant leurs devoirs, et négligeant les faveurs des amnisties, abjurent les sentimens de l'honneur français. (19 vendémiaire an 12.)

L'avancement soumis à des règles d'ancienneté de service, est accordé pour récompense d'une action d'éclat. (9 fructidor an 8.)

La sollicitude paternelle du législateur pour le soldat, se trouve empreinte dans les lois et dans les réglemens qui concernent l'habillement, l'équipement, l'armement, les vivres et subsistances, les étapes, les fourrages, la solde, le chauffage, le gîte, le geolage, les charrois, transports et convois, les effets de campement, le logement, le casernement, les gratifications de campagne, les indemnités de route et pour pertes d'équipages, les congés, la solde de re-

traite, le traitement de réforme, les pensions et secours accordés aux veuves et aux enfans des défenseurs de la patrie, enfin les marques d'honneur et les distinctions militaires qui sont la récompense de la valeur et du dévouement au service de l'Etat et de son chef. (Sabres, grenades, fusils, baguettes, mousquetons, carabines, trompettes d'honneur, aigle de la légion d'honneur.)

Le régime et l'administration des hôpitaux améliorés, et le choix éclairé des officiers de santé et des pharmaciens, conservent à l'Etat ses plus chers défenseurs. (24 thermidor an 8.)

Les marchés et fournitures, l'emploi des fonds, la comptabilité, sont soumis à des formes qui garantissent leur vérification, et les moyens de réprimer les abus et les malversations. (25 germinal an 13.)

La garde des places de guerre est confiée à la valeur, aux talens éprouvés des commandans d'armes. (26 germinal an 8.)

L'hôtel des Invalides et ses succursales, offrent aux braves un asile où la vue des drapeaux ennemis, du tombeau de Turenne et de l'épée du grand Frédéric, adoucit leurs souffrances. (4 germinal et 7 fructidor an 8.)

Les camps de vétérans établis au midi et nord

de la France, et les demi-brigades de vétérans répandues dans les divisions militaires, retracent d'illustres souvenirs, et offrent de grands exemples. (4 germinal an 8, 1er floréal an 11.)

Les manufactures d'armes, les fonderies, les forges, les fabriques, ateliers et rafineries des poudres et salpêtres, sont activés par une administration éclairée. (27 pluviose an 8).

La France partagée en divisions militaires voit sa tranquillité assurée sous la garde tutélaire des troupes de ligne, de la gendarmerie, de la garde nationale et des compagnies de réserve, dont le rapport et le concert sont dus à la sage prévoyance de Napoléon.

Le dépôt et les archives de la guerre sont rendus, par l'ordre et le travail, un des monumens les plus précieux de notre histoire militaire. (Rapport du ministre, le 14 vendémiaire an 11.)

LÉGISLATION MARITIME.

La marine française n'offrait que des débris à l'époque où Napoléon prit les rênes du gouvernement. Il fallait en préparer le rétablissement et la gloire; il fallait opposer à cette puissance orgueilleuse, dominatrice des mers, des forces

suffisantes pour mettre à l'abri nos côtes, nos ports, nos possessions coloniales qui lui avaient résisté ; inquiéter son commerce et former, par des expéditions maritimes, une nouvelle génération de marins. La tâche était difficile ; elle a été remplie. Le génie, la constance inébranlable ont dirigé des constructions, des armemens, des expéditions ; et la Méditerranée, l'Océan, la mer des Indes, la Baltique, ont vu notre marine se montrer avec courage, et rappeler quelques souvenirs de son ancien éclat.

Il y avait cinq jours que Napoléon, premier Consul, tenait les rênes du gouvernement, lorsque l'on proclamait dans nos ports son arrêté qui rappelait les principes méconnus de la navigation des neutres, et annonçait à l'Europe ces vues libérales, manifestées dans les arrêtés postérieurs qui ont établi le conseil des prises, fixé la jurisprudence en cette matière, et forcé les nations, mêmes ennemies, à reconnaître les sentimens de justice de Napoléon, dans la réciprocité des mesures sévères adoptées pour les armemens en course, destinés à venger l'honneur du pavillon français. (21 novembre 1806 et 17 décembre 1807.)

C'est vers cette vengeance si légitime, si digne du chef d'une grande nation, que se sont dirigés

tous les efforts pour réorganiser l'armée navale.

Au nombre des institutions qui illustrent le consulat et le règne impérial, il faut placer la division du territoire maritime de la France, en six arrondissemens; l'établissement des préfets maritimes, la composition de l'état-major, des ports de Brest, de Rochefort, de Toulon, de l'Orient, du Hâvre; l'organisation du corps militaire de la marine, composé de huit vice-amiraux, seize contre-amiraux, cent cinquante capitaines de vaisseau, cent quatre-vingts capitaines de frégate, quatre cents lieutenans de vaisseau et six cents enseignes; la répartition du service des ports et arsenaux par les troupes et les parcs d'artillerie, les officiers du génie, les chefs d'administration, les commissaires et sous-commissaires, les agens à bord des vaisseaux, les inspecteurs et les conseils établis dans chaque port; la mise en activité des constructions navales, la direction des mouvemens et des travaux des ports, les formes régulières de l'administration, de la comptabilité de la police et discipline, de l'inscription maritime, du service à la mer, des hôpitaux et établissemens sanitaires, des conseils d'administration, des conseils de guerre, des cours martiales; le mode d'avancement,

les grades, la solde, l'armement, l'équipement, l'habillement, les vivres et les subsistances, les écoles d'instructions, les récompenses, enfin la caisse des invalides de la marine.

Successivement les services utiles, le zèle, le dévoûment de nos marins ont appelé et fixé l'attention du chef du gouvernement; et les ressources inépuisables de ce vaste génie qui présidait aux destinées de la France sur les bords de l'Adriatique comme sur les rives du Danube et de la Vistule, ont multiplié sur les flots de l'Océan et de la Méditerranée, les moyens de voir un jour flotter librement dans l'empire des mers le pavillon français et celui de tous les peuples.

COLONIES.

Dans l'état où se trouvait la marine à l'époque de l'établissement du consulat, il était impossible d'entretenir régulièrement avec nos colonies, ces relations de correspondances et de pouvoirs qui appartiennent à la métropole; mais au nom de Bonaparte, la confiance a resserré les liens qui attachaient à la France, Saint-Domingue, la Guadeloupe, la Guyanne, les Isles de France, de la Réunion, et la Martinique. Elles jouissent, ainsi que la France, des bienfaits d'une nouvelle organisation administrative, judiciaire et mili-

taire ; et un des plus beaux titres de la gloire de Napoléon sera d'avoir tari la source des pleurs que le fanatisme de la liberté a fait couler dans nos possessions maritimes, et de rendre à l'agriculture, au commerce, au bonheur, ces pays arrosés du sang de tant de victimes, et couverts si longtems de cendres et de ruines. (Lois et arrêtés des 29 germinal an 9, 30 floréal et 6 prairial an 10, 13 pluviose, 13 et 23 ventose, 5 et et 23 germinal an 11, et 20 juin 1807.)

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les universités, les académies, les colléges et les écoles qui concouraient à faire fleurir en France, avant 1789, l'instruction publique civile, militaire et religieuse, avaient été entraînés dans le torrent révolutionnaire. De nouveaux établissemens s'étaient formés sous les auspices et par le zèle éclairé du comité d'instruction publique de la convention. Mais la composition de ces établissemens, le mode et les principes de l'enseignement n'inspirait nulle estime, nulle confiance, et n'offraient aucun garant de cette gloire, de cette prospérité nationale qui sont les fruits des connaissances, des lumières et de l'instruction dirigées par la morale publique.

Les ténèbres de l'ignorance menaçaient de couvrir la France. Napoléon paraît ; et bientôt les établissemens publics et particuliers d'éducation, d'enseignement, se composent de maîtres, d'instituteurs animés du desir de réparer les maux de l'anarchie et du vandalisme. Un nouveau système d'instruction est confié à leurs soins. D'après ce système, des écoles primaires offrent partout aux enfans de tous les citoyens ces connaissances élémentaires sans lesquelles l'homme n'est qu'un agent aveugle et dépendant de tout ce qui l'environne.

Les élémens des langues anciennes, de la géographie, de l'histoire et du calcul s'enseignent dans les écoles secondaires, formées par des entreprises particulières avouées de l'administration publique, ou par le concours des communes, encouragées par des concessions d'édifices publics, par des places gratuites accordées aux élèves, par des gratifications aux professeurs.

Trente écoles, sous le nom de lycées, entretenues aux dépens de l'État dans les villes principales, réunissent six mille élèves de la patrie, trois mille enfans de militaires ou de fonctionnaires publics, et trois mille autres choisis dans les écoles secondaires pour y être instruits dans

naissances des hommes de lettres, les talens des artistes et l'industrie des ouvriers. Ses fêtes publiques, ses cérémonies décadaires ont été l'objet d'un concours de productions distinguées des auteurs lyriques et dramatiques, des orateurs, des peintres, des sculpteurs, des architectes, des musiciens ; mais il était réservé à Napoléon d'ouvrir au génie une carrière plus noble et plus digne de l'enflammer ; de coordonner avec la dignité d'un grand peuple, devenu le premier parmi les nations de l'Europe, ses établissemens scientifiques, ses monumens des arts et les productions de ses gens de lettres, de ses savans, de ses artistes, dont une réunion distinguée par son zèle et par ses talens, a laissé sur les bords du Nil de si brillans souvenirs.

L'Institut, réorganisé pour faire revivre les célèbres académies française, des sciences, des inscriptions et belles-lettres, offre la réunion des hommes les plus instruits, les plus éclairés de la France, et reçoit, par sa composition, une direction plus utile qui lui assure les moyens de déployer une influence plus active sur le caractère de la nation, les sciences, les lettres, les arts et la langue française, par les travaux dont elle est chargée pour la composition d'un diction-

naire, et des inscriptions qui doivent décorer nos monumens publics. (5 pluviose an 11.)

Des sociétés savantes, encouragées par le Gouvernement, concourent, avec l'Institut, au développement des découvertes, des inventions, des perfectionnemens utiles. (Ans 11 et 12.)

Des brevets délivrés aux artistes leur conférent, avec l'honorable témoignage de la bienveillance et de la protection du Gouvernement, le droit sacré de propriété. (5 vendémiaire an 9.)

Des bibliothèques publiques, multipliées dans toutes les parties de la France, facilitent les études, propagent les connaissances, étendent les lumières. (15 fructidor an 9.)

Les Musées Napoléon, des Monumens Français, de l'école française à Versailles, du Jardin des Plantes, des Palais du Gouvernement et du Sénat, ceux établis dans les principales villes de la France, enrichis des chef-d'œuvres devenus un droit de conquêtes, inspirent aux jeunes citoyens le goût de ces beaux-arts qui attestent la gloire, la puissance et la prospérité des nations où ils sont cultivés avec éclat; la peinture, la sculpture, l'architecture et le dessin. (1805 et 1806.)

Le bureau des longitudes et les observatoires de Paris, de Toulouse, de Marseille, de Turin,

de Gênes, perfectionnent la science si utile de l'astronomie et de la navigation. (Mars 1806.)

Le conservatoire des arts et métiers offre à la fois une récompense et un aliment au génie qui crée ou perfectionne les instrumens et les machines qui servent utilement les arts et le commerce. (Mars 1806.)

Le conservatoire de musique réorganisé, dirige ses études vers ces trois points principaux ; entretenir la musique dans la société, former des artistes pour l'exécution des fêtes publiques, pour les armées et pour les théâtres. (5 mars 1806.)

La médecine, la chirurgie, la pharmacie, devenues l'objet d'une législation particulière qui en règle l'étude, l'enseignement et la pratique, offrent un des principaux bienfaits du règne de Napoléon, illustré par le perfectionnement des découvertes sur la vaccine, le croup, les épidémies et épizooties, la rage, les asphixiés et les eaux minérales. (An 12.)

Enfin, cette belle institution des grands prix donnés avec solennité pour récompenser les auteurs des meilleurs ouvrages de science, d'histoire et de littérature, des entreprises, des découvertes les plus utiles, secondera le desir qu'a manifesté son auguste fondateur, que non seu-

lement la France conserve la supériorité qu'elle a acquise dans les sciences et dans les arts, mais encore que le siècle qui commence l'emporte sur ceux qui l'ont précédé. (24 fructidor an 12.)

TRAVAUX PUBLICS.

L'histoire des princes qui ont illustré leur règne par les armes, les sciences et les lois, offre toujours un genre de gloire qui leur est particulier : celui d'avoir contribué à l'éclat, à la prospérité de leur pays par de grands travaux publics. Nul prince, sous ce rapport, n'offre plus de titres que Napoléon à la reconnaissance, et à l'admiration de son siècle et de la postérité.

Depuis les bords de la Manche jusqu'aux Pyrénées, depuis les rives de l'Adriatique jusqu'au Rhin, les villes, les campagnes, les fleuves, les vallées, les montagnes, attestent l'influence de ce vaste génie qui a embrassé dans un système général d'amélioration publique tous les genres de travaux qui, sous la direction éclairée du nouveau corps des ponts et chaussées, peuvent ouvrir, réparer ou perfectionner ces utiles communications des deux sources principales de la richesse nationale, l'agriculture et le commerce ; procurer des embellissemens ; assurer

la salubrité ; enrichir l'Etat ; multiplier ses moyens de défense contre ses ennemis sur terre et sur mer ; enfin, appeler et fixer en France le voyageur curieux.

Routes publiques. — D'Aix-la-Chapelle à Montjoye ; d'Ajaccio à Bastia ; d'Alexandrie à Casal ; de Belley au port de la Palme ; de Bingen à Coblentz et à Kimpten ; de Caen à Honfleur ; de la Faucille dans le Jura ; de Gênes à Marseille ; sur la rive du lac Leinau à travers les précipices de la Maurienne ; de Lyon au Mont-Cenis ; du Mont-Blanc ; du Mont-Cenis ; du Mont-Genève ; de Napoléon à Fontenay, aux Sables, à Nantes ; de Nevers à Autun ; de Nice à Gênes ; de Paris à Mayence par Hombourg ; du Pont-de-Beauvoisin au Mont-Cenis ; du Pont-Saint-Esprit à Gap ; de Port-Maurice à Ceva ; de Rennes à Brest ; de Roanne au Rhône ; de Savone à Alexandrie et Turin ; du Simplon ; de Spalatro à la frontière ottomane, dit Chemin Marmont ; de Toulon à Gênes ; de Troies à Limoges ; de Turin à Casal ; de Valogne à la Hougue ; de Wesel à Paris. (16 septembre 1807.)

Ponts. — Sur la Durance ; sur la Gironde, devant Bordeaux ; sur l'Isère ; sur la Loire, à la Charité, à Nevers, à Roanne, à Tours ; sur la Meuse, à Givet ; sur le Rhin, à Kelh ; sur le

Rhône, à Avignon; sur le Roubion; sur la Saône, à Auxonne, à Lyon; sur la Scrivia, entre Tortone et Alexandrie; sur la Seine, à Corbeil, à Nemours, à Paris, à Saint-Cloud, à Sèvres; sur la Varaise, à Auberive. (16 septembre 1807.)

Canaux. — De l'Aisne; d'Arles, pour la navigation du Rhône au port de Bouc; de Beaucaire à Aiguemorte; du Blavet; de Carantan; de la Censée, pour la réunion de l'Escaut et de la Scarpe; du Centre, pour la communication des deux mers par la Loire et la Saône; de Charleroy à Bruxelles, pour réunir la Sambre à l'Escaut; de Dijon à Saint-Jean-de-Losne; du Doubs; de l'Escaut; latéral de la Haisne, pour faciliter la navigation de cette rivière; latéral de la Loire; de la Lys à l'Yperlée; de Nantes à Brest; de Napoléon, pour la jonction de la mer du Nord à la Méditerranée; de Niort à la Rochelle; du grand canal du Nord pour la jonction de l'Escaut à la Meuse, et de la Meuse au Rhin; de l'Ourcq, pour les approvisionnemens et la salubrité de Paris; de la Rance à la Villaine, pour la communication de Saint-Malo et de Rennes; de Rheims, de Saint-Quentin; de Saint-Valery ou de la haute et basse Somme, pour perfectionner la navigation depuis Amiens jusqu'à la mer; de Sedan ou de Torcy, pour la com-

munication entre la haute et basse Meuse; de Troyes; de la Vesle; d'Ypres. (16 septemb. 1807.)

Navigation intérieure. — Le régime tutélaire et conservateur auquel elle est soumise, les octrois de navigation établis pour son amélioration, offrent les plus heureux résultats dans les chemins de Hallage, dans le cours devenu plus libre du Rhin, du Rhône, du Pô, de la Seine, de la Loire, de l'Escaut et de l'Aa, de la Somme, de la Meuse, de la Moselle, de la Gironde, de l'Adour, de l'Aube, de la Saône, de la Seille, du Tarn, du Cher, de la Durance, de l'Yonne et de l'Isère. (29 floréal an 10, 8 prairial an 11 et 16 septembre 1807.)

Digues. — Les constructions et les réparations en ce genre ont rétabli la navigation dans une partie considérable de notre territoire qu'arrosent la Seine, la Loire, le Rhin, la Sarre, le Tarn et le Rhône. (16 septembre 1807.)

Les habitans de l'île Cadsau, d'Ostende, des Côtes du Nord, de Quinneville, de Reville, de Querqueville, de Saint-Vast, d'Anglure, de Plancy, de Boulogne, du Havre, de Cherbourg, de la Rochelle, de Cette, de Marseille, de Nice et de la Belgique, recueillent chaque jour le fruit des constructions, réparations et entretien de leurs digues.

Ports de mer. — Les immenses travaux en-

trepris dès la première année du consulat, pour les rendre plus accessibles, plus commodes, plus sûrs, sont constamment dirigés vers ce but dans nos grands ports militaires de Brest, de Toulon, de Rochefort, de Lorient, d'Anvers, de Gênes, de Cherbourg, de Boulogne; et dans nos ports marchands de Marseille, de Bordeaux, de Nice, de Bastia, d'Ajaccio, de la Rochelle, d'Oléron, de Dunkerque, de Honfleur, de Belle-Ile, de Cette, de Calais, de Flessingues, d'Ambleteuse, de Dieppe, de Treport, de Quiberon, d'Etaples, de Bouc, des Sables, de Saint-Valery, de Dilette, de Casteret, de Savone, de Mayence, de Terneuse, etc.

Desséchement des marais. — Les heureux résultats de ces grandes entreprises sont de rendre à l'air la salubrité, de donner de nouvelles terres à la culture, et d'ouvrir de nouvelles routes au commerce. Ils sont sentis et appréciés aujourd'hui par les habitans reconnaissans de Rochefort, de Bourgoing, de Dol, du Cotentin et des Polders de la Belgique. (16 septembre 1807.)

Villes nouvelles. — Deux s'élèvent au sein de la Vendée, et vivifient cette partie de la France si longtems ravagée par les guerres civiles : Napoléon, et Napoléonville.

Embellissemens des villes, et monumens

publics. — Les premiers regards se portent sur la capitale de la France, destinée à devenir la capitale du monde entier. Les ponts d'Austerlitz, d'Jena, et des Arts; les quais Bonaparte, et Desaix; le Louvre, les Tuileries, le Jardin des Plantes, les palais du Sénat et du Corps Législatif; le Panthéon, le Temple de la Victoire, la Colonne de la place Vendôme, les Arcs de triomphes; les monumens publics à la mémoire des braves Desaix, Kléber, d'Hautpoult; les statues érigées aux grands hommes anciens et modernes; les fontaines publiques, les démolitions et les réédifications dans tous les quartiers attestent l'influence du goût, du génie et des arts, sous un prince qui sait les encourager.

Si, du sein de la capitale, l'œil curieux et observateur se promène sur la surface de la France, Versailles, Saint-Denis, Rouen, Bruxelles, Lyon, Chambéry, Turin, le Sommet de Alpes, Gênes, Casal, Alexandrie, Faenza, Pontivy, Brest, Cherbourg, Boulogne, Kelh, Châlons, Tournus, Mâcon et cent autres villes lui offrent des traces de ce génie des embellissemens qui se communique, et qui enflamme le zèle des savans, des artistes, des riches propriétaires, des sociétés des arts et des administrateurs.

Mines et minières, usines, carrières et sa-

linas. — Un conseil, des ingénieurs, deux écoles pratiques régularisent leur exploitation, et assurent les progrès des différentes branches de la métallurgie, dont les produits enrichissent chaque jour le cabinet que renferme l'hôtel de la monnaie. (18 messidor an 9.)

Eaux minérales et thermales. Leur régime, leur police, leur administration ont été améliorés par de nouveaux réglemens; et le département de la Creuse offre à la France et à l'étranger un nouvel établissement utile à l'humanité souffrante par le résultat des travaux que le gouvernement a ordonnés pour la réparation des fontaines d'eaux minérales sulfureuses froides à la Rocheposay. (3 floréal an 8.)

Travaux hydrauliques. — L'accueil fait aux projets pour la reconstruction de la machine de Marly, les encouragemens donnés aux découvertes tendantes à simplifier cet art si utile aux arrosemens, aux irrigations des campagnes, et à la salubrité des villes, son application à la reconstruction des fontaines qui embellissent et vivifient la capitale, distinguent cette partie d'administration publique.

Prisons et maisons de détention. — De sages réglemens y ont établi des ateliers de travail qui en bannissent l'oisiveté, source de corrup-

tion, et qui font le bien de l'État en procurant aux détenus des soulagemens. (8 pluviose an 10.)

SECOURS PUBLICS.

Le soulagement de la pauvreté souffrante, de l'enfance abandonnée, de la vieillesse privée de moyens d'existence, est un des premiers devoirs des gouvernemens. Il a été rempli par Napoléon. Chaque année de son règne, depuis le consulat, est marquée par des actes publics, par des réglemens d'administration, qui ont eu pour objet de faire cesser l'état de détresse où le système de législation et d'administration révolutionnaires avait plongé les établissemens de bienfaisance.

Les hôpitaux des malades, les hospices des infirmes, des enfans abandonnés, des vieillards, dotés en rentes, en domaines nationaux pour remplacer leurs biens aliénés, et enrichis des offrandes de la bienfaisance particulière, remplissent leur destination, sous le régime paternel qui les administre, et sont dans la plus parfaite sécurité sur la gestion de leurs biens et l'emploi de leurs revenus soumis à des formes de comptabilité aussi simples que lumineuses. (15 brumaire et 4 ventose an 9.)

Des associations pieuses et charitables se for-

ment pour le service intérieur de ces établissemens, et la sagesse des statuts qui leur sont donnés par le gouvernement, les rétablit dans la dignité touchante de messagères que la religion députe près la souffrance et l'infortune, sous les auspices, la direction et la surveillance de Madame, mère de l'Empereur, dont la piété bienfaisante ajoute chaque jour de nouveaux titres à la reconnaissance des Français. (30 septembre 1807.)

Des cours d'accouchemens au sein même des hôpitaux concilient avec l'instruction publique, le soulagement particulier des mères auxquelles on donne un asile et des soins. (Messidor an 10.)

Des ateliers de bienfaisance, établis et entretenus dans les hospices, ajoutent aux secours qu'on y distribue. (An 12.)

Les institutions bienfaisantes des sourds et muets, des aveugles, par l'effet des encouragemens et des bienfaits de Napoléon, sont devenues des établissemens d'instruction publique, où le zèle, le courage, la patience et les lumières des instituteurs rendent utiles à la société des individus que la nature semblait avoir destinés à en être le fardeau. (26 ventose an 11.)

Une administration prévoyante, une sage ré-

partition de secours publics tarrissent la source des pleurs, et préviennent les besoins des infortunés auxquels les ravages de la guerre, les inondations, les incendies, la grêle, la rigueur des saisons, les maladies et les infirmités enlèvent les moyens d'existence. (Nivose an 10.)

Distributeurs éclairés de ces secours, les membres des bureaux de bienfaisance remplissent la mission qu'ils ont reçue de l'estime et de la confiance de leurs concitoyens, et recueillent en silence le prix le plus doux de leurs soins gratuits et de leur zèle : les bénédictions de l'infortuné qu'ils soulagent au nom de la religion et du gouvernement. (Ans 8 et 9.)

Une nouvelle organisation et administration des bureaux de nourrices, seconde le zèle de ces femmes intéressantes qui se vouent au service de l'enfance, ranime la confiance des parens, et sert en même tems à leur rappeler les devoirs les plus sacrés de la nature lorsqu'ils les oublient. (25 mars 1806.)

Une administration sanitaire chargée d'éclairer le gouvernement sur les moyens de salubrité publique contre les épidémies et les épizooties; de publier les instructions, les découvertes utiles à l'humanité; d'envoyer, suivant le besoin, des boëtes de médicamens pour les pauvres, conserve

à l'Etat des milliers de citoyens laborieux et utiles. (Floréal an 11.)

Enfin, une nouvelle organisation des monts-de-piété, rappelle ces établissemens à la pureté de leur institution primitive : le soulagement du pauvre et de l'infortuné. (24 messidor an 12, 8 thermidor an 13 et 30 juin 1806.)

CULTES RELIGIEUX.

Les dissensions religieuses, nées des lois impolitiques de l'assemblée constituante, aigries par la sévérité de celles de l'assemblée législative, étaient devenues, par les persécutions de la convention nationale et du directoire, le fléau des familles, l'aliment des factions, et l'instrument dont les ennemis de la France se servaient pour l'inonder de sang et la couvrir de ruines. Le culte antique et solennel de nos pères proscrit par l'athéisme, avait été remplacé par le dogme métaphysique de l'Être suprême, et par la théophilantropie : mais la conscience publique, le sentiment de l'indépendance des opinions se soulevaient, et les passions déchaînées, la morale sans appui, le malheur sans espérance dans l'avenir, se réunissaient pour porter le désordre dans la société.

Napoléon prend les rênes du gouvernement, proclame la liberté des cultes; l'ordre renaît, la guerre civile cesse d'étendre ses ravages dans les départemens de l'Ouest. Bientôt le concordat avec le chef de l'église, auquel les exemples des siècle et la raison commandaient de recourir, fait disparaître tous les élémens de discorde, évanouir tous les scrupules qui avaient alarmé les consciences, et les obstacles que la malveillance pouvait opposer au retour de la paix intérieure. (18 germinal an 10.)

La religion catholique, apostolique et romaine, est déclarée la religion de la grande majorité des citoyens français: son culte public est mis sous la sauvegarde des lois.

La France reçoit de nouveaux gages de sa tranquillité dans la nouvelle division du territoire en archevêchés, évêchés, cures et succursales; dans l'établissement des chapitres, des séminaires, des chapelles et des oratoires particuliers; dans la fixation des droits, devoirs, fonctions et traitemens des archevêques, évêques, curés, vicaires et desservans; dans l'organisation des fabriques paroissiales, et leur administration; dans le mode d'acceptation des fondations et libéralités pieuses; dans les règles de la discipline ecclésiastique, et de la police intérieure des

églises pour la célébration des cérémonies religieuses, et des convois funèbres; dans les formes prescrites pour la tenue des conciles ou synodes, les constructions, réparations et entretien des églises, des palais épiscopaux et des presbitères; enfin, dans la publication d'un catéchisme unique pour toutes les églises de France. (7 thermidor an 11, 23 ventose et 11 prairial an 12, 7 germinal et 13 thermidor an 13, 4 avril, 18 mai 1806, 15 et 30 septembre 1807.)

Les mêmes vues d'ordre public et de bienveillance sont développées dans les lois et les réglemens qui autorisent l'exercice des cultes des églises réformées de France et de celles de la confession d'Augsbourg, qui prescrivent la nomination et déterminent le traitement de leurs ministres, pasteurs et inspecteurs; qui règlent l'organisation et la composition de leurs consistoires, synodes et inspections. (18 germinal an 10.)

Le culte hébraïque partage également la sollicitude du législateur : la réunion du grand Sanhédrin, dont l'autorité religieuse, d'accord avec les principes sociaux, a réformé et régularisé l'exercice de ce culte, sera une des époques mémorables d'un règne illustré par les armes, par les négociations et par les lois. (Juillet 1806.)

RELATIONS EXTÉRIEURES.

L'influence si puissante du génie de Napoléon sur les destinées de la France, par ses lois et par ses armes, s'est développée d'une manière bien plus étonnante par les négociations qui ont changé le système politique de l'Europe entière. L'histoire signalera surtout à la postérité comme la plus vaste et la plus belle conception d'un conquérant, ce système fédératif qui pose sur des bases inébranlables la sûreté et l'harmonie des puissances continentales; cette organisation, cette composition de ces nouveaux Etats dont les chefs, par les sentimens réunis de l'estime, de l'attachement et de la reconnaissance, concourent à l'exécution d'un plan qui tend à perfectionner toutes les institutions civiles, militaires et religieuses, et à assurer la gloire et la félicité des peuples.

Une simple nomenclature des traités de paix, d'alliance, de commerce, et des conventions avec les puissances de l'Europe, suffit pour confirmer l'opinion que les français et les étrangers ont conçue de Napoléon, *grand* par les armes, *grand* par les lois, et *grand* par les négociations politiques.

Convention d'armistice signée à Plaisance avec le duc de Parme et de Plaisance, le 29 floréal an 4, — 9 mai 1796.

Traité de paix conclu à Tolentino, avec le pape Pie VI, le 1er ventose an 5, — 19 février 1797.

Traité de paix conclu à Campo-Formio, avec l'Empereur roi de Hongrie et de Bohême, le 26 vendémiaire an 6, — 17 octobre 1797.

Traités d'alliance et de commerce conclus à Paris avec la République Cisalpine, le 3 ventose an 6, — 24 février 1798.

Capitulation avec les chevaliers de Malte, le 26 prairial an 6, — 14 juin 1798.

Convention avec les Etats-Unis d'Amérique, conclue à Paris, le 8 vendémiaire an 9, — 30 septembre 1800.

Traité de paix définitif conclu à Lunéville avec l'Empereur roi de Hongrie et de Bohême, le 20 pluviose an 9, — 9 février 1801.

Traité de paix conclu à Florence avec le Roi des deux Siciles, le 7 germinal an 9, — 28 mars 1801.

Convention pour le rétablissement du culte catholique en France, conclue à Paris avec S. S. Pie VII, le 26 messidor an 9, — 15 juillet 1801.

Traité de paix conclu à Paris avec l'Electeur Palatin de Bavière, le 6 fructidor an 9, — 24 août 1801.

Traité de paix conclu à Madrid avec le prince régent du royaume de Portugal et des Algarves, le 7 vendémiaire an 10, — 29 septembre 1801.

Articles préliminaires de paix signés à Londres avec le Roi d'Angleterre, le 9 vendémiaire an 10, — 1er octobre 1801.

Traité de paix conclu à Paris avec l'Empereur de toutes les Russies, le 18 vendémiaire an 10, — 10 octobre 1801.

Traité de paix conclu à Alger avec le Dey et la Régence, le 26 frimaire an 10, — 17 décembre 1801.

Constitution de la République Italienne signée à Lyon, le 6 pluviose an 10; — 26 janvier 1802.

Traité de paix conclu à Tunis avec le Pacha Bey et le Divan, le 4 ventose an 10, — 23 février 1802.

Traité définitif de paix conclu à Amiens, entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande, le 4 germinal an 10, — 25 mars 1802.

Traité de paix conclu à Paris, avec la

sublime Porte-Ottomane, le 6 messidor an 10; — 25 juin 1802.

Rapport fait au Sénat, par le ministre des relations extérieures, concernant le réglement des indemnités des princes d'allemagne stipulées dans le traité de Lunéville, le 3 fructidor an 10, — 21 août 1802.

Acte de médiation entre les parties qui divisent la Suisse, signé à Paris le 30 pluviose an 11, — 19 février 1803.

Acte du Corps Germanique, qui règle les indemnités des princes d'Allemagne, 6 ventose an 11; — 25 février 1803.

Traité d'alliance défensive conclu avec la Confédération Suisse, le 4 vendémiaire an 12, 27 septembre 1803.

Arrêté concernant les biens dévolus à la France par le traité de Lunéville, et le recès de l'Empire d'Allemagne, 21 floréal an 12, — 11 mai 1804.

Statut constitutionnel du royaume d'Italie dont la couronne est déférée à Napoléon, le 26 ventose an 13, — 17 mars 1805.

Statut constitutionnel de la république de Lucques, gouvernée par le prince de Piombino, le 4 messidor an 13, — 23 juin 1805.

Traité de paix conclu à Presbourg avec l'empereur d'Allemagne et d'Autriche, le 5 nivose an 14,— 26 décembre 1805.

Dispositions relatives, 1° à la réunion des Etats vénitiens au royaume d'Italie, 30 mars 1806.

2° A la cession de la couronne de Naples et de Sicile à S. A. I. Joseph Napoléon, 30 mars 1806.

3° A la cession des duchés de Clèves et de Berg au prince Joachim, 30 mars 1806.

4° A la cession de la principauté de Guastalla à la princesse Pauline et au prince Borghèse, son époux, 30 mars 1806.

5° A la cession de la principauté de Neufchâtel à S. E. le maréchal Berthier, 30 mars 1806.

Traité qui nomme le prince Louis Napoléon roi héréditaire et constitutionnel de la Hollande, conclu à Paris le 24 mai 1806.

Cession du duché de Bénévent à S. E. M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures; du duché de Ponte-Corvo à S. E. M. Bernadotte, maréchal de l'Empire, le 5 juin 1806.

Traité de la confédération du Rhin, le 12 juillet 1806.

Traité de paix et d'alliance avec S. M. le roi de Saxe, conclu à Posen le 11 décembre 1806.

Traité d'alliance avec les ducs de Saxe-Weimar, Saxe-Gotha, Saxe-Meimengen, Saxe-

Hildbourghausen et Saxe-Cobourg, conclu à Posen, le 15 décembre 1806.

Traité de paix conclu à Tilsit avec S. M. l'empereur de toutes les Russies, le 7 juillet 1807.

Traité de paix conclu à Tilsit avec S. M. le roi de Prusse, le 9 juillet 1807.

Statut constitutionnel du Duché de Varsovie, le 22 juillet 1807.

Statuts fondamentaux du royaume de Westphalie, le 7 septembre, 1807.

Nota. Cet exposé méthodique de la législation et de l'administration de la France doit intéresser particulièrement les étrangers dont les gouvernemens ont adopté ou se proposent d'adopter successivement les lois françaises.

Pour le compléter, nous leur indiquons un ouvrage intitulé *Correspondance du Dépôt des Lois*, dont le premier volume a paru en l'an 13, et offre l'état de la législation et de l'administration de la France depuis 1789, avec la citation exacte des lois, décrets, arrêtés et actes publics relatifs à chaque matière.

Cet ouvrage est un journal de législation, d'administration et de jurisprudence, dont il paraît

un numéro d'une feuille in-4° à deux colonnes les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois.

Les numéros qui ont précédé l'an 1808, forment deux volumes in-4°, dont le prix est de 30 francs pour Paris, 36 francs pour les départemens, et 42 francs pour les pays étrangers.

Le prix de l'abonnement, pour les 72 numéros de l'an 1808, est de 18 francs pour Paris, 22 fr. pour les départemens, et 26 fr. pour l'étranger.

DISCOURS

PRONONCÉ DANS LE TEMPLE

DES RÉFORMÉS DE LYON,

Le 15 Août 1809,

PAR M. LE PASTEUR SCHLICK,

A L'OCCASION DE LA FÊTE

DE S. M. IMPÉRIALE ET ROYALE

NAPOLÉON LE GRAND,

PREMIER EMPEREUR DES FRANÇAIS.

A LYON,

Chez REYMANN et Cᵉ, Libraires, rue Saint-Dominique, Nº. 63.

1809.

Monsieur Carpentier

A Messieurs les Membres du Consistoire.

MESSIEURS,

Vous m'avez témoigné le désir de faire imprimer ce Discours, qui n'a d'autre mérite que celui de renfermer l'expression de vos sentimens pour l'auguste Chef de l'Empire. J'obéis avec reconnoissance; et je n'ai d'autre regret que de me voir forcé, par l'état de ma santé, à ne pas répondre de même au vœu plus honorable encore que vous manifestez, celui que je reste au milieu de vous. Mais du moins soyez bien assurés que rien ne pourra jamais altérer

les sentimens de reconnoissance, de respect et d'affection avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

MESSIEURS,

Votre très-dévoué serviteur.

SCHLICK, *Pasteur.*

DISCOURS

Prononcé dans le Temple des Réformés de Lyon le 15 Août 1809,

A l'occasion de la Fête de SA MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE.

TEXTE.

Venez, considérez les œuvres de l'Éternel; voyez les choses merveilleuses qu'il a faites sur la terre. Pseaume 46, verset 9.

REPRÉSENTEZ-VOUS le moment où la voix puissante de l'Eternel se fit entendre au néant, et où les élémens, dociles à ses ordres, se combinèrent pour former le monde. Une agitation rapide pousse en mille sens opposés les particules de la matière. Entraînées par une force irrésistible, elles se rapprochent, s'accumulent et roulent en masses informes dans le vide. Séjour inhabitable, le globe terrestre ne pouvoit point se dégager encore des eaux qui le couvroient, et se balançoit tristement dans les noires ombres qui enveloppoient le chaos.

Mais Dieu parle : et le Soleil lance de toutes parts ses feux vivifians. Il dit : Que la lumière soit : et soudain la lumière rayonne au centre du monde. Dès-lors une chaleur bienfaisante dessèche le continent, et y prépare aux êtres vivans un asyle enchanteur. Ornée de toutes les richesses de la création, la terre offre bientôt à l'homme un spectacle aussi propre à exciter son admiration, qu'à lui faire goûter le bonheur. Le don de la lumière anime toute la nature; et l'astre radieux, qui la fournit, semble faire sortir une seconde fois l'Univers du néant.

Tel fut pour la France, tel, sera pour l'Europe entière, le jour fortuné qui nous donna Napoléon. Astre majestueux, à peine paroît-il sur l'horizon, que déjà son éclat efface la gloire des siècles passés, et annonce le bonheur aux âges futurs. Appellé par la Providence à faire succéder au chaos de l'anarchie révolutionnaire le règne de la sagesse, il saisit d'une main triomphante les rênes du Gouvernement : aussitôt l'espérance succède à la désolation; l'ordre, la justice et la religion, à la licence la plus effrénée. Devant ses pas, la victoire vole de royaume en royaume, et la France, étonnée de la gloire qu'elle doit à ses prodiges, ne sait plus exprimer ses sentimens que par le silence de l'admiration.

Cependant tel est le caractère de la véritable grandeur qu'elle se méconnoît elle-même, et attribue à une cause supérieure les succès qui la distinguent. Aussi, loin de se croire l'auteur des merveilles opérées par son génie, Napoléon rapporte toute sa gloire à l'Etre suprême, et demande en faveur du Roi des Rois l'hommage que les souverains et les peuples s'empressent de rendre en sa personne au plus grand Monarque de la terre.

C'est donc entrer dans les vues de notre auguste Souverain, que de vous arracher, s'il est possible, à l'admiration qu'il inspire, pour diriger vers le Tout-Puissant vos pensées et vos hommages. *Venez, considérez les œuvres de l'Éternel : voyez les choses merveilleuses qu'il a faites sur la terre.*

Pour nous conformer à cette exhortation du Psalmiste, considérons d'abord

Les traits les plus marquans qui caractérisent l'empire de l'Eternel dans les destinées de Napoléon :

Examinons ensuite

Les devoirs qui résultent pour nous de cette considération :

Deux idées qui serviront de partage à ce discours, et de sujet à votre attention religieuse.

Puisse la grandeur du sujet que je traite faire oublier ma faiblesse ! Nous aurons dignement

célébré la gloire de notre Souverain, si la contemplation de son règne contribue à nous attacher à nos devoirs. *Amen.*

I.

Oui, *venez et voyez les œuvres de l'Éternel.* Reconnaissez l'ordre immuable de son empire, jusques dans la crise effrayante qui a donné Napoléon à la France. C'est l'Éternel qui, le conduisant de l'obscurité à la gloire, lui a frayé par un miracle la route du trône, pour accomplir ses grands desseins sur les peuples Si nous ne pouvons point encore envisager sans effroi les traces sanglantes d'une révolution qu'il a terminée, Napoléon a su nous la rendre assez favorable pour que notre piété ne s'effarouche plus d'y reconnoître la main de l'Arbitre suprême.

L'histoire du monde ne prouve-t-elle pas évidemment qu'à côté des lois physiques, dont la force contraint les causes aveugles à des effets invariables, il règne dans l'univers une puissance morale, qui ouvre aux hommes une carrière où leur liberté s'exerce et se développe sans obstacle, mais qui oppose une barrière irrésistible à cette même liberté, dès que dégénérant en abus, elle tend à renverser totalement l'ordre de la sagesse divine? La même force invisible qui, du rivage repousse les vagues dans l'Océan, et leur dit

Vous n'irez que jusques-là, cette même puissance ramène, par des fléaux, dans les sentiers de l'ordre et de la justice, les états prêts à se dissoudre par une licence anarchique. Voyez cette Providence se manifester avec éclat dans la chûte des empires! Ne suit-elle pas une marche uniforme dans leur accroissement et leur décadence? Est-ce une fatalité aveugle, ou un simple jeu du hasard, qui attache à la sagesse du Gouvernement la prospérité des peuples, et à sa corruption, déplorable résultat du luxe et de la mollesse, la chûte inévitable des empires? N'est-ce pas quand le vice énerve la cour, amollit le courage des guerriers, épuise les revenus publics, fomente la corruption des magistrats, aggrave le poids des impôts, met la faveur à la place de la justice, et les décisions arbitraires de la passion à la place de la loi? N'est-ce pas, en un mot, lorsqu'un gouvernement cesse de l'être et se détruit soi-même par une foiblesse qui amène l'anarchie, que la Providence, attentive au maintien de l'ordre moral, remet le sceptre à une dynastie nouvelle? Le vulgaire, dont l'œil n'est frappé que des causes secondes, s'étonne des calamités inattendues qui anéantissent les empires. Il admire l'habileté des conquérans qui s'en emparent; ils s'extasie sur les qua-

lités militaires qu'ils déploient, sur l'étendue de leurs vastes conceptions, sur l'éxécution rapide de leurs desseins, sur la puissance irrésistible avec laquelle ils renversent tous les obstacles. Mais l'œil éclairé par la Foi reconnoît, dans ces événemens sans cesse répétés sur la terre, la main de l'Arbitre suprême toujours occupée à conduire le genre-humain au développement moral, que les fléaux les plus épouvantables favorisent.

En effet, c'est par les révolutions politiques que l'esprit humain est réveillé de la léthargie où une stagnation d'événemens le plongeroit. Le bouleversement des fortunes force les castes privilégiées à chercher, dans l'exercice de leurs facultés, les ressources qu'elles devoient à la faveur. Rapprochés, par la catastrophe dont ils sont victimes, de la classe laborieuse des artisans de leur bien-être, les mondains efféminés apprennent à rendre justice au mérite personnel de l'homme, et à mépriser le vain étalage d'un éclat emprunté, voile de la médiocrité et de l'impéritie. Dans la fermentation qui agite la masse des citoyens, chacun prend la place qui convenoit à ses talens. On ne doit plus son rang à des ancêtres, mais aux services qu'on rend soi-même à l'état. L'énergie des ames se développe; une vigueur nouvelle ranime les germes de perfection déposés dans l'esprit humain.

C'est ainsi que la Providence poursuit constamment son but moral au milieu des vicissitudes qu'éprouvent les destinées des empires. Nous voyons la masse brute du genre humain, roulée par la main du temps, se polir par l'agitation qu'elle éprouve, pour être digne un jour d'orner l'édifice du monde moral. Quelle distance ne sépare pas les féroces Nomades rassemblés par Nimrod sous des lois civiles, des peuples actuels de l'Europe ! Et la civilisation du genre-humain, susceptible encore d'un plus haut degré de perfection, ne doit-elle pas ses progrès successifs aux commotions violentes qui, renversant l'ouvrage de plusieurs siècles, préparent aux âges suivans, dans les ruines mêmes dont elles couvrent le globe, des matériaux pour le Temple des sciences et de la sagesse ?

Telle est la puissance majestueuse de la Providence divine; de cette Providence, qui élève les trônes et qui les abaisse. C'est de sa main, et non de la main impuissante des peuples, que les Monarques de la terre reçoivent leur couronne. C'est elle qui plaça Napoléon sur le trône de la France, auquel il donne plus de lustre que d'autres Souverains ne surent en recevoir. Qu'il est doux pour de bons citoyens, de voir les destinées de la patrie confiées à un Prince que le Ciel semble avoir

formé et pour effacer la gloire des Monarques qui vécurent avant lui, et pour offrir aux ages suivans le tableau d'un grand Souverain ! Le détail de sa vie journalière est le code le plus sévère des Princes. Jamais moraliste n'a porté la rigueur de ses préceptes aussi loin qu'il pousse l'incroyable étendue des devoirs qu'il s'impose. Quelle perfection n'atteindroit pas le genre humain, si chacun s'acquittoit avec une ardeur semblable à la sienne des obligations de son état ! Invariable, comme le Maître de la nature, il marche à pas de géant vers le but qu'il se proposa dès le premier moment de son règne, la liberté de fonder le bonheur de ses peuples sur une paix inviolable et générale. Non, ce n'est pas à une soif insatiable de gloire militaire, c'est à l'acharnement des ennemis de la France, qu'il faut attribuer ces combats perpétuels où chaque nation vient, en succombant, rendre hommage à la supériorité de son génie. Est-ce lui qui trâme sourdement des intrigues toujours nouvelles, pour interrompre, par le soin de défendre ses peuples, celui de leur bonheur ? A-t-il pu réduire à la foi des traités les dominateurs de l'Océan ? Mais, s'ils arment sans cesse, pour le malheur de l'Europe, de nouveaux états contre la France, le glaive de l'Eternel frappe, à la voix de Napoléon, tous

les ennemis de son Empire, et sa gloire s'alimente de chaque effort qu'une politique insensée consacre à l'obscurcir.

O France! enorgueillis-toi de voir ton sceptre entre les mains de l'Élu du Tout-puissant! Oublie la lutte sanglante que tu as si long-temps soutenue! Efface de ton souvenir et les ruines fumantes de tes villes, et le sang de ta brillante jeunesse répandu par torrens, et la prospérité de tes provinces encore différée. Les volcans ravagent les villes et dévastent les campagnes; la lave ardente consume les vergers et les demeures; les roches et les cendres s'élèvent en mugissant, et enterrent dans les cités plusieurs milliers d'hommes. Mais ces ravages préparent à la postérité un terroir fertile où les travaux du laboureur sont payés par de riches moissons. Jamais la nature ne se livre en vain à une agitation violente; et s'il a fallu que le Héros, unique dans l'histoire, repoussât par des victoires sans cesse répétées et toujours plus éclatantes, les puissances armées contre ses états, il a pris, en opérant de si étonnans prodiges, l'engagement solennel d'en opérer d'aussi grands pour la prospérité de son empire. Il n'est aucun rapport sous lequel un vaste génie ne se montre extraordinaire. Et si la vraie gloire ne peut subsister sans le

bonheur des peuples que l'on gouverne, le Héros qui sait si bien l'acquérir dans les combats, saura joindre à ses lauriers la couronne civique, et fonder sa renommée sur une base plus durable que les exploits guerriers, sur la prospérité inaltérable de la France.

Mais que dis-je ? grand Dieu ! la prospérité de la France ! N'est-ce pas concentrer dans des limites trop étroites tes desseins miséricordieux sur le genre humain ? Ton bras n'auroit-il opéré, par celui de Napoléon, de si inconcevables prodiges qu'en faveur d'un seul peuple ? Non, père de l'humanité entière, bienfaiteur de tous les peuples, tu signaleras l'époque mémorable où nous vivons, par une révolution aussi vaste que le génie destiné à l'opérer. Nations fortunées, jusqu'à ce moment victimes de la vaine gloire de vos souverains, peut-être bénirez-vous les coups qu'il leur porte, quand vous trouverez le bonheur dans l'impuissance même où il les réduit de vous exposer encore dans les combats. Plus la terre souffre maintenant de ses triomphes, plus elle se réjouira de leur devoir, durant des siécles, les douceurs inaltérables de la paix. Préparez-vous à changer le glaive en hoyau. Vos armes, transformées en instrumens d'agriculture, serviront à conserver la vie des peuples dont elles abrégèrent trop

souvent les jours. Pères et mères! Vous n'arroserez plus alors les champs que vous cultivez péniblement dans votre vieillesse, des larmes du désespoir, en vous voyant enlevé dans les combats le fils qui vous restoit pour vous soulager. La rosée pure du ciel effacera de la terre les traces du sang humain dont on l'abreuve. Amis les uns des autres, les peuples se tendront une main fraternelle, et trouveront, dans l'échange pacifique des produits de leur industrie, la source de la prospérité. Tonnez donc du haut des monts, foudres d'airain : renversez d'un seul coup, dans la poussière, des milliers de morts : allez, armées invincibles, allez anéantir par des victoires immortelles la puissance des souverains : qu'à votre approche la terreur enchaîne tous les courages, et que l'épouvante précède vos pas. Rapportez-nous toutes les armes que le génie de la destruction n'a que trop multipliées! C'est le Dieu de la paix qui vous envoye! il veut enfin établir sur la terre les jours paisibles de son règne. Trop obstinés pour céder à la raison, il faut que les Souverains succombent à la force : et le système pacifique, qu'ils auroient dû choisir depuis des siècles, s'ils avoient consulté les principes de l'humanité, deviendra dans les vues de la Providence, l'heureux résultat de leur épuisement. Ainsi

tu nous contrains, Grand Dieu ! par les lois formidables de la nature, à rentrer dans les limites invariables de l'ordre moral ; et les suites mêmes de l'abus que nous faisons de notre liberté, sont destinées par ta sagesse à nous ramener dans tes voyes !

II.

Telles sont les *œuvres de l'Eternel* ; telles sont les *choses merveilleuses qu'il a faites sur la terre.* Les destinées de Napoléon offrent à côté du tableau de la puissance redoutable du juge suprême, l'image plus touchante de la bonté divine. Quel effet doit produire sur nous ce double spectacle ? C'est ce qui me restoit à vous montrer dans ma seconde partie. Mais vos dispositions habituelles me dispensent de développer ce sujet. Tracer les devoirs du bon citoyen, c'est vous rappeller vos titres à l'estime publique. Et la Religion, loin d'avoir à vous en instruire, ne trouve, ni dans ses terreurs, ni dans ses promesses, de motif dont vous puissiez avoir besoin pour vous encourager aux sacrifices que vous faites au bien public.

Mais aussi, quelle ne seroit pas notre ingratitude, si le règne de Napoléon, époque mémorable de notre existence civile et religieuse, n'étoit pas marqué des témoignages les plus

éclatans de notre patriotisme ? N'est-ce pas à la voix de Napoléon, que sont tombés pour jamais les murs de séparation élevés par d'absurdes préjugés entre nous et nos concitoyens ? Organe du Dieu de tous les peuples, n'a-t-il pas rapproché par le lien des droits civils et religieux tous les habitans de ses vastes états ? Décret glorieux ! tu ne t'effaceras jamais de notre souvenir. Napoléon monte sur le trône ; et le premier acte de son pouvoir est un hommage solennel rendu par le bienfaiteur de la France au bienfaiteur du genre humain. Que les Temples se relèvent, dit-il, que les Autels se rétablissent : mais que ce soit pour y adorer le Dieu de l'Evangile, et non l'idole cruelle que l'ignorance avait mise à la place du Père Céleste. Que la Religion serve aux hommes de lien, de consolation, et non de fléau. Gardez-vous de dénaturer les hommages que vous rendez à la Divinité, en y cherchant le prétexte de discordes qui l'outragent. Prouvez chacun votre foi par les vertus sociales ; et, après avoir adoré l'Eternel dans les sanctuaires destinés aux divers cultes qui l'honorent, allez confondre autour de l'autel de la patrie les sentimens de justice, de bienfaisance et de patriotisme, qui attesteront la sincérité de votre dévotion. Tel est le langage vraiment divin que Napoléon adresse à la France ; et

les habitans de tout l'Empire s'empressent à chérir des frères en des concitoyens dont ils ne partagent pas les opinions.

Ainsi le régénérateur de la France effaça pour jamais, des annales, l'histoire de ces temps d'horreur, où le fanatisme aiguisant les poignards et dressant les échafauds sur les autels, armoit contre nos pères les bras de leurs concitoyens : où la foi chrétienne, servant de masque à l'ambition et à la vengeance, commandoit au nom d'un Dieu de paix, le meurtre et les persécutions. Mais ne souillons pas d'images odieuses le tableau céleste de ce jour! Portons plutôt nos regards sur le sanctuaire où retentissent les accens de notre piété. Ah! plus éloquentes que les paroles, les pierres mêmes de ce temple nous prêchent la reconnoissance et le patriotisme. Oh! si nos pères, ranimés par la voix du Tout-puissant, pouvoient partager notre joie, par quels sacrifices généreux ne signaleroient-ils pas leur gratitude, eux qui ne balancèrent point d'exposer, pour la liberté de conscience, leurs fortunes, leur repos et leurs jours? Dignes de nos ancêtres, nous serons jaloux de profiter des bienfaits du Souverain, et nous transmettrons à nos descendans, avec les principes d'une foi éclairée, l'exemple et l'habitude des vertus chrétiennes! *Amen.*

Livres à l'usage des Protestans, qu'on trouve chez REYMANN *et Ce., rue St.-Dominique, No. 63.*

Almanach des protestans pour 1809, avec la vie de Calvin, broché, 3 fr.
Bible, (la sainte) par Ostervald, *in*-8., rel. 9 fr.
Idem, traduite par les professeurs de Genève, *in*-8., 3 vol., 1808, rel., 16 fr.
Idem, *in*-fol., relié, 30 fr.
Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *in*-8., rel. 4 fr.
Consolation du chrétien contre la frayeur de la mort, par Drelincourt, *in* 8., relié, 4 fr.
Nourriture de l'ame, ou recueil de prières pour tous les jours de la semaine, etc., par Ostervald, *in*-8., *Laus.*, relié, 4 fr.
Pseaumes de David, en musique, *in*-8., *in*-12., *in*-18. et *in*-24., à différens prix et reliure.
Catéchisme, ou abrégé de l'histoire sainte, par Ostervald, *in*-12, relié, 1 fr. 20 c.
— abrégé, *in*-12, relié, 75 c.
Harmonie des cultes catholique, protestant et mosaique, conformément à la constitution de l'Empire français, *in*-8., broché, 6 fr.
Sermons de Saurin, sur l'Ecriture-Sainte, *in*-8., 12 vol., rel. 36 fr.
Idem, de Durand, *in*-8., 9 vol., rel. 36 fr.
Idem, de Dejoux, *in*-8., 4 vol., br. 12 fr.
Idem, de Bertrand, *in*-8., 2 vol. 7 fr.
Idem, de Vernes, *in*-8., 2 vol. 6 fr.
Cumal et Lina, ou les enfans africains, histoire instructive et amusante, à l'usage de la jeunesse, par M. Lossius, *in*-12, 3 vol. br. 9 fr.
Idem, choisis de Sterne, *in*-12., *Lond.* 1786, 2 fr. 50 cent.
Histoire de l'église et de l'empire, par Lesueur et Pictet, *in*-4., 9 vol. rel. en 7, 21 fr.
Instructions chrétiennes, par M. Vernet, pasteur et professeur à Genève, *in*-12., 5 vol., 1807, 8 fr. 50 cent.

Calvini opera omnia, in-fol., 9 vol., br. en carton, *très-rare*, 100 fr.

Discours prononcé dans le temple de Saint-Pierre, le 28 juin 1795, jour anniversaire de la naissance de J. J. Rousseau, par M. Déjoux, *in* 8. 50 c.

Sermon sur la musique sacrée, par M. Moulinié, pasteur, *in*-8., *Geneve*, 1802. 60 c.

Réflexions sur la tolérance religieuse, sur le libre exercice de tous les cultes, et sur l'inquisition, les moines, les divers célibats, *in*-8., *Paris*, 1808, 7 fr.

Lettres écrites des Cévennes par un hermite, sur la suprématie du monarque, la réunion des cultes, la réformation des églises, etc., publiées par M. de Beaufort, *in* 8., 4 fr.

Les mêmes libraires tiennent un assortiment considérable en tout genre de littérature, *française*, *italienne*, *espagnole*, *anglaise*, *allemande*, *latine*, *etc.* et particulièrement les ouvrages de *médecine*, de *chirurgie* et d'*histoire naturelle*. Ils ont un *Plenck Icones plant. medicin.*, orné de 101 grandes planches enluminées d'après nature.

Gærtner de fructibus et seminibus plantarum, *in*-4., 3 vol., 100 planches.

Scopoli deliciæ floræ et faunæ insubricæ fol., 3 vol., superbes gravures.

Choix des plantes d'Europe, dessinées et décrites par Dreves et Hayne, *in*-4., 5 vol., 125 planches enluminées, etc.

Ils achètent et vendent des bibliothèques, donnent à lire les livres allemands et italiens; ils abonnent à tous les journaux de médecine, chirurgie et histoire naturelle. Ils se chargent aussi de faire imprimer pour compte des *Auteurs*, et de placer leurs éditions autant que cela dépend d'eux; enfin, les personnes qui voudraient se former une bibliothèque, trouveront chez eux toutes les facilités et les prix les plus modérés.

Ils se chargent en outre de faire venir les livres de quel pays que ce soit, s'il y a possibilité, en payant la moitié de la valeur d'avance.

NAPOLÉON

LIBÉRATEUR,

DISCOURS RELIGIEUX

PRONONCÉ

DANS LE TEMPLE DE SAINT-LOUIS,

RUE SAINT-THOMAS-DU-LOUVRE,

Le 15 août 1810, jour de l'anniversaire de la Naissance de SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI;

Par JACQUES-ANTOINE RABAUT-POMIER,

L'un des Pasteurs de l'Église Réformée Consistoriale du département de la Seine, séante à Paris, Président de Consistoire, et Membre de la Légion d'Honneur.

A PARIS,

Chez BRETIN, Libraire, rue Saint-Thomas-du-Louvre, n.° 30.

1810.

PRIÈRE

AVANT LE DISCOURS.

L'Éternel est près de ceux qui l'invoquent avec un cœur pur; il accomplit le souhait de ceux qui le craignent: prosternons-nous devant lui et lui présentons nos ferventes prières. Nehem. : 9.

O Dieu! toi seul es l'Éternel! tu as fait les cieux et toute leur armée, la terre et tout ce qui est en elle, les mers et tout ce qu'elles renferment; tu vivifies toutes ces choses, et l'armée des cieux se prosterne devant toi; la force et le bonheur sont dans les cieux que tu habites; tu es élevé prince sur toutes choses; les richesses et les honneurs viennent de toi; tu domines sur les royaumes des hommes, et les ôtes ou les donnes à ton gré, et personne ne peut te dire : pourquoi l'as-tu fait ainsi? Dan. : 4. I Chr. 29. Dan. : 4.

Être éternel, puissant et bon, du haut des demeures célestes que tu habites, daigne jeter un regard de bienveillance sur les

Chrétiens réunis dans ce lieu, qui, dans ce jour solennellement consacré à célébrer l'anniversaire de la naissance de l'Empereur des Français, viennent te présenter leurs actions de grâces pour les bienfaits temporels et spirituels dont son règne a été la source, et leurs vœux pour sa personne et pour le succès de ses justes entreprises; donne-nous d'être pénétrés des sentimens d'une vive reconnaissance, de remplir avec exactitude tous les devoirs que la société nous impose : veuille présider toi-même à notre culte, accepter nos hommages, accueillir nos prières et nos vœux; donner efficace aux promesses que nous te faisons d'obéir à tes lois, et nous appliquer les mérites de notre divin Rédempteur, par lequel seul nous pouvons avoir accès au trône de tes miséricordes, et au nom duquel nous te présentons nos humbles prières, et celle qu'il nous a lui-même prescrite.

Notre Père, etc.

TEXTE.

II, Chroniques, ch. IX, v. 4-8.

La reine de Seba ravie et hors d'elle-même dit au roi : Ce que j'avais appris dans mon pays, de votre mérite et de votre sagesse, est vrai ; mais je n'aurais pu le croire, si je n'étais venue, et si je ne l'avais vu de mes yeux. Je me suis convaincue qu'on ne m'avait pas fait connaître la moitié de votre sagesse : votre vertu surpasse tout ce qu'en publie la renommée. Heureux sont vos ministres ! heureux vos serviteurs qui sont sans cesse devant vous, et qui écoutent vos sages discours ! Béni soit le Seigneur votre Dieu, qui a voulu vous placer sur son trône, et vous faire régner en son nom ! Dieu aime Israël et veut le faire subsister à toujours : c'est pour cela qu'il vous a établi roi sur lui, pour exercer le jugement et la justice.

MES FRÈRES BIEN AIMÉS EN JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR,

IL y a peu d'années, si l'on vous avait dit : vous allez sortir de l'abîme dans lequel un temps d'erreurs, de crimes et de calamités vous a précipités ; à l'anarchie succédera le règne de la loi ; à la disette des choses même les plus nécessaires

à la vie, leur abondance ; à la marche embarrassée et désastreuse d'un gouvernement sans règles, la marche régulière, éclairée, ferme, rapide d'un gouvernement et surtout d'un homme dont le vaste et puissant génie embrassera le passé, le présent et l'avenir, et fera le bien aussitôt qu'il l'aura conçu ; vos frontières menacées seront fixées aux bornes que le Créateur semblait leur avoir prescrites, et, par un juste retour, les nombreux ennemis qu'un gouvernement perfide vous avait faits, verront les leurs placées là où se trouve le repos de tous, et une main ferme et prévoyante leur tracera le cercle étroit dans lequel ils doivent se renfermer ; une guerre qu'une nombreuse coalition avait concertée sera rapidement dissipée, et la paix la plus glorieuse la remplacera ; le culte de l'Être-Suprême et de la Religion chrétienne, long-temps proscrit, sera rétabli, et celui qu'elle vous prescrit, qui avait été si long-temps persécuté, et pour lequel vous avez souffert tant de maux, sera reconnu par la loi, et obtiendra une liberté qu'aucun édit, qu'aucun monarque, pas même le grand Henri, ne lui avait encore accordée ; et cette brillante et inespérée position, que tout semblait éloigner, ne sera elle-même que l'aurore des beaux jours qu'elle nous prépare.

Mes Frères, il y a peu d'années, si l'on nous avait annoncé ces étonnans prodiges, et si l'on nous les avait promis, nous aurions regardé ces

promesses comme les desirs légitimes mais inutiles d'un citoyen qui ne désespère pas du salut de sa patrie, ou comme annonçant une direction particulière de la Providence, que nous n'aurions pas méritée, et que nous ne devions pas attendre.

Ces promesses, ces espérances, auxquelles personne n'aurait osé s'élever, vous le savez, Chrétiens auditeurs, sont aujourd'hui des réalités consolantes dont nous sommes les heureux témoins. La paix règne au dedans et se prépare au dehors; nos ressources suffisent à nos immenses besoins; des victoires que nous croyions à peine ont reculé nos frontières jusques aux bornes que la nature nous prescrivait, et des alliés nombreux les protègent; la gloire du nom Français et du Chef Auguste qui nous gouverne retentit de toutes parts, et une confédération puissante assure celle du continent. Ce temple, long-temps fermé à la piété des Chrétiens nos Concitoyens et nos Frères, est ouvert à la nôtre; il résonne des louanges du même Dieu et du même Sauveur; et des Citoyens qui osaient à peine, dans le secret de leurs maisons, ou dans l'asile reculé des déserts, leur présenter leurs hommages, en font aujourd'hui retentir l'enceinte respectée.

Je pénètre dans votre pensée reconnaissante, Chrétiens auditeurs, et je dis avec vous : c'est le bras de l'Éternel qui a opéré ces prodiges; c'est lui qui abaisse et qui élève, qui permet l'affliction et qui console, qui expose au danger et qui

en délivre ; c'est lui qui fait les rois et qui leur inspire de grandes pensées ; il les établit pour ses représentans et les ministres de ses volontés, et c'est jusqu'à lui que doit s'élever le premier hommage de notre reconnaissance.

C'est le sentiment dont se montre pénétrée, dans les paroles de mon texte, la reine de Seba, qui, témoin de la puissance, de la gloire et de la sagesse de Salomon, lui exprime la vive impression qu'elle en a ressentie, et lui adresse les paroles dont je viens de vous faire la lecture.

Je me livre avec vous, Chrétiens, à l'impression de ce sentiment religieux, et aux réflexions qu'il inspire. La naissance et l'avénement de Napoléon à l'Empire Français est un bienfait que nous devons à la Providence divine, et qui mérite toute notre reconnaissance : c'est la grande vérité, c'est le vif sentiment sous lesquels viennent se ranger toutes les pensées que cette mémorable journée produit.

Le Créateur de tout ce qui existe est le maître des événemens : il permet bien aux hommes d'agir selon leur volonté ; mais lorsqu'ils abusent de cette liberté, il accorde à ceux qui sont opprimés des délivrances, souvent présumées impossibles, et où paraît avec d'autant plus d'éclat l'intervention de sa puissance.

Qui pourrait douter, en effet, que le Dieu prévoyant qui a créé l'homme avec des facultés intellectuelles, et avec la liberté d'action, ne veille

sur lui, et n'emploie son pouvoir et sa bonté à le retirer du précipice où l'entraîne souvent l'abus de ces mêmes facultés? Que serait un Dieu insouciant ou impuissant, qui abandonnerait sa créature à elle-même, et qui ne desirerait pas de la rendre au bonheur et aux vertus dont elle se prive? Quel serait ce père insensible, qui livrerait ses enfans à leur aveuglement et à leur propre impuissance, et qui n'aurait pas pour eux cet instinct sublime et conservateur qu'il a donné à tous les pères de la nature, et qu'il doit d'autant moins repousser que rien n'aveugle, n'empêche, ne détruit son action?

Aussi, que d'exemples n'avons-nous pas de ce pouvoir libérateur? Je ne parle point de ceux dont il s'est réservé le secret, ou qui, liés au plan général par lequel il gouverne toutes choses, exercent leur action sans qu'elle soit aperçue, et qui se prouvent par la conservation continuée ou rétablie de l'ordre général. Mais que de preuves ne nous a-t-il pas données de son intervention réparatrice, de ces délivrances éclatantes par lesquelles il rétablit l'ordre que les passions désordonnées des hommes avaient troublé? Il a même voulu nous en transmettre le souvenir ou l'espoir, dans ses divins écrits, et les y déposer comme des monumens authentiques et durables de sa justice et de sa sollicitude paternelles. Dès la chute honteuse et coupable de nos premiers parens, il leur promet un Réparateur; il annonce au peuple juif

toutes les délivrances qu'il leur prépare : les mémorables exploits de Cyrus, d'Alexandre; l'établissement et la chute des grands empires; tous les événemens remarquables dont le monde et la suite des siècles ont été et doivent être le théâtre, et ceux surtout où Dieu doit se montrer comme Libérateur, y sont tracés, et se présentent à l'œil étonné comme leur histoire anticipée.

Douterions-nous que le même Dieu, qui a protégé le genre humain dans les momens d'une position désastreuse, n'ait fait intervenir son pouvoir dans la délivrance éclatante dont nous sommes les témoins et les objets?

Les grands événemens qui ont changé la face du monde, ayant été prévus et annoncés dans nos écrits sacrés, je pourrais bien en conclure que celui dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire l'a été comme eux : mais sans chercher ici à vous en convaincre par des textes précis (1), si nous le considérons en lui-même, nous verrons aisément qu'il a été voulu et préparé par une direction particulière de la Providence.

Dans l'histoire de tous les peuples, y a-t-il jamais eu un moment qui ait été précédé, et qui ait menacé de plus de calamités, que celui où le Prince dont nous célébrons aujourd'hui la naissance a pris en main les rênes de l'état? Nos finances épuisées, et nul moyen de les rétablir;

(1) Voyez les détails qui sont à la fin du Discours.

nos armées dispersées; des ennemis nombreux et menaçans ; des esprits aigris et prêts à la guerre civile; les lois sans vigueur; un gouvernement divisé, et ne pouvant soutenir le poids de la chose publique en péril: que de sources d'une destruction inévitable? Un homme paraît, et tout est changé : des conceptions profondes; un coup-d'œil qui pénètre et prépare l'avenir; l'exécution rapide des plus vastes projets; des obstacles insurmontables pour d'autres, vaincus sans effort; une activité que la multiplicité non interrompue des affaires ne fatigue jamais; un succès dans les entreprises, même les plus hasardeuses ce semble, qu'aucun obstacle n'a pu tromper : ce sont là des qualités éminentes, qu'on ne trouve point réunies sur un seul homme, si Dieu lui-même ne les lui imprime pour l'exécution de quelque grand dessein. Cyrus, Alexandre, en possédèrent une partie; elles répondaient aux vues de celui qui les envoyait: mais elles étaient toutes nécessaires à notre délivrance, au repos du monde; et leur réunion sur notre Auguste Chef prouve assez que sa naissance, son éducation, sa bonne fortune, ses précédentes victoires, et la position heureuse dans laquelle il nous a placés, que tous ces grands événemens ont été prévus, voulus, préparés et conduits par une providence protectrice.

Si même nous cherchions à pénétrer dans le secret de l'avenir que sa sagesse prépare, nous y verrions peut-être les élémens d'une paix et

d'une prospérité prolongées, non-seulement pour notre génération, mais encore pour le monde entier, pour les siècles futurs; les intérêts politiques du globe reposer sur des bases calculées avec une rare prévoyance et que le temps et les événemens divers qu'il enfante pourront difficilement déplacer: et même l'union sainte qu'il vient de former avec une Auguste Princesse, distinguée par sa naissance et par ses qualités personnelles n'entre-t-elle pas aussi dans le projet généreux qu'il a conçu et si heureusement conduit, d'une confédération générale des peuples du continent contre le despote altier des mers? Le vœu que notre Auguste Impératrice exprimait lorsqu'elle n'était encore qu'Archiduchesse d'Autriche, de pouvoir un jour contribuer à rétablir la paix entre deux familles et deux nations ennemies, ce vœu est exaucé et prépare la paix du monde. Comme la reine de Séba, elle a vu de près cette gloire d'un nouveau Salomon, qu'elle avait admirée de loin : ravie, et hors d'elle-même elle lui a dit : *Ce que j'avais appris dans mon pays, de votre mérite et de votre sagesse, est vrai; mais je n'aurais pu le croire, si je n'étais venue et si je ne l'avais vu de mes yeux. Je me suis convaincue qu'on ne m'avait pas fait connaître la moitié de votre sagesse : votre vertu surpasse tout ce qu'en publie la renommée. Heureux sont vos ministres! heureux vos serviteurs qui sont sans cesse devant vous, et qui écoutent votre sagesse!*

Béni soit le Seigneur votre Dieu, qui a voulu vous placer sur son trône, et roi pour l'Éternel votre Dieu! Dieu aime Israël et veut le faire subsister à toujours: c'est pour cela qu'il vous a établi roi sur lui, pour exercer le jugement et la justice. Livre II, Chroniques ou Paralipomènes, Chap. 9.

Oh! puisse ce présage n'être jamais trompé! puisse le présent préparer un long avenir! puisse cette union amener celle du monde! puisse la paix entre deux grandes nations établir celle de toutes! et puissent nos neveux, gouvernés par de dignes héritiers de son nom, en être les fortunés témoins jusque dans la postérité la plus reculée!

Il entrait dans les vues de la Providence, non-seulement d'établir un nouvel empire sur les débris de l'anarchie et de toutes les ambitions, mais encore, pour le perpétuer, de rendre à la Religion du Christ, attaquée par l'impiété, la liberté qu'elle avait perdue, et dont le rétablissement est aujourd'hui célébré par tous les Français. Les lumières du siècle, les maux que les persécutions avaient produits, l'expérience des avantages que des états voisins avaient retirés de la liberté dont jouissait le culte des diverses sociétés chrétiennes; l'intérêt et le repos de l'état, les préceptes de la Religion chrétienne, prescrivaient bien la liberté des cultes; mais des intérêts particuliers, la politique et la Religion

elles-mêmes, mal entendues, avaient depuis longtemps mis obstacle, surtout en France, à cette liberté précieuse qui donne à chacun l'exercice du droit de célébrer le culte qu'il préfère, pourvu que ce culte prescrive l'obéissance aux lois, et la pratique des devoirs qu'impose l'ordre social. Le Prince qui nous gouverne, supérieur aux préjugés et aux intérêts séparés de l'intérêt général, a senti combien la religion était nécessaire au maintien de la société, et a fait de la liberté des cultes une des lois fondamentales de l'état. Vous n'avez point oublié, Chrétiens, la manière énergique dont il s'en est exprimé, et quelle auguste et sainte garantie il a donnée à la possession de cette liberté.

Ce bienfait, si précieux à tous les Chrétiens, combien ne doit-il pas l'être plus particulièrement à nous, qui n'en avions jamais eu la plénitude, et qui fûmes si souvent persécutés pour avoir rendu à l'Être-Suprême le culte que nos consciences nous prescrivaient ? Oui ! c'est à nous qui avons été éprouvés par de longues et cruelles proscriptions, à sentir le prix de cette liberté promise par nos saints livres, conquise par le sang de nos martyrs, et par la persévérante fidélité des pasteurs et des fidèles, qui, en célébrant au milieu des déserts, et au péril de leur vie, le culte évangélique, ont conservé au milieu de nous le précieux dépôt de la Foi. Vous ne voyez point cet heureux jour, pasteurs généreux, confesseurs

illustres, dont le courage l'a préparé, qui l'aviez pressenti : mais dans le séjour de l'éternelle félicité votre bonheur en est augmenté, et les trônes sur lesquels vous êtes assis en reçoivent un plus grand éclat ! Que les récompenses éternelles promises à ceux qui avancent le règne du Christ, et qui donnent aux hommes des lois justes et bienfaisantes, leur demeurent à jamais acquises !

Mais, mes Frères, les motifs qui relèvent à nos yeux le prix de cette liberté religieuse, nous rappellent avec un nouvel intérêt celui qu'y mettent d'autres Français qui ont aussi été éprouvés et qui sont nos frères dans la foi. Ah ! nous ne sommes pas seuls dans l'Empire Français, et nous y sommes environnés de Chrétiens qui sont nos concitoyens et nos frères. O vous qui avez adopté comme nous les principales vérités du Christianisme et sa morale sainte et sociale, ce bienfait, cette justice rendue à nos principes, cette égalité de droits que nous partageons avec vous, serrent plus étroitement les liens qui nous unissent ! Nous vous aimions sans doute, lorsqu'une politique trompée nous repoussait ; mais nous vous aimons davantage aujourd'hui qu'elle nous donne avec vous de plus intimes rapports. Nous adorons le même Dieu, nous croyons au même Sauveur ; nous partagerons sans doute la même éternité, si notre Foi a été réfléchie et sanctifiante. La différence de nos opinions religieuses ne nous divisera pas ; nous pratiquerons de concert les mêmes vertus

sociales et domestiques ; nous nous secourrons mutuellement; il n'y aura de rivalité entre nous que celle d'un plus grand empressement à remplir les devoirs que nous prescrit notre double qualité de citoyens et de Français, et d'un plus grand attachement à notre patrie et au grand Napoléon, à ce Libérateur nécessaire que Dieu nous a donné dans ses miséricordes.

Mais, mes Frères, ce nom, qu'il est si doux et si juste de prononcer dans une enceinte que nous devons à sa générosité, en nous rappelant avec le plus touchant intérêt et la solennité de ce jour, et les bienfaits pleins de gloire dont le Dieu protecteur de notre patrie l'a rendu le mémorable instrument, ne nous permet point de taire la reconnaissance et les vœux qu'il inspire. Vous n'êtes plus, jours de calamités et de ruine totale qui précédâtes son avénement au consulat et au trône, et dont sa sagesse a effacé jusques au souvenir ? Par quel prodige un gouvernement ferme, et protecteur des propriétés, leur a-t-il si promptement succédé ? Et n'est-ce pas à la bonté libératrice de l'Éternel que nous devons ces victoires éclatantes, rapides et décisives qui assurent notre repos et préparent notre prospérité ? Pouvons-nous méconnaître le Tout-Puissant et l'intervention d'un bras qui punit, dans des victoires remportées contre des puissances qui, il n'y a pas long-temps, s'étaient armées contre la France pour la démembrer, en partager les

dépouilles, et qui, pour rendre sa conquête plus facile, favorisèrent tous les excès de la révolution par des émissaires perfides et par un or corrupteur, et dont un grand monument, aujourd'hui offert à nos regards, transmettra le souvenir à la postérité la plus réculée? O Dieu! nous reconnaissons dans ces événemens extraordinaires les dispensations de votre justice; nous y découvrons les grandes et mémorables leçons que vous donnez aux peuples et aux rois, et dans celui que vous avez chargé de les dispenser, la fortune et les grandes qualités nécessaires à l'exécution de vos justes décrets! Vous ne laisserez point votre ouvrage imparfait, et vous abaisserez, pour le repos et la prospérité du monde, celui dont l'ambition insensée veut envahir le domaine des mers et diviser le continent pour le mieux asservir. Nous bénissons votre providence pour ce qu'elle a fait, et nous recourons à elle pour l'avenir : protégez celui que vous avez choisi pour l'accomplissement de vos dispensations miséricordieuses; écartez loin de lui les périls, dirigez ses projets, dissipez les obstacles; continuez à nos guerriers la valeur, la discipline, l'humanité, qui les rendent recommandables, même à leurs ennemis; que de retour dans leurs foyers ils reçoivent les tendres, les chastes embrassemens de leurs mères, de leurs épouses, et les touchans témoignages de la reconnaissance publique! Mais surtout, ô Dieu! nous t'en conjurons par tes compassions pater-

nelles, fais cesser le fléau de la guerre, dissipe l'aveuglement de nos ennemis, afin que le sang humain soit épargné ! ou s'ils persévèrent dans leur égarement, répands parmi eux une utile terreur, et que ces victoires que la religion célèbre, surtout parce qu'elles préparent la paix, la donnent à la France, et par elle au monde ! Que celui que tu as choisi pour l'établir en recueille les heureux fruits ! qu'il soit long-temps témoin de la prospérité qui doit la suivre ! que, paisible au sein de la capitale de son vaste Empire, il exécute les projets utiles que son génie a déjà formés ! que l'agriculture, le commerce, les arts et les sciences prospèrent sous sa haute protection ! qu'il puisse enfin se livrer sans obstacles aux mouvemens de son cœur magnanime ! Jours heureux d'une prospérité paisible, dont le monde fatigué de secousses a un si grand besoin et un si ardent desir, vous luirez enfin sur nous ! nos victoires vous annoncent, et celui qui les remporte joindra aux titres de Vainqueur et de Pacificateur, ceux de Restaurateur de la liberté du continent, et de Bienfaiteur du monde ! *Amen ! Amen !*

Après le Discours et la Prière liturgique, le *Te Deum* a été chanté. V. 1, 2, 3.

DÉTAILS SUCCINCTS

SUR LES PROPHÉTIES

QUI ONT ANNONCÉ

LE RÈGNE DE NAPOLÉON.

L'ACCOMPLISSEMENT des prophéties qui annoncent le règne de Napoléon n'ayant pas encore été démontré ni adopté, je n'ai pas dû le discuter dans ce discours; je le ferai dans un ouvrage particulier : je me borne aujourd'hui à indiquer dans cette note les principales prophéties qui jusques ici ont été considérées comme devant l'annoncer, et à en montrer brièvement, et seulement quant à l'époque, l'application aux événemens actuels.

Lorsque les grands événemens qui ont commencé ce règne sont arrivés, j'ai dit avec vérité et sans ostentation, que mon père les avait prévus, et avant la révolution m'avait exprimé ses prévisions. Je le dis à M. de Beaufort, qui, avant d'imprimer son Projet de réunion, crut devoir me communiquer l'article où il parlait de mon père : ce que je lui affirmai est distingué par des guillemets. M. P. de N. a aussi inséré ce que je lui dis à ce sujet, dans la Notice biographique sur mon père, qu'il a mise à la fin de son ouvrage intitulé *Réflexions philosophiques et politiques sur la Tolérance religieuse* (1).

Mon père, Paul Rabaut, avait particulièrement étudié les

(1) Ces deux Ouvrages se vendent chez BAZIN, libraire, rue Saint-Thomas-du-Louvre, n.° 30.

prophéties, surtout celles qui regardent les derniers temps, et avait correspondu sur cet objet avec des savans connus pour s'en être occupés, et qui, comme lui, sont morts avant la révolution. J'en ai des preuves autographes. Il me dit il y a long-temps, et les événemens eux-mêmes m'en ont rappelé les détails : « Que le libérateur annoncé par les Pro- » phètes comme devant rendre la liberté à la Religion » chrétienne persécutée, paraîtrait au commencement de ce » siècle; qu'il la rétablirait à cette époque ; qu'il naîtrait en » Corse ou en Sardaigne, et qu'il serait Empereur des » Français. » Les erreurs de calcul dans lesquelles lui-même et les commentateurs des diverses communions chrétiennes étaient tombés, me faisaient croire alors que l'événement seul pouvait expliquer et prouver les prophéties ; j'en avais d'autres motifs : je ne lui demandai pas les preuves de ses aperçus ; je me bornai à lui dire que fixer pour ce grand événement le commencement du siècle prochain, était trop vague, et que je desirais qu'il pût indiquer une époque plus précise ; il me dit alors qu'il ne croyait pas se tromper en fixant l'an 1802.

Les événemens extraordinaires qui donnent une grande importance au règne de notre Auguste Empereur, ont un si parfait rapport avec ce que mon père et MM. de Bionens et de Cottens, ses correspondans, avaient prévu, qu'il m'était impossible de ne pas chercher à découvrir, ce que j'aurais dû demander à mon père, les bases sur lesquelles il appuyait ses calculs et ses prévisions. Si j'avais négligé de le faire, j'aurais trahi ce que je dois à la Religion Chrétienne et au Libérateur qui l'a rétablie : je crois avoir découvert du moins une partie des indications sur lesquelles ces hommes respectables ont pu s'appuyer, et je me propose de fournir mes preuves dans un ouvrage uniquement consacré à établir la mission extraordinaire de ce grand Libérateur.

Les commentateurs de toutes les communions chrétiennes se sont accordés à regarder les prophéties de Daniel, de

St.-Paul et de St.-Jean, comme celles qui étaient plus spécialement destinées à annoncer le rétablissement de la Religion Chrétienne attaquée par l'ambition, l'impiété et la persécution. Ils se sont trompés dans les calculs qu'ils ont faits par divers motifs, ou plutôt par des préventions diverses: les uns ne croyant pas devoir heurter l'autorité temporelle du Pape, ont considéré ces prédictions comme accomplies; les autres, croyant qu'elles l'avaient essentiellement pour objet, ont hâté, par impatience, le moment auquel ils fixaient la chute de son autorité: tous se sont trompés, parce qu'ils ont appliqué à la destruction de l'Empire Romain ce qui devait s'appliquer à l'abolition du consulat.

Ceux qui ont déjà étudié ces prophéties, et ceux-là même qui ne l'ont pas fait, et qui voudront donner un moment d'attention à cette étude, pourront aisément se convaincre de l'exactitude des calculs, le seul des objets dont j'ai à occuper ici l'attention du lecteur.

Je me borne aux principales prophéties qui présentent ces calculs. Daniel, chap. 7, prédit les quatre grandes monarchies qui devaient régner successivement sur la terre : la quatrième était l'Empire Romain, pendant lequel devait s'élever avec dix rois, un roi qui aspirerait à une autorité différente, mais qui devait ne conserver son pouvoir que pendant un temps, des temps, et la moitié d'un temps; ce qui, au sens de tous les commentateurs, exprime trois ans et demi. Ils ne sont en différend que sur la durée des années que ces temps expriment, les uns l'expliquant d'années ordinaires, d'autres d'années prophétiques, qui désignent 1260 ans.

Un auteur qui a écrit en 1802, a cru trouver ce premier intervalle dans les persécutions auxquelles la Religion a été exposée pendant la révolution.

En admettant les années prophétiques, en appliquant cet espace de temps à l'autorité du Pape, et en le calculant sur celui que St.-Paul et St.-Jean assignent à cette autorité, je la fais commencer à l'an 541, époque à laquelle le consulat

fut aboli, et qui, se joignant à 1260 ans voulus par les prophéties, présentent l'année 1802 comme celle ou devait commencer la chute de cette autorité; ce que mon père avait prévu vraisemblablement en faisant les mêmes calculs. C'est en 1802 qu'a été passée la convention entre le Pape et le Gouvernement, sous le Consulat de Napoléon, événement très-remarquable et pour la politique et pour la Religion Chrétienne, et qui est un des caractères qui, dans les prophéties, devait nécessairement appartenir au règne actuel.

Je dois me borner ici à ces calculs, qui s'accordent parfaitement avec les principales prophéties qui ont eu en vue ce grand événement: je me propose d'entrer dans plus de détails dans l'*Annuaire* ou *Répertoire ecclésiastique* de 1811; et dans un ouvrage uniquement destiné à ce grand objet; de justifier, autant qu'il me sera possible, toutes les prévisions de mon père; de prouver que notre Auguste Empereur a été annoncé par les prophètes; et de développer les conséquences importantes qui résultent de cette dispensation de la Providence.

FIN.

ORAISON FUNÈBRE

DE BUONAPARTE.

Imprimerie de Chanson.

AVIS AUX AMATEURS.

Les Bibliographes sont avertis que c'est dans le Moniteur qu'existe la première Édition de cet Opuscule.

ORAISON FUNÈBRE

DE BUONAPARTE,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES;

PRONONCÉE AU LUXEMBOURG, AU PALAIS-BOURBON, AU PALAIS-ROYAL ET AUX TUILERIES.

TROISIEME ÉDITION,

AUGMENTÉE.

AUX DEPENS DES AUTEURS.

A PARIS,

CHEZ { DELAUNAY, Libraire, au Palais-Royal, galerie de bois, n° 243;
BLANCHARD, *idem*, n° 249;
PELICIER, *idem*, galerie de la première cour, n° 10.
DENTU, *idem*, galerie de bois.

1814.

ORAISON FUNÈBRE

DE BUONAPARTE,

PAR UNE SOCIÉTE DE GENS DE LETTRES;

PRONONCÉE AU LUXEMBOURG, AU PALAIS-BOURBON, AU PALAIS-ROYAL ET AUX TUILERIES.

In memoria æterna erit....

On a dit *que s'il s'élevait parmi nous des voix généreuses qui sussent chanter les sujets éminemment poétiques et nationaux, ce serait à elles surtout qu'appartiendrait la gloire de célébrer quelques-unes des merveilles qui ont illustré le siècle naissant de Napoléon* (1). Ces voix se sont élevées; je vais répéter leurs accens.

Buonaparte fut le souverain légitime des

(1) M. Treneuil, Préface *de la princesse Amélie*, ou *l'Héroïsme de la Piété fraternelle*, 1808, in-8°, p. 17 et 18.

Français ; il n'a pris la place de personne, *la première place était vacante, le plus digne a dû la remplir : en y montant, il n'a détrôné que l'anarchie* (2).

Le peuple français a manifesté sa volonté libre et indépendante ; il a voulu l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance de Napoléon Buonaparte. Dès ce moment, Napoléon a été, au plus juste des titres, Empereur des Français, nul autre n'était nécessaire pour constater ses droits et consacrer son autorité (3).

Et *comment le peuple français n'aurait-il pas mis à sa tête une famille où se réunissent à-la-fois l'art de vaincre et l'art de gouverner, le talent des négociations et celui de l'éloquence, l'éclat de l'héroïsme, les grâces de l'esprit et le charme de la bonté* (4) ?

Oui, c'est véritablement le trône de Charlemagne qui se relève après dix siècles, si vous considérez, et la destinée sans modèle

---

(2) M. Fontanes, Moniteur du 26 nivose an XIII, pag. 425, col. 1.

(3) M. Champagny; Moniteur du 11 nivose an XIII, pag. 568, colonne 1.

(4) M. Fontanes, *Discours* à Joseph Buonaparte ; Moniteur du 29 thermidor an XII, pag. 1453, col. 1.

de celui qui en prend possession, et ces légions victorieuses qui lui devaient leurs armes et lui soumettent leur gloire, et le pontife des pontifes qui a franchi les hautes barrières de deux illustres contrées, pour venir encore une fois marquer d'un plus auguste caractère une haute fondation (5).

Quelle harmonie se fait entendre, d'où viennent ces concerts de louanges? On ne peut s'y méprendre, ces voix partent du ciel : écoutons.

Plus d'un siècle avant sa naissance, Cyrus fut, par le Dieu du ciel et de la terre, proclamé fondateur du grand empire des Perses; ce même Dieu, dans ses décrets adorables vous a aussi destiné à régénérer l'empire des Français (6)..... *Comme le Dieu des chrétiens est le seul Dieu digne d'être adoré et obéi, vous êtes le seul homme digne de commander aux Français* (7).... *Qu'il vive, qu'il commande à la victoire et*

---

(5) M. Lacretelle aîné; Moniteur du 8 flor. an XIII, pag. 915, col. 3.

(6) M. Lecoz, archevêque de Besançon; Moniteur du 22 prairial an XII, pag. 1205, col. 5.

(7) Buronzo del Signore, archevêque de Turin; Moniteur du 28 prairial an XII, pag. 1226, col. 1.

à la paix, le nouvel Auguste, cet Empereur si grand, indépendamment de toutes ses dignités, et qui reçoit dès mains de Dieu la couronne : Augusto à Deo coronato, magno et pacifico Imperatori vita et victoria (8).... *La haute dignité impériale dont vient d'être revêtue V. M. n'ajoutera rien aux devoirs sacrés de l'épiscopat, ni au zèle qui l'anime toujours pour le chef suprême de l'Etat* (9). ..... *Que la terre se taise en ce moment imposant, qu'elle écoute en silence et avec respect la voix de Napoléon* (10).....; *c'est un nouveau Cyrus que Dieu a choisi pour l'accomplissement de ses desseins impénétrables sur les Nations. Dieu a choisi dans sa sainte miséricorde Napoléon; il en est l'oint, son représentant sur la terre* (11); *quelles grâces ne lui devons-nous pas de cet insigne bienfait* (12) !

(8) M. Jacoupy, évêque d'Agen; Monit. du 8 messidor an XII, page 1263, col. 3.

(9) M. Chabot, évêque de Mende; Moniteur du 22 prairial an XII, pag. 1206, col. 1.

(10) M. Colmar, évêque de Mayence; Moniteur du 8 nivose an XIV, pag. 376, col. 1.

(11) Qu'est donc le Pape? (*Note de l'Editeur*).

(12) M. Zoepffel, évêque de Liége; Moniteur du 15 vendémiaire an XIV, pag. 47, col. 2.

Avant que l'étoile de notre salut nous vint de l'Orient (13), *notre France muette ne portait plus aux autels de Marie le tribut accoutumé de ses louanges. Chrétiens! Français! apprenez quelles ont été les vengeances de votre mère, quelles ont été les représailles de Marie. Si nous avons pu oublier l'alliance sacrée qui nous fit ses sujets, elle n'oubliera pas la portion chérie de l'héritage qui lui fut donné. Telle qu'une puissante reine se plaît à signaler par de plus somptueuses largesses le jour solennel de son couronnement; telle la souveraine des cieux va marquer par le plus magnifique présent l'anniversaire du jour qui vit sa glorieuse entrée dans ses domaines. Vierge sainte! protectrice généreuse, ce n'était point, dirai-je, sans un conseil particulier de la divine Providence; ou plutôt, non, ce ne fut pas sans un témoignage spécial de votre influence toute puissante auprès de votre fils qu'à la première de vos solennités* (le jour de l'Assomption, 15 août) *devait être attachée la*

---

(13) M. Treneuil; Préface *de la princesse Amélie*, ou *l'Héroïsme de la piété fraternelle, élégie*, 1808, in-8°, page 15.

naissance du grand Napoléon. Vous avez demandé à Dieu grâce pour cet Empire, et Dieu a voulu que votre glorieux sépulcre enfantât pour la France le héros destiné à la régénérer (14).

Je sens mieux que personne que l'*on ne peut plus louer dignement S. M., sa gloire est trop haute; il faudrait être placé à la distance de la postérité pour découvrir son immense élévation* (15).

Le seul éloge possible, le seul digne de S. M., c'est l'histoire la plus simple de son règne; c'est le récit le plus nu de ce qu'Elle a voulu et de ce qu'Elle a exécuté, des causes, des moyens et des effets, des intentions et des résultats (16). *Napoléon est au-delà de l'histoire humaine; il appartient aux temps héroïques; il est au-dessus de l'admiration;*

---

(14) M. Marie-Nicolas-Sylvestre Guillon, chanoine honoraire de Notre-Dame à Paris; *Discours pour la fête de l'Assomption de la sainte Vierge et de la naissance de S. M. l'Empereur et Roi des Français;* 1806, in-8°, pag. 5 et 6.

(15) M. Lacépède; Monit. du 29 juil. 1807, p. 816, col. 2.

(16) M. Muraire; Monit. du 29 juil. 1807, pag. 816, col. 3.

il n'y a que l'amour qui puisse s'élever jusqu'à lui (17).

Mais cependant Horace a dit qu'il n'est rien qui ne soit à la portée de l'homme. *Nil mortalibus arduum est*; et je m'écrie avec courage :

..... *Périssent les monumens élevés par l'orgueil et la flatterie! mais que la reconnaissance honore toujours ceux qui sont le prix de l'héroïsme et des bienfaits* (18)!

Je chanterai donc *le héros que Dieu s'est complu à douer de toutes les grandes qualités* (19). *La terre s'est tue devant Alexandre, qui voulait l'asservir; devant Napoléon, la terre, les mers qu'il veut franchir, l'univers qu'il remplit de son nom, parlent hautement de la grandeur de son âme, de la gloire de ses armes, des merveilles de son règne, de la reconnaissance des peuples, comme pour servir de témoins authentiques à l'Histoire, afin que la postérité surprise*

---

(17) M. Séguier; Monit. du 29 juillet 1807, p. 817, col. 1.

(18) M. Fontanes; *Discours pour l'inauguration de la statue de Buonaparte*; Moniteur du 26 niv. an XIII, pag. 424.

(19) M. Monge, comte de Peluse; Moniteur du 6 février 1807, pag. 143, col. 1.

n'en accuse pas la véracité (20). Cœli enarrant gloriam Dei.

Reprenons : la grandeur de son âme ! Il fut *assez grand, assez fort pour qu'on ne puisse ni calomnier ses motifs, ni s'y méprendre* (21).

La gloire de ses armes ! *Quels monumens, quels triomphes manquent à sa gloire ? Il a couvert le monde de ses trophées ; dans les régions les plus reculées son image vénérée ornera les palais des Rois, embellira la retraite du sage*, et, *ce qui est bien plus encore, sera consacrée sous le chaume du pauvre* (22).

Les merveilles de son règne ! *Il ne fut donné qu'à lui de renouveler toujours l'admiration qui semblait être épuisée* (23).

La reconnaissance des peuples ! *Qui a douté que si l'empereur Napoléon n'avait surpassé en modération les plus illustres conquérans,*

---

(20) M. Ang. Jubé, baron de la Perelle ; Monit. du 6 vendémiaire an XIV, pag. 24, col. 2.

(21) M. Pictet ; Moniteur du 20 pluv. an XII, p. 522, col. 1.

(22) M. Lacépède ; Moniteur du 4 janvier 1806, p. 17, col. 2.

(23) M. Fontanes ; Moniteur du 6 mars 1806, p. 259, col. 2.

il n'eût pu introduire les plus grands changemens en Europe (24)*?*

Les Romains souhaitaient à chaque nouvel empereur d'être plus fortuné qu'Auguste, plus vertueux que Trajan. Nous n'avons pas besoin de chercher dans l'Histoire des rapprochemens dont aucun ne saurait flatter mon héros. *Nulle autre époque ne ressemble à l'époque de Buonaparte* (25)..... *Qui a jamais fermé tant de plaies, séché tant de larmes, terminé tant de calamités et fait tant d'heureux* (26)*?..... Le peuple français, de tout temps renommé pour sa franchise et pour sa loyauté, se félicite surtout d'avoir élevé un prince dont les paroles, les pensées, les actions, toujours en harmonie, rendent un constant et glorieux témoignage à cette vertueuse maxime d'un de ses prédécesseurs, qui disait que si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait se retrouver en-*

---

(24) M. Jaubert (de la Gironde); Moniteur du 6 vendémiaire an XIV, pag. 23, col. 1.

(25) M. François de Neufchâteau; Moniteur du 8 prairial an XII, pag. 1122, col. 2.

(26) M. Pancemont, évêque de Vannes; Monit. du 11 messidor an XII, pag. 1274, col. 2.

core dans la bouche et dans le cœur des Rois (27).

Combien n'est-il pas digne de nos regrets ce prince ami du peuple, qui savait toujours *arrêter l'élan de sa grande âme lorsqu'il s'agissait d'épargner le sang des hommes* (28)! *On a vu des héros sensibles gémir sur leurs propres trophées; mais tout en pleurant leurs succès, ils n'en continuaient pas moins leur sanglante carrière. Napoléon est le premier qu'une pitié profonde pour les malheurs publics ait engagé à s'arrêter sur le chemin de la victoire* (29); il a droit à des autels, à des temples. *Qu'un grand édifice, que tous les arts concourront à embellir, soit spécialement destiné à perpétuer le souvenir des événemens mémorables du siècle de Napoléon-le-Grand* (30). Mais où m'égare la douleur? *Edifier un temple, un monument à un autre qu'à Dieu! l'en exclure, ou même ne pas*

---

(27) M. Carrion-Nisas; Monit. du 22 pluv. an XIII, pag. 529, col. 2.

(28) M. Jaubert (de la Gironde); Monit. du 6 vendémiaire an XIV, pag. 23, col. 3.

(29) M. François de Neufchâteau; Moniteur du 19 pluviose an XIII, pag. 516, col. 1.

(30) M. Jaubert; Mon. du 2 janv. 1806, p. 7, col. 2.

l'appeler expressément en partage de notre encens, c'est du paganisme, c'est de l'idolâtrie. Une basilique superbe s'élève et domine Paris; elle semble appeler le Français et l'étranger à ses solennités. La douce Geneviève, antique patrone de la bonne ville, PARTAGEANT SES TABERNACLES AVEC NAPOLÉON, *si heureusement adopté dans le Ciel et sur la terre, du haut de son dôme sacré remplacerait heureusement pour l'Europe chrétienne le Jupiter qui tonnait du haut du Capitole sur le monde romain* (31). Vous paraissez étonnés! Vous vous taisez! qui ne dit mot consent. Ah! je le vois, *le peuple français prouve que sous le règne de Napoléon il n'a plus qu'un même esprit, qu'un même cœur, et qu'il est devenu comme un seul homme* (32) .... *la gloire de l'Empereur est la gloire nationale; les haines contre l'Empereur sont des haines contre la Nation* (33). *Quel est donc ce génie qui plane sur la France, et*

---

(31) M. Carrion-Nisas; Mon. du 2 janv. 1808, p. 9, col. 2.

(32) M. Portalis, ministre des cultes; Moniteur du 5 vendémiaire an XIV, pag. 19, col. 3.

(33) M. Daru; Monit. du 5 vendém. an XIV, p. 8, col. 5.

qui sait descendre de la hauteur immense des plus vastes conceptions jusqu'aux détails les plus compliqués, et, j'ose dire, les plus ingrats de cette administration étonnante qui nous environne de prodiges? Le hameau, l'hospice, la chaumière intéressent l'attention de son esprit et les affections de son cœur, comme la paix du Monde et les destinées des Empires. Semblable à l'astre du jour, qui anime toute la nature, il porte partout son influence bienfaisante. Il est donc permis à l'homme de se rapprocher de la Providence. Cette réflexion nous donne peut-être la mesure de notre bonheur, de notre admiration et de notre reconnaissance. (34)..... *Un jour on dira, et ce sera le plus beau trait d'une histoire si merveilleuse, on dira que la destinée du pauvre occupait celui qui fait la destinée de tant de Rois, et comment,* de la demeure où vous êtes aujourd'hui, homme sublime, *n'accueilleriez-vous pas ce langage aussi éloigné de la servitude qu'il le fut de l'anarchie* (35)...

---

(34) M. Ségur; Mon. du 30 août 1807, p. 943. col. 2.

(35) M. Fontanes; Moniteur du 24 août 1807, p. 915, col. 3, et p. 916, col. 1.

Tout ce que nos anciens Monarques ont obtenu de reconnaissance et d'amour, nous vous le reportons, Sire, du fond de nos cœurs (36). *La reconnaissance des Français n'oubliera jamais que c'est au sein de la gloire militaire la plus enivrante que S. M. concevait en même temps des lois, projetait des institutions pour le grand et bon peuple, fier aussi d'avoir un Monarque si grand pour l'univers et si bon pour ses sujets, qu'ils ne peuvent plus le louer que par leur amour, et le récompenser que par leur bonheur* (37)... *Il use du suprême pouvoir avec tant de sagesse* (38)! *Puisse-t-il*, RÉGISSANT BIENTÔT L'EUROPE ENTIÈRE, *établir de nouveaux rapprochemens entre les peuples du Continent* (39)! *L'honneur français, dirigé par un*

---

(36) M. Séguier; Moniteur du 29 janv. 1806, p. 119, col. 1.

(37) M. Régnault de Saint-Jean-d'Angély; Moniteur du 2 septembre 1807, pag. 953, col. 3.

(38) M. L'Écuy, ancien abbé général de Prémontrés. *Discours pour l'anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz, prononcé dans l'Église métropolitaine de Paris, le 6 décembre* 1812. *Paris*, Desray, 1813, *in*-8, *pag.* 4.

(39) M. Chabot (de l'Allier); Monit. du 5 septembre 1807, pag. 964, col. 3.

grand homme, est un assez puissant ressort pour changer la face de l'univers (40). *Le grand homme n'est pas moins admirable dans ce qu'il cache que dans ce qu'il laisse voir, et dans ce qu'il médite que dans ce qu'il exécute* (41). *Grâce à son génie, l'Europe entière ne formera bientôt qu'une immense famille, unie par la même religion, le même code de lois et les mêmes mesures; et la postérité, qui jouira pleinement de ces avantages, ne prononcera qu'avec admiration le nom du héros son bienfaiteur* (42). *Le siècle des Césars a commencé pour la France* (43). *Quel nom militaire, quel talent politique, quelle gloire ancienne et moderne ne s'abaisse désormais devant celui qui des mers de Naples jusqu'aux bords de la Vistule tient en repos tant de peuples soumis; qui campe dans un village sarmate, y reçoit*

---

(40) M. Fontanes; Mon. du 23 janvier 1810, p. 87, col. 1.

(41) M. Fontanes; Monit. du 18 mai 1807, p. 543, col. 2.

(42) M. Le Place, *Exposition du Système du Monde*, 4e édition, 1813, tom. 1, pag. 142 et 143.

(43) M. Nougarède, baron de Fayet; Moniteur du 17 janvier 1810, pag. 64, col. 3.

comme à sa cour les ambassadeurs d'Ispahan et de Constantinople, étonnés de se trouver ensemble; qui réunit dans le même intérêt les sectateurs d'Omar et d'Ali; qui joint d'un lien commun et l'Espagnol et le Batave, et le Bavarois et le Saxon; qui, par de plus vastes desseins encore fait concourir les mouvemens de l'Asie avec ceux de l'Europe, et qui montre une seconde fois, comme sous l'Empire romain, le génie guerrier s'armant de toutes les forces de la civilisation, s'avançant contre les barbares, et les forçant de reculer vers les bornes du monde (44)! *Quelle louange donner à un tel Monarque, lorsque le récit simple des faits est au-dessus de tout éloge, lorsque sa rapidité est telle, que la Renommée a peine à le suivre? S'il était possible que la main du temps qui détruit tout fît disparaître tous les glorieux monumens qui rappelleront les événemens de son règne, et que les dates seules de ses décrets et de ses lettres fussent sauvées de cette destruction, ces dates seules de ses champs de bataille en Italie, en Syrie, en Egypte; ces dates de Vienne, de Munich, de Dresde, de Berlin, de Varsovie,*

(44) M. Fontanes, Moniteur du 18 mai 1807, p. 543, col. 2.

de Tilsit, de Madrid, seraient des époques historiques et incontestables du règne le plus héroïque (45); *aussi l'entreprise imposante qu'avait conçue M. Esmenard ne sera point abandonnée; d'autres poëtes viendront observer après lui ce long sillon de gloire qu'un héros a tracé depuis Montenotte jusqu'à Léoben; ils chanteront les campagnes d'Italie, qui furent le premier gage de notre salut et le commencement de nos grandes destinées; d'autres chercheront à retracer les exploits dont les bords du Nil, du Jourdain, de l'Elbe, de l'Oder, du Danube et de la Vistule, montrent d'éclatans témoignages. Une moisson non moins riche attend ceux qui exposeront les travaux bienfaisans, les lois, les institutions, les ouvrages immortels de Napoléon-le-Grand. Les gens de lettres reçoivent autant d'inspirations que de bienfaits sous le règne d'un Monarque qui a créé plus de monumens qu'Auguste, dans le temps où il remportait plus de victoires que Jules-César* (46). *Napoléon sera toujours l'ami le plus fidèle de la*

(45) M. Ségur; Monit. du 1er janv. 1809, pag. 2, col. 3, et pag. 3, col. 1.

(46) M. Lacretelle jeune; Moniteur du 9 novembre 1811, pag. 1192, col. 3, et pag. 1193, col. 1.

raison publique. Quel sujet d'espérance et d'émulation pour tous les bons esprits! Quel bonheur pour notre patrie (47)*! Le Souverain qui associe tous les talens à la gloire de son règne est l'appui de l'écrivain qui en accroît la splendeur; le législateur qui réforme son siècle est le soutien du moraliste qui l'éclaire. Non, Molière* (48)*, tu ne l'implorerais pas en vain ce Monarque invincible; il entendrait tes plaintes jusque dans le tumulte des camps; et du haut de son char de triomphe il te tendrait une main protectrice. Alors ta voix éloquente célébrerait ses bienfaits : dans l'ivresse de ta reconnaissance tu t'écrierais encore :* « NOUS VIVONS SOUS UN PRINCE *aussi juste que » grand ». La France entière le répéterait avec toi; tu serais l'interprète de tes contemporains et tu devancerais l'opinion des siècles à venir* (49)*. Nous ne séparerons pas l'humble offrande de notre amour pour cette personne sacrée d'avec le tribut de notre profond respect*

(47) M. François de Neufchâteau, Moniteur du 25 nivose an XIII, pag. 419, col. 3.

(48) C'est la première fois, je crois, que Molière est cité dans une Oraison funèbre. *Note de l'Editeur.*

(49) M. Etienne, Moniteur du 10 novembre 1811, pag. 1198, col. 1.

et de notre inébranlable fidélité (50). *Grâces à la Providence, à la sagesse et à l'énergie de quelques hommes véritablement pénétrés de leurs devoirs, des trames criminelles et insensées ont été rompues dans l'instant même où elles avaient été formées! Mais quelques dangers qui eussent pu en résulter, la Magistrature serait restée fidèle* à la quatrième *dynastie* (51). *Dans quelque position que se trouvent placés les membres de la Cour de Justice criminelle*, on peut *compter sur leur fidélité, sur leur inaltérable attachement et sur leur constante fermeté dans les fonctions qui leur seront déléguées* (52). *Éblouis par l'éclat de sa gloire et de sa puissance, pourrions-nous ne pas adorer l'infinie bonté qui le tempère* (53). *Malheur au Souverain qui n'est*

(50) M. Germain Garnier, sénateur; Moniteur du 23 mars 1811, pag. 316, col. 2.

(51) M. Barbé-Marbois; Moniteur du 26 décembre 1812, pag. 1432, col. 2.

(52) M. Hémart, président de la Cour de Justice criminelle; Moniteur du 26 janvier 1809, pag. 100, col. 3.

(53) M. Legoux; Discours pour l'enterinement des lettres de grâce accordées à M. le marquis de Saint-Simin; Moniteur du premier avril 1809, pag. 361, col. 1.

grand qu'à la tête de ses armées! Heureux celui qui sait gouverner comme il sait vaincre! Un seul a rempli ces deux grandes destinées; il a soumis de puissans Etats; il a traversé l'Europe en vainqueur, sous des arcs de triomphe élevés à sa gloire, des bornes de l'Italie jusqu'aux extrémités de la Pologne. C'était assez pour le premier des héros, ce n'était pas assez pour le premier des Rois. Dans les champs de Marengo et d'Iéna ce génie infatigable méditait le bonheur des peuples (54). Quel bonheur est réservé et promis à tous les citoyens de toutes les classes de la société! *Parvenus à l'âge où l'ardeur est réunie à la force, ils trouveront dans les exercices militaires des jeux salutaires et des délassemens agréables* (55). *Quel dieu nous a fait ces loisirs? C'est cet homme extraordinaire qui a renouvelé son siècle et rajeuni la France* (56). *La même prévoyance qui a fait attacher l'Italie et l'Allemagne à la France a suscité la réunion des Espagnes;*

---

(54) M. Fontanes; Moniteur du 4 novembre 1808, pag. 1218, col. 1.

(55) M. Lacépède; Moniteur du 16 mars 1812, p. 298, col. 3.

(56) M. François de Neufchâteau; Mon. du 24 prairial an XIII, page 1100.

la même force qui a tout soumis loin du Rhin et des Alpes dompte tout au-delà des Pyrénées, et la même magnanimité qui a conservé Berlin et Vienne sauve et relève Madrid (57). *Périsse à jamais le langage de l'adulation et de la flatterie! Je ne commencerai point à m'en servir dans les paroles que je prononce à cette tribune dont je vais descendre. On ne doit porter au pied du trône que la voix de l'opinion publique. C'est avec elle seule que je louerai le prince. J'exprimerai franchement l'admiration qu'il m'inspire. Si nos derniers descendans veulent savoir quel est celui qui seul depuis l'Empire romain réunit l'Italie dans un seul corps, l'Histoire leur dira : C'est Napoléon. S'ils demandent quel est celui qui, vers la même époque, dissipa les hordes arabes et musulmanes au pied des pyramides et sur les bords du Jourdain, l'Histoire leur dira : C'est Napoléon. Mais d'autres surprises les attendent. Ils apprendront qu'un homme, en quelque sorte désigné d'en haut, partit du fond de l'Egypte au moment où toutes les voix de la France l'appelaient à leur secours, et qu'il y vint rétablir les lois, la religion et l'ordre so-*

(57) M. Séguier, Moniteur du 26 janv. 1809, p. 100, col. 2.

ciaî menacés d'une ruine prochaine : cet homme encore c'est Napoléon. Ils verront dans dix années trente États changer de forme, des trônes fondés, des trônes détruits, Vienne deux fois conquise, et les successeurs du grand Frédéric perdant la moitié de leur héritage. Ils croiront d'abord que tant de révolutions et de victoires sont l'ouvrage de plusieurs conquérans : l'Histoire, appuyée sur le témoignage unanime des contemporains, dissipera toutes les méprises ; elle montrera toujours le même Napoléon fondant de l'Autriche sur la Prusse, poussant sa marche victorieuse jusqu'aux dernières limites de la Pologne, s'élançant tout-à-coup du fond de la Sarmatie vers ces monts qui séparent la France des Espagnes, et triomphant près de ces régions où l'antiquité plaçait les bornes du monde ; et cependant les prodiges ne seront pas épuisés ! il faudra retracer encore les bienfaits d'un Code immortel, il faudra peindre tous les arts rappelant à Paris la magnificence de Rome antique ; car il est juste que la ville où réside un si grand homme devienne aussi la ville éternelle : j'interroge maintenant tous ceux qui m'écoutent. En est-il un seul qui désavoue le moindre trait de ce tableau ? Heureux les princes qu'on peut louer dignement avec la vérité ! Heureux l'orateur

qui ne donne aux Rois que des éloges justifiés par leurs actions (58)! *Le Monarque qui excite le plus l'admiration et l'enthousiasme est aussi celui qui est digne de plus d'amour. Il nous l'a dit; il place dans celui qu'il inspire toutes les espérances de bonheur. Français, il a donc pu se tromper une fois, lorsqu'il a ajouté que d'autres Princes avaient été plus heureux que lui* (59).

Quand le Prince, et un Prince comme le nôtre, gouverne par lui-même, lorsque le génie qui d'un signe peut ébranler la terre, sait tout aussi aisément descendre jusqu'aux moindres détails de l'administration, il n'est pas aisé de faire la part des agens secondaires (60). *Cependant l'administration a eu beaucoup à se louer du patriotisme du Clergé* (61). *Depuis plus de quatorze cents ans la France n'a jamais eu de Monarque qui n'ait été enfant de l'Eglise catholique. Le Trône français est sans*

(58) M. Fontanes; Moniteur du 25 janvier 1810, p. 87, col. 1 et 2.

(59) M. Montalivet; Moniteur du 15 décembre 1809, pag. 1580, col. 2.

(60) M. Cuvier; Moniteur du 5 février 1811, pag. 140, col. 1.

(61) M. Champagny; Moniteur du 6 mars 1806, p. 256, col. 2.

tache, et toujours uni au saint Siége. Il semble à cet égard avoir participé à la fermeté de la pierre. Cette remarque que Bossuet se complaisait à faire sous le règne de Louis XIV est bien plus frappante et bien plus précieuse aujourd'hui (62). *On doit reconnaître les dispositions de la volonté* de Dieu *dans les variations qu'éprouvent les Monarchies, et adorer les secrets desseins de sa sagesse à l'égard du gouvernement des peuples; parce que c'est lui qui distribue les couronnes, et qu'il les donne ou les ôte à son gré. Il avait fait sacrer Saul; il le rejète et choisit David; il répudie la maison d'Achab, et dispose du trône de Roam en faveur de Jéhu. Dans le changement de dynasties le doigt de Dieu se montre d'une manière visible, et dès qu'il s'est montré, les peuples sont obligés d'obéir à ce signal. Telle est la religion que nous professons et que nous enseignons. Elle recommande l'obéissance aux lois, l'amour du Prince, et l'obéissance à ses ordres* (63). *D'ailleurs peut-il y avoir une loi plus juste que celle de la conscription mili-*

(62) M. Jalabert, grand-vicaire, Moniteur du 11 mars 1816, pag. 280, col. 2.

(63) M. L'Ecuy, ancien abbé général de Prémontrés; *Discours, etc. prononcé le 6 décembre 1812. Paris*, Desray, 1813, *pag.* 11, 12 *et* 17.

taire (64). Ah ! *tous ceux qui procurent une retraite à un déserteur ou à un conscrit réfractaire pèchent contre les principes religieux* (65).

On a dit depuis long-temps aux orateurs qu'il n'y avait rien de plus grand que ses actions simplement racontées. On doit ajouter qu'il n'y a rien de plus éloquent que ses paroles. C'est en les répétant avec fidélité qu'on peut le montrer dans toute sa gloire. Combien nous étions émus en l'écoutant la dernière fois quand il désirait de vivre trente ans pour « servir trente ans ses sujets » ! Jamais parole plus royale n'est sortie du cœur d'un grand Roi. Quel Français ne forme aujourd'hui le même vœu que le sien ? Oui ; qu'il vive trente ans, qu'il vive plus encore ! une vie si précieuse ne peut trop se prolonger ; et puisque tous les prodiges semblent réservés à lui seul, espérons qu'un règne si mémorable surpassera tous les autres par la durée, comme il les surpasse tous par la puissance et la grandeur (66). *Nous*

(64) M. Chevigné-Boischollet, évêque de Séez ; Moniteur du 15 vendémiaire an XIV, pag. 47, col. 2.

(65) M. Rousseau, évêque de Coutances ; Moniteur du 27 vendémiaire an XIV, pag. 101, col. 1.

(66) M. Fontanes ; Moniteur du 14 décembre 1809, p. 1580, col. 1 et 2.

sommes prêts à tout sacrifier pour cette *personne sacrée, pour la perpétuité de* cette *dynastie* (67). *Toute la jeunesse française environne avec nous de ses espérances et de ses bénédictions cet enfant royal qui doit la gouverner un jour. Nous le confondons avec Sa Majesté; dans le même respect et dans le même amour. Nous lui jurons d'avance un dévouement sans bornes* (68). *Au premier cri d'alarme son berceau serait environné de cette population fidèle; tous tiendraient à honneur de lui faire un rempart de leur corps. Qu'importe la vie devant les immenses intérêts qui reposent sur cette tête sacrée* (69). *Dieu, qui protége la France, la préservera long-temps du plus grand des malheurs* (70). *Qu'il est doux pour cette Nation proclamée grande par le plus grand des hommes, et bonne par le* MEILLEUR *des Princes, de contempler son auguste chef* (71).

---

(67) M. Ségnier; Moniteur du 28 décembre 1812, pag. 1437, col. 2.

(68) M. Fontanes; Moniteur du 26 décembre 1812, pag. 1432, col. 2.

(69) M. Chabrol; Moniteur du 28 décembre 1812, pag. 1438, col. 1.

(70) M. Defermon; Moniteur du 21 décembre 1812, pag. 1408, col. 1.

(71) M. Jubé; Monit. du 24 août 1807, p. 916, col. 3.

Hélas! *le plus brave de tous les peuples a quelquefois tenté de se plaindre qu'il a trop de gloire, en songeant qu'il reste séparé du Monarque dont cette gloire est l'ouvrage* (72). *Quel spectacle pour les Nations! Les peuples vaincus saluent Napoléon comme un libérateur, et il était réservé à lui seul d'obtenir leur reconnaissance et de mériter leurs bénédictions* (73). Nous ne le suivrons pas dans ses expéditions lointaines. *L'Empereur est trop accoutumé à vaincre, pour que nous remarquions dans son Histoire un triomphe de plus. Il suffit de dire qu'après quelques marches il était bien au-delà* du point *où s'arrêta Charlemagne, et que, supérieur à tous les grands hommes qui le précédèrent, il ne trouvera point de Roncevaux* (74). Mais qu'il nous soit permis de remarquer que *le cœur de S. M. est avare du sang de ses sujets* (75). *L'homme devant qui l'univers se tait, est aussi l'homme en qui l'univers se confie: Il est à-la-fois la terreur et l'espérance des peuples; il n'est pas*

(72) M. Fontanes; Monit. du 6 février 1807, p. 143, col. 1.

(73) M. Chaptal; Mon. du 16 janv. 1806, p. 67, c. 1.

(74) M. Fontanes; Mon. du 1er janv. 1809, p. 4, c. 1.

(75) M. Regnault; Mon. du 15 sept. 1808, p. 1015, col. 3.

venu pour détruire, mais pour réparer (76). *La France lui doit son salut; aujourd'hui elle lui devra son repos* (77). *Si quelquefois des circonstances difficiles nécessitent des taxes nouvelles, ces taxes, toujours proportionnées aux besoins, n'en excèdent pas la durée. L'avenir n'est pas dévoré d'avance. On ne verra plus, après des années de gloire, l'Etat succomber sous le poids de la dette publique, et la banqueroute suivie des révolutions entr'ouvrir un abîme où se perdent les trônes et la société toute entière. Ces malheurs sont loin de nous* (78); c'est le grand homme qui les a éloignés; c'est grâce à lui que *notre industrie a fait de nouveaux progrès* (79); et cette industrie était telle, qu'il n'est pas de mesures fiscales ou militaires auxquelles quelqu'un ne parvînt à se soustraire; c'est grâce à lui *que jamais les terres n'ont été mieux cultivées* (80); et cela devait être, puisque dans les campagnes les

(76) M. Fontanes; Moniteur du 6 mars 1806, p. 259, col. 2.

(77) M. Ségur; Mon. du 3 vend. an XIV, p. 7, col. 3.

(78) M. Fontanes; Moniteur du 28 octobre 1808, p. 1190, col. 2.

(79) M. Montalivet; Moniteur du 27 février 1813, p. 227, col. 1.

(80) *Idem.*

femmes s'employaient à des travaux d'agriculture au-dessus de leur force; c'est grâce à lui *que jamais les manufactures n'ont été plus florissantes* (81). Pourra-t-on jamais oublier que l'on était obligé de jeter leurs produits à la mer? Sous ce grand homme, *la guerre qui épuise tout a renouvelé nos finances et nos armées* (82); *la population a continué de s'accroître; et pourquoi ne dirions-nous pas que la conscription elle même, qui chaque année fait passer sous nos drapeaux l'élite de notre jeunesse, a contribué à cet accroissement* (83). *Si un homme du siècle des Médicis ou du siècle de Louis XIV revenait sur la terre, et qu'à la vue de tant de merveilles il demandât combien de règnes glorieux, de siècles de paix il a fallu pour les produire, vous répondriez qu'il a suffi de douze années de guerre et d'un seul homme* (84).

---

(81) M. Montalivet; Moniteur du 27 février 1813, p. 227, col. 1.

(82) M. Fontanes; Monit. du 29 août 1807, p. 940, col. 2.

(83) M. Montalivet; Moniteur du 27 février 1813, col. 1, lignes 13, 14, 58, 59, 60 et 61.

(84) M. Molé; Moniteur du 12 mars 1813, p. 266, col. 1.

FIN.

9 14

LE GUIDE
DES HISTORIENS,

OU

ESQUISSE TRÈS-SUCCINCTE;

MAIS TRÈS-VÉRIDIQUE,

D'UNE PARTIE DE LA VIE DU PLUS EXÉCRABLE

BRIGAND

QUE LA TERRE AIT JAMAIS PRODUIT.

Prix : 1 franc.

PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE J. G. DENTU,
ET CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.
1815.

Nota. Le lecteur est prié de prendre connaissance des Notes à mesure qu'il lit le texte.

LE GUIDE

DES HISTORIENS (1).

Un polisson, jeune alors, duquel on n'ouït jamais parler, sinon par quelques traits d'escobarderie et de filouterie envers des ouvriers, des artisans (2), s'offre tout-à-coup sur la scène du monde, et, du sein de la misère et de la fange, s'élève en très-peu de temps jusqu'à la pourpre des Rois, pourpre dont il s'empare pour la salir, la souiller et la déshonorer de toute façon.

Cet être sans père direct (3), comme sans patrie réelle, et duquel l'origine est aussi équivoque qu'énigmatique; cet être, dis-je, fruit sans doute d'un commerce aussi illicite que criminel, est, autant par abus que par commisération, admis dans une des écoles royales de France, lieu où il reçoit une teinture de la profession des armes.

Une révolution s'opère; le génie mal-faisant des hommes vicieux, des ambitieux, des insubordonnés s'éveille; celui de notre individu se développe et travaille en conséquence; et, de l'état abject auquel sa vile naissance semble le condamner pour toujours, trouve pourtant, à la faveur de ce grand, triste et terrible évènement

révolutionnaire, le moyen de percer la foule de ses compétiteurs en scélératesse, et d'arriver l'un des premiers sur la scène publique, sur celle qu'il devait teindre du sang de tous les peuples, et notamment de celui d'une nation à laquelle il en imposait de toutes les manières, et qu'il subjuguait aussi insidieusement qu'impertinemment, tout en lui faisant accroire que c'était elle-même qui subjuguait toutes les autres (4).

Pour arriver à ses fins machiavéliques, rien n'est omis, rien n'est oublié envers ce peuple enthousiaste, ce peuple avide de merveilleux, et sur l'esprit duquel la nouveauté eut de tout temps le plus grand empire.

Astuce, audace d'apparence, jactance et témérité affectée, d'emprunt (car il est personnellement aussi lâche que perfide), jongleries, fanfaronnades et charlataneries, sont par lui tour-à-tour mises en pratique pour attirer les regards des dupes qui sont à sa proximité, et par-là les disposer en sa faveur.

C'est en quelque sorte de l'époque du siége de Toulon, ou, pour mieux dire, c'est de l'évacuation volontaire qu'en 1793 les Anglais firent de cette place, que datent ses premières intrigues politiques et la conduite tortueuse au moyen de laquelle il parvint à capter les suffrages de quelques crédules, de quelques intrigans comme lui, au nombre desquels se trouvaient deux re-

présentans du peuple (représentans aussi inep-tes que dissolus); et c'est à l'appui de cela, à l'appui de ses secrètes menées et de l'état des choses d'alors, que lui et une foule d'autres démagogues de son genre obtiennent de l'avancement (5).

Ce premier pas fait le met à même de multiplier ses démarches sinueuses, et par cet effet de se faire élever au grade de général. Dès-lors mille autres brigues et intrigues de sa part, sont de nouveau mises en pratique pour se faire donner le commandement de l'armée d'Italie, ce qu'il parvient à obtenir.

Dès ce moment, soit par de faux rapports (6), soit par des lettres supposées et faites à dessein, ou soit enfin par d'autres voies semblables, il ne cesse de harceler le gouvernement d'alors et de lui faire concevoir des craintes infondées, pour l'intimider, le terroriser, son grand véhicule envers tout chacun, et par-là l'amener aux sacrifices immenses qu'il en exige tant en argent, en effets militaires, qu'en une foule de bataillons, pour qu'à l'aide de tant de ressources il ne pût rien tenter qu'à coup sûr, et par cet effet pouvoir à son gré enfler la réputation qu'il s'en est promise, et, par après, pouvoir jouer un rôle conforme à ses vues tout à-la-fois ambitieuses, orgueilleuses et traîtresses.

Ce projet lui réussit complettement; car il re-

çoit des approvisionnemens et des secours en tous genres qui surpassent de beaucoup ce qu'il espérait; et en même temps, aidé d'une foule d'officiers de toutes armes et de tous grades, il remporte les avantages qu'il désire, qu'il souhaite, afin qu'à leur faveur il puisse donner à l'esprit public la direction qui convient à ses intérêts (7).

Le premier exploit soi-disant fameux par lequel il signale sa vaillance, c'est lorsqu'au moyen d'une triple armée et de la chaleur, de l'enthousiasme téméraire des troupes, des généraux et autres officiers employés sous ses ordres (8) (lesquels combattaient pour une prétendue liberté dont on leur rebattait les oreilles), il parvint à surprendre un corps de volontaires inexercés de l'Autriche, et à les obliger de se constituer prisonniers de guerre.

Les drapeaux, encore tout neufs, de ces volontaires, sont avec pompe, avec une emphase vraiment charlatanique, envoyés à Paris, où des trompettes folliculaires (déjà achetées au prix du fruit de ses rapines et des soins particuliers de sa clique naissante, parmi laquelle siégeaient quelques-uns de ses parens mâles et femelles), célèbrent cet évènement d'une façon très-éclatante, le relevant et l'exagérant de cent manières diverses.

On fait, en conséquence, de cet être-là un

héros unique dont on exalte la prétendue bravoure; tandis qu'il est notoire que, dégagé de ses intrigues et de ses perfidies sans exemple, et à moins qu'il ne soit retranché derrière des remparts de bataillons très-épais accumulés sur le même point, d'où il peut sans danger comme sans crainte exciter la valeur bouillante d'une foule d'imbéciles-braves, lesquels tuent et se font tuer sans aucune raison légitime de le faire; il est notoire, dis-je, qu'il est aussi timide, aussi lâche et aussi poltron qu'il est grand fanfaron et consommé scélérat (9).

Ce brigand, naturellement avide de flagorneries, le plus vain, le plus orgueilleux et ambitieux qui ait jamais existé (ainsi que le sont presque tous les laidrons à face d'arabe ou de mulâtre), après cette belle équipée, trouve quelque prétexte pour se rendre à Paris, à l'effet d'y recevoir le tribut d'éloges auquel il croit avoir des droits, et lequel lui est si bien ménagé et préparé tant par ses écrivains à gages que par sa clique d'affidés.

En conséquence il se montre ou se fait montrer au peuple parisien (en très-grande partie composé de sots, de badauds), lequel fut et sera toujours le jouet des intrigans, des charlatans et des étrangers qui sauront l'émouvoir, l'étonner, le surprendre par des nouveautés (10).

Mille singeries et arlequinades diverses sont

alors autant exercées par lui (11) que par les siens pour rehausser ses prouesses.

Fier de ce succès, et se convaincant en outre du très-grand nombre de crédules que recèle la capitale (malheureusement trop grande eu égard à l'influence funeste qu'elle a toujours exercée sur toutes les autres parties de l'Empire), il ne doute point que les dupes de ses pasquinades ne s'y multiplient à l'infini ; et après avoir, à titre d'épouse, fait l'emplète de la catin (12) surannée de Barras, alors directeur, plus émerveillé que jamais, il retourne à son armée d'Italie, fondant la réussite de ses projets futurs sur les diverses classes de la société que ses jongleries perfides ont séduites.

A l'aide du comité ou club d'affidés qu'il a à Paris, ses frères (êtres entièrement nuls) obtiennent de l'emploi ; et, de leur côté, s'y trouvant intéressés (la fortune de l'un faisant celle des autres), ils ne négligent rien pour exalter vis-à-vis d'un peuple hébété et confiant, les prétendues merveilles opérées par notre héros.

Les sœurs de cet intrigant de profession (ces sœurs naguères filles publiques et empestées à Marseille,) trouvent des maris, des époux parmi les suppôts de notre déhonté, et par-là sont relevées des fonctions pénibles qu'elles avaient à remplir pour pouvoir subsister; cela ajoute encore un bon nombre de zélés, de dévoués à la

cabale démagogique, laquelle ne cessa, de cent façons diverses, de chanter et de faire chanter bien haut les louanges de notre charlatan.

Après quelques nouvelles farces militaires, notre héros plâtre, cimente, en apparence, une espèce de paix avec l'Autriche, et revient incontinent après à Paris, foyer de ses menées, de ses intrigues et de ses machinations sycophantiques et révolutionnaires.

On ne saurait nombrer les batteries de toute espèce qu'il fit alors jouer dans tous les sens près du directoire et près de ceux qui y avaient quelque influence, pour être envoyé en Egypte, sous le spécieux prétexte qu'étant arrivé en cet endroit, il tentera par terre et par mer une expédition sur les possessions anglaises de l'Inde orientale. A l'entendre, il semblait qu'il dût couvrir la mer Rouge de vaisseaux, et que tous les princes indiens mécontens ou dépossédés dussent venir au-devant de lui comme on le fait envers un libérateur qui nous est envoyé du ciel (13).

Par ses absurdes promesses il séduit pourtant une partie du directoire, déterminant l'autre autant par sa jactance habituelle que par ses importunités réitérées; et, au moyen de presque toutes les ressources en tous genres de la pauvre France, l'armée dite d'orient (de triste et risible mémoire tout à la fois) met à la voile (14).

L'expédition n'a pas plutôt mis le pied à terre, sur ce sol ingrat (quoi qu'en eût dit au directoire notre sot imposteur) de tout temps funeste aux Européens, qu'elle est assaillie par toutes les misères et les horreurs de la privation, de l'ignorance et de l'imprévoyance de son chef, et qu'en outre les débris de la marine française sont pulvérisés, anéantis par le combat du Nil ou d'Aboukir (15).

Contre la foi des traités les plus sacrés, le territoire par excellence des Ottomans (ces anciens alliés et amis des Français), cette terre sainte à leurs yeux est, sans aucune provocation de leur part, occupée, pillée, volée, saccagée et démoralisée de toute façon (16).

Peu de temps après, notre paladin, ce Don Quichotte sanguinaire, tente son expédition sur St.-Jean-d'Acre (la Ptolomaïde des anciens), lieu où il est autant défait par les Turcs, si justement exaltés, que par l'escadre légère commandée par sir Sidney-Smith. Il y perd la majeure partie des troupes d'élite qu'il y a si follement et si inconséquemment conduites. Forcé de faire une retraite honteuse (qu'il désire pourtant cacher à l'œil vigilant et pénétrant de l'Europe attentive), et craignant en outre une sédition parmi les restes indignés de son armée, il décampe nuitamment (prenant les devans) après toutefois avoir, par l'effet d'un breuvage empoi-

sonné, fait mourir des milliers de malades et blessés, des siens, sous prétexte qu'il manque de ce qu'il faut pour les transporter de là en Egypte (17).

A son retour dans cette Egypte si funeste à ses gens comme à ses projets d'aventurier, il tente de se rendre souverain indépendant de cette contrée. Il fait mille frais, mille singeries pour y réussir : il va même jusqu'à se faire circoncire, afin de pouvoir plus légalement se dire musulman (lui qui n'est rien du tout), et par ce moyen inspirer quelque confiance aux habitans (eux qui n'en accordent jamais à aucun renégat) ; mais le mâle et vigoureux Kleber (à l'assassinat duquel il n'est point étranger) l'ayant observé et deviné, fait à lui seul avorter son projet hypocrite et de mauvaise foi (18). Dès-lors la guerre est déclarée entre eux deux ; mais comme notre rusé compère n'ignore point l'influence que Kleber exerce sur l'armée (armée qu'au besoin il saurait mettre dans son parti), et combien ses tentatives ultérieures seraient infructueuses ; en franc gascon et poltron tout à la fois, il médite, prépare et exécute sa fuite dans le plus grand silence, et par cet effet se soustrait à une humiliation qu'il ne peut supporter, mais qu'un autre moins lâche que lui aurait cherché à vider l'épée ou le pistolet à la main, ce dont il ne s'est point soucié (19).

Dès que Kleber eut appris sa fuite, il fit de suite assembler le conseil de guerre qui, sur les conclusions du capitaine rapporteur, le condamna à l'unanimité, (en qualité de déserteur) à être fusillé (20).

Le voilà donc en chemin pour revenir à Paris, le foyer de ses intrigues, et lieu où il espère qu'à l'aide de quelques nouvelles manœuvres il se tirera d'affaires; Barras, auquel il a très-complaisamment laissé sa vieille Joséphine, devant d'ailleurs lui servir d'égide ou de plastron en cas de besoin; car, à quelques fables ou impostures près, imaginées par lui en route pour faire excuser ou pardonner sa fuite et l'abandon de son armée, il n'avait rien de plausible à articuler, ce qui dément complétement ce que des dupes (d'après les affidés de son parti) ont répété : *Que lorsqu'il revint à Paris il y était appelé, attendu, désiré.* La vérité est qu'il n'était attendu que des siens seulement, et encore ne comptaient-ils point sitôt le voir arriver. C'est pour cela que, par son ordre, pour préparer les esprits sur son retour infixé, ils débitaient *qu'on ne l'avait envoyé en Égypte que pour le perdre, que pour qu'il n'en revînt plus, etc.*

Il arrive à Paris dans un moment où la division règne parmi les premières autorités; et où, au lieu d'avoir besoin de justifier sa conduite, il devient au contraire nécessaire à ceux qui au-

raient dû l'accabler et l'obliger à prouver l'emploi des sommes et des hommes qui lui avaient été confiés (quant aux vaisseaux on savait très-bien ce qu'ils étaient devenus) (21).

Les uns des directeurs (à la tête desquels se trouvait Barras, patron, protecteur de notre homme), fatigués de leurs confrères qui les gênent, conçoivent le projet de s'en défaire. En conséquence, ils proposent à notre coupe-jarrets de le mettre à la tête d'un complot révolutionnaire, d'une réaction de leur façon, lui promettant à titre de récompense pour ce service une mission importante. Notre homme goûte le projet; et, ne pouvant qu'y gagner, puisqu'il n'a rien à perdre, il accepte sans hésiter, promet tout; et ne tient rien.

La révolution convenue s'opère; mais sous de spécieux et perfides prétextes (au moyen des forces militaires qu'on a eu l'imprudence de lui confier), il fait tout tourner à son profit (22).

C'est en quelque sorte de ce triste et à jamais funeste événement (né de la lâche pusillanimité des représentans du peuple) (23) qu'est provenue la ruine de l'Europe : car encore que 250 mille Français, soient sous ses ordres péris en Italie (24); que de 62 mille hommes conduits par lui en Egypte, 4,300 aveugles ou estropiés soient tout ce qui en est revenu; qu'à sa digne et noble sollicitation ou sur des dénonciations

anonymes, maintes personnes honnêtes aient, en 1793, porté leurs têtes sur l'échafaud révolutionnaire ; et qu'enfin à diverses époques, il ait fait mitrailler les Parisiens jusque sur les marches de Saint-Roch; il n'est pas moins vrai pour cela que la France, ainsi que le reste de l'Europe, se fussent bientôt remis de ces malheurs et de tant d'autres dont ils étaient accablés, outre qu'ils se seraient purgés de leurs communs désolateurs. Mais non satisfait de tant d'atrocités de sa part, le bourreau par nature, lui qui, au moyen de quelque modération, eût encore pu rappeler cette France et le reste de l'Europe à leur bonheur passé, ne s'est pas plutôt fait proclamer premier consul (25) (à la suite de la réaction du 9 novembre 1799, dite du 18 brumaire an 8), que les proscriptions, que les assassinats secrets (dignes du temps des Marius et des Sylla) sont sans aucune forme, même d'apparence, mis à exécution.

Deux cent-trente personnes, aussi distinguées par leurs mœurs que par leur ferme attachement à leur pays, sont arrachées à ce qu'elles ont de plus cher au monde; et, dans une seule nuit, elles sont toutes ou étranglées, ou (dit-on) transportées hors de la capitale, pour être conduites à la Guyanne ou ailleurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis cette triste époque, on n'a oüi parler d'aucune d'elles.

Mille autres personnes encore disparaissent successivement sans qu'on sache ce qu'elles sont devenues. On assure pourtant que les trois quarts de ces infortunés ont, nuitamment, été fusillés dans les plaines de Grenelle, Vincennes et autres.

S'étant donc, par tant d'atrocités réitérées, convaincu de la très-grande faiblesse des Français à son égard, il n'hésite point d'échanger son titre de premier consul contre celui d'empereur (26). Cela ne lui suffit point ; il ajoute encore à ce titre d'empereur les dénominations de roi d'Italie, de médiateur de la Suisse (Suisse qu'il opprime, qu'il assassine), de protecteur de la confédération du Rhin, de pacificateur, etc. etc.

Néanmoins, peu de temps avant cet insultant et trivial avénement à la couronne, il fait encore disparaître deux cent trente-huit personnes notables, sous prétexte qu'elles conspiraient contre lui. On ignore aussi ce qu'elles sont devenues.

A-peu-près vers la même époque, le malheureux Aréna, Corse, l'ami, le parent, dit-on, de notre autre Corse (ainsi que beaucoup d'autres individus), paie de sa tête le courage stérile qu'il avait si vainement déployé à la journée du 18 brumaire, tant pour repousser la criminelle entreprise du scélérat, que pour électriser à cet égard les autres représentans, ses confrères.

Sont également mis à mort les infortunés Georges, Pichegru et quantités d'autres.

Contre la foi et la sécurité des traités les plus manifestes, ce brigand si avide du sang de tout chacun, mais sur-tout de celui de ses anciens bienfaiteurs (par son admission à l'Ecole militaire, lieu où il n'avait aucun droit), envoie à l'improviste 10,000 hommes de troupes (27) dans le pays de Baden, pour y saisir le brave et vertueux duc d'Enghien, que peu de jours après il fit nuitamment assassiner dans les fossés de Vincennes.

C'est encore à-peu-près dans le même temps qu'il organise cette sotte équipée de Saint-Domingue, où 72,000 hommes des plus belles et des meilleures troupes (qui, à ses yeux, avaient commis le *crime* d'aimer le général Moreau), vont perdre la vie (autant par son ineptie que par celle de son imbécile beau-frère Leclerc).

C'est aussi vers ce temps que s'opère la dégradation et l'expulsion du général Moreau, qu'il ne put, qu'il n'osa point assassiner (28).

Les Suisses, jadis si fiers de leur liberté, de leur indépendance, sont par lui vexés, envahis, humiliés et enchaînés (29).

Les Hollandais sont également molestés et mis à contribution (30).

C'est vers ces temps également que cet être sans raison ni pudeur, ose crier contre l'Angleterre au sujet de quatre frégates Espagnoles (prises ou coulées par la flotte britannique),

lesquelles lui apportaient tout uniment des trésors pour lui faciliter la réduction ou l'égorgement de tous les peuples de l'Europe.

La plus insigne des guerres est faite par lui à la maison d'Autriche. Plusieurs des officiers-généraux de cette respectable maison, s'étant laissés corrompre (par ce corrupteur universel), il gagne la bataille dite d'Austerlitz.

Les possessions napolitaines sont envahies pour être données à l'un de ses exécrables frères nommé Joseph, puis transportées par après à Murat, ancien marmiton et fils d'un cabaretier du Quercy (31).

Peu de temps avant ces derniers événemens, le combat de Trafalgar avait et ruiné de fond en comble la marine française, et fait sentir à l'Espagne toute l'inconséquence de l'union de sa flotte (peut-être forcée) à celle d'un sot et absurde scélérat.

Le plus grand de tous les princes (quoiqu'avec le plus petit royaume) donne aux autres Etats étonnés, l'exemple de ce que peut la fermeté unie à la droiture d'une cause qui intéresse tout l'Univers. Mais malheureusement ce digne successeur de Charles XII et des Gustaves, longtemps après, tombe sous les efforts d'une cabale misérable du brigand; et, au regret de tous les amis de l'équité et de l'humanité, et à la honte de plusieurs souverains, ce grand

et magnanime monarque est arraché de ses foyers, à sa patrie, pour la voir passer entre les mains d'un nommé Bernadotte, ancien suppôt du *scélérat*, lequel, dans l'état où il se trouve placé parmi des souverains légitimes, ressemble en quelque sorte à une pierre fausse qu'on aurait, par fraude, enchassée dans une couronne de perles ou de diamans. Il est à croire néanmoins qu'on va très-judicieusement remédier à cet effet disparate et si désagréable à l'œil de l'amateur du pur, du vrai, du solide.

Des dépenses inouies sont le plus follement faites pour construire à la hâte une multitude de péniches, de prames, de bateaux plats et autres niaiseries de cette sorte (32) pour intimider l'Angleterre, qui pourtant ne s'intimide point; d'où il suit que le charlatan en est pour ses frais énormes et ruineux, et que ses sottes et plates fanfaronnades le font couvrir de mépris par les gens sensés; mais pour s'en venger, il part de Boulogne comme un furieux, emmenant avec lui une armée de 400 mille hommes, à l'effet d'aller faire la plus insigne de toutes les guerres à la Prusse et à la Russie. Cependant, dans cette double campagne de la fin de 1806 et 1807, il perd 270 mille hommes de troupes irremplaçables (si ce n'est par des enfans de quinze à seize ans). Il a pourtant l'impudeur de dire aux Français, qui sont assez bénins pour le croire, que

ses pertes sont de très-peu de conséquence : moyen perfide par l'effet duquel il se propose de leur arracher jusqu'aux derniers homme et écu (33). Quoi qu'il en soit, c'est de cette absurde et criminelle entreprise contre la Prusse et la Russie que datent la décadence de ses affaires et l'état rétrograde de son armée, dont les hommes et les chevaux ne purent jamais être remplacés en nombre, espèce et qualité.

Les gouvernemens espagnol et portugais sont le plus insidieusement trompés ; et leurs troupes fidèles, abominablement attirées hors du pays, sont envoyées dans le nord de l'Europe, afin de pouvoir plus aisément envahir leurs intéressantes patries, lesquelles néanmoins ont coûté des torrens de sang aux bandes de l'usurpateur, bandes qui n'ont pas honte de qualifier du titre de rebelles ces modèles du patriotisme le plus pur, le plus saint et le plus sacré. C'est ainsi qu'ils dénigrent perpétuellement les choses les plus licites, les plus estimables.

Les peuples espagnol et portugais sont trompés et assassinés ; et leurs dignes princes, mis en fuite ou arrêtés, sont, dans ce dernier cas, conduits dans l'intérieur de la France, où ils auraient, soit par le fer, la corde ou le poison, terminé leur existence, si la tête de tous les prisonniers faits sur le monstre et restés entre les mains de ces Espagnols et Portugais, n'eût répondu

de celles de leurs illustres et infortunés souverains. Cependant ces riches, ces belles contrées de la péninsule n'offrent plus à l'œil du voyageur étonné que le tableau déchirant du malheur le plus complet, et l'aspect de la misère, de la famine, du désespoir, du carnage et de la mort.

Par les plus insignes et les plus perfides promesses, l'infortunée reine d'Etrurie ou de Toscane est arrachée à ses foyers et à son héritage, pour avoir la douleur de les voir passer entre les mains des vandales, des pilliers de l'infâme révolution. Elle n'obtient, pour toute récompense, qu'une prison au milieu d'un couvent à Rome, et une centaine de louis de revenu.

L'Autriche, en 1808, est nouvellement menacée et insultée; et, en 1809, elle se voit attaquée pour s'être, durant près de deux années entières, refusée de satisfaire aux propositions les plus odieuses, celles de céder Trieste et Fiume, et de faire la guerre à la Turquie pour lui enlever diverses provinces contiguës aux siennes.

La paix se fait pourtant entre le crime et la vertu, à la condition néanmoins qu'une malheureuse victime sera offerte à la brutalité d'un monstre qui souille et corrompt tout à son approche.

Il épouse en conséquence cette jeune et inté-

ressante princesse d'Autriche, après toutefois avoir répudié sa première femme, Joséphine Tascher Lapagerie.

Durant les années 1807, 1808, 1809, 1810, 1811, 1812 et 1813, le sang coule à grands flots en Espagne : néanmoins la bravoure et la générosité d'un grand peuple, unies au courage des intrépides Castillans, parvient par les bonnes et sages dispositions de son général, à chasser de toute la péninsule celle des hordes de barbares qui n'avoient point trouvé l'occasion d'y mordre la poussière.

A la fin de 1812, le monstre-fou conçoit le sot projet d'aller envahir la Russie. Il s'y rend effectivement, disputant chaque position, chaque monticule ; après quoi, assailli par un hiver tels qu'ils sont ordinairement dans ces contrées, il est défait, mis en fuite, et perd 180 mille prisonniers, outre 300 mille hommes restés morts sur les routes ou le champ de bataille, et 72 mille chevaux exterminés, plus, 1300 pièces de canons, 150 mille fusils neufs. (Ensuite, 450 mille autres provenus des morts ou prisonniers), 5 à 6 mille voitures, tout l'or et l'argent soit apporté de Paris ou volé en Russie, mille magasins d'approvisionnemens en tous genres sont la proie du vainqueur moscovite et de ses Cosaques. Toute son armée est anéantie, à l'exception de quelques corps moins avancés que les autres qui

parviennent, non sans beaucoup de peine, à se sauver dans les places de Dantzick, Torn, Posen, Wittemberg, etc., etc. Tel est le résultat de cette folle entreprise, laquelle n'aura point d'exemple tant que le monde sera monde.

En 1813, les troupes prussiennes, autrichiennes, saxonnes et autres qui avaient été forcées de lui servir d'auxiliaires, abandonnent équitablement son parti pour se réunir à la bonne cause, celle que n'a cessé de défendre la Russie. Durant cette année et les six premiers mois de l'an 1814, il perd les terribles batailles de Dresden, de Leipsick, de Hanau, de la Champagne, et se trouve chassé jusqu'au-delà de sa *bonne ville* de Paris. Tout cède aux puissances alliées. Les places sont prises, et le tout est remis à la disposition de Louis XVIII; et en peu de semaines la France se trouve évacuée par toutes les troupes étrangères qui, dans ce peu d'instans, répondirent si bien, par leur très-grande générosité et magnanimité, à vingt-cinq années de diatribes contre elles dans les gazettes de Paris, lesquelles, depuis 1790, prétendaient que les souverains étrangers ne voulaient mettre le pied en France que pour la morceler, la couper, diviser et partager entre eux. Mais une faute qu'ont faite ces illustres monarques, ce fut de ne point punir du dernier supplice celui qui en avait déshonoré le caractère par les sales scélératesses dont il l'avait environné.

Enfin depuis cette époque, (mai 1814) tout prospérait en France et ailleurs, quand tout-à-coup (en mars 1815) ce brigand, auquel on avait laissé la vie avec un morceau de pain respectable, fondit de nouveau sur la France, d'où il n'était séparé que par un trajet de mer peu considérable, et vint y rapporter le malheur. Les puissances étrangères indignées de cette conduite, et surtout de l'obligation dans laquelle se trouve le roi le plus respectable de fuir son royaume, recourent aux armes, l'atteignent lui et sa formidable armée, le mettent en déroute, lui prennent tous ses bagages et son artillerie, et peu de jours après se trouvent aux portes de Paris, lieu où ils entrent le 6 juillet. Le Roi y arrive le 8. Les places de guerre se rendent, et le peu de mutins qui restent sous les armes, abandonnés par leur vil chef (qui cherchant de toutes parts les moyens de fuir en Amérique et ne le pouvant point, va se livrer de force aux Anglais, afin d'éviter la corde qui le poursuit (34), ne tarderont pas à se soumettre à l'autorité légitime. Ainsi se termine la plus sanglante et la plus humiliante tragédie que l'univers, que l'humanité ait à déplorer.

La pièce suivante a été faite tout récemment par la personne qui vient d'écrire ce pamphlet. Revenant d'Amérique et débarquant le 8 avril à Portsmouth, pour rentrer dans sa patrie, elle apprit que le monstre était encore occupé à trou-

« le territoire est sur le point d'être envahi ; et « il semble qu'en cette dernière occasion-ci, « la divine Providence se soit plu à réunir en « un seul lieu tous les scélérats de l'univers, « pour n'avoir qu'un seul coup à frapper, et « n'en faire qu'une hécatombe solennelle : car « de la façon dont ils sont cernés de tous côtés « par plus d'un million de combattans, ils ne « peuvent avoir de retraite du nord au sud, « ni de l'est à l'ouest : il faut qu'ils périssent « tous, et par cet effet soient à jamais *retran-* « *chés du milieu des peuples*....

« Mais pour faciliter cette opération et hâter « l'entière destruction de ces voleurs de grands « chemins, il convient, ô estimables Français ! « 1°, que vous leur fermiez les portes de vos « villes, et que vous leur refusiez en outre toute « espèce d'assistance quelconque ; 2° que vous « rappelliez par toutes les voies possibles ceux « des vôtres qui, par force ou par égarement, « feraient partie de leurs bandes ; 3° que dès « cette heure vous cessiez le paiement de toutes « sortes de contributions, soit en argent ou soit « en nature ; 4° qu'au besoin vous repoussiez « la force par la force, si l'on tentait de vous « contraindre en quoi que ce soit de con- « traire à ce que le droit et la fidélité à l'Etat, « au Roi et à la Nation vous prescrivent ; « 5° enfin, que vous vous réunissiez, dès que

« cela se pourra, à l'étendard sacré des lis, afin « d'augmenter par votre présence le nombre « déjà très-considérable de nos braves compa- « triotes qui y sont maintenant, et de ceux « qui, des quatre coins de la France, y ar- « rivent sans interruption.

« Comme la cause de notre illustre et infortuné « Souverain est en quelque sorte celle de tous « les Souverains légitimes ; comme le repos, la « paix et le bonheur (dont toutes les autres « parties de l'Europe ont aussi besoin que « nous), ne peuvent avoir lieu pour elles, qu'au « préalable ils n'existent au sein de notre patrie, « vous ne devez point douter, ô braves et esti- « mables amis ! que tant de peuples armés pour « une si sainte cause ne parviennent très-promp- « tement à réaliser encore, ce qu'en bien moin- « dre nombre, ils firent les années dernières, « et par cet effet, ne vous affranchissent pour « toujours de la présence de ces hordes de re- « belles, de cannibales, de brigands révolu- « tionnaires, naturellement mis hors de la loi, « par cela seul qu'ils ont fomenté et organisé « la guerre civile ; qu'ils ont troublé le repos de « l'Europe, et que d'ailleurs ils n'ont pas plus « de droit pour être en armes au milieu de notre « pays que n'en avaient jadis les Mandrins et « les Cartouches d'exécrable mémoire, sur les « bandes desquels on se faisait un devoir de

« courir, comme on le fait habituellement sur « les bêtes féroces.

« Outre que l'exécution, réimpression et cir- « culation de la présente sont expressément re- « commandées à la vigilance soutenue des braves « et loyaux fonctionnaires restés fidèles au pacte « social; des récompenses de tous genres seront « encore le partage de tous ceux qui, par leur « zèle, se seront signalés pour les intérêts du « Roi et de la Nation.

« Fait à bord de *la Pique*, le 8 avril 1815.

« MITHRIDATE. »

NOTES.

(1) L'auteur de ce petit ouvrage assure, de la façon la plus positive, que les faits qui y sont rapportés sont de la véracité la plus exacte.

(2) Immédiatement après sa sortie de l'Ecole militaire (lieu où il ne fut admis que par suite de la bonté toute particulière qui caractérisait si fortement Louis XVI, et laquelle avait pour but principal de soulager les indigens, n'importe de quelle classe ou profession qu'ils fussent), il estorqua entr'autres objets, des habillemens, des bottes et des souliers, etc. Il ne s'en tint point-là; il fit encore faux-bon à plusieurs hôteliers et traiteurs de la capitale, qui l'avaient logé et nourri plus ou moins de temps.

J'ai connu un tailleur auquel il avait escroqué plusieurs effets, dans le temps où il recevait en quelque sorte l'aumône de plusieurs acteurs du Théâtre-Français, lequel tailleur (l'appréciant à sa juste valeur) avait une telle crainte d'en être reconnu (et par là de lui causer de l'humiliation), qu'il se gardait bien d'approcher d'aucun lieu où il fût. Ce tailleur pensait qu'en le faisant ainsi ressouvenir de son larcin, de sa fraude, il n'en pourrait qu'être la victime : telle était la confiance qu'inspiraient ses mœurs et sa façon d'agir en toutes choses.

(3) Plusieurs personnes ont prétendu que lorsque madame Buonaparte, dite *la mère la Joie*, fut femme de charge chez M. le duc de Marbœuf, qu'elle obtint ce monstre des œuvres du duc; mais des Corses mieux informés, et notamment un huissier, confrère du père de ce brigand, as-

surent qu'il n'est point le bâtard de M. de Marbœuf, mais bien celui du général Paoli. Il cite à cet égard une anecdote qui semble prouver que ce n'est point à Ajaccio qu'il fut fabriqué, mais bien dans le lieu où résidait Paoli, près duquel *la mère la Joie* fut passer quelques jours, afin d'obtenir sa protection dans une affaire, dont le détail est trop long pour être rapporté ici.

(4) Les Français, dont le sang et les fortunes prodigués ne servaient qu'à les déshonorer et les faire exécrer de toutes les nations, étaient cependant assez sots pour croire que c'étaient eux qui subjuguaient les autres peuples, tandis qu'il est constant que c'était la France entière que le monstre subjuguait, soumettait et tyrannisait de la manière la plus humiliante et la plus outrageante.

(5) Le départ de France de presque toute la noblesse (elle qui auparavant gérait toutes les places d'officiers), laissait à la vérité assez d'emplois vacans pour que tous ces démagogues-là fussent placés.

(6) La première opération que fit ce brigand dès qu'il put jouir du fruit de quelques rapines, ce fut d'acheter des espions et des plumes mercenaires; mesure qu'il a depuis étendue dans les quatre parties du monde, ce qui était d'une dépense incalculable pour la France. La rentrée du Roi, pour cet objet, sera d'une bien grande économie pour la nation.

(7) Son plus grand talent, en tous temps, fut de bien définir le faible du Français, et d'en profiter en conséquence.

(8) Quoi qu'en aient dit mille fois ses écrivains à gages, il est néanmoins hors de doute que dans toutes les occa-

sions il eut toujours (proportion gardée) deux ou trois fois plus de troupes que n'en avaient ou ses adversaires ou les autres officiers-généraux pour de semblables opérations. Or, rien d'étonnant, rien de si facile que d'obtenir du succès.

(9) Quelques personnes faibles et croyant encore aux choses surnaturelles, ont trouvé extraordinaire que ce brigand-là n'eût jamais été blessé, et à cet égard, elles ont fait une multitude de commentaires plus ridicules les uns que les autres. Parbleu! cette invulnérabilité-là n'est pas difficile à concevoir, lorsqu'on sait que ce lâche assassin, ce spadassin (d'apparence seulement), ne s'est en quelque sorte jamais exposé à la portée du canon de l'ennemi, à plus forte raison de celui si meurtrier de sa mousqueterie! Quelquefois pourtant, afin de faire connaître à tous les siens, et même à l'ennemi, qu'il était en personne à l'armée, il monta un cheval plus vite que le vent; et, au moyen des facultés de cet animal, parcourant en un clin-d'œil tous les rangs de son armée, faisait ainsi croire qu'il était à la tête encore lorsqu'il était à la queue, ou qu'il était à la queue lorsqu'effectivement il était à la tête, ce qui faisait supposer au soldat qu'il était toujours parmi eux lorsqu'ils étaient à se battre : car il est à observer qu'il ne tenta ces sortes de crâneries, de lâche, de gascon, qu'avant le commencement de l'action, et dès que le canon ou que la fusillade se fit entendre, il sut très-bien se retrancher à une distance très-respectueuse du péril; et c'est à cet effet et par calcul de poltron (afin d'avoir un prétexte plausible) que dans sa déroute de Waterloo ou de Belle-Alliance, on saisit parmi ses bagages un petit observatoire en bois assez élevé, sur lequel il était juché, comme l'eût été un comédien, lorsque ses bandes se faisaient exterminer pour son bel et bon plaisir, pour son sot et exécrable orgueil. C'est

au moyen de diverses pasquinades de la sorte qu'il est parvenu à faire croire à quelques dupes, même de son armée, qu'il se tenait dans la mêlée lors du fort de l'action, ce qui est évidemment faux et impraticable pour un être de sa sorte. Aussi ne lui a-t-on jamais vu ni d'égratignure reçue à l'armée, ni de cheval tué sous lui, ni enfin de balle arrivée jusque dans ses habits, ainsi que cela se voit journellement à l'égard de ceux qui sont exposés au feu de l'ennemi.

Quand il lui est arrivé de passer au grandissime galop derrière une colonne attaquée, il savait très-bien que sur cent mille coups de canon, pas un ne pouvait l'atteindre : aussi en est-il toujours revenu sain et sauf, et courant avec la vitesse d'un lièvre.

(10) Plusieurs fois ce scélérat s'est trouvé à des assemblées publiques du directoire. Etant-là placé sur une espèce d'estrade parmi beaucoup d'autres officiers-généraux (plus ou moins bien mis, ou plus ou moins beaux hommes, ce qui l'humiliait, lui qui était toujours mal fagotté, petit, et laid d'ailleurs), on voyait la jalousie peinte sur sa figure quand par hasard les regards du public se portaient, s'arrêtaient, soit sur Kléber, ou soit sur une autre personne d'aussi belle prestance et d'une si avantageuse stature. Mais il savait s'en venger ou dédommager par une supercherie, une coquetterie, qui tient bien au rôle de comédien ou d'arlequin sanguinaire, qu'il n'a cessé de jouer : voici comment il s'y prenait. Sachant très-bien que ce que l'on cache à demi irrite la curiosité du bénin de la capitale; lorsqu'il se trouvait dans ces sortes d'assemblées, ses affidés ne manquaient pas non plus d'y être, afin de le faire remarquer, de faire tomber la conversation sur lui, et par leur emphase à son égard, multiplier chaque jour les dupes; alors lui de son côté, voulant affecter une sorte de timidité et de modestie

qu'il n'éprouva jamais, il se retirait tant soit peu à l'écart, assez pour voir et entendre tout ce qui avait rapport à lui, et assez aussi pour être vu et même désigné du bout du doigt par ses créatures, lesquelles, en le montrant au peuple de nigauds, disaient : Le voilà ce jeune vainqueur de l'Italie. Qu'il est modeste! qu'il est intéressant! voyez! Ne pouvant soutenir le regard de tant d'admirateurs, il est obligé, pour n'avoir point à rougir de tout ce qu'on lui dit de flatteur, de se retirer à l'écart! En vérité, c'est un prodige de talens, de sagesse et de modestie !!!

Les éloges, comme on doit le penser, ne coûtaient rien à ses agens, lesquels réunis peu après à sa table, dans le comité de famille, se vantaient des charlataneries qu'ils avaient mises en pratique pour le faire valoir, ce à quoi il était très-sensible. Voilà cependant l'être de boue qui a trop long-temps captivé les dupes de la capitale, et les méchans, les pillards de son armée. Croirait-on que dans leur délire, lorsque ces monstres ont vu, il y a quelques jours, le Roi près de rentrer dans son héritage, être assez insensés pour dire qu'il vaudrait mieux offrir la couronne de France à l'empereur Alexandre, ou à l'archi-duc Charles ou à vingt autres personnages distingués; comme si des princes de cette trempe pouvaient commettre de pareilles bassesses en acceptant des mains de vils démagogues, ce qui ne leur appartient d'aucune façon! Il faut que de tels êtres connaissent bien peu les hommes, mais sur-tout les principes qui dirigent les souverains légitimes, pour leur faire l'injure de soupçonner qu'ils eussent pu accepter de semblables propositions, auxquelles mille autres choses s'opposent même d'ailleurs! Si ces gens-là sont souverainement méprisables et méprisés par tous les princes et tous les peuples de l'Europe, combien n'ont-ils pas dû ajouter à ce sentiment depuis que ces seigneurs ont ouï parler de leur sot, révoltant, coupable et criminel projet de leur offrir une couronne sacrée

comme ils le feraient de leur chapeau! Oh! qu'il est affligeant de voir dans quel état de défection, d'avilissement et d'abatardissement est tombée la nation française! A en juger par les effets elle ne tardera guère à en perdre le titre.

(11) Voyez ce qui vient d'être dit dans la note précédente.

(12) Personne n'ignore que Joséphine Beauharnais, née Lapagerie, de la Martinique, fut la plus dévergondée et la plus messaline de son siècle; et, qu'après avoir, de cent manières diverses, rôti le ballet avec les démagogues révolutionnaires, et avoir été à-la-fois l'une des maîtresses de Barras, et grande prêtresse des orgies libertines, brutales, scandaleuses du directoire, devint la très-digne épouse d'un furibond étranger, lequel, en lui donnant la main, n'hésita pas de la faire asseoir sur la pourpre sacrée des Rois, et de s'intituler l'un et l'autre, souverains des Français.... Quel excès d'impudence d'un côté, et de lâche imbécilité de l'autre!!! En vérité, on ne peut y penser sans en rougir, quoiqu'on n'y eût été ni présent, ni pour rien.

(13) Va-t-en voir s'ils viennent Jean (ou pour mieux dire Nicolas).

Quand il fut arrivé en Égypte, lieu où il ne put qu'à peine se soutenir, il vit combien ses connaissances géographiques, et ses promesses d'aller détruire le commerce et les possessions anglaises dans l'Inde, étaient en défaut.

Vil imposteur! méprisable charlatan! si l'on suivait mot à mot ce que ton enthousiasme et ta mauvaise foi t'ont suggéré depuis quinze à dix-huit ans, et ce qu'en conséquence tu promets depuis cette époque dans tes gazettes diaboliques, on verrait que tous tes projets ne sont que des folies outrées et que des fanfaronnades méprisables et exécrables :

car ta réussite, ta fortune, ton élévation furent moins dues à la sagacité de tes calculs (ainsi que des dupes le croient), qu'à la nature des ressources immenses de la France que tu as, par anticipation, dévorées cent ans à l'avance, outre que ceux qui te combattaient ne le faisaient qu'à armes inégales, en ce que tu corrompais tout, soit par argent ou soit par tes armées de gazetiers, ce que tes ennemis ont toujours dédaigné de faire, parce qu'ils regardaient ces moyens comme immoraux et dignes de n'être mis en usage que par un crocheteur de ton espèce.

(14) On ne saurait dire ce que cette sotte et folle expédition coûta à la France, tant les dépenses en tous genres furent considérables.

(15) Depuis cette époque jusqu'à cette heure (il y a près de 10 à 12 ans), la marine française n'a pu s'en relever.

(16) Cette conduite de pirate, de forban, d'écumeur de mer, enfin de Cartouche, était bien digne des principes sur lesquels il a marché jusqu'à cet instant-ci.

(17) Scélérat aussi cruel que barbare! ne valait-il donc pas mieux les confier aux soins généreux des Anglais; de ce brave Sydney-Smith dont la protection seule suffisait près des Turcs pour les leur faire recevoir et bien traiter? Mais tu crus qu'en faisant ainsi; en une seule nuit, descendre au tombeau tant de milliers de victimes de tes folies atroces; tu cacherais, par cet effet, ta défaite aux yeux de l'Europe attentive, et laisserais par-là ignorer pour toujours l'horreur de ta situation, de ton humiliation et de ta rage forcenée. Mais tu t'es trompé autant dans ce calcul que dans celui que tu fis (pour ne pas laisser revenir un seul homme de ton armée en Europe), de te faire reconnaître pour mameluck en

chefou bey des beys en Egypte. Ta compagnie de mamelouckx français (dont ils n'avaient de mamelouck que l'habit), que par jonglerie tu conservas à ta suite, avait encore quelque rapport avec certain plan, d'un cerveau creux, que tu n'as cessé de nourrir à l'égard de cette partie de l'Afrique. Mais les temps sont passés où tu pouvais à pleine main disposer des fortunes, et d'un seul mot sacrifier des millions d'hommes. Il faut maintenant te résigner à ton sort.

Infernal bourreau ! digne émule des Nérons, des Caligulas, des Mandrins, des Cartouches ! que tu es perfide, exécrable et criminel ! ! !

(18) Ce brigand-là est tellement ingénieux, tellement inventif dans l'art des scélératesses de tous genres, que dès qu'il vit que le projet qu'il avait conçu de se rendre souverain restait sans effet (à l'aide de sa clique, de son comité infernal de famille à Paris auquel il adressait des instructions pour toutes les occasions qui se présentaient), il fit courir le bruit *que son expédition pour l'Egypte n'est qu'une sorte d'exil de la part du directoire, ou qu'une entreprise tellement périlleuse, qu'on s'est à l'avance promis de ne l'en jamais voir revenir; qu'enfin, le directoire qui le craint, qui le redoute, a voulu le sacrifier en cette démarche hazardeuse, etc., etc.*

La vérité est que, si le directoire l'eût redouté, comme il a eu l'impudeur de le dire et de le faire dire, il avait, à cette époque, assez d'autres moyens pour s'en défaire (ainsi qu'il ne l'ignore point), sans être obligé de sacrifier avec lui plus de 60,000 hommes. La vérité est encore, qu'avant que cet écervelé, cet enthousiaste, avide de folies merveilleuses, eut présenté au directoire son projet sur l'Egypte, et qu'il en eut sollicité et fait solliciter, de cent manières diverses (à titre de récompense pour ses services en Italie), la mise à

exécution, jamais il n'y avait été question d'une pareille chimère, d'une si absurde et injuste entreprise; il n'appartenait qu'à cet assassin de profession d'en concevoir et exécuter le projet avec le sang et l'argent de la France.

(19) On calcule que ce lâche fanfaron a été plus de cent fois provoqué de mettre l'épée à la main pour ses grossièretés, ses emportemens, ses impertinences (avant et depuis qu'il fut général), et qu'il s'en est toujours tiré soit par des gasconnades ou soit par des dénonciations anonymes au moyen de quoi il fesait emprisonner ou guillotiner les gens soi-disant comme s'ils eussent été *aristocrates*. Il en voulait sur-tout aux nobles qui, l'ayant assez long-temps humilié en le fesant manger avec les sergens-majors de l'Ecole-Militaire (seule table où il dut trouver place et ainsi que son origine et son admission à l'école pouvaient le comporter). C'est ce qui l'a déterminé à se jeter à corps perdu dans la révolution, lieu où d'ailleurs il ne pouvait rien perdre.

On assure qu'une certaine personne est encore en possession de deux ou trois pièces sorties de sa plume en ces occasions, dans lequelles son griffonnage, son style barbare, sans ordre, ni français, ni orthographe, ne sont point méconnaissables. Qu'on juge d'après cela ce que ce caméléon, ce basilic, ce sycophante fut dans tous les temps, lui et les siens! Il n'est pas à donter que, mû par la rage, par l'orgueil infernal qui l'anime, que s'il avait pu, en se sauvant dernièrement encore, faire sauter la France et même l'Europe entière, ainsi qu'on le fait d'une mine, il n'eût pas hésité d'y mettre le feu, sur-tout en se mettant à l'écart, selon sa louable coutume.

(20) Il faut cependant convenir que ce monstre joue de bonheur pour arriver à Paris précisément dans un moment où il n'y est nullement attendu par les autorités premières,

et dans un moment où règne parmi elles la plus grande division, ce qui fait que ses intrigues et ses pasquinades militaires et révolutionnaires paraissent être utiles à quelques-uns de ses membres qui, ne le connaissant point au juste, ont l'imprudence de l'employer et de lui confier des forces, par l'effet desquelles il fit en mal tout ce qu'il a fait depuis cette heure, heure si fatale à la France et à l'Europe entière ! car ce qu'il avait fait avant, tout déplorable que ce pouvait être, n'était rien en comparaison du bûcher exécrable sur lequel il a exposé depuis la vie des Français avec leurs fortunes et celles des autres peuples.

On ne doit point douter qu'il n'ait eu le plus grand soin au retour des faibles restes de l'armée dite *d'Orient*, de faire supprimer le registre du conseil de guerre, sur lequel il était condamné, en qualité de déserteur, à être fusillé.

(21) Si Brueix n'eût pas sauté en l'air à Aboukir, et que Kléber n'eût pas, par ses combinaisons atroces, été assassiné, nous aurions appris à temps, sur son compte, des choses qui nous auraient à-la-fois garantis d'être les dupes de son ineptie, de son charlatanisme et de sa perfidie. Mais ils sont morts trop tôt pour eux et pour nous : nous ne pouvons que les regretter.

(22) Tandis qu'il ne devait être que l'agent principal des menées d'une partie du directoire, laquelle avait pour objet d'éloigner l'autre.

(23) Si ces représentans du peuple eussent eu un peu de vertu, de fermeté d'ame, de courage, eussent-ils ainsi laissé réduire leur patrie à la plus abjecte des conditions, puisqu'il est vrai que depuis cette époque jusqu'à ce jour, elle n'a fait que favoriser les vues, les projets, les folies d'un aventurier, d'un étranger, d'un Mandrin, d'un Cartouche ?

(24) Quand l'on veut désigner un être sanguinaire, on la compare au trop fameux Robespierre; mais tout buveur de sang qu'était ce monstre, en fit-il jamais autant répandre que ce bourreau-ci en versa de gaieté de cœur, à l'effet d'arriver à ses fins? Je ne le crois pas : or, il est infiniment au-dessous de l'autre; et je doute même si pour cet objet il ne pourrait point passer pour le *nec plus ultrà* du cannibalisme !!!

(25) Consul! sotte dénomination, au moyen de laquelle il s'assure de plus en plus de la faiblesse du peuple français : car il était si peu sûr de la généralité des dispositions de la nation à son égard, à cet époque, qu'il ne crut pas indigne de sa lâche et infernale politique, de faire circuler le bruit (par ses affidés) *qu'il ne travaillait que pour le rétablissement de la famille des Bourbons* (desquels Bourbons il assassine néanmoins, peu de temps après, le plus noble comme le plus valeureux rejeton); et pour donner plus de force, de crédit à ce bruit perfide et mensonger, il place plusieurs nobles, plusieurs émigrés nouvellement rentrés en France, lesquels eurent la lâcheté criminelle de le servir.

Dans cette même occasion, il fait ouvrir des registres dans toute la France, à l'effet d'y faire consigner le vœu du peuple à son égard (bien que cela ne fût que moutarde après-dîné, puisqu'il s'était déjà fait nommer); mais il est bien surpris, lors de leur dépouillement, de n'y trouver que cinquante-huit mille signatures, bien qu'à cette époque la France comptât près de 32 millions d'habitans. Qu'on juge d'après cela s'il tint son emploi usurpé des Français ou de la force, accompagnée de la perfidie et des ruses les plus viles, les plus méprisables !!!

(26) Pour avoir le prétexte de s'arroger ce titre, et de dire que la France avait besoin d'un chef, d'un maître, il

conçoit le projet le plus horrible. A cet effet, il fait appeler à Paris, par le ministère des gens infâmes et payés pour cela, des personnes qui vivaient paisiblement à l'étranger, telles que les Georges, les Pichegru, etc.

Etant arrivés dans la capitale, il trouve, par les mêmes manœuvres, le moyen de les faire communiquer avec le général Moreau, afin d'avoir au moins, aux yeux du peuple, l'apparence d'un motif pour perdre cet homme (auquel il ne pouvait pardonner, pas plus qu'il ne le fit à Kléber, de l'avoir fortement poussé de mettre le pistolet à la main,) le seul qu'il redoutât à juste titre.

Du même trait il organise la machine infernale (provenant de son fait, de son invention, pouvait-elle avoir une dénomination plus exacte?) dite aussi de la rue St.-Nicaise. C'était la dernière main qu'il avait à mettre aux apprêts d'une prétendue conspiration que lui-même ourdissait contre sa personne abominable, afin d'avoir un prétexte plausible d'envelopper dans un même filet toutes les têtes qui l'ombrageaient, l'inquiétaient, parce qu'elles étaient les seules capables d'entreprendre de le faire cheoir d'où il était.

Il aposte en conséquence quelqu'un pour tirer, au moyen d'une très-longue ficelle, la détente placée sous cette machine, ou pour mieux dire, sous ce baril de poudre à canon. C'est-là que son frère Joseph, déguisé en charetier, fit nuitamment ses premières armes : car c'était lui qui était chargé de tirer la ficelle peu d'instans après le passage en voiture du premier consul. La poudre prend feu, l'explosion est forte, mais ne blesse ni ne tue personne : de sages précautions ayant été prises pour cela. Dans tous les cas, s'il y eût eu quelques victimes de cette atroce combinaison, ce n'eût pu être que parmi les passans, non initiés dans cette trame horrible. On sent que la commisssion de tirer la ficelle, ne pouvait être confiée qu'à son frère aîné, fort

adroit aussi dans tous les tours qui ressortent du sycophantisme : aussi, à titre de récompense, le fait-il, plusieurs années après, *roi d'Espagne et des deux Indes*, sans royaume, cependant.

Sur cet attentat d'apparence, il se fait proclamer empereur; et, en réparation de ce prétendu crime, resté sans effet, le sang ruisselle de toutes parts. L'intrépide Georges, Pichegru et cent autres personnes à caractère sont immolés. Une multitude d'autres victimes, toujours sous le même prétexte, sont nuitamment étranglées ou fusillées; et Moreau est très-heureux d'en être quitte pour être, par un étranger, chassé ignominieusement de sa propre patrie, sous le titre de malfaiteur, auquel on donne des lettres de grâces afin qu'il aille se faire pendre ailleurs.

Le voilà enfin empereur (objet de ses plus chers désirs) et empereur Napoléon! pseudonisme atroce : car il ne porta jamais ce nom en aucune circonstance, et qui plus est, c'est qu'il n'avait jamais été ni lu, ni connu, ni énoncé nulle part, soit verbalement ou soit par écrit. Ce nom n'est donc que d'emprunt, de fabrique, que supposé, ainsi que le furent une multitude de ses actions. Voyez le registre des naissances d'Ajaccio; vous verrez que Nicholas Buonaparte, fils de l'huissier du même nom, est né le 15 août 1769. Voyez les différentes pièces qu'il fournit au ministère de la guerre, durant les premières années de la révolution, vous y verrez Nicholas Buonaparte, et et rien de plus. Pourquoi donc lui conserver une dénomination fausse et de pure composition? Pourquoi se prêter à cette jonglerie de sa part, laquelle avait pour but d'offrir encore en cela une nouveauté aux yeux des imbécilles? qui ignore qu'à l'époque ou il était décidé de prendre le titre d'*Empereur des Gaules* (titre auquel quelques mauvais jeux de mots l'ont fait renoncer), il avait imaginé de se faire appeler *Alpondor*, et que ce n'est qu'a-

près coup qu'il composa celui de *Napoléon* ? A la vérité prétendre le réel des œuvres d'un charlatan déhonté, autant vaudrait-il prétendre à la pierre philosophale ! Cependant, le benin Pie VII, ce pape imbécile qui eut la lâcheté de quitter ses états pour venir à Paris y confirmer l'usurpation du Brigand (par la farce, l'arlequinade, la mascarade du sacre dit *Impérial et Royal*), fut assez complaisant pour extraire la *Notre-Dame* de la légende, à l'effet d'y substituer le prétendu St.-Napoléon (être imaginaire,) le patron actuel des larrons, des voleurs, des assassins.

Aussi, à titre de reconnaissance pour tant de bontés de la part de Sa Sainteté, quelque temps après ces risibles évènemens, le forban dont il est question lui enlève, sans forme de procès, l'héritage de saint Pierre, lui laissant tout au plus ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim, et, de plus, le constitue prisonnier et esclave de ses volontés tyranniques et despotiques.

Ici encore, à l'occasion de son avènement à la couronne, la singerie des registres ouverts par toute la France (à l'effet d'y recueillir le vœu des Français sur cette singulière, sur cette étrange aventure) est renouvelée. Sur 32 millions d'individus, 168 mille signatures (la plupart de ses agens) sont, à sa honte, tout ce qu'il peut se procurer pour légitimer son arrogante et impudente usurpation. Ce désaveu formel de la nation entière (preuve de l'inimitié qu'on lui porte) ne lui en fait point abandonner les fonctions pour cela ; tout au contraire, il multiplie alors ses arlequinades en tous genres, se faisant envoyer des adresses de félicitations des différens départemens, corps, etc. ; se faisant donner des fêtes splendides dans tous les lieux de son passage (toutefois avec les fonds qu'il a soin d'y faire passer à l'avance par la voie des agens qu'il avait créés à cet effet) ; parcourant toutes les côtes, les villes, etc., comme s'il dût tenter la conquête

du ciel et autres jongleries de la sorte, trop multipliées pour être rapportées ici.

(27) Sous le commandement d'un nommé Caulincourt, l'un de ses vils, bas et plats satellites, et naguère encore son espion à Saint-Pétersbourg sous l'emphatique dénomination d'*ambassadeur*.

Peuples honnêtes et souverains légitimes qui recevez de ces prétendus *ambassadeurs*, gardez-vous bien de croire à leurs reliques ! car ils ne sont, à proprement parler, que des loups, des renards, des espions déguisés, et en un mot que les agens du crime personnifié.

Qui croirait que ce Caulincourt fut, dans son enfance, un des plus grands protégés de la maison de Condé (dont il reçut mille bienfaits), de laquelle il causa la destruction par la perte à jamais irréparable de ce pauvre infortuné duc d'Enghien ! ! !

(28) Jamais la France ne se lavera de la lâcheté qu'elle fit paraître en cette occasion. Quoi ! laisser ainsi arracher de son sein l'homme le plus respectable ! le voir couvrir d'opprobre et chasser de chez elle ! Eh ! par qui ? Par un étranger intrigant, ennemi de tout mérite.

(29) Si les Suisses en ont jamais l'occasion, ils se vengeront des injustices et des humiliations qu'on leur a si gratuitement fait supporter, et lesquelles n'étaient encore qu'ébauchées ; car, si le monstre eût réussi dans sa campagne contre Moskou, son projet était d'annexer la Suisse à la France ; d'obliger l'empereur de Russie à reprendre le titre de Czar, et l'empereur d'Autriche, celui de roi de Bohême et de Hongrie (l'Autriche devant par lui être donnée à la Bavière), de manière qu'il fût en Europe le seul qui pût s'intituler empereur.

(30) Et plus tard, ils ont la douleur de se voir réunir à la France par ce que l'intru (perclu de presque toutes ses facultés par la vie dissolue qu'il a menée), que le brigand leur avait donné pour roi, ne la spoliait, ne la ruinait pas assez lestement.

(31) Après avoir servi en qualité de garçon de cuisine à la bouche de Penthièvre, Murat prit du service dans un régiment de dragons. Peu de temps après il fut fait brigadier, puis maréchal-des-logis, et enfin sous-lieutenant à la révolution. C'est cependant cet homme, beau-frère du monstre, qui a eû aussi l'impudence de s'asseoir sur le trône des Bourbons en s'intitulant *Roi de Naples et des Deux Siciles*, et ensuite de faire la plus sotte et la plus insigne des guerres à l'Autriche, laquelle, en six semaines de temps, l'a rayé du catalogue des rois de fabrique. La fortune de ces gens-là n'ayant eu lieu que par suite de leurs jongleries impertinentes (jointes à la faiblesse et à l'imbécilité des peuples), ne pouvait guère être de longue durée.

(32) Deux cent quarante millions de francs (l'épuisement, la ruine de la France), passent le plus follement et le plus bêtement dans la construction d'une multitude de batelets propres à être mis au feu peu de temps après. Eh! c'était avec cela qu'il prétendait conquérir l'Angleterre? Quel pauvre calcul! qu'il a fallu d'hommes et d'argent pour pallier ses sottises en tous genres, et lui procurer les succès qu'il a souvent obtenus! Il fallait que la France fût aussi riche qu'elle l'était sous tous les rapports, pour fournir à tant d'énormes sacrifices que ce scélérat a dû faire pour opérer, quoi? son expulsion et la rentrée de la France dans ses anciennes limites, (outre la visite que les alliés firent deux fois à Paris, ce qui tarira à jamais les ressources du royaume). Mais que lui importe, lui qui n'a rien à perdre, qui n'est pas Fran-

çais, qui, il y a 25 ans, n'avait pas de culottes aux fesses à moins qu'il ne les eût extorquées, et qui, enfin, s'excuse de toutes ses ineptes entreprises, de ses défaites, en se bornant de crier à la trahison : car, après avoir dépleuplé la France, il s'est encore figuré qu'il fallait que le reste des estropiés, des vieillards, des femmes et des enfans allassent de leur nombre obstruer les routes afin de retarder de quelques heures la marche des alliés ; et, parce que tous ces gens-là ne se sont point fait exterminer jusqu'au dernier, il dit qu'on l'a trahi..... Ce qui t'a trahi, c'est ton immodération, ta soif pour le sang ; mais sur-tout tes lâchetés, tes perfidies, et par-dessus tout, ton ineptie, rien que ton ineptie.

(33) Si les français eussent été un peu conséquens (lorsqu'il avait l'impudence de leur dire dans ses gazettes mensongères et traîtresses à la fois, dans ses bulletins criminels et imposteurs, que les pertes qu'il essuyait dans ses armées étaient à-peu-près de nulle valeur) ils lui auraient demandé au moins ce qu'étaient devenus les millions d'hommes par eux fournis depuis quelques années (non compris les très-nombreux auxiliaires d'étrangers que la force avait réunis sous ses bannières), et où étaient passées encore les deux ou trois conscriptions, chacune de 80 mille hommes (ou enfans), fournies tous les ans, bien cependant que ses armées ne fussent jamais plus considérables. Il fallait donc qu'il les dévorât en secret, si effectivement ils n'étaient ou moissonnés par le fer de leurs adversaires, ou s'ils ne périssaient point de fatigues, de misères, de maladies, etc., etc.

Si lorsqu'il avait également l'impudence de vanter publiquement (par la voie d'impression) le prétendu état prospère de ses finances, les Français (ses dupes en tout) auraient eu de même la présence d'esprit de lui dire : « Dans ce cas, pour-

« quoi donc les traites fournies un an à l'avance par les rece-
« veurs-généraux, pour la masse totale des contributions de
« l'année suivante, sont-elles par toi (et à grande perte) vendues
« sur la place des six, huit et dix mois avant leur échéance?
« Pourquoi, si tu es si riche que tu as l'audace de l'annoncer
« afin de tromper l'étranger sur ta situation, (étranger qui ne
« s'y trompe pas plus que quand dernièrement dans ta dé-
« tresse, dans ta terreur tu disois avoir 850 mille hommes de
« troupes de ligne; et deux millions deux cent mille gardes na-
« tionaux armés et commandés par d'anciens officiers cou-
« verts d'honorables cicatrices) imposes-tu chaque jour de
« nouvelles contributions? Pourquoi ces garnisaires (l'oppro-
« bre du genre humain) ne désemparent-ils point de la chau-
« mière du pauvre, d'où ils font, sans pitié, vendre jusqu'au
« dernier ustensile pour satisfaire aux charges énormes dont
« tu accables les habitans? Pourquoi donc enfin ces clameurs,
« ces gémissemens causés par tant d'exactions ordonnées par
« toi; toi qui naguère n'avait pas de quoi couvrir ta nudité
« si l'on ne t'en eût fait la charité, ou si tu ne l'eus dérobé?
« Si tu te fus rappelé cet état précédent, peut-être que ton
« cœur de tigre eût été touché des larmes de sang que tu fai-
« sais répandre par tant de peuples opprimés, et vilement;
« lâchement trompés par toi.

« Mais par hasard, n'aurais-tu point caché les trésors im-
« menses qui te sont passés par les mains depuis l'époque de
« ton usurpation jusqu'à cette heure? Tu te défies déjà depuis
« bien long-temps du dénouement de tes infâmes tragédies,
« et continues (ainsi que tes frères et toute ta clique) à faire
« passer à l'étranger des sommes énormes que tu places sous
« des noms supposés.

« Mais vous avez beau faire, le ciel fera justice de tant d'a-
« trocités; et je vois venir le jour où, chassés tous d'un pays
« où vous n'avez fait que des dupes et des victimes; vous n'au-

« rez pas une pierre pour y reposer vos têtes à jamais coupa-
« bles, à jamais criminelles, si ce n'est dans l'horreur et les
« ténèbres des cachots....Ainsi soit-il ! ! ! »

(54) Dans peu de jours il ne sera sans doute pas difficile à l'auteur de prouver qu'il entre pour beaucoup, et peut-être pour tout, dans les mesures prises par l'amirauté anglaise pour intercepter l'ogre et l'obliger à se jeter entre les mains du capitaine Maitland, lequel a, tout récemment, ramené ce même auteur de la Zone-Torride, sur la frégate *la Piqué*.

FIN.

10

PIÈCES

RELATIVES AU TRAITEMENT

ÉPROUVÉ PAR

NAPOLÉON BONAPARTE,

DANS L'ILE DE STE.-HÉLÈNE,

SAVOIR :

Appel de M. SANTINE,

HUISSIER DU CABINET DE NAPOLÉON,

À LA NATION ANGLAISE ;

Lettre du Général COMTE MONTHOLON, au Général Anglais SIR HUDSON LOWE, Gouverneur de cette Ile ;

ET

LE RAPPORT DÉTAILLÉ DE LA DISCUSSION QUI A EU LIEU

DANS LA CHAMBRE DES PAIRS D'ANGLETERRE,

LE 18 MARS 1817, SUR LA MOTION

DE LORD HOLLAND.

Prix 1 franc, 50 cent.

BRUXELLES :

Imprimé et Publié par T. PARKIN,
Editeur du PHILANTHROPIST.

1817.

APPEL

A LA

NATION ANGLAISE

PAR M. SANTINE. — pseud.

Si j'avais pu balancer à remplir le devoir de parler de mon malheureux maître, j'y eusse bientôt été encouragé en voyant les sentimens généreux et compatissans que mon premier récit de ses souffrances excitait dans le cœur des anglais; et je suis bien persuadé qu'une telle nation n'aura qu'à connoître les faits pour adoucir un traitement qui non-seulement rend amère, mais menace la vie de mon maître, et laisserait une tache au pays auquel il se rendit par choix et plein de confiance en son honneur et en sa magnanimité.

Je prendrai garde d'abuser de la pitié de ceux à qui je m'adresse, par l'exagération ou le mensonge. Je me bornerai à raconter des faits appuyés de documens à leur suite. En me décidant à cette mesure, je me repose sur la protection de la nation anglaise, ayant la conscience de n'être coupable d'aucune calomnie, et même de l'intention d'offenser qui que ce soit. J'ai pensé qu'un appel à l'humanité et aux lois des nations serait écouté, quoiqu'il soit fait par un homme né dans une humble condition, en faveur de la grandeur malheureuse.

Je suis natif de l'île de Corse; j'ai pris du service, à l'âge de treize ans, dans le bataillon des tirailleurs de mon pays: j'ai assisté aux batailles d'Ulm, d'Austerlitz, de Jena, de Preusch-Elau, de Friedland, de Ratisbonne, d'Eckmuhl,

d'Aspern, d'Ypersberg, de Wagram, et enfin à la bataille de Polark, après laquelle je quittai le métier de soldat pour celui de courier. Quand l'Empereur quitta Fontainebleau pour l'île d'Elbe, je me décidai à le suivre sans m'inquiéter *du rang* où je pourrais lui continuer mes services. Peu de temps après notre arrivée, m'étant présenté à l'Empereur, il reconnut un ancien soldat qui avait toujours fait son devoir, et il eut la bonté de m'accorder la place d'*huissier* de son cabinet et gardien du porte-feuille. Je rentrai en France, en 1815, à la suite de l'Empereur, et après la bataille de Waterloo, je l'accompagnai à Rochefort, et à bord du vaisseau anglais le *Bellérophon*. Enfin, je fus du petit nombre de fidèles serviteurs de Sa Majesté, qui eurent le bonheur de le suivre à Ste.-Hélène, où mon service près de sa personne dura près d'un an.

A son arrivée, l'Empereur se logea dans la maison d'un négociant nommé Balcombe, et y passa environ deux mois; elle n'était ni propre, ni commode; mais ce n'était pas la faute du chevalier Cockburn; dans toutes les occasions, il concilia le devoir de sa place avec les égards et la délicatesse dus au malheur et au rang de son auguste prisonnier.

Delà, l'Empereur fut transféré à Longwood, ferme de la Compagnie des Indes, chétif asile où il est encore! Sa chambre à coucher est à peine assez grande pour un lit et quelques chaises. Le toît de cette baraque est en papier goudronné, qui commence à pourrir, et laisse filtrer l'eau des pluies et des rosées. Avec tant d'inconvéniens, la maison est encore infectée de rats, qui dévorent tout; tout le linge de l'Empereur, même celui qui lui fut envoyé d'Angleterre en a été rongé, et il est complétement abîmé; faute d'armoire, on le laisse exposé sur le plancher, et lorsque l'Empereur est à dîner, on les voit parcourir l'appartement, et même passer entre ses jambes.

Il est tout-à-fait faux qu'il ait été construit une maison pour l'Empereur, laquelle, comme on l'a dit ici, aurait été envoyée d'Angleterre. A la vérité, il y est arrivé quelques charpentes, mais le gouverneur a déclaré qu'aucune maison ne serait bâtie avant trois ou quatre ans.

L'Empereur établi à Longwood, le chevalier Cockburn apporta l'économie la plus expresse dans chaque branche de la dépense; l'Empereur, cependant, ne manqua jamais du nécessaire, et l'amiral avait toujours soin qu'on ne refusât rien de ce qui était indispensable, conformément au local, à la personne de l'Empereur, et au devoir dont il fut responsable.

Ce n'est pas de l'économie que le nouveau gouverneur a apporté dans la maison de l'Empereur, c'est la disette.

On se rappelle que le gouverneur s'est seul chargé de l'entretien de Napoléon et de sa suite. Les provisions qu'il fournit sont toujours en quantité trop petite, et encore, bien

souvent, sont-elles de mauvaise qualité. Lorsque, dans ce dernier cas, le maître-d'hôtel de l'Empereur (Cipriani) s'est vu forcé de les renvoyer, elles n'ont jamais été remplacées par d'autres qui fussent mangeables, et il a fallu attendre jusqu'au lendemain pour la provision journalière.

Il est arrivé bien souvent qu'étant tout-à-fait dépourvu de viande pour le dîner de l'Empereur, le maître-d'hôtel m'envoya acheter un mouton, que je payai *quatre guinées*, et bien des fois je ne pus trouver que du *porc*, pour en faire de la soupe.

Le capitaine Poppleton, du cinquante-troisième régiment, chargé de la surveillance de l'Empereur, s'il est homme d'honneur, comme je le crois, pourra attester qu'il prêta souvent de la bougie pour éclairer cette demeure de désolation, comme aussi du pain, du beurre, des poulets, et jusqu'à du sel. J'étais même dans l'habitude, par nécessité, de me rendre furtivement au camp anglais, pour acheter du beurre, des femmes des soldats, sans quoi l'Empereur serait resté, tout un jour, sans déjeûner et même sans dîner.

Le gouverneur lui avait donné sept domestiques pour le servir. L'Empereur se trouva forcé d'en congédier quatre, *faute de pouvoir leur donner à manger*, sur quoi le gouverneur accorda ces rations de soldats, aux trois qui restaient.

Que de fois aussi, le maître-d'hôtel Cipriani *acheta les rations de pain* de ces trois domestiques, qui le recevaient du camp, à défaut des provisions pour l'Empereur et sa suite, lesquelles n'arrivaient pas.

C'est un fait qui paraitra incroyable, mais qui n'est que trop vrai; *l'Empereur est borné à une bouteille de vin par jour.* Le maréchal et Madame Bertrand, le général Montholon et sa femme, le général Gourgaud et le comte de Las Cazas, ont aussi chacun leur bouteille.

Le maréchal Bertrand a trois enfans, M. de Montholon deux, et M. de Las Cazas un âgé de 15 à 16 ans, et à toutes ces bouches, le gouverneur *n'accorde point de ration.*

Dans cet état de choses, l'Empereur se vit forcé de vendre toute son argenterie pour subvenir aux premières nécessités de la vie. Ce fut moi-même qui la brisai toute en morceaux, avant de l'envoyer au marché. Les fonds que la vente produisit, furent déposés par ordre du gouverneur entre les mains de M. Balcombe, sans que l'Empereur ait pu en toucher un sou.

Lorsque le maitre-d'hôtel, dans la nécessité de suppléer à l'insuffisance des vivres fournis par le gouverneur, en achète lui-même (ce qui arrive tous les jours,) il ne peut en payer le prix qu'avec des bons sur M. Balcombe.

Si je ne réussissais pas, me levant à la pointe du jour, à tuer avec mon fusil quelques tourterelles aux alentours de la demeure, l'Empereur n'avait rien pour déjeûner, les vivres

n'arrivant, d'ordinaire, à Longwood qu'à deux ou trois heures après-midi ; et quand ils étaient de si mauvaise qualité que le maitre-d'hôtel les renvoyait, l'Empereur se nourrissait de ma petite chasse. Dans ces occasions, son cuisinier se trouvait heureux d'avoir avec lui quelques tablettes, qu'il avait apportées de Paris, dont il faisait un bouillon pour l'Empereur.

Il n'y a point d'eau potable à Longwood ; mais, à la distance de 1200 verges, il y en a de la bonne, qui pourrait être conduite jusque dans la baraque même de l'Empereur avec une dépense d'environ 12 à 15 cent francs.

La maison n'est pourvue que de l'eau qu'on va chercher à cette fontaine ; elle n'est ouverte qu'une fois par jour ; le reste du temps elle est fermée à clef. Elle est gardée par quelque officier anglais, qui s'y trouve rarement au moment où l'on a besoin d'y puiser. Il y a bien un conduit qui mène l'eau au camp des Anglais, mais on n'a pas cru nécessaire de faire autant pour le malheureux Napoléon.

J'épargne à la nation anglaise, si humaine et si grande, la peinture d'autres insultes et des humiliations auxquelles l'Empereur se trouve exposé, et les griefs de l'Empereur envers le gouverneur Sir Hudson Lowe. Je me bornerai à dire, qu'il s'est permis de l'offenser au point, qu'à la dernière visite qu'il lui rendit, et où je fus présent, l'Empereur lui dit : " N'avez-vous donc pas fini de m'insulter ! sortez de ma pré- " sence, que je ne vous voie plus, à moins que vous ne receviez " ordre de votre gouvernement de m'assassiner ; alors " vous me trouverez prêt à vous découvrir ma poitrine. " Mon corps est dans vos mains ; vous pouvez verser mon " sang !"

Le climat de Longwood est des plus malsains, tout y est extrême, l'humidité, le vent et la chaleur.

L'amiral Cockburn avait accordé ponr les promenades de l'Empereur, une enceinte de plus de deux lieues à la ronde ; mais le gouvernement actuel l'a depuis, sans aucun motif, réduit à moins d'une demi lieue.

Les inconvénients du climat de Longwood, et surtout l'humidité dominante à laquelle l'Empereur est exposé, a considérablement altéré sa santé, et c'est l'opinion de son médecin Anglais, qu'il ne peut y séjourner un an encore sans exposer ses jours.

L'Empereur ayant vendu son argenterie, a pu se dispenser des services du chef d'argenterie, et ayant diminué le nombre de ses chevaux, faute de fourrages, il a licencié un des deux piqueurs qu'il avait à son service, et n'ayant plus de cabinet, l'*huissier* lui est devenu également superflu ; ainsi il a jugé à propos de me congédier, d'autant plus que les objets de première nécessité pour sa maison, diminuent tous les jours.

Le colonel Poniatowski a été éloigné de l'île par ordre du Gouverneur.

Nous quittâmes Ste.-Hélène le 28 Octobre, à bord de la frégate anglaise l'*Orontes*, et après avoir été au Cap de Bonne Espérance, nous revinmes à l'île de Ste.-Hélène. Nous y restâmes quelques jours, mais sans qu'on nous permit de débarquer. L'Empereur ayant été informé de notre retour, nous fit acheter, dans la ville de St.-James, des provisions pour notre voyage en Angleterre, qu'on nous fit parvenir à bord. Nous avons été obligés de renvoyer à terre le *live stock*, le capitaine voulant nous obliger de les tuer sur-le-champ. Quant au vin, nous n'en avons point bu, ne voulant pas nous soumettre à nous voir distribuer en ration par le Capitaine, comme il prétendait faire, ce cadeau de l'Empereur, qui nous appartenait en plein droit.

Enfin le 25 Février, nous arrivâmes à Portsmouth, d'où je me suis rendu à Londres pour remplir le devoir pénible, mais sacré, dont je m'acquitte, en publiant cette relation.

LETTRE

Du Général Comte de MONTHOLON *adressée, par Ordre de l'Empereur* NAPOLÉON, *à Sir* HUDSON LOWE, *Gouverneur de S. M. Britannique à l'Isle Ste.-Hélène.*

Ce 25 Août, 1816.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai reçu le Traité du 3 Août 1815, conclu entre Sa Majesté Britannique, l'Empereur d'Autriche, l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse, qui étoit joint à votre lettre du 23 Juillet.

L'Empereur Napoléon proteste contre le contenu de ce Traité; il n'est point prisonnier de l'Angleterre. Après avoir abdiqué entre les mains des représentans de la nation, au *profit de la Constitution adoptée par le Peuple Français, et en faveur de son fils*, il s'est rendu volontairement et librement en Angleterre, pour y vivre en particulier dans la retraite, sous la protection des lois britanniques. *La violation de toutes les lois ne peut pas constituer un droit.* De fait la personne de l'Empereur Napoléon se trouve au pouvoir de l'Angleterre, mais de fait ni de droit il n'a été, ni n'est au pouvoir de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse, même selon les lois et coutumes de l'Angleterre, qui n'a jamais fait entrer dans la balance des prisonniers les Russes, les Autrichiens, les Prussiens, les Espagnols, les Portugais, quoiqu'unie à ces puissances par des traités d'alliance, et faisant la guerre conjointement avec elles.

La Convention du 2 Août, faite quinze jours après que l'Empereur Napoléon étoit en Angleterre, ne peut avoir en droit aucun effet; elle n'offre que le spectacle de la coalition des quatre plus grandes Puissances de l'Europe pour l'oppression d'*un seul homme*—coalition que désavoue l'opinion de tous les peuples, comme tous les principes de la saine morale.

Les Empereurs d'Autriche et de Russie, et le Roi de Prusse n'ayant, de fait ni de droit, aucune action sur la personne de l'Empereur Napoléon, ils n'ont pu rien statuer relativement à lui.

Si l'Empereur Napoléon eût été au pouvoir de l'Empereur d'Autriche, ce Prince se fût souvenu des rapports que la religion et la nature ont mis *entre un père et un fils*—rapports qu'on ne viole jamais impunément.

Il se fût ressouvenu que *qnatre fois* Napoléon lui a restitué son trône : à Léoben, en 1797, et à Luneville en 1814; que ses armées étoient sous les murs de Vienne, à Pres-

bourg, en 1806, et à Vienne en 1809, lorsque ses armées étoient maîtresses de la capitale et des trois-quarts de la monarchie. Ce Prince se fût ressouvenu des protestations qu'il lui fit au bivouac de Moravie en 1806, et à l'entrevue de Dresde en 1812.

Si la personne de l'Empereur Napoléon eût été au pouvoir de l'Empereur Alexandre, il se fût ressouvenu des liens d'amitié contractés à Tilsit, à Erfurt, et *pendant douze ans d'un commerce journalier.*

Il se fût ressouvenu de la conduite de l'Empereur Napoléon le lendemain de la bataille d'Austerlitz, où pouvant le faire *prisonnier* avec les débris de son armée, il se contenta de sa parole et lui laissa opérer sa retraite. Il se fût ressouvenu des dangers que, personnellement, l'Empereur Napoléon a bravés pour éteindre l'incendie de Moscou et lui conserver cette capitale; certes, ce Prince n'eût pas violé les devoirs de l'amitié et de la reconnaissance, envers un ami dans le malheur.

Si la personne de l'Empereur Napoléon eût été même au pouvoir du Roi de Prusse, ce Souverain n'eût pas oublié qu'il a dépendu de l'Empereur, après la bataille de Friedland, de placer un autre Prince sur le trône de Berlin. Il n'eût point oublié devant un ennemi désarmé les protestations de dévouement et les sentimens qu'il lui témoigna, en 1812, aux entrevues de Dresde.

Aussi voit-on, par les articles 2 et 5 dudit Traité du 2 Août, que ne pouvant influer en rien sur le sort de la personne de l'Empereur Napoléon, qui n'est pas en leur pouvoir, ces Princes s'en rapportent à ce que fera là-dessus Sa Majesté Britannique, qui se charge de remplir toutes les obligations. Ces Princes ont reproché à l'Empereur Napoléon d'avoir préféré la protection des lois anglaises à la leur. Les fausses idées que l'Empereur Napoléon avoit de la libéralité des lois anglaises, et de *l'influence de l'opinion d'un peuple grand, généreux et libre sur son gouvernement*, l'ont décidé à préférer la protection de *ses* lois à celle de son *beau-père* ou de son ancien ami. L'Empereur Napoléon a toujours été le maître de faire assurer ce qui lui étoit personnel par un traité diplomatique, soit en se remettant à la tête de l'armée de la Loire, soit en se mettant à la tête de l'armée de la Gironde, que commandait le général Clausel. Mais ne cherchant désormais que la retraite et la protection des lois d'une nation libre, soit Anglaises, soit Américaines, toutes stipulations lui ont paru inutiles. Il a cru le peuple anglais plus lié par sa démarche franche, noble, et pleine de confiance qu'il ne l'eût pu être par les traités les plus solennels. Il s'est *trompé*, mais cette erreur fera à jamais rougir les *vrais* Bretons ; et dans les générations futures *elle sera une preuve de la déloyauté* de *l'administration anglaise.*

Des commissaires Autrichien et Russe sont arrivés à Ste.-

Hélène. Si leur mission a pour but de remplir une partie des devoirs que les Empereurs d'Autriche et de Russie ont contractés par le Traité du 2 Août, et de veiller à ce que les agens anglais, dans une petite colonie au milieu de l'Océan, ne manquent pas aux égards dus à un Prince lié avec eux par les liens de *parenté* et par tant d'autres rapports, on reconnoît dans cette démarche des marques du caractère de ces deux Souverains : mais vous avez, Monsieur, assuré que ces commissaires n'avoient ni *le droit ni le pouvoir* d'avoir *aucune opinion sur tout ce qui peut se passer sur ce rocher !*

Le ministère anglais a fait transporter l'Empereur Napoléon à Ste.-Hélène, à 2000 lieues de l'Europe. Ce rocher, situé sous le tropique, à 500 lieues de tout continent, est soumis à la chaleur dévorante de cette latitude ; il est couvert de nuages et de brouillards les trois-quarts de l'année ; c'est à-la-fois le pays le plus sec et le plus humide du monde ; ce climat est le plus contraire à la santé de l'Empereur. C'est la haine qui a présidé au choix de ce séjour, comme aux instructions données par le ministère anglais aux officiers commandant dans ce pays.

On leur a ordonné d'appeler l'Empereur Napoléon " Général," voulant l'obliger à reconnoître qu'il n'a jamais régné en France.

Ce qui l'a décidé à ne pas prendre un nom d'incognito, comme il y étoit résolu en sortant de France ; Premier Magistrat à vie de la République sous le titre de *Premier Consul*, il a conclu les préliminaires de Londres et le Traité d'Amiens avec le Roi de la Grande-Bretagne ; il a reçu, pour *Ambassadeurs*, Lord Cornwallis, M. Merry, Lord Whitworth, qui ont séjourné en cette qualité *à sa cour*. Il a accrédité auprès du *Roi d'Angleterre* le Comte Otto et le Général Andréossi, qui ont resided comme ambassadeurs à la cour de Windsor. Lorsqu'après un échange de lettres entre les ministères des affaires étrangères des *deux monarchies*, Lord Lauderdale vint à Paris muni des pleins-pouvoirs du Roi d'Angleterre, il traita avec les plénipotentiaires munis des pleins-pouvoirs de l'*Empereur Napoléon*, et séjourna plusieurs mois à la *cour des Tuileries*. Lorsque depuis, à Chatillon, Lord Castlereagh signa l'ultimatum *que les Puissances Alliées* présentèrent aux *plénipotentiaires de l'Empereur Napoléon*, il reconnut *par-là la quatrième dynastie*.

Cet ultimatum étoit *plus avantageux* que le Traité de Paris, mais on exigeoit que la France renonçât à la Belgique et à la rive gauche du Rhin, ce qui étoit contraire aux propositions de Francfort et aux proclamations des Puissances Alliées ; ce qui étoit contraire au serment par lequel, à son sacre, l'Empereur avoit *juré l'intégrité de l'empire*. L'Empereur pensoit alors que les limites naturelles étoient nécessaires à la garantie de la France, comme à l'équilibre de l'Europe ; il pensoit que la nation française, dans les circonstances où

elle se trouvoit, devoit plutôt courir toutes les chances de la guerre que de s'en départir.

La France eût obtenu cette intégrité et avec elle conservé son honneur, *si la trahison n'était venue au secours des alliés.*

Le Traité du 2 Août, l'Acte du Parlement Britannique, appelent l'Empereur Napoléon, *Buonaparte*, et ne lui donnent que le titre de Général. Le titre de *Général* Buonaparte est sans doute éminemment glorieux; l'Empereur le portoit à Lodi, à Castiglione, à Rivoli, à Arcole, à Leoben, aux Pyramides, à Abonkir; mais depuis dix-sept ans il a porté celui de *Premier Consul* et d'*Empereur*; ne le nommer maintenant que *Général*, ce seroit convenir qu'il n'a été ni *premier magistrat* de la république, ni *souverain de la quatrième* dynastie. Ceux qui pensent que les nations sont des troupeaux qui, de *droit divin, appartiennent à quelques familles*, ne sont ni du siècle, ni même *dans l'esprit de la législature anglaise, qui changea plusieurs fois l'ordre de sa dynastie, parce que de grands changemens survenus dans les opinions, auxquels n'avoient pas participé les princes régnans, les avoient rendus ennemis du bonheur et de la grande majorité de cette nation. Car les rois ne sont que des magistrats héréditaires* qui n'existent *que pour le bonheur des nations*, et non *les nations pour la satisfaction des rois.*

C'est le même esprit de haine qui a ordonné que l'Empereur Napoléon ne pût écrire, ni recevoir aucune lettre sans qu'elle soit ouverte et lue par les ministres anglais et les officiers de Ste. Hélène.

On lui a par-là interdit la possibilité de recevoir des nouvelles de sa mère, de sa *femme*, de son *fils*, de ses *frères:* et lorsque voulant se soustraire aux inconvéniens de voir ses lettres lues par des officiers subalternes, il a voulu envoyer des *lettres cachetées au Prince Régent*, on a répondu qu'on ne pouvoit se charger que de laisser passer des lettres ouvertes; que telles étoient les instructions du ministre. Cette mesure n'a pas besoin de réflexions; elle donnera d'étranges idées de l'esprit de l'administration qui l'a dictée; elle seroit désavouée à Alger. Des lettres sont arrivées pour des officiers généraux de la suite de l'Empereur, elles étoient décachetées et vous furent remises; vous ne les avez pas communiquées, parce qu'elles n'étoient pas passées par le canal du ministre anglais. *Il a fallu leur faire refaire quatre mille lieues*, et les officiers eurent la douleur de savoir *qu'il existoit sur ce rocher des nouvelles de leur femme, de leur mère, de leurs enfans, et qu'ils ne pourroient les connoître que dans six mois.— Le cœur se soulève!!* On n'a pas pu obtenir d'être abonné au *Morning-Chronicle*, au *Morning-Post*, à quelques journaux français; de temps à autre, on fait passer à Longwood quelques numéros dépareillés du *Times*. Sur la demande faite à bord du *Northumberland*, on a envoyé quelques livres; mais tous ceux relatifs aux affaires des dernières années en

ont été soigneusement écartés. Depuis, on a voulu correspondre avec un libraire de Londres, pour avoir directement des livres dont on pouvoit avoir besoin et ceux relatifs aux événemens du jour ; on l'a empêché ; un auteur anglais ayant fait un voyage en France, et l'ayant imprimé à Londres, prit la peine de vous l'envoyer pour l'offrir à l'*Empereur*, mais vous n'avez pas cru pouvoir le lui remettre, parce qu'il ne vous étoit pas parvenu par la filière de votre gouvernement. On dit aussi que quelques autres livres envoyés par leurs auteurs, n'ont pu être remis, parce qu'il y avoit sur l'inscription de quelques-uns, à *l'Empereur Napoléon*, et sur d'autres à *Napoléon-le-Grand*. Le ministre anglais n'est autorisé à ordonner aucune de ces vexations : la loi, *quoiqu'unique*, *du Parlement Britannique*, considère l'Empereur Napoléon comme *prisonnier de guerre* ; or jamais on n'a défendu aux prisonniers de guerre de s'abonner aux *journaux*, de recevoir les *livres qui s'impriment : une telle défense n'est faite que dans les cachots de l'Inquisition.*

L'Isle de Ste. Hélène a dix lieues de tour ; elle est inabordable de toutes-parts ; des *bricks* enveloppent la côte, des postes placés sur le rivage peuvent se voir de l'un à l'autre, et rendent impraticables les communications avec la mer. Il n'y a qu'un seul petit bourg, James-Town, où mouillent et d'où s'expédient les bâtimens. Pour empêcher un individu de s'en aller de l'île, il suffit de cerner la côte par terre et par mer ; en interdisant l'intérieur de l'île, on ne peut donc avoir qu'un but, celui de priver d'une promenade de huit ou dix milles, qu'il seroit possible de faire à cheval, et dont, d'après la consultation des hommes de l'art, la privation abrège les jours de l'Empereur.

On a établi l'Empereur dans la position de Longwood, exposé à tous les vents, terrain stérile, inhabité, sans eau, n'étant susceptible d'aucune culture. Il y une enceinte d'environ douze cents toises ; à onze ou douze cents toises incultes sur un mamelon on a établi un camp ; on vient d'en placer un autre à-peu-près à la même distance, dans une direction opposée, de sorte qu'au milieu de la chaleur du tropique, de quelque côté qu'on regarde, on ne voit que des camps.

L'Amiral Malcolm ayant compris l'utilité dont, dans cette position, une tente seroit pour l'Empereur, en a fait établir une par ses matelots, à vingt pas en avant de la maison ; *c'est le seul endroit où l'on puisse trouver de l'ombre.* Toutefois l'Empereur n'a lieu que d'être satisfait de l'esprit qui anime les officiers et soldats du brave 53e, comme il l'avoit été de l'équipage du *Northumberland*. La maison de Longwood a été construite pour servir de grange à la ferme de la compagnie : depuis, le sous-gouverneur de l'île y a fait établir quelques chambres ; elle lui servoit de maison de campagne, mais elle n'était en rien convenable pour une

habitation. Depuis un an qu'on y est, on a toujours travaillé, et l'Empereur a constamment eu l'incommodité et l'insalubrité d'habiter une maison en construction. La chambre dans laquelle il couche est trop petite pour contenir un lit d'une dimension ordinaire, mais toute bâtisse à Longwood prolongerait l'incommodité des ouvriers. Cependant dans cette misérable île, il existe de belles positions, offrant de beaux arbres, des jardins, et d'assez belles maisons, entre autres *Plantation-House*, mais les *instructions positives du ministère* vous interdisent de donner cette maison, ce qui eût épargné beaucoup de dépenses à votre trésor, dépenses employées à bâtir à Longwood des cahuttes couvertes en papier goudronné, et qui déjà sont hors de service. Vous avez interdit toute correspondance entre nous et les habitans de l'île, vous avez mis de fait la maison de Longwood au *secret*, vous avez même entravé les communications avec les *officiers de la garnison*. On semble donc s'être étudié à nous priver du peu de ressources qu'offre ce misérable pays, et nous y sommes comme nous le serions sur le rocher inculte et inhabité de l'Ascension.

Depuis quatre mois que vous êtes à Ste.-Hélène, vous avez, Monsieur, empiré la position de l'Empereur. Le comte Bertrand vous a observé que vous violiez même la loi de votre législature, que vous fouliez aux pieds les droits des officiers généraux prisonniers de guerre ; vous avez répondu que vous ne reconnoissiez que la lettre de vos instructions, qu'elles étoient pires encore que ne nous paroissoit voitre conduite.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le général,

Votre très-humble

et obéissant serviteur,

(Signé,) Le général

Comte de MONTHOLON.

P. S. J'avais signé cette lettre, Monsieur, lorsque j'ai reçu la vôtre du 17. Vous y joignez le compte par aperçu d'une somme annuelle de vingt mille livres sterlings, que vous jugez indispensable pour subvenir aux dépenses de l'établissement de Longwood, *après avoir fait toutes les réductions que vous avez cru possibles*. La discussion de cet aperçu ne peut nous regarder en aucune manière. La table de l'Empereur est à peine le stricte nécessaire, tous les approvisionnemens sont de mauvaise qualité, quatre fois plus chers qu'à Paris. *Vous demandez à l'Empereur un fond de douze mille livres sterlings*, votre gouvernement ne vous allouant que *huit* mille livres sterlings pour toutes ces dépenses. J'ai eu l'honneur de vous dire, que l'Empereur n'avoit pas de fonds, que, depuis un an, *il n'avait reçu ni écrit aucune lettre, et* qu'il ignorait complettement tout ce qui se passe ou a pu se passer en Europe.

Transporté violemment sur ce rocher à deux mille lieues,

sans pouvoir recevoir ou écrire aucune lettre, il se trouve aujourd'hui entièrement à la discrétion des agens Anglais.

L'Empereur a toujours désiré et désire pourvoir lui-même à toutes ses dépenses quelconques, et il le fera aussitôt que vous le lui rendrez possible, en levant l'interdiction faite aux négocians de l'île de servir à sa correspondance, et qu'elle ne sera soumise à aucune inquisition de votre part, ni d'aucun de vos agens : dès que l'on connoîtra en Europe les besoins de l'Empereur, les personnes qui s'intéressent à lui, enverront les fonds nécessaires pour y pourvoir.

La *lettre de Lord Bathurst*, que vous m'avez communiquée, fait naître d'étranges idées. Vos ministres ignoroient-ils donc, que le spectacle d'un *grand-homme aux prises avec l'adversité* est le spectacle le plus sublime; ignoroient-ils que Napoléon à Ste.-Hélène, au milieu des persécutions de toute espèce, auxquelles il n'oppose que de la fermeté, *est plus grand, plus sacré, plus vénérable, que sur le premier trône du monde, où si long-temps il fut l'arbitre des Rois.*

Ceux qui, dans cette position, manquent à Napoléon, n'avilissent que leur *propre caractère et la nation qu'ils représentent.*

(Signé,) Le général
Comte de MONTHOLON.

Débats qui ont eu lieu dans la Chambre des Pairs en Angleterre, dans sa séance du 18 Mars 1817, sur la motion faite par l'honorable Lord HOLLAND, *relativement à la manière dont* NAPOLEON BUONAPARTE *est traité dans l'île de Ste.-Hélène.*

LORD HOLLAND déclare qu'en appellant l'attention de LL. SS. sur la motion qu'il a annoncée, il desire que l'on ne se méprenne point sur ses motifs. Quoi qu'il pût, jusqu'à un certain dégré, être guidé par un sentiment de compassion et d'humanité envers l'individu qui subit à Ste.-Hélène un exil extraordinaire, il doit établir que son principal motif est de laver le caractère du parlement et celui de ses compatriotes de la tache qui le souilleroit, s'il étoit vrai qu'on eût fait éprouver à Napoléon Buonaparte un traitement dur et dépourvu de générosité. L'orateur ne se propose point de discuter la justice ou la politique de la mesure par laquelle Buonaparte est confiné dans l'île de Ste.-Hélène; il est prêt à reconnoître que les ministres de S. M. en faisant sanctionner par le parlement cette mesure extraordinaire, ont eu pour eux l'opinion publique. On sait quelles considérations l'ont porté (Lord Holland) à s'y opposer: mais il n'est pas dupe au point de s'imaginer que les sentimens qu'il exprima alors, et qui ne furent point partagés par les deux chambres du parlement, puissent maintenant avoir quelque poids. En conséquence, sans s'arrêter à examiner sous le rapport de la justice et de la politique l'exil et la détention de Buonaparte à Ste.-Hélène, il se bornera à envisager le traitement personnel fait à cet individu, dans le dessein de mettre le caractère national et celui du parlement à l'abri de l'animadversion que pourroit naturellement faire naître dans l'opinion publique, non-seulement en Angleterre, mais dans toute l'Europe, la sévérité ou rigueur inutile dont on auroit usé envers Napoléon Buonaparte: ainsi que de justifier le parlement et la nation aux yeux de la postérité, qui ne manquera pas de juger sévèrement tout acte de rigueur que n'auroit point justifié la nécessité. Quant aux autres motifs que l'on pourroit lui supposer, si son caractère et sa conduite ne suffisent pas pour le mettre à l'abri de pareilles imputations, assurément tout ce qu'il pourroit dire n'y réussiroit pas: toutefois, dans l'espoir que le caractère qu'il a manifesté et la conduite qu'il a tenue le protègeront efficacement contre de tels soupçons, il se croit suffisamment autorisé à n'y opposer que le plus profond mépris. Il n'a été influencé dans cette circonstance par aucun sentiment d'animosité politique contre les ministres de S.M.: au contraire, il a eu pour objet en ceci la réputation du

Gouvernement autant que celle du parlement et de la nation, et c'est pourquoi il desire ardemment les laver tous de la tache que pourroit leur imprimer un traitement dur et peu généreux exercé contre Napoléon Buonaparte. Lorsqu'on proposa la mesure par laquelle le gouvernement de S. M. devoit être autorisé à détenir Buonaparte à Ste.-Hélène, on fonda cette proposition sur ce que la mesure dont il s'agit étoit nécessaire à la tranquillité de l'Europe, qui seule pouvoit garantir la sécurité de ce pays. La *nécessité* fut présentée comme la base de cette mesure extraordinaire : et assurément le parlement, lorsqu'il l'adopta, n'entendit pas que l'on mît en usage plus de sévérité que ne l'exigeoit la sécurité que l'on se proposoit d'obtenir. Le noble Lord ici présent a dit avec vérité, dans une autre occasion, que c'est à la nécessité à limiter ce qu'a crée la nécessité : et en appliquant cette maxime au cas actuel, on peut dire qu'il ne faut lui imposer d'autre restriction que celle qui est absolument nécessaire pour la sûreté de sa garde. Le parlement n'a point eu autre chose en vue lorsqu'il passa le bill en question, et c'est positivement pour obtenir cette sûreté que l'on a choisi Ste.-Hélène. Ce choix, sous d'autres rapports, entraînoit des inconvéniens majeurs, et l'on pouvoit hazarder de dire qu'il en résultoit une dépense annuelle de cent à deux cent mille livres sterlings. En supposant même que cette évaluation fût exagérée, il n'en étoit pas moins certain que les frais de garde étoient beaucoup plus considérables à Ste.-Hélène qu'ils ne le seroient partout ailleurs. En admettant donc qu'il fût nécessaire de soumettre cet individu à la plus sévère surveillance, il en résultoit qu'on avoit fort mal fait de choisir Ste.-Hélène. " Toutefois j'espère," poursuit l'orateur, " que l'on pourra prouver évidemment que tous les bruits qui ont couru au sujet du traitement rigoureux qu'auroit éprouvé Buonaparte, sont dépourvus de fondement, et cette certitude me causera la plus vive satisfaction. Ma démarche actuelle a pour objet de provoquer à cet égard une explication complettement satisfaisante, qui puisse détruire les bruits dont il s'agit, ou bien, dans le cas où une partie de ces rapports seroient fondés, de donner lieu au Parlement d'intervenir pour faire adopter un traitement plus convenable. En faisant cette motion, je désavoue toute intention que l'on pourroit m'imputer d'avoir voulu faire tomber le moindre blâme sur sir Hudson Lowe, dans lequel je reconnais d'excellentes qualités, et qui, j'en suis certain, est incapable de dépasser les bornes que lui prescrivent ses instructions à l'égard de son prisonnier. D'après la part que j'ai prise à la discussion du bill concernant la détention de Napoléon Buonaparte, et sa protestation, qui a été insérée dans les journaux, il étoit naturel que les plaintes relatives au traitement fait à cet individu me parvinssent plutôt qu'au public en général : et c'est ce qui fait que pendant le cours

des 3 ou 4 derniers mois, il m'est parvenu différens bruits concernant la conduite tenue à l'égard de Buonaparte. Toutefois, comme la voie par laquelle ils me parvenoient ne leur donnoit rien d'authentique, je n'ai pas cru devoir y faire attention. Enfin a paru une pièce, portant au plus haut dégré les caractères de l'authenticité, et dans laquelle sont cités des documens qui lui donnent encore plus de poids. J'ai vu avec peine la publicité donnée à ces écrits, parce que j'aurois desiré qu'au moyen de l'examen qui devoit en être fait dans le Parlement, la réfutation pût en être rendue publique en même tems que les pièces même. Néanmoins, puisqu'ils sont aujourd'hui généralement répandus, il devient doublement indispensable, ou de démentir victorieusement les allégations qu'ils contiennent, ou, s'ils renferment quelque vérité, d'adoucir le traitement dont on se plaint. Quant aux allégations en elles-mêmes, on a affirmé que des restrictions additionnelles avoient été imposées à Buonaparte, à l'égard de l'espace qui lui avoit été accordé pour prendre de l'exercice. Je crois, généralement parlant, le climat de Ste-Hélène excellent: mais il n'en paroît pas moins vrai que les hauteurs sur lesquelles Buonaparte est confiné, ne peuvent, par l'humidité qui y règne, qu'aggraver les maux de sa détention. On assure aussi que les heures pendant lesquelles l'exercice peut être le plus agréable et le plus sain, sont celles où on ne peut ni entrer à Longwood ni en sortir, d'après les prohibitions existantes à ce sujet: c'est encore là un point qui assurément mérite un examen approfondi, afin de ne pas accroître sans nécessité les souffrances résultant de l'emprisonnement. On a de plus allégué que Buonaparte étoit privé des moyens de s'abonner aux journaux, ou de se procurer les livres qu'il desiroit, et ce fait seul me paroîtroit suffisant pour provoquer une enquête parlementaire. Il m'est impossible de deviner quelles raisons peuvent exister pour refuser à Buonaparte les journaux dans lesquels il trouveroit le détail des évènemens récens, et je ne puis regarder une semblable restriction, si elle existe en effet, que comme une aggravation inutile des souffrances d'un prisonnier. Un autre sujet de plainte, c'est qu'il n'a point été permis à Buonaparte d'envoyer au prince Régent une lettre cachetée; on l'a prévenu qu'il ne pouvoit l'envoyer qu'ouverte, afin que l'on pût en connoître le contenu. Ceci tient à une question d'une haute importance, particulièrement dans le moment actuel, où les libertés du peuple sont mises à la disposition du gouvernement de S.M. Doit-on tolérer que des détenus n'aient pas la faculté de faire parvenir leurs plaintes au pied du trône, ou que, lorsque par hazard la circonstance qui fait l'objet de leur plainte, se rattache à l'individu sous la surveillance duquel ils sont placés, cet individu ait le pouvoir de prendre lecture de leur lettre, de manière qu'il puisse en résulter pour les prisonniers un

traitement plus dur et plus vexatoire ? Je ne connois aucune loi de laquelle puisse découler une semblable autorité. On pourroit objecter à cela que la loi n'a jamais eu en vue une détention semblable à celle que subit Napoléon Buonaparte: mais je ne puis admettre l'application d'aucun principe général suivant lequel cet individu puisse être empêché de communiquer, dans une lettre cachetée, ses sujets de plainte au prince Régent, et je ne conçois pas davantage l'existence d'un principe qui empêcheroit l'illustre personnage revetu du pouvoir souverain de décider par lui-même s'il doit ou ne doit pas recevoir une lettre cachetée. On peut dire qu'il y a une étiquette à observer à cet égard; mais dans tous les cas, je pense que si cette étiquette existe, elle doit se borner au Secrétaire d'Etat, et qu'une lettre cachetée, adressée au Prince Régent, doit pouvoir arriver dans cet état jusqu'aux bureaux du ministère. J'avouerai sans difficulté qu'il seroit peu convenable d'accorder une entière liberté de correspondance à un individu dans la position de Buonaparte : mais c'est aller trop loin que de dire, qu'il ne peut lui être permis de solliciter, dans une lettre cachetée, la clémence du Prince Régent à son égard, dans le dessein d'en obtenir un adoucissement à sa situation, surtout en considérant combien le penchant naturel de cet illustre personnage le porte à la compassion et à l'humanité. Je ne puis aussi m'empêcher de penser que l'on a commis une grande injustice envers Buonaparte, en lui refusant les moyens de tracer l'historique de ses actions. On a fait naître beaucoup de préventions contre cet homme ; on lui a imputé nombre de crimes, les uns à tort et les autres à juste titre ; et assurément la simple équité prescrit de lui permettre de plaider sa cause, d'effacer, s'il le peut, les impressions défavorables qui existent contre lui, et d'appeller à la postérité du jugement de ses contemporains. L'en empêcher, c'est d'ailleurs faire perdre au monde les avantages qu'il peut recueillir de renseignemens remplis d'intérêt. Je vais maintenant envisager la question sous le point de vue financier. Il paroît, par le mémoire du Comte Montholon, auquel j'ai fait allusion, que la somme de 28,000 livres par an, primitivement fixée pour l'entretien de Buonaparte, devoit être réduite à 8,000. En établissant la justice de cette mesure, je sais que l'on peut me demander pourquoi, d'après mon système qui est de porter l'économie dans toutes les branches de l'administration, je m'opposerai précisément à la réduction que l'on veut faire dans les dépenses qui ont pour objet l'entretien de Buonaparte ? Je répondrai à cela, que si Buonaparte eût été confiné dans quelqu'autre lieu, je croirois la somme annuelle de 8,000 livres suffisante pour cet objet ; mais on a choisi Ste-Hélène, parce que ce lieu offroit plus de sûreté que tout autre, ce qui est balancé par l'inconvénient de l'énormité des dépenses nécessaires aux premiers besoins de la vie. C'est

sous ce rapport que je m'oppose à la réduction de la somme annuelle allouée jusqu'ici pour l'entretien de Buonaparte, attendu qu'il ne doit certainement pas être privé des moyens de pourvoir à ses besoins, et c'est en effet l'en priver que de lui dire qu'on ne lui allouera que 8,000 livres, et qu'il n'a qu'à chercher le reste où il pourra. Je desirerois ardemment que l'on pût démontrer que ces plaintes ne sont autre chose qu'un tissu de mensonges: mais il est impossible de fermer les yeux à l'évidence. Ce n'est pas seulement l'opinion publique du jour que nous devons avoir en vûe: elle peut être influencée par l'erreur et le préjugé: songeons au jugement de la postérité, qui sera indépendant des causes par lesquelles le nôtre est peut-être obscurci. Or on sait que le jugement de la postérité a beaucoup différé, dans bien des cas, de l'opinion existante à l'époque où avoient eu lieu les évènemens qui en étoient l'objet. Je puis citer pour exemple le cas de Marie, reine d'Ecosse. Personne assurément ne doute aujourd'hui qu'elle ne fût coupable; mais chacun regrette que le règne, d'ailleurs si glorieux, de la reine Elisabeth, ait reçu une tache ineffaçable par le traitement dur et peu généreux qu'elle fit essuyer à sa rivale. Les allégations dont je viens de parler sont assez importantes pour mériter toute l'attention de V. S. (et je ne puis m'empêcher d'observer ici, puisqu'il s'agit de Ste-Hélène, qu'avant l'époque où Buonaparte quitta l'île d'Elbe, il avoit été question au Congrès de Vienne de l'envoyer là où il se trouve maintenant.) Ces faits sont trop essentiels, ils touchent de trop près à l'honneur du gouvernement, du Parlement, et de la nation, pour ne pas exciter toute notre attention. Je crois qu'il appartient particulièrement à la Chambre de prendre des mesures, ou pour démentir ces allégations, ou pour corriger l'abus auquel elles se rapportent; et comme le noble Lord qui est à la tête de la trésorerie tient beaucoup à ce qu'on lui cite des exemples antérieurs, en voici un qui s'applique parfaitement au sujet. Lorsque Mr. Pitt, en 1798 ou 1799, découvrit que l'on faisoit circuler en France les bruits les plus calomnieux, relativement au traitement des prisonniers français en Angleterre, ce ministre fut le premier à proposer qu'on nommât un comité chargé de faire à ce sujet les enquêtes nécessaires, et auquel il soumit tous les papiers relatifs à cet objet. Il en résulta que toutes ces allégations calomnieuses furent réfutée de la manière la plus complette et la plus triomphante, et qu'on n'osa plus les reproduire. C'est de la même manière que j'engage aujourd'hui V. S. à démentir aux yeux de l'univers les assertions relatives au traitement dur et peu généreux dont Napoléon seroit l'objet; et si ma motion avoit pour effet d'amener une enquête dont le résultat pût convaincre de la plus insigne fausseté toutes les allégations dont il s'agit, je m'en réjouirois sincèrement. Tout ce que

je desire est d'en faire naître l'occasion, afin qu'il puisse être prouvé d'une manière incontestable qu'il ne rejaillit sur mon pays aucune tache du traitement fait à cet individu. Je ne soutiens point la vérité des allégations dont il s'agit, je ne sais rien à cet égard; mais elles ont été présentées d'une manière plausible, et qui semble annoncer qu'elles sont appuyées de preuves authentiques: je pense donc qu'il est du devoir de la Chambre, ou de les réfuter victorieusement, ou, si elles ont quelque chose de vrai, de veiller à ce que le traitement fait à cet individu soit réformé, et rendu tel que l'exigent les simples lois de l'équité."

S. S. conclut en demandant qu'il soit présenté une adresse au Prince Régent, pour le supplier de vouloir bien communiquer à la Chambre copie des instructions adressées au gouverneur ou aux gouverneurs de Ste-Hélène relativement au traitement fait à la personne de Napoléon Buonaparte; extrait des communications du gouverneur ou des gouverneurs de Ste-Hélène, touchant les dépenses nécessitées par l'entretien de Napoléon Buonaparte et de sa suite; extrait des mêmes communications touchant le traitement personnel fait audit Napoléon Buonaparte; communication des mêmes pièces relatives aux démarches faites par Buonaparte pour faire parvenir une lettre au Prince Régent; et enfin communication de celles relatives à la demande faite par le dit Buonaparte d'instructions religieuses pour les enfans des personnes de sa suite. S. S. a ajouté qu'elle demandait la production de ces derniers documens, à cause d'un bruit suivant lequel il ne se trouveroit dans l'île personne appartenant à la croyance religieuse de ces individus, et qui pût par conséquent donner des instructions pieuses à leurs enfans, instructions qui avoient été demandées par ces mêmes personnes.

Le comte Bathurst prend la parole. Il déclare qu'il est d'accord avec le noble Lord qui vient de parler, en ce point que toute opinion relative à la justice ou à l'injustice de la détention de Napoléon Buonaparte, ne peut influer en rien sur la discussion de la présente question. Il n'hésite point à reconnoître avec le noble Lord, que ceux qui ont considéré la détention de ce personnage non-seulement comme nécessaire, mais comme juste, peuvent néanmoins blâmer le mode de cette détention: mais d'un autre côté, il doute que ceux qui se sont opposés au principe même de la détention dont il s'agit, puissent juger bien impartialement du mode d'exécution de ce principe. Le noble Lord a fait insérer dans les journaux sa protestation contre l'emprisonnement de cet individu, comme étant contraire aux principes de la justice et de l'humanité. Avec une semblable opinion, il est difficile de croire que le noble Lord puisse discuter avec l'impartialité convenable les restrictions imposées à ce prisonnier, puisqu'il regarde toute restriction, de quelque na-

ture qu'elle puisse être, comme inhumaine et sans excuse. Le noble Lord a fondé sa motion, partie sur un écrit rédigé par ordre de Napoléon, et signé *le Comte Montholon*, partie sur des bruits qui lui sont parvenus par une autre voie. "Je n'ai point," poursuit le Comte Bathurst, "intention de réfuter ces bruits, non plus que le contenu d'un mémoire signé par le nommé Santini, auquel on ne doit accorder aucune espèce de confiance. Il est heureux pour le noble Lord qu'il n'ait point choisi cet ouvrage pour base de ses observations, car on ne peut y jetter les yeux sans s'appercevoir qu'il contient les plus grossiers mensonges. Je le regarderai donc comme absolument indigne d'attention, et je bornerai mes remarques à un ouvrage dont l'authenticité est incontestable, savoir celui qu'a signé le comte Montholon. Je ferai d'abord connoître à V. S. quelles étoient les instructions de sir Hudson Lowe, et je leur démontrerai ensuite que toutes les plaintes contenues dans cet écrit, lequel a été rédigé par ordre de Napoléon Buonaparte, appartiennent à l'une des trois cathégories suivantes : ou elles résultent de la stricte et nécessaire exécution des instructions mentionnées ci-dessus, ou elles portent sur des faits dénaturés, ou ce sont des mensonges formels et positifs. En premier lieu, quant aux instructions données à sir Hudson Lowe, elles ont été long-tems à la disposition de V. S. car quand l'amiral Cockburn partit pour Ste-Hélène, il lui fut donné des instructions, qui, le regardant pendant le séjour qu'il y feroit, devoient nécessairement aussi, après son départ, regarder son successeur. Ces instructions avoient été publiées sur le continent, d'où elles ont passé dans les journaux anglais. La copie authentique qui en a été faite, est demeurée pendant long-tems sous les yeux de V. S. et on les a généralement regardées comme ne contenant rien de repréhensible, eu égard à l'objet que l'on s'étoit proposé en les rédigeant. Napoléon y étoit considéré comme prisonnier de guerre, et en conséquence elles reposoient sur ce principe général, qu'on lui imposeroit toutes les restrictions nécessaires pour assurer sa détention, mais qu'on n'en imposeroit aucune qui fût inutile pour atteindre ce but. Je suis prêt à fournir la preuve que ce principe a présidé à toutes les instructions données par le gouvernement de S. M. et que toutes les mesures adoptées par sir Hudson Lowe l'ont été conformément à ces instructions. Je le suis également à prouver que jusqu'ici il n'a été fait à ces instructions aucun changement essentiel. Toutes les communications qui ont eu lieu entre le gouvernement et Ste.-Hélène, étoient plutôt des explications que des instructions, et quelques changemens qui aient pu avoir lieu, soit dans les explications de ces instructions, soit dans leur exécution, ils ont été à l'avantage de la personne qui en étoit l'objet. (*Ecoutez !*) J'énumèrerai les plaintes relatives au

traitement fait à cet individu, et je lirai ensuite les parties de l'instruction qui se rapportent aux différens points sur lesquels portent ces plaintes. Or les plaintes peuvent se réduire à deux points principaux, savoir: 1°. Restrictions quant aux communications du prisonnier avec d'autres personnes, soit verbalement soit par écrit, et 2°. Plaintes relatives au traitement personnel fait à l'individu. D'abord, quant aux communications par écrit, le noble Lord qui a fait la motion, a établi que le détenu étoit dans l'impossibilité absolue de communiquer avec sa femme, son enfant, et ses parens. Je vais lire la partie des instructions qui concerne toute espèce de communications par écrit avec l'individu en question. Ces instructions portent:

" Toute lettre adressée au général ou aux personnes de sa suite, devra être remise à l'amiral ou au gouverneur, (suivant la circonstance) qui en prendra lecture avant de les remettre à leur adresse.

" Les lettres écrites par le général ou par sa suite seront assujetties à la même règle.

" Toute lettre arrivée à Ste.-Hélène autrement que par l'intermédiaire du Secrétaire d'Etat, ne pourra être remise au général ou aux personnes de sa suite, si celui qui l'a écrite ne réside pas dans l'île; et toute lettre adressée à une personne ne résidant pas dans l'île, devra être envoyée sous le couvert du Secrétaire-d'Etat.

" Il sera formellement notifié au général, que le gouverneur et l'amiral ont l'ordre le plus positif d'instruire le gouvernement de S.M. de tous les desirs et de toutes les réclamations du général. La seule précaution dont il devra être usé à cet égard, ce sera de leur communiquer tout ouvert le papier sur lequel seront énoncées les demandes ou réclamations, afin qu'ils puissent en prendre connoissance, et les accompagner de telles observations qu'ils jugeront nécessaires."

Lors donc que Napoléon Buonaparte a prétendu qu'il lui étoit impossible d'écrire à ceux auxquels il vouloit écrire, il a dit une fausseté. S'il a voulu dire qu'il ne pouvoit écrire sans que l'on ouvrît ses lettres, cette disposition est absolument conforme aux instructions qu'a reçues le gouverneur. Mais il ne lui est point permis de représenter comme une prohibition absolue ce qui est simplement facultatif. Après cette plainte, vient celle qu'il n'avoit point reçu de lettres de ses amis et de ses parens en Europe, et qu'il lui étoit impossible d'en recevoir. Cela n'est pas vrai: il n'est impossible à aucun de ses amis ou parens de communiquer avec lui, pourvû qu'ils envoyent leurs lettres au Secrétaire-d'Etat, qui, après les avoir ouvertes, les fera, sans aucun doute, parvenir à leur adresse. Mais pour qu'il reçoive des lettres de ses parens et amis, il y a un autre préliminaire indispensable,

savoir, qu'ils lui écrivent, et le fait est qu'un seul d'entr'eux a pris ce soin: c'est son frère Joseph, dont une lettre est arrivée en Octobre dernier dans les bureaux, d'où, après avoir été ouverte, elle lui a été immédiatement envoyée. Une autre plainte de la même nature, est qu'on ne lui a pas permis d'envoyer une lettre cachetée au Prince Régent. Naturellement Sir Hudson Lowe, s'il se fût adressé à lui pour l'obtenir, se seroit conformé aux instructions dont lecture a été faite à V. S. mais aucune démarche n'a été faite auprès de lui à cet égard. A la vérité, quelqu'un s'est adressé à Sir G. Cockburn (je crois que c'est le Comte Bertrand) pour savoir si dans le cas où l'Empereur écriroit au Prince Régent, il hazarderoit de faire remettre la lettre à son adresse sans qu'elle eût été ouverte. Sir G. Cockburn, comme on le croira aisément, ne put donner cette assurance, et tout ce qu'il crut pouvoir faire fut de lui communiquer la substance de ses instructions concernant les lettres écrites par le Général Buonaparte, en lui laissant à juger comment il devoit agir en pareil cas. Depuis ce tems, aucune démarche n'a été faite à cet égard. En ordonnant que toute lettre contenant des plaintes contre la conduite du gouverneur envers le Général Buonaparte, envoyée au gouvernement de ce pays, restât ouverte, on n'a point laissé à la décision du gouverneur s'il la feroit ou ne la feroit point parvenir: mais il lui est permis d'entrer dans les explications nécessaires au sujet des allégations contenues dans toute lettre de cette nature. Cette disposition a pour objet, d'un côté, de mettre le gouverneur à l'abri de toute accusation frivole, et de l'autre, s'il se présentoit quelque sujet de plainte vraiment grave, d'assurer le redressement du tort plutôt que cela ne seroit possible d'une autre manière, en évitant la nécessité d'écrire à Ste.-Hélène pour connoître la vérité des choses, avant de prendre des mesures propres à faire cesser le mal. (*Ecoutez* !) C'est dans ce sens que le Général Buonaparte a pris cette partie des instructions, comme on peut l'inférer d'une lettre que lui a adressée Sir G. Cockburn, et dont je vais lire un passage. Il est conçu en ces termes: " Je ne balance point à reconnoitre avec vous que l'esprit qui a dirigé le gouvernement de S. M. dans cette partie de ses instructions, a été le desir de remédier le plus promptement possible à tous les inconvéniens dont vous pourriez avoir à vous plaindre; mais quelque favorable que vous soit cet esprit, les ministres n'ont pu perdre de vue, que la justice, envers moi et mes successeurs, exige de pourvoir à ce qu'il n'existe pas en Europe, pendant 6 mois, une plainte contre nous, sans que nous ayions pu y joindre la moindre observation." (*Ecoutez* !) Il est donc clair, que le gouverneur étant tenu d'envoyer en Europe toute plainte à sa charge, le Général Buonaparte n'a aucun sujet de plainte. Quant aux lettres cachetées, tout ce que je puis dire, c'est que si Sir George Cockburn ou

Sir Hudson Lowe avoient jugé à propos de laisser parvenir de telles lettres en Europe, j'aurois cru de mon devoir de les ouvrir. Je conviens avec le noble Lord qui a fait la motion, qu'en empêchant une lettre de cette nature de parvenir jusqu'à S. A. R. j'aurois violé bassement mon devoir, et d'une manière qui n'admettroit aucune excuse; mais en même tems, dans ce pays, où les Ministres sont responsables pour les actes du souverain, j'ignore comment je pourrois m'acquitter de mes devoirs sans m'informer par moi-même de la nature des communications. Le Général Buonaparte s'est encore plaint qu'ayant demandé à pouvoir faire venir quelques livres d'Europe, on avoit écarté tous ceux qui avoient trait à des évènemens récens. Voici le fait tel qu'il est. Peu après son arrivée à Ste.-Hélène, il exprima le desir d'avoir quelques livres pour completter sa bibliothèque. Il en fit lui-même la liste, et l'envoya en Angleterre. Elle fut remise à l'un des principaux libraires français de Londres, avec ordre de fournir ceux de ces livres qui se trouvoient dans son magazin, et de faire chercher le reste chez quelqu'un de ses confrères. Plusieurs de ces ouvrages n'ayant pu se trouver ici, il fut enjoint au libraire d'écrire à Paris pour se les procurer. Il en arriva effectivement plusieurs par cette voie: mais il en est quelques autres que l'on ne put trouver, particulièrement ceux qui traitoient d'objets militaires. Ceux que l'on put avoir, et dont la valeur réunie montoit de 13 à 1400 livres sterling (c'est là ce que le mémoire du Comte Montholon appelle un petit nombre de livres) furent envoyés au Général Buonaparte, avec une explication touchant les circonstances qui n'avoient pas permis que l'on pût lui faire parvenir les autres. Cet empressement que l'on avoit apporté à satisfaire aux desirs de l'individu dont il s'agit, ne fut point du tout envisagé, dans l'écrit en question, comme l'excuse de cette omission. [*Ecoutez! Ecoutez!*] Une autre plainte a pour objet, qu'on lui a refusé les papiers publics. Tout ce que je puis dire à ce sujet, c'est que si le noble Lord, auteur de la motion, est d'avis que l'on doive fournir au Général Buonaparte tous les journaux qu'il pourra lui arriver de demander, lui et moi nous pensons fort différemment sur ce point. Mon opinion est fondée sur la connoissance que j'ai, qu'il a été fait des efforts pour entretenir une communication avec Napoléon, par le moyen des feuilles publiques. On se plaint ensuite qu'il ne lui soit point permis de correspondre avec un libraire. Cela n'est pas vrai, à moins qu'on ne veuille dire par là que cette correspondance ne peut s'opérer par des lettres cachetées; car il n'existe sans cela aucun motif de s'y opposer. On prétend qu'il ne peut même correspondre avec son banquier ou agent. Le fait est qu'il a pleine liberté d'entretenir une telle correspondance, sous les restrictions mentionnées plus

haut : et il n'y a aucune raison pour que la lettre que l on écrit à un banquier, doive être cachetée. Je ne nierai point qu'à l'égard d'une correspondance entre amis, la nécessité d'adresser ses lettres tout ouvertes, ne soit une restriction extrêmement sévère ; car il est impossible d'épancher son cœur sur le papier, lorsqu'on sait d'avance que ces effusions de l'ame vont être soumises à une froide inspection. Mais ceci n'est nullement applicable à la correspondance que l'on entretient avec un banquier. Qui a jamais entendu parler d'une traite sentimentale sur une maison de commerce (*éclats de rire*) ou d'un billet passionné pour la vente d'effets publics ? Je viens maintenant au point le plus important de l'accusation, qui est que les lettres écrites par le général Buonaparte, ou les personnes de sa suite, sont lues par des officiers subalternes. Cela est faux. Sir Hudson Lowe a mis une extrême délicatesse dans l'exercice de son emploi ; et il n'a jamais permis à aucun individu, quelque confiance qu'il lui accordât, de lire les lettres qui passoient par ses mains, soit qu'elles fussent adressées à des individus résidant à Ste-Hélène ou au-dehors. Il est difficile de reconnoître sur quoi portent des imputations aussi générales : mais voici le seul cas que je puisse supposer y avoir quelque rapport. Quand Napoléon et sa suite furent envoyés à Ste-Hélène, la précipitation avec laquelle les vaisseaux partirent, fut cause que l'on ne put embarquer beaucoup d'objets nécessaires, tels que du linge et autres articles de même nature. On pensa qu'il serait fâcheux pour ces individus de devoir attendre jusqu'à ce qu'ils eussent pu se procurer ces effets au moyen de lettres qu'ils écriraient en Angleterre, et en conséquence l'on en fit partir pour Ste-Hélène une quantité considérable, sans attendre qu'ils en exprimassent le desir. Il arriva qu'à peu-près vers le tems où ces objets parvinrent dans l'île, Las Cases écrivit en Europe. Sa lettre fut naturellement soumise à l'inspection de sir Hudson Lowe, qui vit qu'elle contenait précisément la demande de quelques-uns des articles qui venoient d'être envoyés d'Angleterre. Il écrivit alors à Las Cases pour l'informer qu'il avait reçu les objets en question, et qu'ils étaient à la disposition de ce dernier, en observant que peut-être la lettre devenoit par-là inutile, ou que du moins on pouvoit en retrancher le passage qui contenait la demande de ces objets. Las Cases lui répondit par une lettre pleine de reproches, se plaignant de la présomption qu'avoit eue sir Hudson Lowe de lire une lettre adressée à une dame, et de lui offrir des effets payés sur les dépenses communes, tandis qu'il savoit que l'Empereur seul vouloit se charger de ces frais. C'est ainsi qu'on s'est comporté à l'égard de sir Hudson Lowe : et c'est-là le seul fondement de cette partie de la plainte. (*Ecoutez !*) La plainte suivante est conçue en ces termes :

" Il est arrivé à Ste-Hélène des lettres destinées à des

officiers de la suite de l'Empereur. Elles ont été ouvertes et remises entre vos mains; mais vous ne les avez point communiquées à ceux qu'elles concernaient, parce qu'elles n'avaient point passé par le canal du ministère anglais. Il a fallu leur faire refaire 4,000 lieues, et ces officiers ont eu la douleur de savoir qu'il y avait sur ce rocher des nouvelles de leurs femmes, de leurs mères, de leurs enfans, et qu'ils seroient six mois sans en connaître le contenu. Le cœur se soulève!"

C'est un mensonge grossier, qui n'a pas même l'apparence de la vérité. Sir Hudson Lowe, en voyant ce passage dans le mémoire de Montholon, écrivit à ce dernier, pour démentir cette accusation, et le sommer d'en fournir les preuves. Les preuves n'arrivèrent point, et il ne fut pas même fait de réponse, par une raison toute simple, c'est que l'assertion était absolument fausse. (*Ecoutez!*) A parler franchement, il n'est rien de plus pénible et de plus dégoûtant que le mépris effronté pour la vérité qui se manifeste dans toute cette liasse de papiers venue de Ste-Hélène. Après m'être ainsi expliqué sur les restrictions imposées quant aux communications par écrit avec le général Buonaparte, je vais passer aux plaintes qui ont pour objet son commerce personnel avec d'autres individus. Je vais d'abord faire lecture de la partie des instructions qui se rapporte à ce sujet, laquelle a été soumise pendant 18 mois aux regards de toute l'Angleterre, sans qu'il ait été fait à cet égard la moindre objection. Elle est conçue en ces termes :

" Lorsqu'il arrive des vaisseaux, et aussi long-tems qu'ils sont en vue, le général doit rester confiné dans l'enceinte gardée par des sentinelles. Durant cet intervalle, toute communication avec les habitans est interdite." Voilà le texte de l'instruction, mais on l'a exécutée de la manière la plus libérale ; les personnes arrivées dans l'île ont eu la permission d'aller à Longwood, moyennant qu'elles se fussent procuré un passeport du gouverneur ou de l'amiral: mais pour empêcher qu'une indiscrette curiosité ne poursuivît le général jusques dans son intérieur, il fut réglé que personne ne pourroit aller à Longwood sans avoir obtenu le consentement du comte Bertrand, ou de quelque autre individu attaché à Napoléon. Il n'est pas vrai qu'on lui ait interdit toute communication avec les habitans. Ce qui est vrai, c'est que ceux-ci ne peuvent s'approcher de sa personne sans un passeport, mais il n'y a pas d'exemple que ce passeport ait été refusé, ou qu'on ait empêché qui que ce soit de se rendre auprès du général, à l'exception des gens qui ont été découverts cherchant à l'approcher sous un travestissement, ou en empruntant de fausses qualités.

On a dit de plus qu'on l'avait empêché de communiquer avec les officiers de la garnison. Cela n'est pas vrai. Il entra un jour en conversation avec un officier du 53e. régi-

ment, dans laquelle il prodigua à ce régiment des éloges, qui assurément n'ont pu aller au-delà de la vérité, et exprima le regret de ne pouvoir entretenir avec ces braves militaires aucune espèce de communication. Cet officier l'assura qu'il n'existoit aucune défense de cette nature, et alors il témoigna quelque surprise ; mais depuis cette époque il n'a pas eu avec eux de communications plus fréquentes qu'auparavant.

Je viens de répondre aux plaintes ayant pour objet les restrictions mises aux communications de Buonaparte avec d'autres individus, soit par écrit soit verbalement; je vais passer aux accusations relatives à son traitement personnel. Voici ce que portent les instructions existantes à ce sujet : " Le général sera constamment accompagné d'un officier nommé par l'amiral ou le gouverneur, suivant les circonstances. Lorsqu'il sera permis au général de dépasser les limites au-delà desquelles sont placées les sentinelles, il devra être accompagné au moins d'une ordonnance." Or l'usage a été, que pendant la première période de sa détention, il pouvoit disposer d'une enceinte d'au moins 12 milles de circonférence, dans laquelle il pouvoit se promener à pied ou à cheval sans être accompagné d'aucun officier, et ce rayon n'a été réduit que lorsqu'on s'est apperçu qu'il abusoit, pour séduire les habitans, de la confiance qu'on lui accordoit. En conséquence, ces limites ne s'étendent maintenant qu'à 8 milles au lieu de 12, enceinte dans laquelle il peut se promener sans escorte. Il peut aussi les dépasser, et aller partout où il veut dans l'intérieur de l'île, pourvû qu'il soit accompagné d'un officier, dont le grade ne peut être inférieur à celui de capitaine ; on ne peut donc dire qu'il existe à cet égard une restriction excessive. La plainte sur laquelle a ensuite appuyé le noble auteur de la motion, c'est qu'il est défendu au général Buonaparte de sortir de chez lui à la seule heure où l'exercice soit, dans ce climat, favorable à la santé. Le fait est que quoiqu'il ne lui soit point permis d'errer dans l'île après le coucher du soleil, il peut, à toute heure, se promener dans le jardin. Des sentinelles y avaient d'abord été placées à l'approche de la nuit, et il avait manifesté le désagrément qu'il éprouvoit d'être soumis, pendant ses promenades, à une pareille surveillance. Sir Hudson Lowe, empressé de lui complaire en tout ce qui dépendoit de lui, a placé alors les sentinelles dans des endroits où elles ne pouvoient le voir. V. S. auroient-elles voulu que ces factionnaires fussent absolument retirés dans le moment même le plus favorable à une évasion ? Supposons pour un instant, qu'au lieu de délibérer actuellement sur la motion du noble Lord, vous venez de recevoir de sir Hudson Lowe la nouvelle que Buonaparte s'est échappé. Supposons qu'au lieu d'avoir à discuter sur le plus ou moins de restrictions qui doivent lui être imposées, vous voyez sir

Hudson Lowe à votre barre, pour y subir un interrogatoire, " Comment et quand s'est il échappé ?"—" De son jardin, au commencement de la soirée."—" N'y avoit-il point de sentinelles dans ce jardin?"—" On les avoit retirées."—"Et pourquoi ?"—" Parceque le général Buonaparte le desiroit ainsi, et qu'elles lui causoient une sensation désagréable." Que penseroient V. S. d'une semblable réponse? Je vous prie de bien considérer la position de Sir Hudson Lowe, et ce qu'a de pénible et de dangereux le poste qui lui est confié. (*Ecoutez* !) Si le Général Buonaparte s'échappe, Sir Hudson Lowe perd à jamais sa réputation et sa fortune ; et si aucune tentative n'est faite pour favoriser cette évasion, il se trouvera des individus qui, par une fausse compassion, lui reprocheront les restrictions qui auront mis obstacle à ces tentatives. Il est dit dans le mémoire que la demeure préparée pour le Général Buonaparte étoit inconvenante et désagréable. Tout ce que je puis répondre à cela, c'est qu'on ne me l'a point dépeinte ainsi. C'étoit auparavant la maison du Lieutenant-gouverneur, et ces messieurs n'ont pas coutume de choisir pour leur résidence les lieux les plus incommodes et les plus désagréables. (On rit.) Ce n'est pas non plus l'opinion qu'a d'abord manifestée le Général Buonaparte lui-même. A son arrivée, le choix de la demeure qu'il occuperoit fut laissé à la discrétion de Sir G. Cockburn, en exceptant seulement la maison du gouverneur. Ce choix devoit être réglé d'après des vues de sûreté pour sa garde, ainsi que d'après la considération de son bien-être, pour autant que ce premier point pourroit se concilier avec le second. Peu après son débarquement, le Général Buonaparte étant monté à cheval avec Sir George Cockburn, leur promenade les conduisit du côté de Longwood, dont le premier aspect lui plut tant, qu'il manifesta le desir d'y demeurer, et de ne plus retourner à la ville. On lui répondit qu'il étoit impossible de déplacer si promptement la famille du gouverneur. Il demanda alors qu'on y dressât une tente. On lui fit observer que cela gêneroit beaucoup les personnes de la maison ; mais on lui promit qu'elle seroit évacuée le plutôt possible. En revenant, ils passèrent par une maison très-agréablement située, qui appartient à Mr. Balcombe, et près de laquelle se trouvoit un pavillon séparé. Le Général Buonaparte témoigna le desir de l'occuper, et malgré les efforts de Sir G. Cockburn pour l'en dissuader, il s'y logea jusqu'à nouvel ordre. Cependant deux jours s'étoient à peine écoulés, que les personnes de sa suite se plaignirent du manque d'égards qu'il y avoit à ne donner à l'empereur qu'une seule chambre pour logement. C'est ainsi que Sir G. Cockburn fut payé de sa complaisance. Il fallut toutefois faire tant de changemens à Longwood, que le Général fut obligé de passer 3 mois dans la pièce dont il s'agit. On fit successivement, pour lui ou les personnes de sa suite, grand nombre de changemens et d'améliorations à

Longwood, ce qui retarda son départ du local qu'il occupoit : car il est de fait qu'il ne se soucioit pas de sortir de chez Mr. Balcombe, à raison de la facilité que lui donnoit ce séjour pour communiquer avec la ville. Tant qu'il y résida, il fut réduit à un petit jardin, dont il ne pouvoit sortir sans escorte : il ne fit pourtant alors aucune plainte : c'est à présent, pour la première fois, qu'il réclame contre les restrictions mises à sa liberté, quoiqu'il lui soit permis de se promener, sans être accompagné, dans une enceinte de 8 milles. Lors de son arrivée à Ste.-Hélène, il fut donné l'ordre d'esquisser le plan d'une habitation à construire pour lui. Les matériaux étant arrivés, Sir Hudson lui écrivit pour savoir ce qu'il préféroit, ou une maison absolument neuve, ou des améliorations à l'ancienne. N'ayant point reçu de réponse du Général, au bout de 2 ou 3 semaines il se rendit auprès de lui pour connoître sa détermination. Le Général répondit qu'il préfèreroit un nouveau logement, mais qu'il faudroit six ans pour le construire ; tandis qu'il savoit que dans 2 ou 3 l'administration actuelle d'Angleterre seroit culbutée, ou qu'il s'opérerait un changement dans le gouvernement de la France, et que dans ces deux cas il seroit mis en liberté. Sir Hudson n'ayant pu en tirer d'autre réponse, on commença à faire des changemens dans la maison actuellement existante. Le Général Buonaparte s'y opposa, quoique ces travaux eussent pour objet de loger les personnes de sa suite. Je n'ai aucune objection à faire au choix du Général Buonaparte, et peu m'importe qu'il ait préféré une vieille maison à une neuve : mais ce qui me choque, c'est qu'il fasse tous ses efforts pour fonder sur cette circonstance des plaintes contre le gouverneur, et qu'il profite de la complaisance même que l'on apporte à remplir ses vœux, pour en faire le sujet de ses doléances.—Je vais passer maintenant aux dépenses qu'occasionne l'entretien de cet individu ; mais je dois préalablement dire quelques mots au sujet du bruit suivant lequel il auroit été question de Ste.-Hélène au Congrès de Vienne, comme du lieu où l'on devoit conduire Buonaparte après l'avoir tiré de l'île d'Elbe. Que cette rumeur doive son origine à des étrangers ou à des anglais, je puis assurer le Noble Lord qu'elle l'a complettement induit en erreur. Il n'a point été question au Congrès d'une semblable proposition. Quant aux dépenses de l'établissement du général Buonaparte à Ste.-Hélène, il étoit impossible qu'elles ne fussent pas au commencement très considérables, les arrangement n'ayant pas encore été pris pour donner aux envois nécessaires toute la régularité convenable : mais on a toujours eu en vue une forte réduction, après que ces arrangemens auroient été réglés. Les dépenses fixes de cet établissement avoient d'abord été portées à 8,000 livres sterling par an, quoiqu'on s'attendît bien que pour la première année, elles s'éleveroient beaucoup au-delà. En fixant cette somme, le

Gouvernement avoit, jusqu'à un certain point, adopté pour base les dépenses qu'avoit dû faire le gouverneur de l'île. Ce gouverneur étoit payé par la compagnie des Indes; son traitement étoit de 1,800 livres sterling par an, et les fraix de sa table étoient payés, attendu qu'il étoit tenu de recevoir et de nourrir tous les passagers qui se trouvoient sur les bâtimens de la compagnie touchant à Ste.-Hélène. Le Général Buonaparte n'étant point assujetti aux mêmes dépenses que le gouverneur, 8,000 livres par an semblent être une somme fort convenable. On doit se rappeller que c'est à cette somme qu'on a, dans la chambre des Communes, évalué les dépenses présumables de l'établissement dont il s'agit, et c'est aussi sur cette hypothèse que reposent les instructions données à Sir Hudson concernant cet objet. Cette somme paroissoit en effet suffisante pour procurer au général Buonaparte tout ce qui paroissoit convenable pour un individu placé dans la situation où il se trouvoit. Toutefois il fut adressé des instructions au gouverneur, pour le prévenir que si cette somme étoit insuffisante, et que s'il jugeoit qu'il fallût ajouter aux fournitures faites quelques objets de luxe, les Ministres de S. M. étoient disposés à les accorder. Sir Hudson répondit qu'il ne croyoit pas que l'établissement du Général Buonaparte pût s'effectuer convenablement pour moins de 12,000 livres sterling par année. Il lui fut répondu sur le champ, par les Ministres, que cette somme étoit accordée. Si V. S. la regardent comme trop peu considérable pour les dépenses du Général Buonaparte, je les prie de se rappeller qu'il n'est accordé à Sir Hudson Lowe lui-même que 12,000 livres sterling pour toutes ses dépenses, quelle qu'en soit la nature. Quinze jours après que cette lettre fut arrivée d'Angleterre, le Général Buonaparte entra en négociation avec Sir Hudson Lowe, pour offrir de subvenir lui-même à toute sa dépense, montant à 17 ou 18,000 liv. st. si l'on vouloit lui permettre de correspondre avec un banquier, moyennant que la lettre pût être cachetée, et qu'on lui laissât la pleine disposition de l'argent qu'il recevroit par cette voie ; et il avoit une telle certitude que cet argent seroit à ses ordres, qu'il offrit de faire une traite pour le montant, en assurant Sir Hudson qu'il pouvoit avancer cet argent en toute sûreté, n'ayant aucun doute que l'on ne fût honneur à son billet. En rapportant ce fait, je ne veux point en conclure que parceque le Général Buonaparte peut disposer de fonds, qui même sont considérables, le gouvernement Anglais doive lui faire payer sur ces fonds les fraix de son établissement; mais je veux dire que lui ayant alloué une somme aussi forte que 12,000 liv. st. somme égale à celle que nous donnons à notre propre gouverneur, qui est exposé à des dépenses considerables, qui doit recevoir les visites des habitans et des commissaires des puissances alliées, cette somme, puisqu'elle suffit au gouverneur, doit assurément suffire au Général Buo-

naparte, et que s'il en desire davantage, il doit le tirer des fonds, très-étendus qui sont à sa disposition. Il est un autre fait dont je dois parler, vu qu'il se rapporte à une assertion contenue dans un écrit dont j'ai déjà parlé : savoir qu'il n'a été accordé pour chaque personne qu'une bouteille de vin par jour. Il est d'usage, quand on veut connoître d'une manière positive les fraix d'un établissement quelconque, de calculer d'après la quantité nécessaire par jour pour chaque tête. On n'a nullement eu en vue d'établir que la même quantité de vin fût toujours bûe par chaque individu. A l'égard de la pitance d'une bouteille par jour pour chaque personne, elle est telle que dans ce pays on ne la regardera certainement pas comme inconvenante : c'est celle qui existe à la table de S. M. Des militaires l'ont regardée suffisante pour leur repas, et pour les personnes qu'ils pouvoient y inviter : et on n'est pas dans l'usage d'en accorder davantage, l'un portant l'autre, aux personnes qui sont à la fleur de l'âge. Mais pour prouver avec quelle libéralité l'on a agi en cela vis-à-vis du Général Buonaparte, je vais lire à V. S. un extrait du devis estimatif fait pour sa table, dans lequel chaque espèce de vin se trouve minutieusement spécifiée. Il y en a de la premiere qualité et d'une qualité fort inférieure. La quantité de *petit vin* est de 84 bouteilles par quinzaine : mais je laisserai cet objet de côté, et je ne m'occuperai que de l'autre qualité. Dans cette qualité supérieure, il n'y a pas moins de 266 bouteilles par quinzaine, uniquement pour l'usage du Général Buonaparte et de sa suite. En voici le détail :—

7 Bouteilles de Constance (ou 14 pintes.)
14 Bouteilles de Champagne.
21 Bouteilles de Grave.
84 Bouteilles de Ténériffe.
140 Bouteilles de Claret.
En tout 266 bouteilles.

Le nombre des personnes attachées au Général Buonaparte, non-compris les enfans, est de 9 ; de sorte qu'il est accordé 19 bouteilles par jour pour 10 personnes, et l'un portant l'autre, la pitance peut être évaluée à 2 bouteilles par jour pour chaque personne parvenue à toute sa croissance. Outre le vin, il est accordé 42 bouteilles de porter par quinzaine, ce qui revient à 3 par tête. Je crois maintenant avoir convaincu V. S. qu'il n'y a aucune espèce de fondement à la crainte que l'on ait agi envers le général Buonaparte avec la moindre sévérité. Les personnes qui sont sous sa dépendance se sont conduits de la manière la plus insolente vis-à-vis du gouverneur ; et si V. S. veulent prêter l'oreille à toutes leurs plaintes, ces plaintes n'auront point de fin. A l'égard du gouverneur, il ne peut faire respecter son autorité à moins de forcer à l'obéissance pour toutes les dispositions que ses instructions l'obligent à faire. Si l'on croit que Buona-

parte ne doive point être détenu à Ste. Hélène, qu'on le mette en liberté : mais si l'on juge sa détention nécessaire, il seroit injuste de faire peser sur le gouverneur une responsabilité pareille, en l'empêchant de faire exécuter les mesures qu'exige de lui la détention de son prisonnier." Le noble lord conclut en exprimant l'opposition la plus formelle à la motion qui vient d'être faite.

Le Marquis de Buckingham regrette que son noble ami ait fait la motion dont il s'agit, d'après la conviction qu'il a de l'existence d'un parti en Angleterre, qui est disposé à favoriser l'individu que cette motion a pour objet. Il est disposé à avouer franchement, qu'il lui seroit difficile de se dépouiller de toute prévention dans l'examen d'une question qui concerne le général Buonaparte, cet homme qu'il est, depuis si longtems, accoutumé à regarder comme l'ennemi de son pays. Il ne s'agit point maintenant d'examiner si l'on a eu droit de l'emprisonner, mais si, ayant ce droit, l'on doit prendre toutes les mesures relatives à la sûreté de sa personne. " Mon noble ami," poursuit le Marquis de Buckingham," " ou aucune de V. S. pourroient-ils, après les faits qui viennent d'être établis par le noble lord, dire que les restrictions imposées au général Buonaparte soient plus fortes que ne l'exige la nécessité? (*Ecoutez ! écoutez !*) Je ne vois point sur quoi ils se fonderoient pour accéder à cette motion. J'ai vû dans les papiers publics une lettre signée Montholon, contenant des plaintes sur la manière dont Buonaparte étoit traité. Croit-on qu'un ministre, en répondant à ces plaintes, puisse nous en imposer de propos délibéré ? Dans ma manière de voir, une grande partie de cet écrit est une véritable insulte pour la nation anglaise. Il y est dit que le général Buonaparte ne s'est point rendu comme prisonnier aux Anglais : qu'il est venu dans ce pays librement et volontairement, dans le dessein de vivre en simple particulier sous la protection de nos lois : et que la fausse idée que l'Empereur Napoléon s'étoit formée de leur libéralité, et de l'influence que doit exercer sur son gouvernement une nation grande, libre et généreuse, le décida à préférer la protection de ces lois à celle de l'Empereur d'Autriche, son beau-père, ou de l'Empereur de Russie, son ancien ami. Pourquoi n'a-t'il pas donné la préférence aux pays étrangers ? La véritable raison pour laquelle il ne l'a pas fait, c'est qu'en Autriche il auroit trouvé le souvenir profondément enraciné de sa conduite à l'égard de cet empire : c'est qu'en Russie, il auroit trouvé celui des malheurs dont son ambition gigantesque a accablé un si grand nombre d'habitans de ce pays : c'est qu'en Prusse enfin, il auroit trouvé celui du pillage exercé sur un peuple dont il a réduit une partie à la mendicité. Il a fait aux souverains de ces contrées un appel contre l'Angleterre. S'il eût été, dit-il, au pouvoir de l'Empereur d'Autriche, ce prince se seroit rappellé les

liens que la religion et la nature ont formés entre un père et son fils, et se seroit souvenu qu'il lui avoit quatre fois rendu son trône. Si sa personne eût été au pouvoir de l'Empereur Alexandre, il se seroit rappellé que Napoléon s'efforça de lui conserver sa capitale. S'il eût été au pouvoir du Roi de Prusse, ce souverain se seroit rappellé que Napoléon ne plaça point un autre prince sur le trône de Berlin. A qui est fait cet appel? Est-ce au peuple de ce pays? La condition d'après laquelle il exerça ce qu'il appelle générosité envers ces princes, fut l'exclusion de notre commerce des pays qu'ils gouvernoient. La chose, envisagée sous ce point de vue, est une nouvelle insulte pour nous. Je ne vois aucun motif pour adopter la motion. La détention sévère à laquelle Buonaparte est assujetti, n'est point fondée sur des motifs de vengeance, mais de sécurité : et je considère comme légitime toute mesure qui est nécessaire pour empêcher cet homme de s'échapper de nouveau, et de replonger toute l'Europe dans l'agitation. C'est d'après des motifs que je m'oppose à la motion de mon noble ami."

Le comte Darnley n'éprouve point à l'égard de l'individu détenu à Ste-Hélène les sentimens d'inimitié que vient de manifester le noble marquis; et quoiqu'il convienne avec lui que l'on doit prendre les mesures qu'exige la sécurité de la personne de Buonaparte, il est aussi du devoir de la chambre de veiller à ce qu'on n'exerce pas envers lui des rigueurs inutiles. " L'intérêt que je prends," poursuit l'opinant, "à l'honneur de mon pays, qui est compromis par les rapports existant à ce sujet, me fait voir avec satisfaction la motion de mon noble ami, laquelle fournit au gouvernement de S. M. l'occasion de justifier sa conduite." Après la motion du noble Secrétaire d'Etat, il ne lui semble pas toutefois que son noble ami doive insister.

Lord Holland, repliquant à ce qui a été avancé, déclare que rien ne peut lui être plus pénible que d'être envisagé comme animé par l'esprit de parti, soit contre le fond, soit contre la forme du discours du noble Secrétaire d'Etat. Il devient nécessaire pour lui d'appeller l'attention de L. S. sur le singulier esprit qui se fait remarquer dans tout le discours du noble comte. " Je suis," poursuit Lord Holland, " indifférent sur la manière dont on expliquera ma conduite, puisque, comme je l'ai déjà dit, ma conscience me rend le témoignage que je suis dirigé par les motifs les plus purs, et que quand même la motion que je viens de faire seroit rejettée, le service que j'ai rendu aujourd'hui à mon pays n'est pas sans importance. Quel que puisse être le résultat des délibérations de V. S. j'aurai au moins la satisfaction de faire constater dans les registres de la chambre, qu'il s'est trouvé dans cette assemblée un homme qui n'a pu supporter les imputations dont sa patrie étoit l'objet, par suite du traitement fait à l'individu que concerne la motion, sans éprouver le desir de

procurer aux ministres l'occasion de les réfuter. Le noble Lord a dit que les personnes qui s'étaient opposées à la détention de Buonaparte, ne pouvoient guères être considérées comme capables de juger sans prévention la question soumise à l'assemblée. Il paroit, d'après cela, que les seuls juges sans prévention au sujet du traitement fait à Buonaparte, sont les auteurs mêmes de ce traitement. Mais je desire fixer l'attention de V. S. sur la nature de cette motion. Le discours du noble Lord est lui-même en faveur de la motion. C'est un démenti donné aux rapports faits relativement au traitement exercé envers Buonaparte, et une série de citations tirées des papiers officiels, à l'effet de contredire ces rapports. On croiroit, d'après la manière de procéder du noble Lord, que ma motion a pour objet de censurer le traitement fait à Buonaparte. Mais elle a simplement pour objet la remise des papiers qui peuvent faire connoître ce qu'a été ce traitement : et qu'oppose-t'on à cette motion ? Des citations partielles des dépêches du gouverneur de Ste-Hélène, et des instructions qui lui ont été adressées, qui, comme je l'ai déjà dit, ont déjà paru dans des papiers étrangers. C'est un mode de procéder qui est absolument sans exemple, et que n'auroient pas toléré nos pères. J'ai demandé que les papiers nous fussent soumis, et le noble Lord, au lieu de les remettre, nous en lit des extraits isolés, pour sa propre justification. — Cette manière d'agir a quelque chose de si monstrueux, que je ne crains pas d'affirmer qu'il y a 8 ou 10 ans, on n'avoit jamais entendu parler de rien de semblable dans aucune des deux chambres du parlement. Je félicite de tout mon cœur le noble lord de l'esprit et de la gaîté dont il vient de nous donner des preuves en parlant d'un malheureux détenu qui est en son pouvoir. Je ne lui envie cependant pas les sentiments dont naissent de semblables plaisanteries. Je m'étonne même que le noble Lord puisse se permettre de persiffler et railler ainsi un homme parce qu'il est en son pouvoir, à un immense éloignement, et dans l'impossibilité de produire des preuves à l'appui de ce qu'il avance. Le noble lord a dit qu'une des instructions avoit pour objet de prévenir le terrible inconvénient qu'il y auroit à ce qu'une plainte envoyée en Angleterre demeurât sans réponse pendant 6 mois. Les restrictions rigoureuses imposées à Napoléon sont peut-être nécessaires ; mais on pouvoit émettre cette assertion devant V. S. sans se livrer à des railleries peu convenables, vû surtout l'impossibilité où je suis de démentir ce que l'on avance. Je soutiens que la totalité des assertions contenues dans le discours du noble Lord, ne fait que militer en faveur de ma motion. Je n'ai jamais dit que les rapports relatifs au traitement dont il s'agit, fussent véridiques, et je n'ai fondé aucune de mes observations sur la supposition qu'ils le fussent en effet.

Mais le noble Lord, de son côté, n'est nullement autorisé à inférer, de ce que je n'ai point parlé d'un autre écrit, que l'on doive considérer les faits qui s'y trouvent consignés, comme dépourvus de fondement. Il est certain que je ne connois rien de positif à cet égard. Cependant il m'est permis de dire que ces rapports s'accordent avec beaucoup d'autres détails que j'ai entendu raconter. Ce que j'ai dit à ce sujet se bornoit néanmoins à faire observer que d'après la nature de ces rapports, il étoit nécessaire de les démentir. Le noble Lord a commencé par les réfuter, et fini en disant qu'ils ne méritoient pas de réfutation. Je ne puis croire qu'un discours, même lorsque c'est le noble Lord qui le prononce, équivale aux papiers dont j'ai demandé le dépôt sur le bureau. Si ces rapports sont de si peu d'importance, pourquoi donc prendre tant de peine pour les démentir? Si au contraire on pense qu'ils ayent quelque poids, ce n'est pas agir convenablement vis-à-vis de V. S. et de la nation, que de leur offrir son propre discours à la place des documens matériels qui prouvent la fausseté des assertions que l'on veut combattre. Le noble Lord a nié, d'un ton de triomphe, qu'il ait jamais été question au Congrès d'envoyer Buonaparte à Ste.-Hélène. Je ne suis point libre de produire à la chambre les preuves de ce que j'ai dit à cet égard: mais malgré l'assertion contraire du noble Lord, je crois encore que l'on a discuté dans le Congrès sur la proposition d'envoyer Buonaparte à Ste.-Hélène. (Lord Bathurst: *non.*) Je l'ai certainement entendu assurer avant la bataille de Waterloo. La publicité même d'un semblable rapport est presqu'une preuve que ce sujet avoit été antérieurement discuté dans le Congrès. L'on ne peut croire que Buonaparte soit l'auteur de ce bruit. Il lui étoit impossible de prevoir quelle marche suivroit le gouvernement anglais, s'il tomboit en notre pouvoir. Il faut donc que l'on ait antérieurement discuté le projet de l'envoyer à Ste.-Hélène: et je suis bien fondé à assurer que cette discussion a effectivement eu lieu au Congrès. A l'égard de la motion faite dans cette chambre, en l'adoptant, V. S. n'exprimeroient aucune opinion quelconque, ni quant à la conduite des Ministres de S. M. ni quant à la lettre de Mr. Montholon, ni quant aux bruits qui coururent à ce sujet, et dont elles ont toutes entendu parler; elles atteindroient un but qu'elles doivent toutes desirer d'atteindre, savoir, de provoquer une réponse aux assertions dont il s'agit, en tant que l'honneur de l'Angleterre s'y trouve intéressé. Le noble Lord n'a fait aucune réponse; il s'est borné à nous donner un discours à la place des papiers dont ma motion avoit pour objet de demander la remise. Je ne dis rien quant au dégré de confiance que l'on doit accorder aux assertions du noble Lord: je consens à croire qu'elles sont de nature à opérer sur mon esprit la même conviction qu'auroient pu le faire les

papiers même dont j'ai demandé la production ; mais il ne s'agit point ici de satisfaire seulement la Chambre—c'est l'Europe qu'il faut satisfaire. (*Ecoutez! Ecoutez!*) S'il existe en effet quelque chose de plausible dans les imputations que le noble Lord s'est donné la peine de contredire dans son discours, il s'agit de savoir si ces imputations seront mieux réfutées par le discours dont il s'agit que par les pièces originales? Le seul argument que l'on ait mis en œuvre, c'est que ces assertions, en les supposant fondées, reposeroient sur des faits si peu importans qu'ils ne donneroient lieu à aucune intervention de la part du Parlement. V. S. peuvent dire avec mon noble ami (le Marquis de Buckingham) que l'homme dont il s'agit a si long-tems été notre ennemi, que les préventions existantes contre lui sont tellement fortes, que quoiqu'il ait été passé un acte du parlement pour empêcher qu'il ne s'échappât de Ste.-Hélène, et qu'il ne troublât la tranquillité de l'Angleterre et l'Europe, elles (V. S.) s'inquiètent fort peu des inconvéniens auxquels il peut se trouver sujet: ou peut-être diront-elles, que quel que puisse être le traitement fait à Napoléon Buonaparte, et ce qu'il a souffert sous notre autorité, ce sont là des bagatelles, qui, même en admettant la vérité des faits en question, ne pourroient justifier l'entremise du parlement. Toutefois ces conclusions ne peuvent être les miennes. Je regarde, au contraire, ceci comme étant d'une haute importance pour l'honneur de la nation. Je ne serois nullement étonné que certain gouvernement étranger, qui travaille à se populariser, nous fît des remontrances à ce sujet. Je ne puis penser que l'on soit satisfait en Europe des discours du noble comte; mais selon moi, les papiers dont je demandois la production, auroient pu produire cet effet. Ce seroit nous abuser nous-mêmes, que de penser qu'après les réclamations qui ont percé dans le public, l'Europe puisse être satisfaite. Je le répète, l'honneur national est intéressé dans ce qui se passe; et malgré tout l'esprit, la grâce et l'enjouement qu'a manifestés le noble Lord aux dépens d'un homme qui est en son pouvoir, il est si inconvenant de voir cet homme, réduit à la situation de prisonnier, et isolé de sa famille, quels que puissent d'ailleurs être ses torts, tourné en ridicule et devenu un objet de sarcasme, uniquement à cause de quelques boutades dont un individu dans sa position peut difficilement se garantir; cela, je le répète, est tellement inconvenant, que je suis fâché de voir le noble Lord agir de la sorte. Je voterai donc pour la remise des papiers en question, et loin d'être satisfait du discours du noble Lord, en admettant même la vérité de toutes ses assertions, je les regarde comme contribuant à prouver la nécessité de cette remise."

La motion, mise alors aux voix, a été décidée à l'unanimité pour la négative, et la chambre s'est ajournée.

FIN.

BONAPARTE

ET

FONTANES.

PRIX : 1 FRANC.

A PARIS,

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

16 Juillet 1831.

DISCOURS

PRONONCÉ DANS L'AUTRE MONDE

POUR LA RÉCEPTION

DE NAPOLÉON BONAPARTE.

IMPRIMERIE DE A. BELIN.

DISCOURS

PRONONCÉ DANS L'AUTRE MONDE

POUR LA RÉCEPTION

DE NAPOLÉON BONAPARTE,

LE 5 MAI 1821,

PAR LOUIS FONTANES,

Ex-Comte de l'Empire, ex-Président du Corps Législatif, ex-Sénateur, ex-Grand-Maître de l'Université impériale, ex-Grand-Officier de la Légion d'Honneur, etc.

Bis repetita placent.

Pour servir de supplément aux Discours prononcés à l'Académie Française, le 28 juin 1821, par MM. VILLEMAIN et ROGER, en l'honneur de

M. LE MARQUIS DE FONTANES,

Pair de France, ex-Grand-Maître de l'Université royale, Membre du Conseil privé, Grand-Cordon de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur.

A PARIS,

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

JUILLET 1821.

DISCOURS.

M. DE FONTANES, appelé à raconter aux habitants de l'autre monde ce qu'il avait dit autrefois de NAPOLÉON BONAPARTE, est venu à sa rencontre le 5 mai 1821, et, le Moniteur à la main, a prononcé le discours qui suit :

MESSIEURS,

MA voix est trop faible sans doute pour se faire entendre au milieu d'une solennité si imposante et si nouvelle pour moi. Mais du moins cette voix est pure ; et comme elle n'a jamais flatté aucune espèce de tyrannie, elle ne s'est pas rendue indigne de célébrer un moment l'héroïsme et la vertu (1).

Il est des hommes prodigieux qui apparaissent d'intervalle en intervalle sur la scène du monde avec le caractère de la grandeur et de la domination. Une cause inconnue et supérieure les envoie, quand il en est temps, pour fonder le berceau ou pour réparer les ruines des Empires. C'est en vain que ces hommes désignés d'avance se tiennent à

(1) Éloge funèbre de Washington, prononcé dans le temple de Mars, par Louis Fontanes, le 20 pluviose an 8, pages 5 et 6. (*Bonaparte, d'autres disent Buonaparté, avait été nommé premier Consul le 22 frimaire de la même année.*)

l'écart ou se confondent dans la foule : la main de la fortune les soulève tout à coup, et les porte rapidement d'obstacle en obstacle et de triomphe en triomphe jusqu'au sommet de la puissance. Une sorte d'inspiration naturelle anime toutes leurs pensées : un mouvement irrésistible est donné à toutes leurs entreprises. La multitude les cherche encore au milieu d'elle, et ne les trouve plus ; elle lève les yeux en haut, et voit, dans une sphère éclatante de gloire et de lumière, celui qui ne semblait qu'un téméraire aux yeux de l'ignorance et de l'envie (1).

Il faut ordinairement qu'à la suite *des* grandes crises politiques survienne un personnage extraordinaire qui, par le seul ascendant de sa gloire, comprime l'audace de tous les partis, et ramène l'ordre au sein de la confusion. *Il faut*, si *j'ose* le dire, qu'il ressemble à ce dieu de la fable, à ce souverain des vents et des mers, qui, lorsqu'il élevait son front sur les flots, tenait en silence toutes les tempêtes soulevées (2).

Du fond de l'Égypte un homme revient seul avec sa fortune et son génie. Il débarque, et tout est changé. Dès que son nom est à la tête des conseils et des armées, cette monarchie couverte de ses ruines en sort plus glorieuse et plus redoutable que jamais ; et voilà comme la vie d'un seul homme est le salut de tous (3) !

(1) Pages 19 et 20 du même Éloge.
(2) Éloge cité, pages 13 et 14.
(3) Moniteur du 18 mai 1807, n°. 138, p. 543, col. 3.

La première place était vacante, le plus digne a dû la remplir; en y montant il n'a détrôné que l'anarchie (1).

O Washington!... celui qui jeune encore te surpassa dans les batailles fermera comme toi de ses mains triomphantes les blessures de la patrie..... Déjà les opprimés oublient leurs maux en se confiant à l'avenir, *et* les acclamations de tous les siècles accompagnent le héros qui donne ce bienfait à la France et au monde qu'elle ébranle depuis long-temps (2).

Tel est le privilége des grands caractères; ils semblent si peu appartenir aux âges modernes, qu'ils impriment, dès leur vivant même, je ne sais quoi d'auguste et d'antique à tout ce qu'ils osent exécuter (3).

Un tel caractère est digne des plus beaux jours de l'antiquité. On doute, en rassemblant les traits qui le composent, qu'il ait paru dans notre siècle (4).

L'homme devant qui l'univers se tait, est aussi l'homme en qui l'univers se confie. Il est à la fois

(1) Moniteur du 26 nivose an 13, n°. 116, p. 425, col. 1.

(2) Éloge cité, p. 29.

(3) *Id.* p. 4.

(4) Ici, comme dans ce qui précède, le panégyriste voulait évidemment parler du Citoyen, Fondateur de l'Indépendance Américaine, et s'il a eu *la pensée secrète de faire entendre* au premier consul *une leçon de magnanimité* (*), on voit que ce fut uniquement *par ces entiment délicat de toutes les bienséances*, ce QUO DDECET *de*..... (**).

(*) Discours académique de M. Roger, 1821, p. 5.

(**) M. Roger, même discours, p. 3 et 4.

la terreur et l'espérance des peuples ; il n'est pas venu pour détruire, mais pour réparer.

Au milieu de tant d'États où la vigueur manquait à tous les conseils et la prévoyance à tous les desseins, il a montré tout à coup ce que peut un grand caractère ; il a rendu à l'histoire moderne l'intérêt de l'histoire ancienne, et ces spectacles extraordinaires que notre faiblesse ne pouvait plus concevoir. Dès que les sages le virent paraître sur la scène du Monde, ils reconnurent en lui tous les signes de la domination, et prévirent que son nom marquerait une nouvelle époque de la société. Ils se gardèrent bien d'attribuer à la seule fortune cette élévation préparée par tant de victoires, et soutenue par une si haute politique. La fortune est d'ordinaire plus capricieuse ; elle n'obéit si long-temps qu'aux génies supérieurs. Qui ne reconnaît l'ascendant de celui qui nous gouverne ? Puissent les exemples qu'il donne à l'Europe n'être pas perdus, et que tout ce qu'il y a de gouvernements éclairés sur leurs véritables intérêts se réunisse autour du sien, comme autour du centre nécessaire à l'équilibre et au repos général (1)!

PACIFICATEUR DU MONDE, un Empire immense repose sous l'abri de votre puissante administration. La sage uniformité de vos mesures, (*ici l'orateur se reprend*) la sage uniformité de vos lois (2) en va réunir de plus en plus tous les habitants.

(1) Moniteur du 6 mars 1806, n°. 65, p. 259, col. 2.

(2) *Errata* du Moniteur, du 6 germinal an 12, n°. 186, p. 853, col. 3. *Voyez* le discours de M. Villemain, p. 15.

Le Corps Législatif *veut* consacrer cette époque mémorable; il a décrété que votre *statue*, placée au milieu de la salle de ses délibérations, lui rappellerait éternellement vos bienfaits, les devoirs et les espérances du peuple français. Le double droit de conquérant et de législateur a toujours fait taire tous les autres; vous l'avez vû confirmé dans votre personne par le suffrage national (1).

Dans cette enceinte si quelques avis diffèrent, toutes les intentions se ressemblent. J'ose ajouter que cette différence d'opinions, sagement manifestée, est quelquefois le plus bel hommage que l'on puisse rendre au pouvoir monarchique. Elle prouve que la liberté, loin de se cacher devant *vous*, se montre avec confiance et qu'elle a cessé d'être dangereuse (2).

Des esclaves tremblants, des nations enchaînées ne s'humilient point aux pieds de cette statue, mais une nation généreuse y voit avec plaisir les traits de son libérateur. Périssent les monuments élevés par l'orgueil et la flatterie! mais que la reconnaissance honore toujours ceux qui sont le prix de l'héroïsme et des bienfaits (3).

Victorieux dans trois parties du monde, pacificateur de l'Europe, législateur de la France, des trônes donnés, des provinces ajoutées à l'Empire, est-ce assez de tant de gloire pour mériter à la fois,

(1) Monit. du 5 germinal an 12, n°. 185, p. 848, col. 2 et 3.
(2) *Id.* du 1er. janvier 1809, n°. 1, p. 4, col. 1.
(3) *Id.* du 26 nivôse an 13, n°. 116, p. 424, col. 3.

et ce titre auguste d'*Empereur des Français*, et ce monument érigé dans le temple des lois. (*Ici l'orateur emprunte les paroles de M. Vaublanc.*) (1).

Les trophées guerriers, les arcs de triomphe, en conservant des souvenirs glorieux, rappellent les malheurs des peuples vaincus; mais dans cette solennité d'un genre nouveau tout est consolant, tout est paisible, tout est digne du lieu qui nous rassemble.

L'image du vainqueur de l'Egypte et de l'Italie est sous nos regards, mais elle ne paraît point environnée des attributs de la force et de la victoire.

Malheur à celui qui voudrait affaiblir l'admiration et la reconnaissance que méritent les vertus militaires! loin de moi une telle pensée! Pourrais-je la concevoir devant cette statue?

Mais le législateur est venu, et nous n'avons respiré que sous son Empire.

Que d'autres vantent ses hauts faits d'armes; que toutes les voix de la renommée se fatiguent à dénombrer ses conquêtes! je ne veux célébrer aujourd'hui que les travaux de sa sagesse. Son plus beau triomphe dans la postérité sera d'avoir défendu, contre toutes les révoltes de l'esprit humain, le système social prêt à se dissoudre. (*L'orateur est inter-*

(1) Moniteur du 26 nivose an 13, n°. 116, p. 424, col. 3. « Dans ce jour, s'écrie M. Vaublanc, vous permettrez à ma faible voix de s'élever un instant, et de vous rappeler par quelles actions immortelles NAPOLÉON s'est ouvert cette immense carrière de gloire et d'honneurs. Si la louange corrompt les ames faibles, elle est l'aliment des grandes ames..... »

rompu par les applaudissements de l'assemblée) (1).

Mais sitôt que votre main a relevé les signaux de la patrie, tous les bons Français les ont reconnus et suivis; tous ont passé du côté de votre gloire. Ceux qui conspirèrent au sein d'une terre ennemie, renoncèrent irrévocablement à la terre natale; et que pouvaient-ils opposer à votre ascendant? Vous aviez des armées invincibles; ils n'eurent que des libelles et des assassins, et tandis que toutes les voix de la religion s'élevèrent en votre faveur au pied de ces autels que vous avez relevés, ils vous ont fait outrager par quelques organes obscurs de la révolte et de la superstition. L'impuissance de leurs complots est prouvée. Ils rendent tous les jours la destinée plus rigoureuse en luttant contre ses décrets. Qu'ils cèdent enfin à ce mouvement irrésistible qui emporte l'univers, et qu'ils méditent en silence sur les causes de la ruine et de l'élévation des Empires (2) (*).

Comment le peuple français n'aurait-il pas mis à sa tête une famille où se réunissent à la fois l'art de vaincre et l'art de gouverner, le talent des négociations et celui de l'éloquence, l'éclat de l'héroïsme, les grâces de l'esprit et le charme de la bonté?

Telle, sur un moindre théâtre, parut autrefois

(1) Moniteur du 26 nivose an 13, n°. 116, p. 425, col. 1.

(2) *Id.* du 5 germinal an 12, n°. 185, p. 848, col. 3.

(*) M. de Fontanes, craignant d'effaroucher les oreilles *du héros pacificateur*, affectait de parler devant lui de *l'empire des lettres; Ah!* lui dit Bonaparte récemment devenu Empereur, *laissez-nous au moins la république des lettres.* »

cette race de grands hommes qui eut l'honneur de donner son nom au troisième siècle des arts, et qui, produisant tout à coup d'illustres amis des lettres, d'habiles politiques, de grands capitaines, prit une place glorieuse entre les maisons souveraines de l'Europe.

L'un des princes de cette famille obtint le titre d'*Invincible*, un autre fut appelé le *Père des muses*; un autre enfin mérita le nom de *Père du peuple*, et de *Libérateur de la patrie*. Tous ces titres deviendront héréditaires dans les successeurs du héros qui nous gouverne. Il leur transmettra ses leçons et ses exemples (1).

Les années, sous son règne, ont été plus fécondes en grands événemens glorieux que les siècles sous d'autres dynasties!

Le monde se *crut* revenu à un temps où, comme l'a dit le plus brillant et le plus profond des écrivains politiques, la marche du vainqueur était si rapide, que *l'univers semblait plutôt le prix de la course que celui de la victoire....* (*Montesquieu, Esprit des Lois, chap. d'Alexandre.*)

Déjà les plus anciennes maisons souveraines brillent d'un nouvel éclat en se rapprochant des rayons de votre couronne. Le repos du continent est le fruit de vos conquêtes. Le Corps Législatif peut donc applaudir sans regret la gloire militaire; il aime à louer surtout ce DESIR D'ÉPARGNER LE SANG DES

(1) Moniteur du 29 thermidor an 12, n°. 329, p. 1453, col. 1 et 2.

HOMMES, que vous avez si souvent manifesté, jusque dans la première ivresse du triomphe. C'est la victoire la moins sanglante qui est la plus honorable à vos yeux!! C'est *à ces traits* qu'on reconnaît un monarque digne de régner sur le peuple français. Il ne suffit pas à VOTRE MAJESTÉ de l'avoir rendu le plus puissant de tous les peuples, elle veut encore qu'il soit le plus heureux : qu'on redise partout qu'une si noble ambition vous occupe sans cesse, et que pour la satisfaire vos jours sont aussi remplis dans vos palais que dans vos camps.

SIRE, toutes vos pensées sont empreintes de ce caractère qui seul attire la vénération et l'amour.

Après avoir fait et défait les rois, vous avez vengé leurs tombeaux. Le lieu qui fut le berceau de la France chrétienne voit se relever le temple célèbre où depuis douze siècles la mort confondit les cendres de trois races royales dont TOUTES LES GRANDEURS ÉGALAIENT A PEINE LA VÔTRE (1).

Il ne fut donné qu'à *vous* de renouveler toujours l'admiration qui semblait être épuisée. Mais tant de triomphes ne sont aujourd'hui qu'une partie de *votre* gloire (2) (*).

On combattait, on négociait jadis pendant des années pour la prise de quelques villes, et mainte-

(1) Moniteur du 10 mars 1806, n°. 69, p. 277, col. 1 et 2.

(2) *Id.* 6 mars 1806, n°. 65, p. 259, col. 2.

(*) L'ingénieux éditeur de l'oraison funèbre de Bonaparte, prononcée au Luxembourg, au Palais-Bourbon, aux Tuileries et ailleurs, rapporte les paroles suivantes de M. Séguier :

« NAPOLÉON est au-delà de l'histoire humaine, il appartient

nant quelques jours décident du sort des royaumes.

Quel nom militaire, quel talent politique, qu'elle gloire ancienne et moderne ne s'abaisse désormais devant celui qui, des mers de Naples jusqu'aux bords de la Vistule, tient en repos tant de peuples soumis, qui campe dans un village Sarmate, y reçoit comme à sa cour les ambassadeurs d'Ispahan et de Constantinople, étonnés de se trouver ensemble; qui réunit dans le même intérêt les sectateurs d'Omar et

aux temps héroïques; il est au-dessus de l'admiration, il n'y a que l'amour qui puisse aller jusqu'à lui. »

Nous ne pouvons résister au désir de présenter ici la suite de ce discours.

« Faut-il renouveler les combats? Vos succès d'abord inouis, et cependant toujours croissants, annoncent assez quel serait le dernier événement : mais, SIRE, il est une chose plus extraordinaire que les prodiges guerriers de VOTRE MAJESTÉ, c'est que vous résistiez à la fortune qui AFFECTE POUR VOUS L'EMPIRE DE LA TERRE; que vous soyez moins ambitieux de vaincre que de vous réconcilier; que vous ne fassiez sentir, par la force de vos armes, les dangers de votre inimitié, que pour faire comprendre, par la force de votre génie, les avantages de votre alliance.

NAPOLÉON n'a jamais VOULU QUE LA PAIX DU MONDE : il a toujours présenté la branche d'olivier à ses provocateurs qui l'ont forcé d'accumuler les lauriers (*a*). »

Nous engageons les lecteurs curieux de connaître quelques paroles remarquables de dignes prélats, d'hommes *de tous les côtés*, à recourir à l'écrit le plus piquant (*b*), qui ait paru depuis la chute de l'*affamé conquérant qui voulait avaler la terre*. (BEAUMARCHAIS, *Mariage de Figaro*.)

(*a*) Moniteur du 29 juillet 1807; n°. 210 p. 817, col. 1re.
(*b*) Oraison funèbre de Buonaparte. Paris, 1814; in-8°.

d'Ali, qui joint d'un lien commun et l'Espagnol et le Batave, et le Bavarois et le Saxon; qui, pour de plus vastes desseins encore, fait concourir les mouvements de l'Asie avec ceux de l'Europe, et qui montre une seconde fois, comme sous l'Empire romain, le génie guerrier s'armant de toutes les forces de la civilisation, s'avançant contre les barbares, et les forçant de reculer vers les bornes du monde!

Ce n'est point à moi de lever le voile qui couvre le but de ces expéditions lointaines. Il me suffit de savoir que ce grand homme par qui elles sont dirigées n'est pas moins admirable dans ce qu'il cache que dans ce qu'il laisse voir, et dans ce qu'il médite que dans ce qu'il exécute. Veut-il relever ces antiques barrières qui retenaient aux confins de l'univers policé toutes ces hordes barbares dont le nord menaça toujours le midi? Sa politique n'a point encore parlé; attendons qu'il s'explique, et remarquons surtout que ce SILENCE EST LE PLUS SUR GARANT DE SES INTENTIONS PACIFIQUES.

Il a voulu, il VEUT ENCORE LA PAIX; il la demanda au moment de vaincre; il l'a redemande après avoir vaincu. Quoique tous les champs de bataille qu'il a parcourus dans trois parties du monde, aient été les théâtres constans de sa gloire, il a toujours GÉMI des désastres de la guerre. C'est parce qu'il en connaît tous les fléaux, qu'il a soin de les porter loin de nous. Cette grande vue de son génie militaire est un grand bienfait. Il faut payer la guerre avec les subsides étrangers, pour ne pas trop aggraver les charges

nationales. Il fait vivre chez l'ennemi, pour ne point affamer le peuple qu'on gouverne (1).

Ni les trophées accumulés autour de lui, ni l'éclat de vingt sceptres qu'il tient d'un bras si ferme, et que n'a point réunis Charlemagne lui-même, ne peuvent détourner ses pensées *du bonheur de son peuple* (2).

Le premier des capitaines *a* donc *vu* quelque chose de plus héroïque et de plus élevé que la victoire (3)!

C'était assez pour le premier des héros, ce n'était pas assez pour le premier des Rois! (4).

Il *lui* fut donné de retrouver l'ordre social sous les débris d'un vaste empire, et de rétablir la fortune de l'Etat au milieu des ravages de la guerre (5).

La guerre, cette maladie ancienne et malheureusement nécessaire, qui travailla toutes les sociétés, ce fléau dont il est si facile de déplorer les effets, et si difficile d'extirper la cause; la guerre elle même n'est pas sans utilité pour les nations. Elle rend une nouvelle énergie aux vieilles sociétés; elle RAPPROCHE DE GRANDS PEUPLES long-temps ennemis, qui APPRENNENT A S'ESTIMER SUR LE CHAMP DE BATAILLE; elle remue et féconde les esprits par des spectacles extraordinaires; elle instruit surtout le siècle et l'ave-

(1) Moniteur du 18 mai 1807, n°. 138, p. 543, col. 1 et 2.
(2) *Id.* du 18 mai 1807, n° 138, p. 544, col. 1.
(3) *Id.* du 28 octobre 1808, n°. 302, p. 1190, col. 2.
(4) *Id.* du 4 novembre 1808, n°. 309, p. 1218, col. 1.
(5) *Id.* du 28 octobre 1808, n°. 302, p. 1190, col. 2.

nir, quand elle produit un de ces génies rares faits pour tout changer.

La guerre qui épuise tout, a renouvelé nos finances et nos armées; les peuples vaincus nous donnent des subsides, et la France trouve des soldats dignes d'elle chez les peuples alliés.

Nos yeux ont vu les plus grandes choses. Quelques années ont suffi pour renouveler la face du Monde. Un homme a parcouru l'Europe en ôtant et donnant les diadêmes. Il déplace, il renverse, il étend à son choix les frontières des Empires, tout est entraîné par son ascendant. Eh bien! cet homme, couvert de tant de gloire, nous promet plus encore; paisible et désarmé, il a prouvé que cette force invincible, qui renverse en courant les trônes et les empires, est au-dessous de cette sagesse vraiment royale qui les conserve par la paix (1).

Sire, tous nos cœurs se sont émus aux témoignages de votre affection pour les Français; et les paroles bienfaisantes que vous avez fait entendre du haut du trône, ont déjà réjoui les hameaux.

Un jour on dira, et ce sera le plus beau trait d'une histoire si merveilleuse, on dira que la destinée du pauvre occupait celui qui fait la destinée de tant de rois.

Nous jurons, Sire, de ne jamais démentir ces sentiments que vous approuvez, devant ce trône affermi sur tant de trophées et qui domine l'Europe entière.

(1) Moniteur du 29 août 1807, n°. 241, p. 940, col. 2 et 3.

Et comment, n'accueilleriez-vous pas ce langage aussi éloigné de la servitude, qu'il le fût de l'anarchie (1).

Quand vous immolez votre propre bonheur, celui du peuple occupe seul toute votre ame. Elle s'est émue à l'aspect de la grande famille (c'est ainsi que vous nommez la France), et quoique sûr de tous les dévouements, vous offrez la paix à la tête d'un million de guerriers invincibles.....

Vous partez, et je ne sais quelle crainte, inspirée par l'amour et tempérée par l'espérance, a troublé toutes les ames. Nous savons bien pourtant que partout où vous êtes, vous transportez avec vous la fortune et la victoire : la patrie vous accompagne de ses regrets et de ses vœux ; elle vous recommande à ses braves enfants qui forment vos légions fidèles. Ses vœux seront exaucés ; tous vos soldats lui jurent sur leurs épées de veiller autour d'une tête si chère et si glorieuse où reposent tant de destinées. SIRE, la main qui vous conduit de merveille en merveille au sommet des grandeurs humaines, n'abandonnera ni la France, ni l'Europe, qui, si long-temps encore, ont besoin de vous (2).

Vous partez, et le plus brave de tous les peuples est tenté de se plaindre qu'il a trop de gloire en songeant qu'il reste séparé du monarque dont cette gloire est l'ouvrage (3).

(1) Monit. du 24 août 1807, n°. 236, p. 915, col. 3, 916, col. 1.
(2) *Id.* du 28 octobre 1808, n°. 302, p. 1190, col. 2.
(3) *Id.* du 6 février 1807, n°. 37, p. 143, col. 1.

Malheur au souverain qui n'est grand qu'à la tête des armées ! Heureux celui qui sait gouverner comme il sait vaincre !

C'est lui qui rouvrit les temples de la religion désolée, et qui sauva la morale et les lois d'une ruine presque inévitable. En un mot, il a plus fondé qu'on n'avait détruit. Voilà ce qui recommande éternellement sa mémoire.

De tous les cœurs sortira sans efforts le plus bel éloge du grand homme, auteur de tant de biens.

N'en doutons point, grâce à tout ce qu'il *a* entrepris pour la félicité nationale, sa renommée de conquérant ne sera, dans l'avenir, que la plus faible partie de sa gloire. (*L'assemblée renouvelle ses applaudissements.*) (1)

L'Empereur est trop accoutumé à vaincre pour que nous remarquions dans son histoire, un triomphe de plus. Il suffit de dire, qu'après quelques marches, il était bien au-delà des bords où s'arrêta Charlemagne, et que, supérieur à tous les grands hommes qui le précédèrent, il ne trouvera point de Roncevaux (2)

Ce n'est point assez pour lui d'avoir vaincu tant de fois ses ennemis sur le champ de bataille ; il veut décourager jusqu'à leurs dernières espérances ; il achève en quelque sorte leur défaite, en affermissant de plus en plus son gouvernement intérieur.

(1) Moniteur du 4 novembre 1808, n°. 309, p. 1218, col. 1 et 2.

(2) *Id.* du 1er. janvier 1809, n°. 1, p. 4, col. 1.

Il fallait que tout fût extraordinaire, comme lui, dans les événements de son règne.

Autrefois, après quelques années de guerre, l'épuisement du trésor contraignait le vainqueur lui-même à demander la paix. Aujourd'hui l'entretien de tant d'armées n'a point interrompu l'amélioration successive des finances (1).

Enfin la guerre a, dans tous les temps, affaibli la force des lois et de la police. Aujourd'hui la police, la plus sage et la plus vigilante, maintient la sûreté publique. On voit disparaître avec le fléau de la mendicité, tous les fléaux et tous les désordres qu'il traîne à sa suite.

On dirait que ce peuple, si terrible au dehors, ne s'occupe, au-dedans, qu'à préparer le siècle de la paix, des arts et des fêtes.

La France a montré tout ce qu'elle peut sous la main toute puissante qui la précipite ou la modère à son gré (2).

Et l'honneur français! que de prodiges on peut faire avec ce seul mot! L'honneur français (3) dirigé par un grand homme est un assez puissant ressort pour changer la face de l'univers! (*applaudissements*) (4).

Que peut ajouter ma voix à l'émotion géné-

(1) Moniteur du 14 décembre 1809, n°. 348, p. 1380; col. 1

(2) Moniteur du 23 janvier 1810, n°. 23, p. 86, col. 3.

(3) Je suis Francè (*Odry, théâtre des Variétés*) Je suis Francè et.....

(4) Moniteur du 23 janvier 1810, n°. 23, p. 87, col. 1.

ral? Comment exprimer tout ce qu'on éprouve de grand et de doux au milieu de cette imposante cérémonie (1)? Ils ne sont plus ces temps où les maîtres du monde s'arrogeaient seuls l'honneur des triomphes payés par les travaux et quelquefois par la vie de leurs sujets. Un grand prince appelle aujourd'hui son peuple au partage de sa gloire ; et quel prince a plus que lui le droit de croire qu'il entraîne seul la fortune à sa suite ? Mais sûr de sa grandeur personnelle, il ne craint point de la communiquer ; il n'ignore pas que le monarque accroit les honneurs de son trône de tous ceux qu'il accorde à sa nation.

Mais sur le champ de bataille, sa première pensée est pour nous. C'est Alexandre (2) qui part de la Macédoine avec son génie et l'espérance, et qui, dès sa première victoire au-delà du Granique, envoie les dépouilles des nations vaincues au temple des dieux de sa patrie.

Ces drapeaux furent conquis sur un peuple égaré par les factions. Non, ce n'est point ce héros que l'Espagnol devait craindre. Ses armes ne le soumettront que pour le sauver (3).

On a souvent nommés les rois d'ILLUSTRES INGRATS. On a dit, non sans quelque raison, qu'ils mettaient trop tôt en oubli le dévouement de leurs sujets, et qu'au-

(1) Drapeaux au Corps Législatif, invasion d'Espagne.

(2) On vantait Talma devant l'Empereur : « *Eh! qu'en dit Fontanes; il est pour les anciens, lui?* » « SIRE, *Alexandre, Annibal, César ont été remplacés; mais Le Kain ne l'est pas!* »

(3) Moniteur du 23 janvier 1810, n°. 23, p. 86, col. 3.

près du trône il était plus utile de flatter que de servir. Combien le maître à qui nous sommes attachés mérite peu ce reproche ! Du haut point d'élévation qu'il occupe, il jette un regard équitable sur les talents qui sont au-dessous de lui ; car il est trop élevé au-dessus d'eux tous pour ne pas les juger tous avec impartialité. Ses bienfaits préviennent à chaque instant ses serviteurs de toutes les classes (1).

Quels dévouements extraordinaires ne doit pas attendre un souverain si magnanime !

Périsse à jamais le langage de l'adulation et de la flatterie ! je ne commencerai point à m'en servir. Je ne dois porter aux pieds du trône que la voix de l'opinion publique. C'est avec elle seule que je louerai le prince. J'exprimerai franchement l'admiration qu'il m'inspire ; l'élite de la France et de l'Europe est ici rassemblée : j'en appelle à leur témoignage. Tout ce que je vais dire de lui sera MERVEILLEUX ET VÉRITABLE !

Transportons-nous par la pensée dans l'avenir. Voyons ce héros, comme la postérité doit le voir un jour, à travers les nuages du temps. C'est alors que sa grandeur paraîtra, pour ainsi dire, fabuleuse ; mais trop de monuments attesteront les merveilles de sa vie pour que le doute soit permis. Si nos descendants veulent savoir quel est celui qui, seul, depuis l'Empire romain réunit l'Italie dans un seul corps, l'histoire leur dira : C'est NAPOLÉON. S'ils demandent

(1) Moniteur du 23 janvier 1810, n°. 23, p. 87, col. 1.

quel est celui qui, vers la même époque, dissipa les hordes Arabes et Musulmanes au pied des Pyramides et sur les bords du Jourdain ? l'histoire leur dira : C'est NAPOLÉON. Mais d'autres surprises les attendent. Ils apprendront qu'un homme, en quelque sorte désigné d'en haut, partit du fond de l'Égypte au moment où toutes les voix de la France l'appellaient à leur secours, et qu'il y vint rétablir les lois, la religion et l'ordre social menacés d'une ruine prochaine; cet homme *est* encore NAPOLÉON. Ils verront dans dix années trente États changeant de forme, des trônes fondés, des trônes détruits, Vienne deux fois conquise, et les successeurs du grand Frédéric perdant la moitié de leur héritage. Ils croiront que tant de révolutions, de victoires, sont l'ouvrage de plusieurs conquérans !

L'histoire, appuyée sur le témoignage unanime des contemporains, dissipera toutes les méprises; elle montrera toujours le même NAPOLÉON fondant de l'Autriche sur la Prusse; poussant sa marche victorieuse jusqu'aux dernières limites de la Pologne, s'élançant tout à coup du fond de la Sarmatie vers ces monts qui séparent la France des Espagnols, et triomphant près de ces régions où l'anquitité plaçait les bornes du monde. Et cependant les prodiges ne seront pas épuisés ! il faudra peindre tous les arts rappelant à Paris la magnificence de Rome antique, car il est juste que la ville où réside un si grand homme devienne aussi la ville éternelle !

J'interroge maintenant tous ceux qui m'écoutent.

En est-il un seul qui désavoue le moindre trait de ce tableau ? HEUREUX LES PRINCES QU'ON PEUT LOUER DIGNEMENT AVEC LA VÉRITÉ ! heureux l'orateur qui ne donne aux rois que des éloges justifiés par leurs actions. (*L'assemblée renouvelle ses applaudissements et ses acclamations*) (1).

Mais venons à cette Université, que les monarques, vos prédécesseurs, appelaient leur fille aînée. *Comme elle* a partagé vivement la joie que le retour de VOTRE MAJESTÉ fit naître dans tous les cœurs. Elle se félicitait de porter au pied du trône les hommages et les voix d'une génération entière, qu'elle instruisait dans ses écoles, A VOUS SERVIR ET A VOUS AIMER (2).

Oui, SIRE, l'université fondée par Charlemagne, relevée par NAPOLÉON, mille ans après son premier fondateur, ne peut oublier, devant ces deux grands noms, les saints engagements qu'elle a contractés envers le trône et la patrie. Son origine et son antiquité lui rappellent tous ses devoirs, dont le premier est de faire des sujets fidèles (3).

(1) Moniteur du 23 janvier 1810, n°. 23, p. 87, col. 1 et 2.

(2) L'Université vous parle au nom des enfants, qui vont croître désormais pour VOUS AIMER ET POUR VOUS SERVIR. *Nouveau discours de M. Fontanes à S. M. Louis XVIII.* (Monit. du 4 mai 1814, n°. 124, p. 491, col. 2.)

(3) Moniteur du 26 décembre 1812, n°. 361, p. 1432, col. 2. On va juger comment *cette jeunesse généreuse, que tant d'esprits pervers ont cherché à égarer*, apprenait *à fuir toutes ces passions qui troublent le présent et gâtent l'avenir, à connaître, à pratiquer ses devoirs avant de s'occuper de ses droits, à n'ouvrir son ame qu'aux émotions nobles et douces et à n'ai-*

Mère commune de tous les enfants que l'État lui confie, elle vous exprime leurs sentiments avec les

mer enfin que ce qui doit la rendre heureuse : la vertu, le prince et la patrie. (Discours académique de M. Roger, 1821, p. 18.)

Le 12 mars 1811, on donna le discours suivant, pour sujet de composition, à des élèves d'un des lycées impériaux.

*Discours de M. de Fontanes, à l'*Empereur*, à son retour des dernières campagnes d'Autriche.*

« Sire, l'université qu'on appelait depuis tant de siècles, la fille aînée des rois reprend le plus honorable et le plus cher de ses priviléges, celui de porter à Votre Majesté l'hommage de son dévouement, de son respect et de son amour. Elle disait autrefois, pour relever l'éclat de son origine, que Charlemagne fut son père. Elle citera désormais son nouveau fondateur avec plus d'orgueil que le premier. C'est votre destinée d'agrandir toutes les anciennes institutions en les recréant. L'influence de de l'université n'est plus bornée à la capitale, elle embrasse l'immensité de l'Empire accru par vos conquêtes. Les fonctions dont elle est chargée ont peu d'éclat en apparence; elle ne règne que dans l'ombre des écoles; mais elle y cultive l'espérance de la patrie; son devoir est de vous y former des sujets soumis et fidèles, et d'y répandre les sages maximes conservatrices des sociétés et des trônes. C'est de son sein qu'un jour doivent sortir les guerriers qui vaincront sous vos ordres, les magistrats qui feront exécuter vos lois, les prêtres qui vous béniront au pied des autels rétablis par votre sagesse, les savans, les écrivains, les artistes célèbres qui perpétueront par leurs travaux le souvenir de vos grandes actions.

Combien, Sire, les mémorables exemples que vous donnez seront utiles à nos leçons. Autrefois, pour élever l'imagination de la jeunesse, on lui parlait des grands-hommes des temps passés; aujourd'hui le siècle présent a, dans vous seul, ce

sions. Permettez donc, Sire, qu'elle détourne un instant les yeux du trône que vous remplissez de tant de gloire, vers cet auguste berceau où repose l'héritier de votre grandeur. Toute la jeunesse française environne avec nous de ses espérances et de ses bénédictions cet enfant royal qui doit la gouverner

. . . . . .

qu'on admirait en eux de plus héroïque. En développant les prodiges de l'antiquité, nous y joindrons ceux de votre règne. Jamais l'enfance et la jeunesse n'auront entendu d'aussi merveilleux récits, et leurs cœurs palpiteront d'enthousiasme à votre nom. Quand la paix conquise au bord du Danube par de nouvelles victoires, a désarmé le continent, qu'il nous soit permis, au retour du *Père de la patrie*, de reposer un moment ses regards sur le spectacle aimable de tant de jeunes talents qui croîtront pour le service de l'État.

L'Université paraît, en quelque sorte, devant vous environnée de ces générations naissantes, dont elle redevient la mère. Elle vous porte la bénédiction et les vœux de tous les enfants qui peuplent ses écoles. Vous devez trouver quelque douceur à l'expression de ses sentiments; ils ont la vérité de ce premier âge, où tout est sincère.

Sire, votre Majesté veut remettre en honneur les bonnes études! La voix de toutes les familles s'élève pour vous remercier de ce bienfait. Nous consacrerons les travaux de notre vie à seconder ces vues paternelles; et tandis qu'on portera devant votre char de triomphe les dépouilles des nations vaincues, nous viendrons vous offrir ces pacifiques trophées des sciences, des lettres et des arts qui seront toujours les amis de votre puissance, puisqu'ils ont besoin de la gloire, et ne peuvent fleurir que sous vos auspices. »

Après la dictée, un de *ces jeunes barbares* (comme les appelle M. de Châteaubriant) moins poli en effet que le grand maître de l'Université, au lieu de traduire l'éloge proposé,

un jour. Nous le confondons avec VOTRE MAJESTÉ, dans le même respect et dans le même amour. Nous lui jurons d'avance un dévouement sans bornes, comme à vous-même. SIRE, ce mouvement qui nous emporte vers lui ne peut déplaire à votre cœur paternel. Il vous dit que votre génie ne peut mourir; qu'il se perpétuera dans nos descendans, et que la reconnaissance nationale doit être éternelle comme votre nom (1).

Mais bientôt l'EMPEREUR invite lui-même tous les grands corps de l'Etat à manifester leur libre opinion. Pensée vraiment royale! Salutaire développement de ces institutions monarchiques, où le pouvoir concentré dans les mains d'un seul se fortifie de la confiance de tous, et qui, donnant au trône la garantie de l'opinion nationale, donne aux peuples, à leur tour,

quitte avec indignation le banc de la classe, et remet au professeur son cahier sur lequel il avait écrit :

Et je pourrais forcer ma bouche
A louer un héros farouche
Né pour le malheur des humains!

J.-B. ROUSSEAU.

Une autre fois un professeur de rhétorique ordonna de faire entrer l'éloge du GRAND NAPOLÉON dans des vers latins sur les soupes économiques, *un autre jeune barbare* mit pour épigraphe ;

Il a poussé si loin l'ardeur philanthropique,
Qu'il nourrit *ses sujets* de soupe économique.

(ETIENNE.)

(1) Moniteur du 26 décembre 1812, n°. 361, p. 1432, col. 2.

le sentiment de leur dignité, trop juste prix de leurs sacrifices !

Des intentions aussi magnanimes ne devaient point être trompées.

Rentré dans sa capitale, l'EMPEREUR a détourné les yeux de ces champs de bataille où le monde l'admira quinze ans, il a détaché même sa pensée des grands desseins qu'il avait conçus. Je me sers de ses propres expressions; il s'est tourné vers son peuple, son cœur s'est ouvert, ET NOUS Y AVONS LU NOS PROPRES SENTIMENTS.

L'EMPEREUR A DÉSIRÉ LA PAIX, et dès que l'espérance d'une négociation a paru possible, il s'est empressé de la saisir (1).

Mais ce n'est plus aux Rois comme eux que les alliés développent leurs griefs, et qu'ils envoient leurs manifestes; c'est aux peuples qu'ils les adressent. Et par quel motif adopte-t-on cette marche si nouvelle? Cet exemple ne peut-il pas être funeste? Faut-il le donner surtout à cette époque où les esprits, travaillés de toutes les maladies de l'orgueil, ont tant de peine à fléchir sous l'autorité QUI LES PROTÈGE, en RÉPRIMANT leur audace? Et contre qui cette attaque indirecte est-elle dirigée! Contre le grand homme qui mérita la reconnaissance de tous les rois; car, en établissant le trône de la France, il a fermé le foyer de ce volcan qui les menaçait tous.

Ce n'est point *ici* qu'on outragera les gouverne-

(1) Moniteur du 28 décembre 1813, n°. 362, p. 1447, col. 2 et 3.

ments qui se permettraient même de nous outrager; mais il est permis d'apprécier à leur juste valeur ces reproches si anciens et si connus, prodigués à toutes les puissances qui ont joué un grand rôle depuis Charles-Quint jusqu'à Louis XIV, et depuis Louis XIV jusqu'à l'EMPEREUR. Ce système d'ENVAHISSEMENT, de PRÉPONDÉRANCE, de MONARCHIE UNIVERSELLE, fut toujours un cri de ralliement pour toutes les coalitions; et du sein même de ces coalitions étonnées de leur imprudence, s'éleva souvent une puissance plus ambitieuse que celle dont on dénonçait l'ambition.

L'EMPEREUR voulut LA PAIX; il voulut l'acheter par des sacrifices où sa grande ame semblait négliger sa gloire personnelle, pour ne s'occuper que des besoins de la nation.

Quand on jette les yeux sur cette coalition formée d'éléments qui se repoussent; quand on voit le mélange fortuit et bizarre de tant de peuples que la nature a faits rivaux; quand on songe que plusieurs, par des alliances peu réfléchies, s'exposent à des dangers qui ne sont point une chimère, on ne peut croire qu'un pareil assemblage d'intérêts si divers ait une longue durée (1).

On a dit depuis long-temps aux orateurs, qu'il n'y avait rien de plus grand que ses actions simplement racontées. On doit ajouter qu'il n'y a rien de plus éloquent que ses paroles. C'est en les répétant avec fidélité qu'on peut le montrer dans toute sa

(1) Moniteur du 28 décembre 1813, n°. 362, p. 1448, col. 1 et 2.

gloire. Combien nous étions émus en l'écoutant la dernière fois, quand il désirait *de vivre trente ans pour servir trente ans ses sujets!* » Jamais parole plus royale n'est sortie du cœur d'un grand roi.

Heureux le prince qui connait si bien ses devoirs et sa dignité, et les exprime avec tant de noblesse.

Quel français ne *formait* le même vœu que le sien? Oui, qu'il vive trente ans, *disions-nous*, qu'il vive plus encore! Une vie si précieuse ne peut trop se prolonger; et puisque tous les prodiges semblent réservés à lui seul, espérons qu'un règne si mémorable surpassera tous les autres par la durée, COMME IL LES SURPASSE TOUS PAR LA PUISSANCE ET LA GRANDEUR. (*Les applaudissements se renouvellent de toutes parts*) (1). L'orateur ému ne peut continuer.....

(1) Moniteur du 14 décembre 1809, n°. 348, p. 1580, col. 1 et 2.

REVUE

DES BROCHURES

PUBLIÉES

SUR NAPOLÉON,

PAR CONSTANT TAILLARD.

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala multa.

(*Martial*).

A PARIS,

Aux Salles d'étude de l'Ecole de droit, Rue St.-Etienne des Grés, n°. 2.

Chez PAINPARRÉ, Libraire, au Palais-Royal.

Et chez les marchands de Nouveautés des quatre parties du monde.

1821.

REVUE
DES BROCHURES
PUBLIÉES
SUR NAPOLÉON.

Il pleut des brochures sur Paris depuis qu'on y connaît la mort de Napoléon. Si cette multitude d'écrits n'était que le pur effet de l'amour ou de la haine que l'on porte au grand homme, je prouverais à force de silence, mon inviolable respect pour toutes les opinions quelles qu'elles soient; mais on a fait des plaintes les plus sacrées une spéculation moins respectable, et j'use, comme membre de la société, du droit qui m'appartient de dire librement mon avis.

Pensée d'un soldat sur la sépulture de Napoléon.

M. Goujon n'eut pas signé cette brochure, que tout Paris l'eut reconnue pour une émanation de son ame.

Il demande avec toute l'armée que la dépouille

mortelle de Napoléon soit rapportée sur le sol français. C'est en effet ce qui importe le plus à l'honneur de la France. Abandonner à l'étranger le corps de celui qui fut notre souverain, serait, aux yeux de la postérité, le comble de l'ignominie.

Serions-nous, sous ce rapport, différens des Egyptiens ? Chez eux, un fils était pour jamais frappé d'infamie quand il laissait le corps de son père en nantissement chez un créancier.

Les droits des souverains sont-ils moins précieux ?

Lorsque la brochure de M. Goujon parut, tout le monde s'écria qu'elle était de M. Tissot : elle n'en est pas puisque M. Goujon l'a signée; mais elle est, selon moi, digne de ce grand écrivain. Rien d'admirable, en effet, comme certains traits de ce charmant ouvrage; c'est l'éloquence du cœur et le sublime du talent.

On peut en juger par ce passage :

« Une simple pierre suffit à sa mémoire, pourvu « que cette pierre repose sur un sol français : ah ! si « tous ceux qui fléchirent le genoux devant lui, si « tous ceux qui eurent part à ses bienfaits, tous ceux « qui implorèrent sa faveur, étaient forcés d'apporter leur offrande sur son cercueil.... Quel cortège « immense ! Que de pontifes, d'empereurs, de rois, « de princes, de grands, se presseraient de toutes les

« extrémités du monde ! Ils auraient bientôt élevé « quelque chose de plus grand que les pyramides. »

César rendant compte à Cicéron de la mort de Catilina, s'exprime ainsi sur ce grand criminel ;

« Romain, je le condamne, et soldat je l'admire. »

C'est aussi le sentiment de M. Goujon sur Bonaparte :

« Citoyen je le blâme, français je le respecte ;
« homme je le plains, soldat je le pleure. »

Bonaparte et Fontanes.

Je le demande à MM. Villemain et Roger, a-t-il fait une médiocre malice celui qui, supposant M. le comte de Fontanes député des Champs Elysées, pour complimenter Napoléon, imagina de lui remettre dans la bouche précisément les mêmes paroles qu'il avait adressées à l'empereur victorieux, et pour lesquelles il avait fait depuis un acte de contrition si solennel et si complet ?

Que des humains la faiblesse est étrange !
Dit, l'autre jour, un député gascon ;
Depuis neuf ans émule de Solon,
Avec pitié je vois comme tout change.
Chaque parti devient minorité ;
Mais, narguant seul la publique inconstance,
Depuis neuf ans, grace à ma conscience,
Je suis toujours dans la majorité.

(Chénier.)

La mort de Napoléon précédée d'une Notice sur sa vie.

Le libraire Painparré sait ce qu'il fait; s'il n'avait donné que le dithyrambe de lord Byron, on n'en aurait payé les huit pages que 10 sous, tandis qu'enflée comme elle est d'une notice à n'en plus finir, sa brochure vert-de-gris se vend un franc et plus.

Je ne parlerai que du dithyrambe. Qu'il soit ou non de lord Byron, c'est un modèle de prose romantique. Ce dithyrambe n'est pas sans quelques taches; mais, semblable au soleil, il les couvre par son éclat.

Le jugement de lord Byron sur sa patrie sera celui de la postérité.

« Et moi, étranger à la France, compatriote des « bourreaux de Napoléon, j'ai voulu jeter quelques « fleurs sur sa cendre, pour cacher l'opprobre de mon « pays. »

J'observe dans lord Byron une pensée qu'il semble avoir puisée dans Boileau : « C'est quand l'épouse « bien-aimée est descendue dans la tombe que « l'homme oublie les défauts de son esprit pour « rendre hommage aux vertus de son cœur et aux « qualités de son ame. » Boileau a dit, de notre grand réformateur.

> Avant qu'un peu de terre obtenu par prière,
> Pour jamais dans la tombe eut enfermé Molière,

Mille de ces beaux traits aujourd'hui si vantés,
Furent des sots esprits à nos yeux rebutés.

. . . . . .

Mais sitôt que d'un trait de ses fatales mains
La parque l'eut rayé du nombre des humains,
On reconnut le prix de sa muse éclipsée....

De Bonaparte et de sa mort.

On m'a dit que cette brochure était le coup d'essai d'un tout jeune homme. Cela ne m'étonne pas, car je vois, dès la troisième page, qu'il compare Bonaparte à un moulin à vent. Au surplus, et c'est l'auteur lui-même qui le dit, *on jeterait vainement des pierres sur sa cloche pour lui faire rendre un mauvais son.*

De Bonaparte et de sa mort ! Quel immense sujet méditation ! Et c'est un enfant qui a prétendu le traiter ! Il est vrai que cet enfant est gentilhomme, et que les personnes de son rang savent tout sans avoir jamais rien appris.

Pourtant, comme il se pourrait faire qu'une leçon de modestie ne lui fut point inutile, je vais lui raconter pour son bien, ce qui arriva le printems dernier à un jeune rossignol de mes amis.

Quittant le nid pour la première fois,
Rossignolet, perché sur le sommet d'un chêne,
Et tout fier d'un filet de voix
Qui de son gosier sort à peine,

Veut, pour son coup d'essai, célébrer l'Univers.
Chut! il va commencer. Les habitans des airs
Pour le mieux admirer désertent leurs bocages.
Ecoutez, leur dit-il, des sons dignes des dieux,
Et connaissez à mon ramage,
De nos vastes forêts le chantre harmonieux.

On dit qu'il prétendait à la suprême gloire
D'enchaîner tous les cœurs du frivole auditoire;
Mais il fut bien humilié
Quand un sourire de pitié
Lui dit: Rossignolet, vous avez du génie,
Mais vous manquez de jugement,
Dans vos prétentions voyez votre folie:
Il fallait commencer par chanter doucement.

Nouvelles de l'autre monde.

Avez-vous lu le *Miroir* du 16 Juillet? Il contient la presque totalité de cette brochure, c'est-à-dire toute la partie intitulée *Mon rêve.* Je ne crois pas avoir encore vu dans les écrits publiés sur Napoléon, plus de véritable esprit joint à plus de bon esprit: mais je l'ai dit, c'est un article du *Miroir.*

Relation de la maladie et de la mort de Napoléon.

Quiconque dirait de cette brochure : « Ripopée « d'articles pris sans goût et sans choix dans les

« journaux anglais, » en rendrait, selon moi, le compte le plus complet et le plus impartial.

Adieux de Napoléon.

Le stile merveilleux des cantiques de saint-Roch et de saint-Hubert publiés il y a trente ans par Vadé parait avoir servi de modèle à l'auteur de ces trois couplets.

Les funérailles de Napoléon.

L'éloge qui forme la première partie de cet ouvrage, m'a paru contenir des vérités frappantes. Noblement inspiré par ses souvenirs, l'auteur parle du grand homme en homme pénétré de la véritable grandeur; mais je ne saurais lui pardonner d'avoir dit que les destins de Napoléon s'étaient terminés dans les plaines de Waterloo. Il me semble au contraire qu'il manquait à ces destins d'avoir vécu et d'être mort dans les fers. C'est dans l'adversité que l'héroïsme éclate, et non dans cet heureux tourbillon de prospérités de hazard où l'homme n'a bien souvent pour tout mérite que de s'abandonner à la fortune.

On a donné, je ne sais trop pourquoi, le nom pompeux de l'ode à la pièce de vers qui termine cette brochure : c'est tout bonnement du galimatias. Cependant, comme il faut être juste en tout, je dirai

*

que trois ou quatre beaux vers se font glorieusement remarquer dans les 114. dont la pièce se compose. Tels sont, par exemple ceux ci :

Chaque jour de sa vie est un siècle de gloire.
Tout ce qu'elle enfantait (*sa tête*) sortait grand comme lui.
Au désespoir honteux le trépas est facile.

Lettre à M. le baron Mounier.

Si M. le baron Mounier n'était que pair de France, je me permettrais contre lui quelques réflexions de détail sur la lettre de M. le général Berton ; mais M. le baron Mounier est directeur général à la police du royaume, et j'imite en tout point la piété de cette bonne femme qui, ne sachant au juste à quoi s'en tenir sur l'éternité, offrait, par précaution, un cierge au noir Satan. D'ailleurs, Voltaire n'a-t-il pas dit :

Le temps présent est l'arche du seigneur ;
Qui la touchait d'une main trop hardie,
Puni du ciel, tombait en léthargie ?

Certes je n'ai pas envie d'y tomber ; mais si ce malheur m'arrivait jamais, je m'efforcerais encore de trouver dans Voltaire un petit mot pour M. le baron :

O Marc-René, de qui la faveur grande
Fait ici-bas tant de gens murmurer,
Vos bons avis m'ont fait claquemurer :
Que quelque jour le bon dieu vous le rende !

Histoire des trois derniers mois de la vie de Napoléon.

Je voudrais, quand on prend le titre d'historien, que l'on écrivit véritablement de l'histoire. Cette observation, je la fais pour l'auteur de cette brochure. Quelques détails inédits pour beaucoup de choses rebattues, tel est à peu de chose près l'ouvrage qu'il nous a donné : encore qui peut garantir l'authenticité de ces détails, lorsque rien ne nous est parvenu des seuls personnages qui pouvaient nous les transmettre ?

L'auteur regrette deux choses ; la première, que personne n'ait fait d'oraison funèbre à Napoléon, la seconde, que nous n'ayons pas d'orateur capable d'honorer les mânes de ce grand homme.

Cet auteur oublie probablement que les trompettes de la Quotidienne ne sont occupées depuis plusieurs jours qu'à corner la gloire d'une *Oraison funèbre d'après le Moniteur*, laquelle honore Bonaparte en ce sens, que les outrages de Zoïle firent une partie de la gloire d'Homère. Voila pour la première chose. Quant à la seconde, l'auteur a-t-il oublié qu'à défaut de Bossuet et de Massillon, nous avions des Fraissinous et des Chateaubriant? Ces messieurs au besoin pourraient encore chanter Bonaparte.

Apothéose de Napoléon Bonaparte, ou le signalement de l'Ante-Christ.

J'ai eu le courage de lire ce libelle jusquà la 14e page, c'est-à-dire presque jusqu'au bout. Alors seulement je m'endormis. Ma tête, quoique assoupie fermenta, et je me mis aux champs pour en deviner l'auteur. Qui peut, me disais-je, avoir fait cela? Comme j'y donnais toutes mes pensées, une voix tendre et pleine d'onction prononça ces mots :

Pour le faire il faut un désert,
Une robe, un cordon, une haire, un capuce;
Un terrier de chaume couvert,
Une clochette enfin qui dise : Frère Luce
Appelle les fidels aux pieds du dieu qu'il sert.

C'était tout bonnement un jeune cénobite, qui, couché dans une chambre voisine de la mienne et dans un lit qui n'était pas le sien, donnait à une jolie dévote de profondes leçons sur l'amour du prochain. Regardant son discours comme un avis du ciel, je l'appliquai à l'objet qui m'occupait, et j'en tirai soudain mes conclusions. Ces conclusions sont qu'un pareil assemblage de bêtise et d'infamie ne peut être sorti de la cervelle d'un laïque.

Les deux premières années du consulat de Bonaparte.

On a toujours vu, dans les états qui ont subi des révolutions, de ces esprits caustiques dont l'unique plaisir est de rappeler aux gens des antécédens importuns. Ne voilà-t-il pas que le libraire Villet a déterré dans le *journal de Paris* un éloge pompeux des travaux de Bonaparte ? Qu'avait-il besoin, ce M. Villet, de jouer un si mauvais tour? On sait bien que le *journal de Paris* fut de tous temps l'humble valet du pouvoir; mais, encore une fois, il était inutile de le rappeler.

Le coucher du soleil du 5 *mai* 1821.

Je voudrais bien parler de cette brochure, mais, en vérité, je ne m'en sens pas le courage. Le lecteur la jugera sur le passage que j'en extrais :

« Lorsque la mort fait disparaître de la surface de « la terre l'être destiné à la peupler, les larmes de « sa famille, le deuil de ses amis, lui paient le tribut « spontané, suggéré par la nature et par la recon- « naissance ; mais le jour dans lequel la main impi- « toyable de la mort, dirigée par la destinée, frappe « l'homme qui a commandé la victoire, qui a fait « triompher une nation de ses ennemis extérieurs, est « le jour le plus lugubre pour tout un peuple, et « le deuil, que rien ne pourrait empêcher d'être

« transmis aux générations à venir, n'est souvent ex-
« primé que par un silence morne et un abattement
« général. Dans ce jour de la consternation d'une
« nation entière, en vain le serpent de l'envie ferait-
« il retentir ses sifflemens venimeux autour de la
« tombe du héros; et la rage furibonde des factions,
« saisie tout à coup par un saint respect, s'appaise
« à la vue du cadavre de l'immortel. »

Don Quichotte se serait délecté dans cette phrase, lui qui trouvait tant de charme dans celle-ci :

« La raison de la déraison que vous faites à ma
« raison, affaiblit tant ma raison que dans ma dérai-
« son ce n'est pas sans raison que je me plains de
« votre beauté. »

Le 5 *mai* 1821.

C'est encore une ripopée tirée des journaux anglais, misérable rapsodie que l'auteur termine par une notice sur Napoléon, et dans laquelle, pour son malheur, il fait moins connaître Napoléon que lui-même.

En vous lisant, pauvre garçon,
De gré, de force il faut qu'on dise :
S'il est un temps pour la raison,
Il en est un..... pour la sottise.

Apothéose.

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur
Pense de l'art des vers atteindre la hauteur ;

S'il ne sent point du ciel l'influence secrète,
Si son astre en naissant ne l'a formé poëte,
Dans son génie étroit il est toujours captif;
Pour lui Phébus est sourd et Pégase est rétif.

(Boileau).

Ode sur la mort de Napoléon.

Cette ode me plaît; non qu'elle soit exempte d'imperfections, mais parce qu'elle est remplie de grandeur et de patriotisme.

On n'y voit nulle part ce beau désordre qu'enfante l'entousiasme, et qui seul constitue l'ode; mais on y remarque en vingt endroits le sentiment inspirateur:

Son fils! Combien d'heureux présages
Embellirent son premier jour!
Que de puissance! que d'hommages!
Combien de rois formaient sa cour!

De la faiblesse, quelquefois même de l'obscurité ternissent un peu l'éclat de cette production; mais que ne doit on pas d'admiration et de reconnaissance, au fidèle serviteur qui interprête ainsi les dernières paroles de son général:

. . . . . Soldats!
Guerre à tout oppresseur impie
Qui voudrait flétrir la patrie!
Ne craignez point vos ennemis,
Je planerai sur votre tête;
Et pour éclairer leur défaite,
Luira le soleil d'Austerlitz.

Napoléontine.

La magicienne Lenormand n'est pas tout entière dans les prisons de Louvain. Elle a su braver les verroux sans sortir de sa prison. On la revoit à Paris sous les traits, et le nom de Mme Henri D***. Celle-ci pourtant diffère de la première en ce qu'elle ne prédit que le *passé*.

Le vieux guerrier au tombeau de Napoléon.

De l'exilé nous aimons la mémoire....
Son noble cœur fut au-dessus du sort;
Son dernier jour n'a pas été sans gloire:
Grand dans sa vie, il fut grand dans sa mort.

Telle est la facture des vers de cette Elégie. Ou je me trompe fort, ou cette pièce doit survivre à beaucoup de celles qui ont paru. J'en juge du moins par le plaisir qu'elle m'a causé.

Une larme à la mémoire de Napoléon.

Vous croyez donc, mon très honoré voisin, qu'en vous masquant du nom pompeux de Philénor, personne ne devinera que cette LARME est de vous? Et votre vrai nom qui se trouve en tête et en queue comme éditeur, vous flattez-vous encore de le voir échapper à la pénétration du public? Je me proposais

in petto de vous traiter plus sévèrement que personne, et cela par la raison que *qui aime bien, châtie bien*, mais ne voila-t-il pas que votre brochure est une des plus inattaquables? Vous êtes véritablement comme Turenne tombant d'un coup de canon, *vous avez toujours du bonheur.*

Oraison funèbre de Napoléon.

Je dois compte au public des motifs qui m'ont porté à descendre dans l'arène. Ces motifs sont ceux qui ont inspiré M. Goujon : soldat, je devais un tribut à la mémoire de mon ancien général.

Je l'ai payé ce tribut, non pour honorer sa cendre, mais pour venger sa gloire : tant de lâches aboyeurs suivent les traces du *Drapeau blanc*, que l'indignation quelquefois l'emporte même sur le mépris.

Mon ouvrage est imparfait, je le sais. Il l'est, et moins encore par les choses que j'ai dites que par les omissions que j'ai faites. Tant de merveilles se pressaient sous ma plume, que je n'ai pu toucher que les principales : d'autres, ô postérité, t'entretiendront un jour des mille vertus de Napoléon.

Les ennemis de ce grand homme furent toujours faciles à connaître :

A les croire, l'état périrait sans leur zèle;
Leur bras est le soutien d'un trône qui chancelle;

Ce n'est que par leurs soins que le peuple est heureux,
Et si Louis gouverne, il gouverne par eux.

Mon esprit les compare à ces cariatides
Qu'on admire aux palais des modernes Armides :
Colosses musculeux dont le bras effrayant
Paraît soutenir seul un vaste monument ;
Mais qui, se rattachant au corps de l'édifice,
N'est qu'un poids inutile, un brillant artifice.

Un de nos orateurs a dit à la tribune que l'on apercevait le bout de l'oreille jusque dans leurs productions les plus innocentes. Quel bout ! On le prendrait au besoin pour des oreilles de la plus grande dimension.

(*La suite à quelques jours.*)

P. S. Tandis qu'il pleut des pierres sur divers points de l'Europe, une nouvelle pluie de brochures se manifeste à Paris. Celles de ces dernières que l'on dit être d'un intérêt supérieur, sont :

La bataille de Waterloo, poëme, par Napoléon (au Palais-Royal, chez Painparré).

Napoléon aux Champs-Elysées, nouveau dialogue des morts, avec cette épigraphe :

Le vent est sans respect, il renverse à la fois
Les bateaux des pêcheurs et la barque des rois.

(Rue St.-André-des-Arts, n°. 18, chez Lhuillier).

Bonaparte n'est pas mort d'un cancer (au Palais-Royal, chez Bataille et Bousquet).

DE L'IMPRIMERIE DE DOUBLET.

ACTION D'ITALIE.

Le Théâtre représente un site allégorique d'Italie, il est composé des monumens les plus remarquables de l'antiquité.

A gauche du public, le temple des arts, auquel tient une longue terrasse avec balustrades : au-delà de cette terrasse, une des vues les plus riches de l'Italie : plusieurs anciens monumens s'élèvent sur divers côteaux.

Aux quatre coins de la scène sont des colonnes antiques portant les noms de Rome, Naples, Milan, Florence.

PREMIER TABLEAU.

Au lever du rideau, des artistes, peintres, sculteurs, musiciens, nonchalamment groupés, sont dans l'inaction ; la gauche du public est occupé par tous les artistes musiciens ; au milieu d'eux, en vue, légende portant : *conservatoir de Naples;* des enfans, des jeunes filles, tiennent des papiers de musique, et divers instrumens de maîtres sont au milieu d'eux. La droite de la terrasse est réservée aux peintres et sculpteurs; au milieu d'eux s'élèvent les légendes de *Rome*, *Florence*, *Milan*,

[1810]

IIe. TABLEAU.

L'Italie sort du palais des arts, suivie de plusieurs femmes, représentant les principales villes.

L'Italie se livre à la douleur à l'aspect du tableau qui s'offre à ses yeux : elle cherche vainement à ranimer les arts ; mais elle ne peut y parvenir. Les artistes reprennent un instant leur activité, mais bientôt ils retombent dans l'affaissement. L'Italie désolée s'assied sur un banc de gazon.

IIIe. TABLEAU.

Des sons harmonieux se font entendre, ce sont ceux de la lyre d'Apollon : bientôt ce dieu paraît, il est suivi des neuf Muses.

Tout le monde s'incline devant le dieu des arts.

Apollon vient consoler l'Italie et la rassure en lui disant que loin d'abandonner son pays chéri, les dieux ont créé un génie qui va lui rendre son ancienne splandeur : Apollon trace ces mots sur l'une des colonnes..... *Un Génie créé par les dieux va régénérer l'Italie.*

L'Italie témoigne sa surprise. Apollon traversant la scène, va tracer ces mots sur la colonne parallèle : *déjà l'Homme du Destin franchit les monts qui te séparent de la France.*

L'Italie témoigne un plus grand étonnement.

Apollon fait un geste, et le fond de la scène laissent voir la descende du mont Saint-Bernard. On apperçoit l'Homme du Destin dirigeant le passage; son génie plane au-dessus de lui.

A l'aspect de ce tableau, l'Italie et tous les habitans sont ravis de joie.

Après l'avoir laissé admirer quelques instans; le tableau disparaît et Apollon s'éloigne, laissant l'Italie dans la plus douce attente.

IV. TABLEAU.

L'Italie engage diverses provinces à se préparer à recevoir l'Homme du Destin; au moment où elle vont obéir, le son d'une musique sauvage et guerrière se fait entendre : effroi général.

V. TABLEAU.

Des corps de troupes étrangères (des Autrichiens), et d'autres d'un climat lointain (des Russes), s'avancent; à leur aspect tous les artistes s'enfuyent; le chef de ces guerriers fait dérouler cette légende : *le Nord s'empare de l'Italie.*

En même tems des pelotons enveloppent en effet les différentes villes sur divers points de la scène.

L'Italie est ainsi subjugée : sa douleur se renouvelle.

Mais déja le canon se fait entendre dans l'éloignement, tout annonce le bruit d'une action terrible : l'Italie espère et tremble. Les chefs des guerriers étrangers paraissent eux-mêmes inquiets.

VIe. TABLEAU.

Au milieu d'un grand bruit annonçant le désordre et la fuite, des soldats accourent; l'un des officiers annonce une déroute totale : du même moment la victoire traversant les airs tient cette légende : *l'Homme du destin vainqueur à Marengo.*

Au même instant l'air retentit du son de la trompette de la renommée, à fur et mesure que le son se rapproche, le chef et ses guerriers battent en retraite ; mais à l'approche des bataillons de l'Homme du Destin, ces derniers font un dernier effort; ils reviennent tout-à-coup, les Français occupent toute la gauche du territoire, les troupes étrangères la droite; au moment de faire feu, l'Italie s'élance au milieu des bayonnettes. Grand tableau général.

VIIe. TABLEAU.

On voit paraître alors l'Homme du Destin; il s'avance précédé par la victoire et conduit par son génie; à son arrivée tous les soldats étran-

gers prennent la fuite; les villes, suivies des artistes qu'elles renferment, viennent rendre hommage à l'Homme du Destin, et lui présentent les clefs de leurs villes.

L'Homme du Destin rend aux artistes le courage qu'ils avaient perdu, donne des récompenses aux uns et des éloges aux autres; tous bientôt reprennent leurs travaux, après lui avoir fait hommage de leurs chef-d'œuvres et des productions de l'industrie.

Mais l'Homme du Destin, au milieu de la joie publique, seul, paraît affligé; l'Italie lui en demande la cause, lorsque des grenadiers apportent sur un trophée, l'écharpe et l'épée de Desaix: l'Homme du Destin fait comprendre que la perte de ce général l'afflige vivement.

L'Italie prenant une vive part aux regrets de l'Homme du Destin, lui offre ses plus célèbres artistes, pour consacrer la mémoire de Desaix par un monument digne du héros. L'Homme du Destin accepte; mais l'Italie reconnaisante des bienfaits de l'Homme du Destin, lui offre sa couronne, tout le monde s'empresse autour de lui; l'Homme du Destin la reçoit. Grand divertissement; au moment de l'allégresse générale, une colonne d'airain s'élève de terre, et offre ces mots: *le Nord arme contre toi.*

Le génie de l'Homme du Destin indique cette Colonne.

L'Homme du Destin témoigne le plus vif étonnement; mais la victoire s'avance dans un char brillant, soutenu par des nuages; le génie est placé au-dessus du char.

L'Angleterre.	*Dumouchel.*
La Calomnie.	*Lebrun.*
La Jalousie.	*Moreau.*
La Médisance.	*Martin.*
L'Envie.	*Pelletier.*
La Haine.	*Joseph.*
La Vengeance.	*Louis.*
Matelots anglais,	*Neuville, Dol.*
L'Hymen.	Mlle. *Juliette.*
Le Danube.	*Laneau.*
La Fille du Danube.	Mlle. *Plourdeau.*
Le Rhin.	*Thierry.*
Le Pô.	*Neuville.*
Le Rhône.	*Victor.*
La Seine.	Mlle. *Justine.*
La Loire.	Mlle. *Constance.*
L'Inn.	Mlle. *Angélique.*
Génies de la Victoire.	
Nymphes de la Paix.	

Paysannes autrichiennes.

Mesd. *Armand, Lemasson, Rosine, Thirelle, Hortense, Victoire, Duranville, Beaumont, Dubois, Darminville, Sophie, Lise, Luce, Paulin, Eliza.*

Soldats prussiens, Soldats français, Habitans de l'Autriche.

L'APOLOGIE
DE BONAPARTE,

OU

BONAPARTE TRAITÉ COMME IL LE MÉRITE.

Ouvrage nouveau, curieux et intéressant.

Les hommes en se rapprochant les uns des autres pour vivre en Société, ont fait un accord, par lequel ils se sont engagés à se rendre des services mutuels, et à ne se pas nuire : mais chacun cherchant son intérêt particulier au détriment du bonheur des autres, il fallut une force qui, leur rappellant leurs engagements, les fit rentrer dans leur devoir : cette force, c'est la Loi.

Les Sociétés devenant nombreuses, confièrent le soin de les gouverner à des Chefs ; ces Chefs sont nommés, Empereurs, Rois, Gouverneurs ; Magistrats ; Législateurs, etc. Ceux-ci abusant du pouvoir qui leur étoit confié, oubliant qu'ils tenoient leur pouvoir du Peuple, crurent le tenir du Ciel, n'être comptables qu'à lui de leurs actions, et commanderent arbitrairement comme les Dieux de l'Empirée, et l'on a vu les Peuples soumis aux volontés capricieuses de leurs Chefs.

La Révolution française a fait disparoître en France ces sortes d'abus, et le Ciel, profitant des désordres qu'elle a causés, nous donna un Homme unique, l'immortel BONAPARTE, cet Homme illustre, versé dans les sciences, et terrible dans la guerre ! possede ensemble la valeur, les sciences, les talens, la sagesse et les vertus.

COUPLETS

Chantés à la Fête donnée par la Commune de Rouen, au théâtre des Arts le 10 Brumaire, à l'occasion de l'arrivée DU PREMIER CONSUL.

AIR : *Aussi-tôt que la lumière.*

De Pyrrhus ou d'Alexandre
Puis-je être l'admirateur,
Et des héros du Scamandre
Vanter encor la valeur?
Non, non, l'encens qu'on décerne
Aux guerriers des tems passés,
N'est dû qu'au César moderne
Qui les a tous surpassés...(*bis.*)

Deux fois vainqueur d'Italie,
Il a tant fait en deux ans,
Que ces héros dans leur vie
N'en ont jamais fait autant.
Si quelques-uns, par leur gloire,
Furent, d'un commun aveu,
Les enfans de la Victoire,
BONAPARTE en est le dieu.

Sous ce titre, à sa vaillance,
A ses exploits immortels,
Rome, par reconnaissance,
Eût érigé des autels.
Aussi vingt rois de la terre
Ont-ils vu tous nos soldats
Se moquer de leur tonnerre
Avec ce dieu des combats.

Sous les plus heureux auspices
Nous sommes donc réunis,
Et nous goûtons les prémices
Des biens qu'il nous a promis?
Par-tout renaît l'abondance,
Et l'on jouit de ses bienfaits.
Par-tout les beaux arts, en France,
Sont les doux fruits de la Paix.

Chérissons-le comme un père,
Qui vit pour nous rendre heureux
Et qui, de la France entière,
Fixe les cœurs & les vœux.
Ce brillant grouppe de graces,
Dont j'admire les attraits,
Voit, comme nous, sur ses traces
L'Amour, le Bonheur, la Paix!

On ne pouvait moins attendre
De français fiers de leurs droits;
Qui combattent pour défendre
Et leur patrie & leurs lois,
Dieux puissans, maîtres du monde,
Ah! veillez sur ce héros,
Dont la vertu sans seconde
Sut nous rendre le repos.

Au Général BONAPARTE.

Des mains de la république,
Consul, digne des français!
Reçois la palme civique
En échange de la paix.
Cher à Thémis, à Bellone:
Qui fondent la liberté,
Ces dieux tressent la couronne
De ton immortalité.

Par l'adjudant-commandant BOISSON-QUENCY, *membre de plusieurs académies & sociétés littéraires.*

Vu. Permis d'imprimer. LEROY.

A Rouen. De l'Imp. de BERTHELOT, rue des Faulx n°. 7.

15

PARALLÈLE
DE
BONAPARTE
AVEC
CHARLEMAGNE.

attribué à Lantamel

1802

PARALLÈLE

DE

BONAPARTE

AVEC

CHARLEMAGNE.

Magnus in bello, major in pace.

S'il étoit permis de chercher une conformité de caractère, de génie, de lumière et de vertus, nous pourrions comparer Bonaparte à Charlemagne : l'ancien héros et législateur français dissipa des armées formidables, soumit plusieurs peuples à sa domination, conquit deux fois l'Italie, étendit ses États depuis la mer Baltique jusqu'aux Pyrénées, et depuis la Manche jusqu'à la Méditerranée ; son règne ne fut qu'un enchaînement continuel de victoires et de conquêtes.

Charlemagne donna des lois aux nations vaincues : les grands souverains de l'Europe recherchèrent son amitié, et les petits sa protection. Il

rétablit sur leurs trônes le duc de Northumberland et Ibinalarati, prince de la maison d'Espagne. Il renversa le royaume des Lombards, établit sur ses ruines une nouvelle monarchie, et réunit Venise à l'empire grec. L'Europe entière fut dans l'admiration ; Charlemagne reçut les hommages des nations, les cœurs des peuples voisins voloient au-devant de ses lois, et l'appeloient *le Père de l'Univers* : il étoit reçu, dans les villes conquises, aux acclamations de l'allégresse publique, et Rome lui décerna les honneurs du triomphe.

Vaste dans ses desseins, simple dans l'exécution, Charlemagne eut l'art de faire les plus grandes choses avec facilité, et les plus difficiles avec promptitude. Son génie embrassoit tout, et dans son immensité, il apercevoit et jugeoit les résultats qui devoient suivre l'exécution de ses projets : il joignoit la hardiesse à la prudence, et savoit braver et éviter les dangers. Il se jouoit, comme l'observe Montesquieu, de tous les périls, et particulièrement des conspirations qu'éprouvent presque toujours les grands conquérans.

Charlemagne devina et entrevit, par la force de son génie, les principes qui doivent régir les sociétés politiques ; il fut le conservateur, ou plutôt le créateur des maximes qui constituent le gou-

vernement représentatif. Il assembloit annuellement la nation dans le champ de Mars ; le peuple délibéroit, et ses délibérations, sanctionnées par le monarque, étoient des lois qu'il respectoit et qu'il faisoit exécuter ; il reconnut la souveraineté nationale et respecta la liberté publique ; il institua un ordre particulier de pairies ; il donna à ses lois cet esprit de prévoyance qui comprend tout, et une certaine impulsion qui entraîne tout : il disoit souvent que la force ne sert qu'à vaincre, et qu'il faut des lois pour gouverner. Il récompensa avec magnificence ces guerriers qui avoient partagé sa gloire et ses dangers. Il gémit sur les malheurs de la guerre et versa des larmes sur ses lauriers. Il donna la paix à l'Europe, qui étoit depuis longtemps un théâtre sanglant de carnage et de dévastation : le titre de pacificateur lui devint plus précieux et plus honorable que celui de conquérant et de triomphateur. Il regardoit la religion comme le plus ferme appui de son autorité et de sa puissance ; il fit des règlemens ecclésiastiques pour réprimer les abus du clergé et pour rétablir l'ancienne discipline de l'église ; il prohiba le mariage des prêtres ; il fut inviolablement attaché au Saint-Siége ; il reconnut et respecta les droits et les vertus des papes ; il rétablit Léon III sur le trône pontifical.

Charlemagne dissipa les ténèbres de l'ignorance qui couvroient la France, abolit des usages superstitieux, civilisa des nations barbares ; il fit adopter la loi de l'évangile à des peuples sauvages ; il ouvrit des écoles publiques pour étendre les lumières des sciences et des arts et les progrès de la civilisation ; fonda des hôpitaux, des universités et une académie, dont il fut membre ordinaire, sans aucune distinction qui rappelât sa dignité ; il remplissoit avec zèle les devoirs d'académicien. Il consulta les savans, récompensa les talens, honora les vertus ; il éclaira son peuple et le rendit heureux par la sagesse de ses lois, qu'il fit exécuter avec cette fermeté qui en assuroit la durée et l'autorité. Il enchaîna toutes les factions, et chercha à unir tous les ordres de l'État, comme les politiques vulgaires cherchent à les diviser. Soyez tous unis, disoit-il à ses peuples, et nous serons tous heureux ! Il conçut le projet de joindre l'Océan germanique et la Mer noire par le Rhin et par le Danube, en réunissant ces deux fleuves par des rivières intermédiaires ; il tenta d'unir la Moselle à la Somme.

Charlemagne cultiva les sciences ; il fut grammairien, philosophe, astronome, et le plus grand théologien, parce qu'il en étoit l'homme le plus

savant, et qu'il n'y avoit guère d'autre érudition que la théologie. Son génie, luttant sans cesse dans une nuit profonde, donna quelques lumières à son siècle, et ouvrit une carrière que les Descarte, les Bossuet, les Montesquieu et les Buffon ont agrandie et perfectionnée. Dans un siècle de lumières, il eût marché de vertus en vertus, comme il marcha de conquête en conquête, et il eût reculé les bornes des connoissances humaines, comme il recula celles de son empire. Il gouverna sa maison avec la sagesse d'un bon père de famille; il étoit laborieux et économe. Le luxe blessoit ses regards; il étoit simple par goût et par principe. Il étoit bon, charitable, affable, accessible, et savoit conserver sa dignité au milieu des douceurs de la vie privée. Il pratiqua les vertus chrétiennes; il fut religieux sans ostentation et bienfaisant sans foiblesse. Charlemagne fit sans doute des fautes, mais elles appartiennent à son siècle : son génie, ses vertus sont de lui. Le peuple français fut sous son règne le premier peuple du monde.

La nature a des époques fixes où elle manifeste sa force et sa bonté, en créant des êtres qu'elle environne de sa puissance, qu'elle fortifie et embellit de ses dons pour instruire et consoler la

terre, pour fixer les destinées des nations et les rendre à la liberté, à la paix, au bonheur ! Le dix-neuvième siècle offre à l'admiration de l'univers ce prodige de gloire et de grandeur qui a illustré et immortalisé le règne de Charlemagne : Bonaparte a montré les mêmes vertus et développé le même génie. La nature, si lente dans ses opérations, si avare dans ses bienfaits, vient de renouveler ce miracle si rare et si précieux. Bonaparte, comme Charlemagne, a détruit des armées formidables, a vaincu des peuples nombreux, a conquis deux fois l'Italie, a démembré de l'Autriche la Lombardie, a réuni Venise à un empire puissant. Il a créé une monarchie, fondé des États républicains, et donné un trône à un prince de la maison d'Espagne. Après avoir été le conquérant des nations, il en est devenu le chef et le législateur. Il a été grand et magnanime après ses conquêtes et ses triomphes ; il n'a point corrompu les fruits de ses victoires par des actes de cruauté : il a respecté la religion, les coutumes et les usages des peuples qu'il a soumis à sa domination ; il a sauvé le chef de l'église, donné des larmes aux malheurs de ce pontife vénérable, arraché Rome aux fureurs de la dévastation, et a refusé les honneurs de

l'entrée triomphale au Capitole. Bonaparte a contribué à l'élévation de Pie VII au trône pontifical. Les princes de l'empire ont recherché son amitié et reclamé son alliance ; il est appelé le restaurateur de la France et le pacificateur de l'Europe ; il a porté, chez des nations superstitieuses, les lumières des arts et de la civilisation ; le flambeau des sciences a éclairé des contrées immenses et désertes ; il a réuni à l'empire français des vastes et fertiles provinces. Les frontières sont reportées aux limites que leur avoit marqué la nature. Des peuples, long-temps séparés de la France, se sont réunis à de puissans alliés, et accroissent sa population, sa force, son territoire. Il a combattu pour faire reconnoître et respecter l'indépendance du peuple français, pour reconquérir cette influence et cette prépondérance dans le système politique qu'il avoit perdue ; il a relevé sa puissance fédérative et sa puissance militaire ; il a placé la nation française au rang du premier peuple de l'univers, et l'Europe admire, dans le silence, sa gloire, sa puissance et ses vertus ; l'univers est plein de sa renommée. Il s'est emparé de tous les mouvemens qui dirigent les opérations des puissances étrangères, et les maîtrise pour les faire servir à consolider son système de

pacification générale. Il a offert la paix aux ennemis vaincus au milieu de ses conquêtes et le front orné des lauriers de la victoire; il sait que les conquêtes épuisent les Etats ; qu'un jour de victoire est un jour de deuil pour l'humanité ; que la guerre est la plus grande plaie des empires, qu'elle substitue aux sentimens doux et bienfaisans le besoin d'opprimer et l'ardeur de détruire.

Bonaparte a guéri les plaies de l'État ; il l'a arraché aux souillures de l'anarchie, et sauvé la France qui marchoit rapidement d'erreurs en erreurs, de calamités en calamités vers sa dissolution politique. Il a rétabli le règne des lois et de la justice sur les ruines de toutes les factions ; il a fermé le temple de la guerre, et a rappelé à ses antiques vertus un peuple qu'il a illustré par ses victoires ; il s'est servi de son épée et de l'autorité sacrée des lois pour opérer cette heureuse révolution qui a ouvert les sources de la prospérité publique ; il veut réunir tous les cœurs et toutes les volontés vers un centre commun, et les attacher à l'amour de la paix, de l'ordre et de la patrie ; il a ramené les rebelles à l'obéissance des lois, par la clémence ; il a enchaîné les fureurs des conspirateurs, par ses prières et ses

hortations paternelles; son génie a créé ce gou-
rnement représentatif qui, malgré quelques
perfections, est fondé sur ces véritables prin-
pes qui consacrent la division des pouvoirs et
souveraineté nationale. Bonaparte sait, comme
harlemagne, que la première fonction d'un chef
nation est d'être magistrat, et la seconde
être guerrier. Que les lois sont les fonde-
ens des sociétés politiques, et que c'est une sage
lministration qui fait la force et la gloire des
ats, la prospérité et le bonheur des peuples; il
formé une nouvelle division du territoire de la
ance, et a établi, dans l'administration inté-
ure, une unité de pouvoir et d'action. Il
st occupé de la législation civile, et a pré-
ré ce code civil qui doit enfin rétablir l'or-
e public, fixer les droits incertains des ci-
yens, affermir la jurisprudence sur des bases
mortelles, et détruire ces abus qui chan-
oient en brigandage l'art de rendre la justice,
consommoient la ruine de ceux qui venoient
plorer l'appui et la protection des lois contre
ppression, la violence et l'usurpation. Il veut
nner aux lois ce caractère de grandeur et de
issance qui leur assure l'obéissance des peuples,
hommages des générations et l'immortalité
s siècles.

Bonaparte applique tous ses travaux à vivifie l'agriculture et à lui donner un nouveau princip de vie et de fécondité, à étendre le commerce e encourager l'industrie ; instruit des avantages d la navigation, il veut réunir la Manche, l'Océa et la Méditerranée, la Somme et la Sambre l'Escaut, l'Oise à la Sambre ; la Garonne a Rhône, et rendre la France navigable du Nor au Midi, et à l'Ouest ; il rétablit la marine e donne aux Colonies un gouvernement conform au climat, au génie et au caractère des Colons il a créé des institutions propres à former des c toyens vertueux et guerriers, toujours prêts défendre par leur génie et leur valeur, le gou vernement, les lois et la constitution ; il rétabli ces signes extérieurs qui fixent l'attentio réveillent les idées, commandent le respect et soumission, frappent l'imagination et subjugue les sens. Il a organisé l'armée par des réglemen sages et utiles ; il a rétabli la discipline militair et en a augmenté la puissance ; il est le bienfa teur de ces guerriers qui ont défendu l'Etat, il a assuré aux braves soldats, qui ont versé le sang pour la patrie, une ressource contre l'in gence et la misère : il a institué des honneu destinés à récompenser les talens et les vertu

il a élevé à la gloire des arts et des sciences ces temples augustes où le philosophe proclame les vérités de la morale, où l'historien déploie, avec majesté, les archives du genre humain, où l'orateur montre les beautés de l'éloquence, où le poëte enchante par l'harmonie de ses vers, et où l'artiste anime ses pinceaux. Il a multiplié les établissemens de la bienfaisance, les asiles de la charité et de l'humanité souffrante.

Le premier consul a été pénétré de cette grande vérité, qu'il faut réunir à la politique et à la législation un système religieux, protecteur de toutes les religions et de tous les cultes; il a donné au peuple l'ancienne religion de l'État, a relevé les temples abattus, les autels renversés, et a réparé, de ses mains triomphantes, les ruines du sanctuaire; il a rétabli l'ancienne discipline ecclésiastique; il a ramené le clergé à sa pureté primitive, et ses lois organiques vont former des ministres de la religion, qui annonceront la justice et la paix. Il a rappelé la concorde dans les familles, et la morale dans les cœurs. Bonaparte, comme Charlemagne, brave tous les périls et ne les redoute point; son ame inébranlable voit, sans pâlir, le glaive de la mort, environné de ses ombres, il a montré la fermeté du guerrier et la

sagesse du philosophe ; il croit à la Providence et à la fortune, et il ajoute foi à ses pressentimens. Les ames des héros, dit Thomas, ont un instinct supérieur, qui n'est pas même soupçonné des ames vulgaires. Les grands hommes ont une espèce de divination ; on peut les comparer à ces hautes montagnes dont le sommet est éclairé, tandis que les régions inférieures du globe sont encore ensevelies dans les ténèbres.

Bonaparte, ferme dans ses résolutions, les fait exécuter avec promptitude, avec sagesse, avec fermeté : il sait qu'un projet conçu long-temps dans le silence et la méditation, doit être exécuté dans toute sa plénitude; que la lenteur ou l'inexécution annonce la versatilité dans le gouvernement, fait mépriser l'autorité, et prépare ces factions qui, foibles dans leur origine, deviennent des conspirations dangereuses et des insurrections sanglantes. A cette fermeté d'ame, à cette grandeur de caractère qui est la vertu des grandes ames, il sait réunir cette justice publique qui assure le bonheur des peuples et garantit la durée des empires.

Bonaparte se livra dès sa plus tendre enfance à la lecture de l'histoire, de la philosophie ; longtemps renfermé dans la retraite, où s'alimentent les

ames grandes et fortes, il interrogea les sages de tous les siècles, étudia les lois de tous les pays et les annales de tous les peuples; il aime et cultive, au milieu de ses immenses travaux, les sciences et les arts, et son génie parcourt avec facilité d'une extrémité à l'autre, la chaîne des connoissances humaines; il étonne les savans par la précision et la profondeur des pensées, et aucune science ne lui est étrangère, il pratique, dans sa vie privée, les vertus morales de l'homme religieux, et montre les qualités aimables du citoyen et de l'ami de l'humanité; il trouve dans l'union conjugale et dans le sein de sa famille et de ses amis ces douceurs et ces consolations de la vie domestique, qui ont, pour les ames saines, un charme que les ames corrompues ne peuvent connoître; il est, comme Charlemagne, grand dans la guerre, et plus grand dans la paix.

Magnus bello major Pace.

PARALLELE

ENTRE

CÉSAR, CROMWEL, MONCK ET BONAPARTE.

Fragment traduit de l'Anglais.

IL est des hommes qui paraissent à certaines époques pour fonder, détruire ou réparer les Empires. Tout fléchit sous leur ascendant. Leur fortune a quelque chose de si extraordinaire qu'elle entraîne à sa suite tous ceux qui d'abord s'étaient crus dignes d'être leurs rivaux. Notre révolution avait enfanté jusqu'ici des événements plus grands que les hommes. Les chefs trop faibles qui avaient voulu la conduire étaient tombés tour à tour. Elle semblait poussée par je ne sais quelle force aveugle qui précipitait et renversait tout devant elle. On cherchait depuis dix ans une main ferme et habile qui pût tout arrêter et tout soutenir.

Tant qu'il ne s'était point établi, pour ainsi dire, une certaine proportion entre la grandeur des circonstances et celle des hommes, entre la force des choses et celle des talents, le peuple et l'état, toujours agités,

[1799?]

devaient rouler dans un cercle éternel de changements et de destructions. Il fallait pour ramener l'ordre, à cette époque mémorable, un personnage digne de servir lui-même d'époque au peuple français. Ce personnage a paru. Qui ne doit reconnaître *Bonaparte?*

Son étonnante destinée l'a fait plus d'une fois comparer à tous les hommes extraordinaires qui ont paru sur la scène du monde. Je n'en vois aucun dans ces derniers siècles qui ait de la ressemblance avec lui.

Quelques observateurs superficiels ou malveillants l'ont, dit-on, rapproché de Cromwel. Quelques insensés espèrent en lui un nouveau Monck. La France et l'Europe lui trouvent une conformité plus frappante avec César.

Cromwel commença par la fourbe et l'hypocrisie un rôle qu'il finit par la tyrannie et le remords. Sa première apparition ne fut point marquée de cet éclat qui annonce à l'univers ceux qui sont faits pour lui commander.

J'ouvre son histoire, et je vois d'abord sa jeunesse se perdre dans des plaisirs obscurs. Tout-à-coup changeant de rôle, il affecte une grande régularité dans les mœurs. Il se fait enthousiaste et théologien. Il veut devenir prêtre et évêque. Dégoûté de l'église, il

se rejette dans la carrière des armes. Il avait suivi Buckingham dans cette misérable expédition contre l'île de Rhé où le génie de Richelieu triompha des Anglais. Cromwel n'annonçait alors par aucune qualité frappante, le sort qui l'attendait un jour. Rien ne le distinguait de la foule des officiers vulgaires. Les moyens de son élévation furent préparés par d'autres que par lui même. Les troupes qui le firent vaincre avaient été formées par Fairfax. En un mot, les historiens (1) l'ont vanté plutôt comme un habile officier que comme un grand général. D'ailleurs ses talents militaires, quels qu'ils ayent été, ne se déployèrent jamais que contre sa patrie. Il fut l'apôtre, le chef, et si l'on veut le héros de la guerre civile. Mais ce ne fut point *un de ces conquérants qui naissent au jour marqué pour renouveller le monde.* Il eut encore moins la gloire d'un pacificateur. L'un de ses premiers exploits fut de piller les universités de Cambridge et d'Oxford, les asyles de la science. Les plus indignes traitements furent infligés par son ordre aux professeurs ; on les battit de verges presque sous ses yeux. Un fanatisme sombre ennemi des lettres et des arts dirigeait toutes

(1) Voyez Rapin de Thoyras, Hume, Henri, etc. Les chroniques des temps.

ses actions. L'esprit de son armée était barbare comme le sien. Quel fut enfin le résultat de tous ses succès ? un crime affreux que les plus intrépides ennemis des Rois n'osent plus justifier.

Eh ! qui ne s'indignera jusques dans la postérité la plus reculée contre les attentats de Cromwel ! Combien sa conduite fut atroce et lâche envers le malheureux Charles premier dont il n'avait point reçu d'injure, et qui s'était confié à ses promesses ! Cromwel à la fois geolier, juge et bourreau de son maître, Cromwel qui, d'une fenêtre voisine de la place *Wittehal*, eut la cruauté de voir tomber la tête auguste qu'il avait condamnée, Cromwel, en dépit de ses triomphes, semble dans la plus fameuse époque de sa vie, n'avoir servi de modèle qu'au farouche Robespierre et au vil d'Orléans. Il ne manquait à ces deux monstres que du courage pour lui ressembler tout-à-fait. Et que dis-je ?.... des écrivains dignes de foi (1) prétendent même que la mère de Cromwel était du sang des Stuart, et que l'assassin était le parent de la victime : cette ressemblance de plus avec Philippe d'Orléans doit rendre Cromwel encore plus odieux et plus coupable. Ainsi donc, l'usurpateur anglais est

---

(1) Voyez Hume, le père d'Orléans, Rapin de Thoyras,

un scélérat habile, et non pas un héros brillant. C'est un chef de parti, plutôt que le chef d'une nation. Il eut une tête forte, mais son ame n'eut rien de sublime. Son caractère a des traits imposants, mais sa conduite est exécrable. Il conservera toujours une effrayante renommée ; mais son nom flétri n'a point obtenu la gloire.

Comment un tel homme peut-il être mis, sous aucun rapport, en parallèle avec Bonaparte ?

L'enfance, l'éducation du héros français sont toutes guerrières. Il était déjà fameux à l'âge où Cromwel, occupé de misérables controverses théologiques, ne pouvait pas même soupçonner qu'il obtiendrait un jour quelque renommée. Qu'on se rappelle l'époque où Bonaparte reçut le commandement de l'armée d'Italie ; il avait à peine fini ses premières études militaires, et déjà il se place à côté des plus grands généraux. Quelques soldats découragés, sans vivres, sans paye, sans magasins, défendaient faiblement les frontières du midi contre les puissances coalisées. Bonaparte paraît. Il a bientôt crée une armée ; à tous les obstacles son activité oppose toutes les ressources. Les places du Piémont tombent devant lui. Les vieilles et fameuses tactiques du général Beaulieu cèdent à l'audace d'un capitaine de vingt-quatre

ans. L'expérience est vaincue par le génie. Wurmser a le même sort que Beaulieu. L'Italie entière est francisée. Bonaparte poursuit ses succès. Il change, place et déplace, à son gré, les bornes des Etats. Il respecte les cultes des peuples vaincus. Il fait trembler l'orgueil des Rois, et il honore au même instant la faiblesse du chef de l'Eglise. Il dédaigne de marcher à Rome qu'il pouvait soumettre; mais il s'avance jusqu'à trente lieues de Vienne, et signe avec l'Archiduc *le traité de Campo Formio*, qui dès-lors eût assuré le bonheur de la France et le repos de l'Europe, si les plus absurdes de tous les tyrans n'avaient perdu le fruit de tant de triomphes. C'est en combattant les ennemis de la France; c'est en nous donnant de nouvelles provinces; c'est en couvrant des rayons de sa gloire *des crimes qui n'étaient pas les siens*, que Bonaparte s'est élevé à la première place. Quel reproche légitime peuvent lui adresser les ennemis de la révolution? *Les maux qu'elle a faits commencèrent avant lui.* L'éclat de ses services allarma plus d'une fois les despotes de la France. Il imposa devant eux silence à sa renommée. C'est pour échapper à leur jalousie qu'il porta, dit-on, sa grandeur et la victoire dans d'autres climats. Mais quand ce motif ne serait pas le véritable, la con-

quête rapide et presque merveilleuse de l'Egypte n'en rappelle pas moins le souvenir d'Alexandre et de César qui triomphèrent aux mêmes lieux. Le retour du vainqueur étonne encore plus que son départ. Il revient quand nos malheurs étaient redevenus extrêmes, quand nos défaites se multipliaient tous les jours ; il revient, et la France se rassure ! et l'Italie est reconquise dans une seule bataille ! et la paix, tant de fois attendue, nous promet de fermer bientôt les blessures de la Patrie !

Osez comparer maintenant Cromwel à Bonaparte ! On s'étonne et on frémit en lisant l'histoire du premier ; on admire et on espère en lisant celle du second. L'un a détruit, l'autre répare : l'un excite les guerres civiles et déchire le sein de sa patrie pour parvenir ; l'autre parvient en triomphant des ennemis étrangers, et en calmant les guerres civiles. Cromwel était obscur à quarante ans, et dès sa première jeunesse Bonaparte était un héros. Le premier trompe son siècle, le second l'éclaire. L'un outrage les savants, l'autre les honore. L'un veut gouverner par des erreurs, l'autre par les lumières. Cromwel a pris quelques villes, Bonaparte a conquis des Empires. Cromwel a tué son roi, Bonaparte s'est hâté d'abolir cette fête odieuse instituée par les bourreaux d'un roi, et tan-

dis que le nom du *protecteur* est à jamais inscrit sur la liste des tyrans heureux, le premier Consul a déjà sa place à côté des plus grands héros de l'antiquité.

Dois-je répondre à ceux qui cherchent dans Monck des rapports non moins absurdes, et plus indignes encore du conquérant de l'Italie ? Le général Monck, comparé à Bonaparte ! Monck, le transfuge de tous les partis, Monck qui n'eut pas une qualité d'un ordre supérieur, qui fut tour-à-tour le partisan du Roi, du Parlement et de Cromwel, et dont le caractère équivoque et indécis laisse encore douter à l'histoire s'il voulait se décider réellement pour la République ou pour la Monarchie ! Est-ce dans quelques expéditions obscures que fit le général Monck au milieu des rochers de l'Ecosse, qu'on peut trouver le rival de celui dont les trophées couvrent l'Europe, l'Asie et l'Afrique ? Est-ce dans les lenteurs, dans les irrésolutions, dans l'indolence connue du premier, qu'on veut chercher des comparaisons avec le plus actif et le plus entreprenant des capitaines ? Le titre de duc d'Albemarle put contenter sans doute l'orgueil de Monck et plaire à sa vieillesse oisive (1); mais croit-on que le bâton de maréchal, ou que l'épée

(1) Les historiens ont remarqué que Monck était fort indolent, et que sitôt qu'il fut Duc d'Albemarle il tomba dans la plus profonde paresse.

de Connétable suffit à l'homme *devant qui l'univers s'est tû*, au destructeur et au fondateur des empires?... Ne sait-on pas qu'il est certaines destinées qui appellent la première place? que Bonaparte est trop grand pour jouer un second rôle? Et d'ailleurs, s'il pouvait jamais imiter Monck, ne voit-on pas que la France serait replongée dans les horreurs d'une nouvelle Révolution. Les tempêtes, au lieu de se calmer, renaîtraient de toutes parts : on a vû des Rois détrônés se rétablir quand ils avaient du courage, et le cœur des Peuples; *mais les Rois avilis sont sans ressources.* Tous les prestiges qui soutenaient leur pouvoir, ont disparu; ils doivent céder à cette force invisible et cachée, qui gouverne l'univers, et qui entraîne les trônes comme tout le reste. Les Annales de toutes les Nations, les nôtres même, sont pleines de semblables changements. Nos ancêtres voient s'élancer dans le palais des Rois fainéants, une race de grands hommes qui devait remplacer celle de Clovis. Dans la décadence des Rois Carlovingiens, quand la Monarchie était prête à s'anéantir, parut tout-à-coup un personnage extraordinaire, dont aucun historien n'a connu précisément l'origine, et que ses grandes qualités mirent à la tête des Français. Le temps, à travers l'immense variété des évènements, ramène plus

d'une fois les mêmes causes et les mêmes effets, et qui connaîtrait bien le passé, pourrait prévoir l'avenir. C'est à des Martel, à des Charlemagne et non à des Monck qu'il convient de comparer Bonaparte.

Il faut franchir deux mille ans pour trouver un homme en quelque point semblable à lui. Cet homme, c'est César.

César donne dès sa jeunesse, des signes de sa future grandeur. Il échappe, comme par miracle, à la prévoyance de Sylla, qui voyait en lui plus d'un Marius. Il triomphe dans les trois parties du Monde connu. Il soumet les Peuples les plus barbares et les plus éclairés. Il s'immortalise à la fois dans l'Italie, dans les Gaules et dans l'Afrique. -- Bonaparte est fameux au même âge et dans les mêmes contrées. Les milices asiatiques et les meilleures troupes de l'Europe ont reconu son ascendant. Ils sont nés l'un et l'autre au milieu *des guerres civiles*, et tous deux les ont terminées; mais César, en accablant le parti le plus juste, et Bonaparte, en ralliant les Citoyens contre le parti des brigands: et ici, Bonaparte et César qui se ressemblent comme guerriers, diffèrent comme politiques.

En effet, César souleva les fureurs de la multitude contre la sagesse patricienne, qui était le vrai rempart de la Liberté: Brutus,

en attaquant César, défendit l'Ordre Social contre l'Anarchie, la Propriété contre la Loi Agraire, le Peuple contre la Populace. Robespierre et ses partisans qui attestaient le nom de Brutus étaient condamnés à-la-fois par ses actions et par sa doctrine (1). L'ignorance révolutionnaire avait tout confondu; il est temps de rétablir les vraies notions de l'Histoire et de la Politique : *C'est contre les Démagogues que Brutus s'est armé : César a été le chef des Démagogues :* il est arrivé au pouvoir suprême, en étouffant la voix des bons Citoyens, par les cris forcenés de la multitude. — Bonaparte, au contraire, a rallié la classe des propriétaires et des hommes instruits, contre une multitude forcenée : les acclamations de ses soldats ont été les seuls suffrages du dictateur; et la puissance du premier Consul a reçu la sanction de trois millions de Citoyens votants individuellement et en secret dans toute la latitude de leur liberté. Le premier Consul, loin d'ébranler comme César toutes les idées conservatrices de la société, leur rend leur antique empire. Il protège toutes les classes de l'État, mais il a soin de remettre en honneur celle que la propriété, l'instruction, le devoir et l'intérêt appellent plus essentiellement au maintien de la chose publique. En un mot,

(1) Voyez sa lettre fameuse à Cicéron.

règne d'une assemblée ! Hélas, dix ans de troubles, d'erreurs et d'adversités, vous ont appris ce que vous devez en attendre. Ils sont bien près de vous encore ces jours terribles, où le pouvoir sans cesse divisé, laissait vos destinées à la merci des factions, où la tyrannie était par-tout, parce que l'autorité véritable n'était nulle part. Elle existe aujourd'hui cette autorité tutélaire ; *mais rien ne l'assure ni pour vous-mêmes ni pour vos descendants.* Vous pouvez donc vous trouver encore au milieu des délateurs, des prisons et des échafauds ; vous pouvez demain à votre réveil être jettés dans les routes sanglantes des révolutions.

Si la tyrannie des assemblées vous épouvante, quel sera votre refuge, si ce n'est la puissance militaire ? Où est-il le successeur de Periclès ? Où est-il le héros que la confiance unanime du peuple et de l'armée portera tranquillement au consulat et qui saura s'y maintenir ? .. Vous trouveriez sans doute de grands talents dans vos chefs militaires ; mais qui vous répondrait que l'armée ne divisera pas son affection ? que chacun des généraux n'aura pas ses partisans ? Après la mort d'Alexandre, on ne vit plus que discordes funestes, que batailles sanglantes, que révolutions affreuses. Ses successeurs, autrefois amis, compagnons des mêmes exploits et des mê-

mes conquêtes, portés au pouvoir suprême, les uns par leur ambition, les autres par le vœu des guerriers qu'ils commandaient, coopérèrent bientôt à la ruine d'un état qu'ils avaient autrefois si glorieusement défendu. O ma patrie ! Les malheurs des anciens peuples, et les tiens seront-ils infructueux ?....

Les partisans d'une race dégénérée s'élèveront contre ma voix : ils s'écrieront sans doute qu'ils ne veulent ni des *Assemblées* ni des *Empereurs*, mais que le roi légitime est là sur nos frontières. Le roi légitime ! Malheureux ! à peine échappés à une révolution, vous invoquez une révolution nouvelle ?..... Voyez l'Angleterre au retour de Charles II... De tous côtés le sang ruisselle sur sa surface.. Les hommes obscurs, les philosophes, les guerriers tombent sous le fer de la vengeance... Voyez Naples ; entendez les cris du carnage répétés dans les rues, dans les palais, dans les places publiques : suivez dans leur fuite, au-delà des mers, ces réfugiés qui emportent la misère et le deuil.... voilà votre sort si jamais les Bourbons remontent au trône d'où les a fait tomber leur avilissement.... Vous auriez encore une révolution de dix ans, de vingt ans peut-être, et vos enfants recevraient la guerre civile en héritage.

Français, tels sont les périls de la Patrie : chaque jour vous pouvez retomber sous la domination des Assemblées, sous le joug des S....., ou sous celui des Bourbons.... A chaque instant votre tranquillité peut disparaître.... Vous dormez sur un abyme ! !. et votre sommeil est tranquille !. . . . . Insensés ! ! !....

17

1815

QUESTIONS D'UN CITOYEN.

Le Peuple françois veut-il Buonaparte pour souverain?

Les Puissances alliées ont-elles le droit de l'exclure?

Pour résoudre la première question de manière à ne laisser aucun doute, il faudroit que la majorité des individus possédant les qualités requises pour exercer des droits de cité, eût effectivement exprimé son vœu; il faudroit de plus que ces qualités eussent été constatées, les votes recueillis avec une fidélité certaine, et qu'enfin ils n'eussent été dictés par aucune considération d'intérêt privé.

Or, il est évident que la manière suivant laquelle le peuple françois vient d'être consulté ne réunit point ces avantages; car, d'une

part, le nombre total des votes recueillis ne présente que ceux d'une très-faible minorité des citoyens françois ; en second lieu, aucune justification de titres n'étoit exigée pour être admis à voter ; aucune précaution n'étoit prise, soit pour constater la vérité des signatures, soit pour prévenir les répétitions et doubles emplois ; aucune garantie n'étoit offerte au peuple sur la fidélité des dépositaires de registres, et ces dépositaires, chargés de recueillir et vérifier les votes, sont des fonctionnaires qui doivent leur état, leurs emplois, leur traitement, au gouvernement même sur l'existence duquel ils ont appelé et recueilli les suffrages ; enfin, la majorité des votans peut et doit avoir été influencée par des considérations d'intérêt privé. Mais, dira-t-on, ces considérations ne doivent pas les exclure ; car la volonté générale résulte de l'expression de toutes les volontés particulières, et l'intérêt de tous n'est autre que celui de la majorité, auquel tous doivent se rallier dès qu'il est connu. Cela est vrai, s'il est question de l'intérêt privé d'un homme indépendant, tel que le possesseur d'un fonds de terre ou d'un capital, tel qu'un homme exerçant une profession libre ; l'intérêt privé de cet homme peut différer de celui

de ses voisins sans devoir cesser d'entrer comme élément dans la composition de l'intérêt général du peuple qui veut être gouverné par des lois protectrices de la sûreté individuelle, garantes de la propriété, et du libre exercice de l'industrie ; mais l'intérêt privé d'un homme salarié par l'état est d'une toute autre nature ; son intérêt, d'accord avec celui de ses concitoyens, exige qu'il soit comme eux admissible à tous les emplois ; mais l'intérêt de ses concitoyens n'exige pas qu'il conserve, lui, son emploi ou son grade, tandis qu'il en a un présent et direct à le conserver ; son intérêt seroit même d'autant plus pressant, que cet homme pourroit n'être pourvu d'aucun autre moyen d'existence. Soutiendra-t-on, qu'appelé à voter par le gouvernement qui le paye, sur le maintien ou la destruction de ce gouvernement, il émettra un vœu libre, ou que l'intérêt particulier qui le déterminera sera de la même nature que celui des autres citoyens ? Non, sans doute, et si l'on comptoit les votes de l'armée et ceux des employés des administrations civiles, ils formeroient peut-être les neuf-dixièmes de la totalité des votes sur la constitution.

Le dépouillement de ces votes peut donc ne pas offrir l'expression de la volonté nationale.

Mais comment parvenir d'une manière certaine à la connoissance de cette volonté?

A défaut de signes matériels par lesquels elle se manifeste, cherchons à la reconnoître par des raisonnemens justes et des inductions naturelles.

Par quelles lois, par quel prince le peuple françois veut-il être gouverné?

Je crois pouvoir répondre à cette question.

Le peuple françois veut être gouverné par des lois fondées sur les principes que la révolution a consacrés, qu'aucun effort ne sauroit ébranler, et qui forment la base aussi bien de la charte de Louis XVIII que de l'acte additionnel de Buonaparte.

Il veut être gouverné par le prince qui lui offrira la plus grande garantie de son bonheur, fondé sur la conservation de ces principes.

Cette garantie doit se trouver dans les institutions mêmes, indépendamment de la sagesse, de l'habileté et des autres qualités personnelles du prince; mais enfin, s'il plaît au peuple de chercher cette plus grande garantie dans le caractère et les dispositions particulières du dépositaire de sa puissance, trouve-

ra-t-il cet avantage en fixant son choix sur Buonaparte?

L'expérience du passé est sans contredit la meilleure voie qui puisse conduire à la connoissance de l'avenir.

Si donc Buonaparte a usé pendant quinze ans avec sagesse du pouvoir qui lui a été confié; s'il a gouverné le peuple suivant les lois; s'il a été équitable et modéré dans ses relations avec les nations voisines; enfin, s'il a rempli dans sa carrière politique les engagemens formels ou tacites qu'il avoit contractés, alors il a droit d'invoquer le témoignage de sa conduite passée comme garant de sa conduite future; il mérite la confiance du peuple françois.

Mais si Buonaparte a usé avec tyrannie du pouvoir qui lui avoit été conféré; s'il s'est écarté des lois en portant atteinte à la sûreté individuelle, en établissant des impôts arbitraires; s'il a décimé la population par des conscriptions exagérées et anticipées pour soutenir des guerres injustes; s'il a violé le droit des gens à l'égard même de ses plus fidèles alliés; s'il a dégradé le caractère moral de la nation par une habitude de condescendance à ses caprices, et d'asservissement à ses volontés;

si enfin, après avoir disposé sans contrôle de toutes les forces et de toutes les ressources de la nation ; si, après en avoir réglé l'emploi selon ses propres vues et avec le concours d'agens de son choix ; si, après avoir conséquemment pris sur lui seul toute la responsabilité des événemens, le résultat de sa politique a été de réduire la France à l'état d'un pays sauvage, isolé au milieu des nations civilisées, et privé de toute communication extérieure jusqu'au jour de la conquête provoquée par ses imprudentes agressions ; si tout cela est arrivé, je demande comment il seroit possible que le peuple françois voulût aujourd'hui choisir précisément et exclusivement l'auteur de tant de calamités, comme étant celui dont le caractère et les dispositions lui offriroient la plus grande garantie de son bonheur futur.

A ces récens et tristes souvenirs, ses partisans répondent, qu'à la vérité il s'est trompé pendant quinze ans; mais que l'expérience peut l'avoir instruit, et que le malheur aura sans doute corrigé les vices de son caractère.

Mais la voix publique s'élève et dit : Ce n'est point une vaine responsabilité que celle dont les peuples chargent la tête des princes aux-

quels ils confient leur destinée. Une erreur qui cause la mort de plusieurs millions d'hommes n'est pas seulement une faute, ni même un crime ordinaire; d'ailleurs, Buonaparte n'est ni éclairé, ni corrigé, parce que les passions qui le dominent ne sont pas de celles que le temps amortit : il a vécu et mourra ambitieux, conquérant, avide de pouvoir, intolérant à toute contrainte, ennemi de la liberté, incapable de bonne foi et de loyauté. En veut-on la preuve? il nous l'offre encore lui-même aujourd'hui.

Buonaparte est parti l'année dernière en trompant la nation et les puissances alliées, par une feinte abdication et un faux serment; Buonaparte revient cette année en nous trompant par de fausses assertions et des espérances mensongères. Il annonce que la guerre civile ne s'allumera pas; et la Vendée et le Midi sont en armes. Il prétend que la guerre étrangère n'est point à craindre, il annonce une trêve de vingt ans; et déjà d'innombrables armées ennemies s'accumulent sur nos frontières. Il attend l'archi-duchesse Marie-Louise et son fils, cherchant ainsi à abuser la nation sur le prétendu concours de l'Autriche; et l'Autriche lui répond par un refus et une déclaration de guerre. Il promet, le 1er mars, d'ignorer toujours tout

ce qui a été dit, écrit et fait pendant son absence; le 12 du même mois, il proscrit treize personnes pour leur conduite passée, et ordonne le séquestre sur leurs biens. Les mêmes mesures, les exils, les détentions arbitraires sont étendues à beaucoup d'autres, et voilà comment Buonaparte est corrigé par l'expérience au moment même où le besoin de s'établir et de se populariser, lui fait une loi impérieuse de dissimuler son caractère !

Et cependant, sur l'espérance de sa conversion politique, le peuple françois consentiroit de nouveau à aventurer sa destinée entre les mains de l'homme qui a déjà causé sa ruine! Non, je le dis avec une entière conviction, nous n'avons pas besoin de compter les votes, et il est évident, pour tout homme de bonne foi, que très-peu de gens en France voudroient aujourd'hui de Buonaparte. Royalistes, constitutionnels, républicains, jacobins, aucun parti ne se rattache à sa personne, si ce n'est comme agent, comme moyen dans des circonstances dont chacun veut tirer parti pour le succès de sa cause. On n'est point d'accord sur ce que l'on voudroit mettre à sa place; mais presque tous le rejettent, et il est renié d'avance par ses plus intimes partisans, dès

qu'ils verront dans un autre ordre de choses une garantie suffisante pour leurs avantages personnels. L'armée seule, par habitude d'obéissance, par estime pour les talens de son ancien chef, enfin, par des motifs d'orgueil militaire et d'ambition individuelle, l'armée seule, qui a ramené Buonaparte, malgré le vœu du peuple; consentiroit à le conserver comme empereur, dans l'espoir d'une guerre éternelle; mais cette disposition de l'armée, quelqu'influence qu'elle exerce de fait aujourd'hui, ne sauroit avoir de longues suites, et l'état actuel de la civilisation en France ne comporte ni le gouvernement de Constantinople, ni les révolutions du Bas-Empire.

Si donc les François ne veulent plus de Buonaparte pour maître, pourrions-nous trouver mauvais que les nations étrangères n'en voulussent pas non plus pour voisin? Cependant, puisque les partisans de Buonaparte le considèrent comme l'élu du peuple, et que, partant de ce faux principe, ils s'efforcent d'exciter l'indignation nationale contre la prétention des étrangers à s'immiscer dans notre gouvernement intérieur, examinons la seconde question, en supposant même que la majorité du peuple françois fût encore assez

malheureusement inspirée pour aimer et regretter le joug de Buonaparte.

Dans cette hypothèse, les puissances voisines auroient-elles le droit de nous faire la guerre pour l'exclure ?

Je dis que, non seulement elles en ont le le droit, mais que l'exercice de ce droit est un devoir pour elles.

Les princes ont plusieurs sortes de devoirs à remplir envers leurs sujets : ils doivent faire exécuter les lois, maintenir l'ordre et la paix dans la société civile ; ils doivent aussi faire respecter leur indépendance au dehors.

Si la liberté civile des peuples leur est assurée par de bonnes lois qui règlent les rapports des citoyens les uns envers les autres, la liberté politique leur est garantie par une sage constitution qui règle les rapports réciproques du prince avec ses sujets.

C'est par la violation des lois politiques que Buonaparte a perdu la confiance du peuple ; sa condamnation étoit écrite dans les constitutions mêmes qu'il avoit données, et l'opinion publique avoit préparé sa déchéance long-temps avant que la défaite de son armée eût permis au sénat de la lui signifier.

Mais la liberté des nations n'est garantie

que par le droit des gens ; et ce droit, par quelle force est-il protégé lui-même ? De quel tribunal se rend justiciable le prince puissant qui ose l'enfreindre ? Il faut en convenir, et il est malheureusement vrai que la loi du plus fort a presque toujours réglé les rapports des nations les unes à l'égard des autres.

Cependant les progrès de la civilisation, le besoin du repos, et la nécessité commune, ont favorisé en Europe l'établissement d'un système d'équilibre d'après lequel les principales puissances se sont souvent réunies pour s'opposer à l'envahissement des états voisins, et à l'extension d'une puissance dominante outre mesure. Ainsi, au dix-septième siècle, l'ambition de la maison d'Autriche a trouvé une barrière dans l'union de la France, de la Suède et des états protestans ; et plus récemment, les efforts de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Allemagne, ont arrêté les projets de Louis XIV pour l'agrandissement de sa maison.

Tels sont aussi les moyens que, de nos jours, les principaux états de la confédération européenne ont employés pour arrêter les progrès de nos conquêtes ; cependant, et malgré leur résistance, les chances de la

guerre avoient, dès les premières années de la révolution, procuré à la France une augmentation considérable de territoire. Buonaparte parvenu au trône, a profité du pouvoir absolu qui livroit à sa discrétion un vaste et riche pays, une population nombreuse, et une armée aguerrie par huit années de victoires et de conquêtes. A l'aide de ces immenses moyens, et dévoré d'une ardente soif de domination, il a porté la guerre dans tous les pays, le deuil dans toutes les familles, occupé tour-à-tour toutes les capitales du continent, et jeté par tout sur sur ses pas des semences de haine et de vengeance dont le malheureux peuple, instrument et première victime de ses fureurs, devoit naturellement recueillir les fruits. Un prétendu système fédératif continental dirigé contre les Anglois, étoit le prétexte de tous ces maux. Buonaparte, choqué de l'ascendant que donnoient à l'Angleterre des lois sages et un grand crédit fondé sur le respect de ces lois, profondément ignorant lui-même des causes réelles de la prospérité des nations, s'obstinoit à prétendre humilier les Anglois par la force, et dédaignoit la gloire d'une plus généreuse et plus utile rivalité ; en même temps, il ren-

doit les peuples de son alliance tributaires de sa politique, et leur persuadoit que chaque province réunie à son empire étoit une conquête pour la cause commune.

Et tandis que Buonaparte réduisoit les peuples au désespoir par l'anéantissement de leur commerce dans l'intérêt du système dont il couvroit ses vues ambitieuses, il osoit s'affranchir ouvertement du même sacrifice en vendant à ses propres sujets, sous le nom de licences, la permission d'exercer leur industrie à son profit, et rendoit ainsi de nul effet pour la prétendue cause commune le fardeau dont il écrasoit ses alliés.

Telle fut la conduite politique de Buonaparte; en vain les autres nations avoient essayé à diverses reprises et par des coalitions partielles de rétablir cet équilibre si nécessaire à leur repos; les traités de Campo-Formio, de Lunéville, d'Amiens, de Presbourg, de Tilsitt, de Vienne, ne servirent qu'à constater successivement des résultats opposés à leurs efforts, et notre malheureuse patrie fière de ses succès militaires, s'étonnoit que tant de gloire extérieure servît à peine à cacher la dépopulation de ses provinces, la ruine de ses capitaux, et surtout son assujettissement

déplorable à un gouvernement absolu dont les seules formules changeoient chaque année sous le titre pompeux de constitution.

Enfin arriva le jour du réveil où les nations, fatiguées de leur longue obéissance, sonnèrent un tocsin général contre le perturbateur du repos du monde. Dès que les yeux furent bien ouverts, les efforts se réunirent, et un concours unanime produisit cette trève de onze mois, qu'une nouvelle croisade pourra seule convertir en paix durable.

D'après cet exposé des faits, seroit-il permis de contester aux puissances alliées le droit de s'armer pour anéantir un pouvoir, dont l'existence seule est une menace, et les oblige à perpétuer des impôts onéreux, afin de maintenir leurs armées sur un pied de guerre permanent? Que le peuple françois adopte librement Buonaparte pour maître, personne ne nous fera l'injure de le croire; mais en tout cas, le devoir des princes qui veillent sur le repos et la liberté de leurs peuples est de ne jamais le tolérer pour voisin.

Ces princes ne prétendent point s'immiscer dans la nature ni la forme du gouvernement intérieur de la France; mais, en ce qui concerne Buonaparte, la cause n'est pas seulement

françoise, elle est européenne ; et si les alliés ne veulent point imposer un roi à la France, les François n'ont pas non plus le droit d'imposer un tel voisin à leurs alliés. Nous pouvons, si nous le jugeons convenable, oublier tout ce que nous avons souffert de l'ambition et de la folie de cet homme ; mais pouvons-nous, *avec justice*, contraindre les autres puissances à la même indulgence ? Je dirai plus, le pouvons-nous *avec honneur*, lorsque ces mêmes puissances, oubliant les injures de l'armée françoise, ont rencontré et dédaigné l'occasion d'en tirer vengeanc e; lorsque, fidèles à leurs promesses, elles ont déclaré, à Paris même, qu'un seul homme étoit leur ennemi en France, que le peuple ni l'armée n'étoient solidaires de ses excès, et que Buonaparte étant le seul objet de la guerre, sur lui seul en devoit retomber tout le poids. Et ce poids a-t-il donc été proportionné aux calamités dont il avoit été la cause ? On lui a laissé la vie, lui qui en avoit privé quatre ou cinq millions d'hommes ! on s'est contenté de sa déchéance et de ses serments, lui qu ine connoît ni morale ni religion ! aussi les a-t-il violés encore cette fois; et cependant c'est sa parole et sa parole seule qu'il propose pour garantie de la paix générale !

N'a-t-il donc pas réuni à son Empire *Kehl, Cassel, Wesel et Flessingue, par simple convenance pour le système de défense de ses places frontières ? Parme, Plaisance, la Toscane, et les Etats Romains, à cause de la nécessité de coordonner le système du grand Empire ? La Hollande, parce qu'elle est une émanation de la France et le complément de la Belgique ? Le Valais, comme conséquence nécessaire de circonstances précédentes ? Enfin les villes Anséatiques, parce que leur possession étoit utile à la poursuite de la guerre contre l'Angleterre ?* et cela sans aucune déclaration de guerre, même sans aucune communication préalable aux cabinets de l'Europe ? N'a-t-il point parjuré sa foi pour envahir l'Espagne ? Est-ce à Ettenheim qu'il a respecté les droits des nations ?

Et il s'étonne ; et il s'indigne de voir que les Puissances alliées ne se contentent pas de sa parole ? A l'entendre, sa simple déclaration doit suffire, et les troupes doivent être licenciées, et les flottes doivent être désarmées, et les peuples doivent vivre en paix et en sécurité !

Et par quel moyen Buonaparte se trouve-

t-il aujourd'hui en position même de proposer un traité ? N'est-ce pas précisément par la violation de celui qu'il a signé l'année dernière à Fontainebleau de concert avec toutes les puissances de l'Europe ? Si ces mêmes puissances consentoient à oublier un tel affront et à entrer en négociation avec lui, lui accorderoient-elles jamais les conditions d'un traité souscrit avec un Roi honnête homme ? Pourroient-elles se dispenser d'en exiger la remise de nos places fortes et le dépôt de nos plus belles provinces frontières, afin de suppléer par des garanties matérielles à la garantie morale que Buonaparte n'a plus désormais à offrir à aucune partie contractante? Et nous, François, souffririons-nous cette honte? Non, Buonaparte a rompu les liens qui nous unissoient à lui ; qu'il cesse donc de prétendre attacher à sa fortune le sort de la Nation Françoise ; elle ne le reconnoîtra jamais librement pour chef ; et gardons-nous bien de laisser supposer que sa cause nous soit commune. Malgré lui la France est restée un noble et puissant empire, puisque par ses seuls efforts, cet empire peut encore aujourd'hui résister à toutes les puissances de l'Europe réunies ; conservons-le

par notre sagesse et notre énergie, et laissons Buonaparte défendre sa cause personnelle. A qui persuadera-t-on que ce soit par intérêt pour notre gloire et nos libertés qu'il soit accouru à notre défense contre des dangers imaginaires dont il affectoit de nous croire menacés? Le Roi a-t-il jamais eu l'idée de porter atteinte à la propriété des biens nationaux ou de rétablir les dîmes et les droits féodaux? Les Députés du peuple et la Nation elle-même auroient-ils eu besoin du secours officieux de Buonaparte pour se soustraire à de pareils malheurs? Est-ce aussi pour notre avantage qu'il s'efforce inutilement aujourd'hui de rallumer les feux *éteints des discordes* révolutionnaires, et qu'il se prépare ouvertement à la défense de Paris, tandis que le 12 mai 1809, il exhaloit à Vienne son indignation contre les princes de la maison d'Autriche qui, dans une circonstance semblable, avoient *inhumainement livré leur capitale à tous les malheurs de la guerre?*

Buonaparte ne nous trompera point par sa feinte sollicitude; l'armée elle-même ne persistera pas à soutenir sa cause, et ne changera pas sa gloire acquise, pour le rôle d'agens passifs, de janissaires, de muets dont la ser-

vile et parjure obéissance compromettroit la liberté et l'existence de la nation.

Ainsi retomberont sur Buonaparte seul les cris de vengeance de tous ces peuples qu'il a désolés depuis les colonnes d'Hercule jusqu'aux frontières de la Sibérie, lorsqu'après avoir ravagé leurs champs pour conquérir des trônes à sa famille, il outrageoit leurs princes après la victoire, par des insultes officielles, et ne les délivroit enfin de sa présence qu'au prix d'énormes contributions. A lui seul aussi la France demandera compte des malheurs semblables qu'il a attirés sur la Champagne, la Lorraine et la Franche-Comté, lorsqu'une opiniâtre et inutile résistance a paralysé les efforts des chefs alliés, qui vouloient soustraire les habitans de ces belles provinces aux désastres d'une guerre dont lui seul étoit l'objet, et dont il les a rendus victimes.

Réunissons-nous aujourd'hui pour déplorer ces malheurs, et hâtons-nous d'en prévenir le retour, en cessant d'en alimenter la cause; défions-nous aussi pour l'avenir de ces idées exclusives de gloire militaire, qui tendent à faire rétrograder les peuples vers la barbarie. A mesure que la civilisation avance, les avantages attachés à la supériorité des forces phy-

siques, doivent perdre de leur crédit et de leur éclat; la bravoure même et le mépris de la vie ne sont dignes d'estime, que par l'utilité de l'objet auquel ils sont appliqués; ce qui est bon et juste est seul honorable, et le succès même d'une guerre injuste est une grande calamité publique. L'habitude d'un faux point d'honneur et d'une fausse gloire n'a été que trop favorisée par les calculs d'un gouvernement conquérant, et rien n'a contribué plus puissamment à la corruption de nos mœurs. Un jeune homme enlevé de vive force à sa famille, conduit par des gendarmes sur le champ de bataille, a pardonné au bout d'un mois les violences exercées contre lui; à la fin du second mois, ses habitudes ont entièrement changé de direction; il a presqu'oublié son pays et sa famille, et un mois après, il est devenu parfait soldat, c'est-à-dire entièrement étranger à toute autre relation que celles de la hiérarchie et de l'obéissance militaires. D'un autre côté, le père de famille, certain d'avance que son fils doit lui être enlevé à jour fixe de son adolescence, pour aller mourir sur une brêche ou dans un hôpital, s'inquiète peu de son éducation, le compte pour peu dans la perspective de son avenir,

en sorte que ses affections pour lui, s'en trouvent sensiblement altérées; ce relâchement moral dans le lien des familles a été tel, que des parens ont fait commerce de la vente de leurs enfans mâles, destinés à remplacer des conscrits assez riches pour les acheter, et que dans l'intervalle de paix dont nous venons de jouir, on a entendu des habitans de la campagne se demander ce qu'ils feroient à l'avenir de leurs enfans.

Renonçons à un système de gloire stérile et fondé sur une législation contraire à la morale et à la prospérité des peuples; cherchons une gloire nouvelle et une gloire utile, dans l'amélioration de la culture de nos terres, dans le perfectionnement de notre industrie manufacturière, et dans l'extension de nos relations commerciales; et s'il est nécessaire ensuite de soutenir une guerre juste pour faire respecter nos lois et notre indépendance, alors nous mettrons aussi notre gloire à mépriser la vie; alors, nous serons forts, parce que notre cause sera juste, et nous serons invincibles, parce que nous serons unis; en attendant, vivons en paix avec nos voisins, et ne les haïssons point par la seule raison qu'ils sont nés sur une terre étrangère; partout où je

trouve un sentiment humain, je reconnois un compatriote; les François de tous les pays sont frères, et tous les hommes bons et vertueux sont François, en quelque lieu que le hasard les ait fait naître; ce n'est point parce que Buonaparte est né en Corse, que je le renie; le maréchal de Saxe étoit né à Dresde, et Robespierre à Arras : lequel des deux étoit François?

3 2044 015 496 524

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incu by retaining it beyond the spec time.

Please return promptly.

APR 19 1941

JAN 16 1942

WIDENER

STALL-STU

MAR 12 1958

CHARGE

CANCELLED